ANTOINETTE

MA COUSINE

DEUXIÈME PARTIE (1)

X.

Que tu me rendes un peu ton estime en considération des triomphantes nouvelles que je t'annonçais, c'est à coup sûr, mon cher Carol, un précieux encouragement pour moi, et merci de ta lettre... N'était vraiment que nos deux points de vue proviennent des deux antipodes, on n'aurait jamais vu deux amis « mieux concomitans de pensées... » pour parler ton langage... Je veux bien que ton *déterminisme* absolu méprise un peu la cause sensoriale ayant pour effet « mon état d'âme, » si veule et si dégradé qu'il te paraisse... La vraie vérité, c'est qu'une belle fille toute neuve est diantrement plus déterminante qu'un principe d'école déjà passablement rebattu. Alambiquer l'amour et, coupant les cheveux en quatre, décomposer la vie en élémens psychiques, c'est à coup sûr une belle science, mais encore faudrait-il me convaincre que je tourne réellement à la bête... Si, à la vue de ma jolie cousine, le sentiment esthétique se mêle à la bonne loi de nature, faut-il chercher querelle

(1) Voyez la *Revue* du 15 septembre.

au délicat plaisir que j'en ressens?.. Tu me la bailles belle avec ton enragé pessimisme!.. Une belle fille, une belle dot, ne sont pas pour attrister, et tes fines ironies s'émoussent sans percer... Quels qu'aient été mes succès de monde, de sport et de salon, pourvu même d'un esprit peut-être plus nourri que l'esprit des philistins mes frères, je n'en ai pas moins jeté assez minutieusement la sonde au fond de moi-même pour ne plus m'abuser sur mes dons. Et, de cette supériorité de clinquant qui reluit dans nos causeries de coulisses ou de club, je sais ce que vaut l'aune. Fils de mon temps, élevé pour l'oisiveté, le luxe et le bien vivre; de cette race enfin qui finit « des gens chic qui ne font rien de naissance, » à défaut de talent réel, ou du courage de travail qui mène à quelque utile carrière, je me jette dans le mariage... Trouve mieux, grand philosophe!..

J'en reviens à mes moutons.

Tout d'abord le naturel de ma cousine, que je sais maintenant sur le bout du doigt, n'est point du tout, comme tu me fais l'honneur de me l'écrire, un naturel de grue... Et c'est ici la place la plus propice pour te dire ton fait d'un seul coup. Pour juger d'une femme, il faut la voir!.. car « dans la beauté de la plus sotte il y a souvent diablement de l'esprit!.. » disait Voltaire, qui n'y connaissait rien du reste! Il te manque d'avoir vu Antoinette, voilà tout!.. Cela dit, en dépit des hyperboles railleuses dont tu me combles, je suspendrai aujourd'hui le récit de mes gestes et conquêtes, pour résumer un peu ce qu'il te plaît d'intituler l'*Idylle de Francœur* en me traitant de galant berger. Emporté par l'aventureuse succession des faits, si, jusqu'à ce jour, je ne t'ai esquissé les caractères et les incidens que d'un trait, je te prie de croire que je n'en ai pas moins parfois déposé ma houlette, pour analyser par-devers moi le fond des choses, autrement qu'un dénicheur de nids d'oiseaux.

Sans donc barguigner entre nous et pour serrer de plus près la question: est-il bien nécessaire qu'une femme soit instruite, et brille par la logique et la raison? — Tu n'attends pas, je suppose, que j'entre ici dans cette éternelle discussion de l'enseignement pour les filles. Antoinette est tout uniment le produit d'une éducation de surface. Sans dons supérieurs, elle a le poli superficiel d'une bonne élève!.. Son naturel est faussé par des manières acquises comme ses idées sur la vie. Il y a dans son esprit des lacunes, comme dans ses notions d'histoire expurgée des faits gênans... Mais, de la même façon qu'elle possède sur le bout du doigt la nomenclature de nos rois, elle sait le nombre des vertus chrétiennes, cardinales et théologales au moyen desquelles on esquive

l'enfer... Tout cela n'est-il donc rien?.. Têtue comme une jolie mule, quoique sans caractère, ayant reçu des empreintes comme une cire molle, pétrie pour l'obéissance, la règle monastique a régi ses pensées... Par là-dessus, des vues sur le monde, surprises par échappées dans les confidences d'amies de naissance aristocratique, dont le nom revient à chaque instant sur ses lèvres. Enviée, flattée comme une des plus grosses dots du couvent, entre les millions de son père et le blason de sa mère, elle a nécessairement contracté un terrible fonds d'orgueil que le train d'un des plus beaux châteaux historiques n'est point pour mitiger... Mais ses aspirations, ses rêves de grandeur, ses goûts de toilettes, ne sont-ils pas après tout le légitime fond commun de toute femme?.. Tes hautes vues transcendantales en ménage me seraient à coup sûr encombrantes. Qu'il te soit aisé de jouer au dériseur, je n'en disconviens pas... Antoinette me fait, à moi, l'effet d'une page blanche,.. c'est à moi d'y mettre l'agréable et l'utile de la vie. Elle a de belles façons, le fini d'éducation des classes bien nées, le papotage élégant,.. que faut-il davantage?..

Quant aux nouvelles du château, elles sont ce qu'elles sont. Je n'ai rien à t'en dire. Étant donnés les dénoûmens suspendus dans l'air, tout s'y passe avec la correction la plus stricte des convenances mondaines. Il n'est rien de tel qu'un train princier pour couvrir les discords de famille.

Membre du conseil d'administration de quelques grandes sociétés de crédit qui réclament parfois sa présence à Paris, mon oncle, toujours charmant pour moi, est toujours aussi muet et aussi fermé sur les projets qui m'ont fait appeler à Francœur que s'il les avait totalement oubliés. Surmené par le tracas de ses grandes affaires, qui occupent deux secrétaires à demeure au château, il ne paraît guère que le soir, et aux heures des repas. A ses rares momens de loisir pourtant il se rabat sur moi. Il me consulte sur la formation d'un équipage de vénerie, bêtes et gens, prend mon goût en toute chose de sport, m'emmène aux environs expertiser ce qu'on trouve pour lui de beaux tableaux, de tapisseries, de livres et de raretés, dans quelques collections à vendre. Je n'affirmerai pas son goût, ni ses connaissances d'amateur épris du grand art; mais, pour le marché à conclure, je t'assure que je m'émerveille de cette dextérité, de cet aplomb millionnaire, vraiment particulier au clan de haute finance de notre temps. Il y a là, sans contredit, tout un ordre de facultés et d'allures nouvelles laissant bien loin les Nucingen, les Palma, les Gigonnet d'antan; pauvres diables de loups-cerviers n'ayant jamais prévu, même en rêve, la moindre petite affaire de cent millions.

Ces heures de confiance et d'intimité pourtant n'ont pas moins pour effet de nous rapprocher... Que te dirai-je?.. L'ancien tuteur, roué de premier ordre, s'émancipe même parfois familièrement, de camarade à camarade, en aperçus très vifs, qui nous font si bien l'un à l'autre compère et compagnon, qu'il semblerait que nous n'avons plus qu'à partir du pied gauche pour faire ensemble la fête... Tu penses si, moi, je me tiens, *mordicus*, de façon à garder intacte ma vertueuse qualité de gendre...

Tant il y a que le temps passe et que, sur le sujet de l'hymen, le père de mon Antoinette, plus que jamais, se tient coi.

XI.

Je reprends.

Le surlendemain du très substantiel entretien avec ma tante que je t'ai raconté, tout le château était mis en l'air par un télégramme annonçant l'arrivée de l'évêque, déjà depuis plusieurs jours attendu. Antoinette ne descendit pas au jardin. Elle ne parut que pour la réception de monseigneur, dans un déshabillé blanc du grand couturier, d'un goût tellement réussi que j'oubliai de me piquer à mon tour, tout à mon contentement de la voir si pimpante... Son regard, d'ailleurs, cherchant le mien dès son entrée, semblait encore si bien me dédier ce régal des yeux que le moindre témoignage de rancune eût été d'un sot. Le roulement du landau avec lequel mon oncle avait été recevoir le prélat à la gare rompant du reste mon compliment, il nous fallut courir au perron.

Évêque *in partibus*, Monseigneur La Jonchée appartient à une très bonne famille du département. Encore jeune, et résidant, paraît-il, souvent à Rome, d'une élégance et d'une recherche rares dans toute sa personne, tout en vivant dans le siècle... (il monte à cheval en bottes, ni plus ni moins qu'un cuirassier) il a de ces façons de prélats de cour, dénonçant l'habitude et le haut doigté des grandes affaires de l'Église. Aimable, enjoué, indulgent aux fragilités humaines, dans la seule causerie du déjeuner, je fus tout surpris de voir qu'il connaissait tout de moi depuis A jusqu'à Z; ma vie de fredaines, mes excentricités de sport, mes désordres de fortune qu'il semblait traiter avec la bénigne insouciance d'un grand seigneur expert des vanités d'ici-bas... Tout cela dit avec une si aimable grâce, et d'un ton dégagé si loin du ton prêcheur, qu'en ce singulier panégyrique de nature à me démolir à plat dans l'esprit des miens, si la chose eût été encore à faire, on eût pu presque croire qu'il me complimentait...

Miséricorde!.. comme coup de merci, il me parla de mes essais littéraires au *Parnasse*, et même de mes sonnets!..

Mon oncle eut sa part, comme de juste, dans ces aménités qui abordèrent avec la même aisance les questions d'ordre politique. Un mot me révéla le jeu de mon ancien tuteur, « candidat républicain aux élections prochaines, » et je m'aperçus que monseigneur avait promis de faire appuyer en dessous, par son parti, la candidature déjà lancée...

— Les bons esprits sont toujours un appoint pour les bonnes causes! ajouta l'évêque souriant, en directeur de consciences qui sait le fond des convictions humaines.

Inutile de dire que ma tante et Antoinette appartinrent à leurs devoirs d'hospitalité envers un hôte de pareille importance. Quant à moi, je ne lanternai pas, et je partis pour le haras, afin de méditer mes grands projets de transformation, qui prennent de jour en jour une tournure plus sérieuse. — Tu verras cela!

Je sortais de l'allée du parc, et j'allais traverser les prés quand j'entendis ces mots :

— Bonjour, mon camarade!

J'aperçus ma cousine France au haut d'un petit talus que j'escaladai pour aller lui serrer la main. Moitié attrait de causerie, moitié réelle sympathie de cœur, nous devenons grands amis.

— Eh bien! nous voilà le château en grand gala! lui dis-je.

— Et vous désertez!.. ajouta-t-elle en riant.

— Mais vous aussi, à ce que je puis voir.

— Oh! moi, je ne compte guère, et je m'en vais à mon travail en mon attirail de campagne, comme vous pouvez le voir aussi.

— Il a même l'air d'être un peu lourd, votre attirail!.. Est-ce que cela vous gênerait si je vous le portais?

— Au contraire! D'ailleurs, je ne vais qu'à la source du Nain pour y finir une étude.

Je pris sa boîte, son pliant, son chevalet. Nous partîmes sous la futaie; dix minutes après nous étions à la source : un coin charmant entouré de roches, où pendent des lianes et fleurissent des cyclamens. Elle s'installa, tira de sa boîte une étude déjà avancée des grands bouleaux frappés par un plein coup de soleil.

— Quel bonheur! dit-elle, j'arrive juste à l'heure pour avoir mon effet...

En voyant sa joie, ses grands yeux animés, je ne pus me défendre d'un sentiment d'envie. Cette sève abondante de cœur, d'esprit et d'âme, ce naturel vibrant de jeune patricienne, s'éloignent singulièrement de nos documens naturalistes... Je m'étais assis sur un banc de mousse. Comme je la regardais sans rien dire :

— Eh bien! à quoi pensez-vous? me demanda-t-elle.

— Je pense à votre bonheur de n'être pas oisive.

— Mais c'est là un bonheur à la portée de tout le monde.

— Au fond, la chose a l'air d'être ainsi; mais à tout travail, fût-ce la pêche à la ligne, il faut des aptitudes ou le goût... Ce que surtout je vous envie, c'est le bonheur de nourrir une passion.

Elle fit un mouvement et devint très rouge, comme surprise tout à coup par le sens absolu de ce mot. Mais elle se remit aussitôt. Et se penchant sur sa toile pour dissimuler son trouble :

— Mais je soupçonne que ce bonheur n'est pas non plus ce qui vous manque, reprit-elle. Il y a, hors de l'art... ou de la pêche à la ligne... d'autres objets de passion... même pour les oisifs.

— Ceci, amie France, dis-je en riant, m'a tout l'air d'être une pierre dans mon jardin.

— Pardon, cousin, si je suis indiscrète.

— Oh! indiscrète, étant de la famille vous ne sauriez l'être; et étant fille par surcroît, vous avez naturellement le flair subtil qui évente ces sortes de secrets.

— C'est qu'on m'y a un peu aidée.

— Qui?..

— Ma tante! répondit-elle avec une nuance d'hésitation.

— Alors vous savez?..

— Je savais même avant votre arrivée. Je vous ai dit que ma tante est bonne pour moi... La bonté ne va pas sans la confiance. Elle m'a raconté ses espérances...

— Et Antoinette?..

— Oh! Antoinette garde pour elle le fond de ses pensées, ajouta-t-elle avec une légère ironie contenue. Nous ne nous comprenons guère, d'ailleurs. Je suis trop loin des hautes destinées qu'elle rêve, pour qu'il lui vienne à l'idée de faire de moi sa confidente.

— En tout cas, bon gré, mal gré, vous voilà la mienne.

— Non, reprit-elle vivement, je serais détestable dans ce rôle!.. Comme dit notre oncle, j'ai été réellement élevée en sauvage... ou en garçon si vous l'aimez mieux. Je n'entends rien au romanesque... pas plus qu'à l'exercice de ces grandeurs mondaines, qui vous prennent, vous enlacent et vous gâtent les plus pures joies de la vie. Je ne crois qu'au bonheur de l'indépendance, de la libre volonté, dans l'emploi de son temps, de son cœur ou de ses fantaisies.

— Et à l'amour, amie France... y croyez-vous?.. répliquai-je à brûle-pourpoint.

A ce mot, je vis encore une rougeur subite monter à son front; pourtant elle répondit résolument :

— Oh! j'y crois! dit-elle avec un sourire un peu triste dont l'expression me toucha.

Je compris que, comme un balourd, je venais sans doute d'aviver quelque peine secrète. Sans paraître remarquer son trouble, je ramenai dextrement l'entretien sur sa peinture, sur cette vocation d'artiste, assurément très réelle, voulût-elle y poursuivre un but sérieux d'ambition et même de renommée.

— Oh! l'ambition, la renommée, dit-elle en reprenant son grave sourire, tout cela, ce serait beaucoup de choses, pour une fille de Genève, vivant auprès d'une vieille cousine.

— Mais à Paris?.. repris-je.

— Oui, Paris!.. Mon rêve! Paris, ce foyer de toutes les intelligences, de tous les arts, comme on le répète : ses musées, ses théâtres, son mouvement d'idées; mais aussi avec sa foule qui vous heurte et vous broie... Vous le voyez, j'ai lu Balzac!.. Je suis brave; mais me jeter dans ce gouffre, toute seule, à vingt ans... serait plus que téméraire! Si jalouse que je sois de ma liberté, je dois compte de moi, du moins, à des amis qui m'aiment. A Genève, je me sens soutenue; quelques familles amies de mon père me sont une protection, j'ai joué avec leurs enfans, j'ai grandi avec eux... Chez eux, je suis chez moi.

— Mais votre famille à vous... mais votre oncle?.. m'écriai je.

— Ah! oui, notre oncle!.. dit-elle. C'est vrai, je suis la fille de sa sœur...

Une rougeur passa encore sur son front. Frappé par le ton de cette réponse, je n'osai formuler la pensée qui me vint. Plus d'une fois déjà j'avais pu noter d'imperceptibles révoltes, à certaines formes, marquant trop parfois sa situation de parente relativement pauvre au château. Plus d'une fois, quelque parole dure de mon oncle m'avait froissé pour elle.

— A Genève, alors, vous êtes heureuse? repris-je avec intérêt.

— A Genève!.. répondit-elle, un éclair dans les yeux... Je vis, je respire, je ris... comme je respire et ris à la Ferme!.. sans me sentir figée par ce luxe d'apparat qui me guinde, et me pèse et m'ennuie!.. A Genève, je cours, je vais, ou bien je m'enferme à mon gré. Ici, c'est une réclusion somptueuse... mais dont je me serais évadée, déjà... si je le pouvais...

— Mais, à Paris comme à Francœur, notre oncle est votre tuteur... Il vous doit protection...

— Ah! voilà le grand mot! Il est mon tuteur!.. Et je suis sa prisonnière, jusqu'à vingt et un ans!.. ajouta-t-elle d'un ton singulier.

Je ne pus me défendre d'un élan de sympathie pour cette jolie

vaillance mêlée de fierté. Rien de plus charmant, je t'assure, que cette tête de vingt ans, si pleine d'espérances et d'enthousiasmes réfléchis. Sa parole vivante, son regard animé, reflètent si bien jusqu'au fond sa pensée toute claire que l'on y croit lire comme à livre ouvert.

— Mais, répondis-je à ce mot de prisonnière qui lui avait échappé, à défaut de notre oncle, vous avez un fidèle camarade, qui est moi, sans compter une cousine, qui est Antoinette, lesquels, une fois à Paris, vous seraient des amis et des parens non moins sûrs et non moins utilement protecteurs que ceux de Genève, si vous viviez chez eux.

Elle eut un mouvement de surprise.

— Vrai?.. Vous feriez cela?.. dit elle émue.

— Et pourquoi pas, je vous prie, cousine? répliquai-je gaîment, entre la folie d'Antoinette et la mienne, vous serez la jeune raison !

— En tout cas, merci, mon camarade !.. ajouta-t-elle en me tendant la main.

XII.

Le lendemain matin, pas d'échappée au lac. L'évêque allant voir des travaux de restauration à l'église, dont mon oncle fait les frais, ma tante et Antoinette l'avaient accompagné. Je me disposais à t'écrire, lorsque je fus appelé par Joseph, au salon, pour recevoir la visite de Mme Delapomme et de son fils, voisins de château, amis d'autrefois. Ils reviennent d'Italie où ils ont passé cinq ans. Mme Delapomme est une grande femme sèche, de façons très hautes, avec des restes d'une très remarquable beauté, et un fonds de dévotion que les méchantes langues du pays considèrent comme le rachat d'une jeunesse fort galante... De fait, elle a été mêlée aux beaux jours de l'empire, et fut même distinguée, dit-on, par le plus grand personnage du temps... Ce qui valut à son mari un poste diplomatique important, pendant la campagne du Mexique; il y mourut... (de mauvais plaisans dirent : d'une fièvre jaune) au bout de quelques semaines. Présentement, très liée avec l'évêque, elle n'eut pas proféré dix paroles que je démêlai aisément entre eux une rencontre concertée. Onésime Delapomme fils, mon ancien camarade d'enfance, me fit grande fête, comme si notre amitié n'eût jamais subi d'entr'actes... Au physique, c'est un assez joli garçon, ressemblant à sa mère... mais avec quelque chose de rentré dans ses manières. Brun, le teint pâle, un visage encadré

dans de petits favoris très courts, et la lèvre rasée, on dirait en le voyant d'un jeune apprenti diplomate, si, élevé chez les jésuites, il ne lui restait aussi, en même temps, un peu de l'air retenu d'un séminariste élégant et mondain.

Monseigneur revenant de l'église avec ma tante et ma cousine, je fus relevé de ma corvée de réception. J'eus pourtant l'avantage d'être chargé de distraire Onésime ; ces dames en grande conférence, mon oncle politiquant avec son prélat. Sans que je fusse autrement ravi de ce renouement d'amitié suspendue depuis des années, mon ancien camarade d'enfance ne me fut pas trop lourd ; et sauf qu'au bout d'un quart d'heure j'eus compris l'impossibilité de trouver le moindre point de contact entre nos opinions et nos idées, nous nous entendîmes aisément sur les plaisirs de campagne qu'allait ouvrir pour nous cette heureuse occasion de nous entrevisiter souvent... Sous ce rapport, je dois dire qu'il fut plus qu'aimable, voire même insinuant. J'en augurai que, bon gré mal gré, notre intimité allait devenir étroite.

Lorsqu'il repartit, le soir, avec sa mère, tout Francœur était invité à dîner la semaine suivante à la Closerie... Tu vois si j'ai des plaisirs devant moi !

Le séjour de monseigneur, très matinal et fort amateur des jardins, mettant en péril nos rendez-vous, d'accord avec Antoinette, nous les avons suspendus par prudence. Si j'ajoute qu'en de longues conférences, monseigneur se plaît, je présume, à reprendre en sous-œuvre l'édification de ma cousine... ce qui nous coupe même sous le pied tout espoir de rencontres furtives dans la journée, tu vois notre désarroi. Il m'en résulte des loisirs contre lesquels je maugrée... J'en profite en montant presque tous les matins une jument que je destine *à ma femme ;* une jolie bête très douce... (la jument, je te prie !) et qui a des qualités peu communes, bien que demi-sang... Le haras a de plus trois ou quatre assez beaux sujets qui promettent. Je cours le pays et je renoue avec le voisinage... Ce qui m'a même valu l'autre jour, au coin d'un bois, la rencontre de notre brillant compagnon de club, le colonel Chabrier de Sauverte, toujours gracieux, svelte, élégant dans cette correction de tenue des officiers de cavalerie en pékins. Il habite, en solitaire, à six kilomètres de Francœur son château de la Sauverte. Grand ami de tous les miens, et ayant même servi sous mon père, je lui eusse certainement payé une visite, si je l'avais su dans le pays ; car j'ai pour lui, tu le sais, une de ces affections de cœur et d'instinct faites de bons souvenirs. Enfant, je galopais sur ses genoux ; homme, je l'ai senti tout à moi, il a été

témoin de mon premier duel; et, depuis, sage mentor, il m'a sauvé de plus d'une sottise.

Ce matin-là, j'étais parti pour Blois, tu penses si, devant pareille rencontre, je changeai de projets, et si j'acceptai l'offre de déjeuner à la Sauverte que j'étais ravi de revoir. Une demi-heure de galop, et nous arrivions à ce joli manoir à l'italienne que tu connais. J'y retrouvai sa sœur, lady Clarence qui, depuis son veuvage, l'habite avec ses deux enfans. Comme tu le vois, fête complète. La grâce familiale respire là, dans tout le charme pénétrant de deux âmes romanesques à l'unisson. Élevée par son frère, et veuve à vingt-cinq ans, lady Clarence et le colonel sont à coup sûr deux heureux... que ton pessimisme aurait quelque peine à classer autrement que comme phénomènes inconsciens des rigueurs de la vie...

Au courant de la causerie, je ne fus pas peu surpris d'apprendre que, bien qu'un des plus jeunes colonels de l'armée, il songe à donner sa démission... Si tu avais vu le sourire voilé de sa sœur, à cette résolution qui va assurer leur existence fraternelle!

Avec un tel ami, qui sait tout de moi et des miens, je n'avais certes point à faire de la discrétion, je racontai donc mon aventure, les projets de mariage avec ma cousine... Ils ne parurent point étonnés de la nouvelle.

Comme bien tu le penses, je revins, ravi de cette aubaine de voisinage et d'amitié, autrement agréable que la camaraderie d'Onésime, lequel je retrouvai justement en visite au château... C'était une superbe occasion pour prétexter la nécessité de répondre à une foule de lettres, et gagner mon donjon...

Je quittais le salon, quand Antoinette, qui m'avait chargé de quelques achats que je devais rapporter de la ville, m'arrêta au passage.

— Et mes commissions?.. me dit-elle.

— Ah! mon Dieu!.. m'écriai-je, je ne suis point allé à Blois!.. J'ai passé la journée à la Sauverte.

Le mot n'était pas prononcé qu'un sursaut de mon oncle m'apprit que je venais de commettre une forte bourde, comme lorsque l'on tombe à pic à travers une rupture mondaine ou politique... Ma tante ne broncha pas. Par bonheur, avec un tact rare, monseigneur intervint prestement, et dissipa ce léger froid... Mais si mon oncle s'imagine que j'épouserai sa cause, en sacrifiant à sa candidature mon amitié pour le colonel, il se trompe fort.

— Eh! bien, oui, je suis un idiot, tu dois l'avoir déjà compris! Le colonel est l'amoureux de ma tante, et toute politique est étran-

gère à l'événement. C'est de Constance que, le lendemain, j'appris l'énormité de ma gaffe... Elle est raide!.. et, pour le coup, me voilà bien dans les papiers de mon oncle!

Ce qu'il y a de plus déplaisant dans un tel concours de circonstances un peu bien délicates, c'est que, pour ma tante même, il ne m'est plus permis de retourner à la Sauverte...

XIII.

J'ai à t'entretenir d'un petit point sombre que je viens de découvrir sur mon horizon.

Le départ de monseigneur, qui a eu lieu l'autre soir, nous a rouvert notre paradis. Il était à peine en voiture, tout le monde sur le perron :

— A demain! dis-je à Antoinette furtivement.

— A demain, répondit-elle.

Le lendemain, à sept heures, nous arrivions en même temps, chacun de notre côté, sous cette jolie futaie touffue, depuis tant de jours déserte... Dès que j'aperçus ma cousine, en sa fraîcheur d'aurore, avec sa robe blanche, je courus, et, comme si nous nous fussions revus après une longue séparation, dans un transport, je la serrai dans mes bras et mis un baiser sur son cou.

— Oh! tu me chiffonnes, dit-elle en se débattant.

Mon ami, cette grâce d'état, vraiment très particulière de l'amour dans le bleu peut être bafouée par certains sceptiques blasés... que je ne nomme pas... Je t'assure, en passant, qu'on y trouve des agrémens parfois très savoureux. Notre si proche parenté, nos familiarités d'enfance, peut-être bien aussi chez ma Célimène de couvent une naturelle froideur de sens qui s'ignorent,.. tant il y a que, je dirais presque « innocemment moi même, » j'use à l'occasion de maintes privautés de cousin.

Mais, pour déblayer, je saute par-dessus le sentimental. Sache, toutefois, que notre rendez-vous, ce matin-là, a de beaucoup avancé nos arrangemens de ménage. Antoinette a tout de suite compris que l'achat d'un hôtel, cadeau utile que nous espérons du moins de son père, n'est point affaire à décider sans de mûres réflexions. Elle le veut dans l'avenue Gabriel, en pleins Champs-Élysées... Il est donc convenu que, au retour de notre voyage d'Italie, nous nous installons tout simplement pour quelques mois dans ma garçonnière. — Elle se fait une fête de cette vie de campement.

Ce que c'est qu'un tête-à-tête d'amoureux ingénus, tu ne le sais guère. Néanmoins, quoique indigne, il faut pourtant que tu sois

au courant de la façon dont j'appris le singulier épisode qui me rend un peu rêveur.

Nous devisions sur notre itinéraire d'*honey moon*, et sur la durée de notre séjour à Rome, quand tout à coup elle me dit, à ce propos :

— Est-ce que c'est vrai que Onésime Delapomme va recevoir du pape le titre de comte ?

— Je n'en sais, ma foi, rien... Qui t'a raconté cette importante nouvelle ?

— C'est monseigneur... Papa aussi, du reste, me l'a redit.

— La seigneurie d'Onésime est tout indiquée, répliquai-je... Comte de Lapomme d'Api... ou de Calville !.. En y mettant le prix, à sa place, je me ferais duc !

— Méchant !.. Il vient d'hériter, paraît-il, d'une tante qui lui laisse huit cent mille francs... sans compter la très grosse fortune qu'il a déjà de son père.

Un léger soupçon me vint.

— C'est encore mon oncle qui t'a appris cela ?

— Non ! C'est toujours monseigneur, qui l'aime beaucoup. Il compte lui faire obtenir un poste important dans quelque ambassade, à moins que des considérations de famille, ou un grand mariage que l'on dit en vue, ne modifient ce projet.

Je me gardai d'interrompre l'intéressant récit des confidences de monseigneur « sur le brillant état des affaires d'Onésime, agrémenté d'un panégyrique des vertus cachées d'une belle âme à deux fins, prête à s'atteler aux splendeurs de la grande vie mondaine, tout aussi bien, paraît-il, qu'à la sérénité d'une existence champêtre ; le tout ensemble ou séparément, selon le goût des personnes... »

En deux temps, je crus éventer un petit travail souterrain, dont, comme un niais, je n'avais pas entendu la sape. La visite des Delapomme, pendant le séjour de l'évêque, les conférences avec mon oncle... Ces précises informations de biens terrestres, négligemment glissées par le prélat, à l'appui des vertus chrétiennes d'Onésime... hum ! qu'en dis-tu, mon camarade ?

La confiance ingénue d'Antoinette me rassurait trop bien, tu le penses, pour que je prisse ombrage, devant elle, de ce que ces menées me semblaient avoir de suspect. Je la fis rire des comiques prétentions nobiliaires d'Onésime... Elle rit d'un second baiser que je lui donnai, au sortir de la barque, il n'en fut que cela.

Cependant, quelle que fût ma sérénité d'âme, appuyée par le réconfort du déjeuner, je dois avouer que, rentré dans mon donjon, en resongeant aux révélations d'Antoinette, je me sentis de

nouveau quelque peu rêveur. Ce qui m'amena finalement à creuser ma situation, depuis les trois semaines que je suis au château.

Appelé par les assurances positives d'un mariage avec ma cousine, je ne pouvais plus me dissimuler que, sur ce point, le silence absolu de mon oncle était pour le moins singulier. Affable et toujours paternel dans nos rapports, il me comblait, fêtant le retour du neveu prodigue... mais, de toute allusion « aux idées de ma tante,» il continuait à se garder tout autant que si je n'eusse été qu'un hôte de passage, en villégiature à Francœur.

La réflexion est salutaire, je le veux bien; pourtant face à face avec moi-même, et contraint de dresser mon bilan d'espérances, je n'en étais pas moins acculé à la fâcheuse réalité des choses; à savoir : que le seul entretien sérieux, dont j'avais été gratifié par le père de mon Antoinette, n'avait eu d'autre effet que d'établir mes comptes envers lui. Desquels comptes, il résultait même fort crûment que j'étais très loin d'être un brillant parti pour sa fille... Qu'il eût voulu ou non me signifier la distance, elle ne m'en avait pas moins été dénoncée... Avec cette aggravation de m'offrir d'être raffineur.

Nous dînons tous, ce soir, chez les Lapomme à la Closerie.

Il est minuit, nous revenons de la Closerie... Mon ciel est horriblement noir!.. J'ai tout redit à ma tante des menus propos d'Antoinette, et d'après le courant des choses, pendant le dîner et la soirée qui s'en est suivie; elle a observé, comme moi, certains indices d'un double jeu de mon oncle. Onésime a toute la mine d'un prétendant! L'évêque, la mère, un autre oncle à héritage qui se trouvait là, sont du complot!..

Demain, je vais à Blois, pour consulter Bertaut le notaire.

XIV.

Cédant au désir de ma tante, qui tient en toute occurrence à prendre conseil de la sagesse de Bertaut, je suis allé à Blois. Ami de mon père, et même aidé par lui pour l'acquisition de sa charge, sa dévotion à tous les Francœur fait partie de mon patrimoine; il m'a enfin, tu le sais, tiré de plus d'un embarras.

Bien qu'édifié d'avance sur le résultat effectif de ma démarche, je savais, du moins, trouver dans son expérience, et surtout dans sa pratique du caractère de mon oncle quelques avis sincères, utiles à la situation.

Mes prévisions n'ont point été trompées.

En fait, il est absolument hors de doute que, dans une suite de

conférences relatives aux arrangemens que nécessite toute séparation d'époux, mon oncle a effectivement paru souscrire à un projet de mariage entre ma cousine et moi... Projet d'ailleurs considéré aussi, par le notaire particulier de mon oncle, comme palliatif à l'éclat et aux difficultés d'un divorce.

— A coup sûr, me dit Bertaut, l'introduction d'un étranger dans la famille, en qualité de gendre, aurait pour effet de soulever, au point de vue même du divorce résolu, mille questions délicates de convenances et d'intérêts, dont la confidence n'a plus besoin de vous être faite. Si spécieux que ce raisonnement puisse paraître, il est évident que, déjà chef du nom de votre tante, votre titre de neveu apporte à la séparation un semblant d'accord de famille, de nature à en atténuer les conséquences les plus fâcheuses...

— En fait, ajouta-t-il, l'important est de savoir sur quel fond nous pouvons compter, en ce qui touche la sincérité de notre homme, plus que fuyant de paroles; car l'adhésion donnée par lui au courant de nos discussions d'affaires reste toujours modifiable à son gré, selon les conditions qu'il peut vouloir imposer, avant d'en venir à un engagement précis.

Après profond examen de la situation, où ma dignité commence à faire piètre figure, en présence surtout des menées évidentes des Delapomme et de l'évêque en faveur d'Onésime, nous avons décidé que, pour couper court à tout conflit de prétendans, venus ou à venir, et quoi qu'il en puisse arriver, je dois recourir au plus tôt à une très nette explication avec mon oncle, le mettant en demeure de se prononcer catégoriquement.

XV.

L'occasion d'un entretien s'offrit d'elle-même, à propos d'une collection d'estampes, trouvée dans un vieux meuble, et sur laquelle mon oncle voulut me consulter.

Le sujet d'art épuisé, comme il allait sonner son secrétaire et se mettre au travail à son bureau, chargé de papiers d'affaires:

— Mon oncle, lui dis-je, puisque je vous tiens seul, vous plairait-il de m'accorder une audience.

— Volontiers! répondit-il bonnement, tu me sais tout à toi! De quoi s'agit-il?

— D'un très gros événement, répliquai-je en souriant comme lui.

— Expose ta requête.

— Je viens vous demander la main de ma cousine.

— Oh! oh! fit-il gaîment, comme ça?.. à bout portant?

— Dame, mon oncle, lorsque vous m'avez rappelé à Francœur, « ma gourme étant jetée, » dans une explication des plus amicales, vous avez bien voulu me parler vous-même « des idées de ma tante. »

— Sans doute!.. Et je suppose qu'elle les a toujours.

— Toujours, mon oncle!

— Eh bien, ta tante sait que je suis tout disposé à accéder à ses désirs sur ce point!.. Bien entendu, toutefois, qu'Antoinette doit tout d'abord être consultée.

— Rien de plus juste, mon oncle! J'avais moi-même d'ailleurs compris, dès mon arrivée, que notre amitié d'enfance avait besoin de se reconnaître, avant cette détermination grave d'un mariage entre nous... Aujourd'hui, j'ai lieu de croire que les sentimens de ma cousine...

— Parbleu! Toute tête de fille part du premier coup à la pensée de faire la dame!.. Les sentimens de ta cousine étaient tout prévus! Remarque que je ne risque aucune objection aux coups de foudre romanesque. Bien que pourtant, toi et moi, nous ayons assez roulé par la vie, pour savoir ce que valent les bagatelles de la porte avant le mariage... Mais Antoinette n'a que dix-neuf ans, elle sort d'un couvent, avec des idées de couvent!.. M'est avis qu'il faut tout au moins lui laisser quelques mois pour voir le monde... Elle saura mieux alors ce qu'elle fait... et, de notre côté, nous pourrons mieux discuter les questions d'intérêts.

— Oh! mon oncle, croyez que ces questions d'intérêts ne sont rien pour moi. J'aime Antoinette...

— Bon, bon!.. Moi aussi, je l'aime, puisqu'elle est ma fille!.. Mais, si elle a une fortune en propre, qui lui permet à la rigueur de se marier à son gré... ou au gré de sa mère, je ne te cache pas que je prends trop souci de son avenir pour ne point tempérer, du moins, par de la raison, le coup de tête de ta tante. A côté des attirances de cœur, et de tout ce que tu voudras de sentimental, il y a de très gros arrangemens d'affaires à régler...

A ces argumens dilatoires, que je n'avais que trop prévus, je me décidai à le mettre, d'un seul coup, au pied du mur.

— Votre prévoyance ne saurait m'étonner, mon oncle, lui dis-je d'un ton doux. Aussi sommes-nous déterminés à nous soumettre, en fait d'intérêts, à votre volonté quelle qu'elle soit... Tout ce que je viens vous demander, c'est tout simplement, de votre part, un agrément formel au mariage projeté entre ma cousine et moi, qui nous permette de nous considérer comme des fiancés.

A cet abandon déclaré de toute question d'avantages solides, et acculé à ce simple fait d'un engagement de parole, il me regarda un moment.

— Mon cher ami, dit-il enfin, parlons net!.. Tu sais, je n'en doute pas, par ta tante, le fond réel des choses entre elle et moi... et ce qu'il en doit résulter?..

— Je le sais, mon oncle! répondis-je.

— En ce cas, tu ne seras pas surpris, je suppose, que j'aborde carrément avec toi ce sujet. Laissant de côté le chapitre des griefs ou des incompatibilités qui nous séparent... et qui ne te regarde pas, il te paraîtra naturel que, vu l'état des choses, je songe à quelques garanties, précédant cet agrément formel que tu me mets en demeure de t'octroyer. Or ces garanties, d'un ordre tout moral, bien que de très grande importance pour Antoinette, le mari de ma fille peut seul me les donner.

— Parlez, mon oncle! Et croyez que je suis prêt à souscrire à toute condition loyale et juste.

— Les résolutions de ta tante, en cette séparation, ont un but très précis... que tu ne peux ignorer... Qu'une fois redevenue libre, elle use de sa liberté comme elle l'entendra, il ne m'importe guère!.. Pourtant, tu trouveras tout simple que, moi aussi, j'arrange ma vie; et que surtout je prétende ne pas faire divorce avec ma fille... en qui, malgré tout, doit me rester une famille, un foyer... une attache légitime enfin, que des billevesées d'incompatibilité ne sauraient rompre... Ne m'interromps pas, poursuivit-il, comme j'allais répondre, car je suis dans le vif de la question. Tu ne me crois pas assez naïf, je pense, pour me mettre moi-même la corde au cou! Or, dans mes vues d'une carrière politique, je dois prévoir des nécessités de monde et de représentation... sans compter que j'ai ma nièce et pupille, que, restant seul, je ne pourrais garder près de moi, et qu'il me faudrait mettre sous une protection étrangère, ce qui ne lui plairait guère, je suppose... pas plus qu'à moi du reste... J'ai donc besoin de savoir si je devrais du moins compter sur le ménage de ma fille pour me constituer un état de maison... condition qui dépendra uniquement de mon gendre, et, sans laquelle alors, je ne te le cache pas, je n'hésiterais guère à me fabriquer moi-même un autre intérieur, en me remariant peut-être de mon côté!.. Tu vois que, si le divorce a du bon, il a aussi ses inconvéniens... Et que les petits arrangemens de famille ne vont pas tout seuls, lorsque l'on en vient à les réaliser!..

— Mais, mon oncle...

— Laisse moi finir!.. Car au milieu de tout cela, il faut bien aussi déterminer pour Antoinette une très grosse question... Tu es avocat... tu sais donc ce que prescrit le code à l'endroit du divorce, en cas de minorité d'enfans. Bertaut, le notaire, est chargé de dresser un projet de liquidation entre ta tante et moi, aux termes

de notre contrat; d'autre part, je fais établir un inventaire de ma situation, destiné à régler les droits de succession de ma fille... Comme tu le vois, ce n'est donc qu'après tout ce travail que nous pourrons causer utilement.

— Sans doute, mon oncle! Seulement tout ce travail d'états de situation n'a trait qu'aux avantages qu'il vous plairait d'ajouter aux propres de ma cousine... Mais, permettez-moi de vous le rappeler, je vous ai dit tout d'abord que je me conformerais sur ce point à votre seule volonté... Il ne s'agit donc dans ma requête, auprès de vous, que de la confirmation définitive d'un consentement que vous avez déjà promis...

— Oh! je te le confirme, répliqua-t-il, si c'est là tout ce qu'il te faut!.. sauf pourtant toujours ratification d'Antoinette... et, surtout, j'y tiens, cette sage mesure que la raison conseille : d'un délai de quelques mois, précédant toutes accordailles officielles et définitives...

— Combien de mois, mon oncle?..

— Dame!.. trois mois, si tu veux!.. A moins que tu ne craignes que pendant ce temps de réflexions votre passion ne s'évapore... ou que ta tante ne change d'avis!.. ajouta-t-il en riant.

— Je ne crains rien de tout cela, mon oncle! répliquai-je.

— En ce cas, reprit-il, nous aurons tout le temps de causer, et de régler nos conventions... Que me faut-il, à moi?.. Un gendre qui soit mon ami... Et celui-là n'aura pas fait un mauvais rêve! Là-dessus, bonjour, je suis écrasé d'affaires!.. conclut-il en me tendant la main.

XVI.

Si toute lettre est contenue dans son *post-scriptum*, les mots de la fin, condensés par mon oncle, résumaient si bien certaines conditions très nettes, entortillées dans tout son long discours, que je le quittai passablement inquiet. A me voir encombré de tant de belles assurances, le bon billet de La Châtre me revint à l'esprit. Par cette démarche hardie, j'avais certes obtenu qu'il confirmât la fameuse parole donnée par-devant notaire; mais, au fait, et au prendre, je ne pouvais me dissimuler que mes affaires n'en étaient pas plus avancées. En principe, mon oncle voulait un gendre « qui serait son ami, lui constituant un train de maison, vivant dans son orbite... » quelque chose comme un majordome titré et bien entretenu, égayant son intérieur, avec des formes décoratives répondant à la grande vie politique d'un haut baron de finance... Le

programme ébauché, le tout était de savoir si j'étais en humeur d'être ce gendre-là?

Mon ami, fils de soldat, je suis démocrate à mes heures, surtout lorsqu'on me rend les honneurs que je prétends m'être dus; mais j'entends que mes concessions débonnaires proviennent de mon plein gré. J'estime les nombreux millions de mon oncle, comme on doit estimer toute force virtuelle, utile, solide... et, au fond, je le reconnais, particulièrement agréable dans l'exercice des joies de la vie... Mais estimer le caractère et les vertus de famille de mon futur beau-père, c'est une tout autre guitare. Et tu ne t'étonneras pas, j'imagine, si mes réflexions s'aigrirent devant le résultat de cette décisive mise en demeure sur laquelle je comptais.

Être pris pour un de ces niais que l'on berne avec des mots n'est point de mon tempérament. Versé dans la pratique des codes, il m'était humiliant de paraître dindonné, comme un simple actionnaire, par ce boniment de potentat financier, mêlant le juridique, la morale, les hautes convenances, l'honneur du nom, au tripotage de sa politique et de ses capitaux... et blasphémant l'amour d'Antoinette et le mien!..

J'étais furieux!.. Et d'autant plus que, en vérité, je n'aurais su qu'objecter à ce langage si habilement spécieux qu'il semblait fondé sur la raison, « la prévoyance et le souci d'un père jaloux d'assurer le bonheur et les intérêts de sa fille!.. » Que dire contre cette feinte prudence, prescrivant un sage délai... à l'abri duquel tout peut être tenté, pour égarer, pervertir un cœur faible, une imagination naïve?.. J'étais furieux de m'être vu roulé par cette fourbe aisance, par ce ton paternel qui m'horripile toujours, au souvenir de tant d'ennuis dans le passé...

Bref, en cette belle aventure (idylle ou roman, selon qu'il te plaira), après cinq semaines remplies des bulletins triomphans de mes victoires et conquêtes, je dégringole à ce charmant résultat : Mon oncle se rendant aux vœux de ma tante, « il y a pourparlers de mariage entre ma cousine et moi, » sauf à discuter en temps et lieu les conditions qu'il y mettra.

Ah! le bon billet!..

Pour l'heure, je suis anéanti de cette énorme chute...

Cependant, écoute bien, Carol; des millions de mon oncle, je ne sais pas ce qu'il adviendra... mais, ce que je te jure bien, c'est que j'aurai ma cousine!

Ma tante, à qui j'ai tout rapporté, et qui connaît de longtemps les tours subtils du personnage, n'a point paru surprise...

— Oh! j'avais prévu la lutte! m'a-t-elle dit.

Quant à moi, tu devines qu'immédiatement j'ai arrêté mon plan de campagne. Antoinette doit tout ignorer de ces débats; mais mon oncle, étant dûment informé de notre entente, va sans doute user de rigueur, et couper court à nos rendez-vous du matin... Il me faut donc agir, et sortir du clandestin, par une sorte de consécration donnant du moins à notre amour un appui moral déclaré...

Tout d'abord voici ce que j'ai fait.

Pour répondre à l'*ultima ratio* des trois mois de délai, j'ai tout de suite endoctriné Antoinette, en prétextant des scrupules de conscience (qu'elle devait certainement partager) sur la prolongation chaque jour plus hasardeuse de ce mystère à deux... Notre avenir désormais résolu, et sûrs de nous, je lui ai fait comprendre « qu'au nom des hautes convenances de notre monde, » elle devait à sa mère, déjà favorable à nos souhaits, l'aveu complet de nos engagemens... Le côté romanesque de la situation, le rôle d'héroïne à jouer dans une aussi majeure circonstance, enflammant son imagination, sans tarder un instant, elle a couru chez sa mère...

L'affaire est enlevée!.. Ma tante, que je n'avais pas eu le temps de prévenir, surprise, heureuse de cette scène d'épanchement, d'un de ces accès de tendresse dont la nature calme de ma cousine l'a trop souvent sevrée, a tout approuvé, tout promis de son concours... sans cependant lui cacher que tout dépend de l'assentiment de son père...

Sur ce point, j'ai ajouté à la défiance d'Antoinette. Je l'ai convaincue de la nécessité de garder le silence du côté de mon oncle, afin d'éviter tout danger de remontrances, dont il profiterait sans doute pour nous susciter des obstacles, nous opprimer, nous séparer peut-être, *brisant à jamais notre vie*... Cette peur du loup dans notre idylle corsant au mieux les péripéties de son roman, son imagination est partie de plus belle... Une tendre mère, un père barbare!.. Son attitude d'héroïne est cette fois dessinée... Elle se taira!.. Mais, quoi qu'il en soit, de par sa mère nous voici bel et bien entre nous, à l'état de fiancés.

Te dire que je songe à m'écrier: « ville gagnée! » ce serait certes outrecuidance; mais tu conviendras qu'au sortir de ma défaite, si l'attaque de mon oncle a été raide, ma riposte ne s'est guère fait attendre... Et tout cela dans la même journée... Ouf!..

Je m'attends à des complications.

XVII.

Calme plat, après toutes mes craintes!.. A ce point même que c'est presque à n'y plus rien comprendre...

Mon oncle, au beau fixe, me comble d'aménités, comme si notre dernier entretien avait décidé entre nous le plus parfait accord de vues. Rien de plus engageant, de plus englobant que son aisance avec moi. On dirait presque qu'il s'applique même à se faire aimable envers ma tante, comme résolu à répandre le bonheur autour de lui...

— Eh bien! quand commences-tu tes leçons d'équitation à Antoinette? me dit-il au déjeuner, le lendemain de ma fameuse démarche... Il y aurait là de quoi user vos matinées!

Ce mot dénonçait si clairement qu'il n'ignorait rien de nos escapades, que ma cousine rougit comme une pivoine.

— J'ai encore besoin d'au moins une semaine pour mettre Sarah au point, en la montant en dame, lui répondis-je, le nez dans mon assiette.

Notre secret n'est donc plus, comme tu le vois, que le secret de Polichinelle... Faut-il augurer de cette mansuétude de mon oncle autre chose qu'une concession toute naturelle à nos familiarités de cousin et cousine!.. Là est la question!

Quoi qu'il en soit, enhardis par cette liberté tacite, nous osons maintenant des excursions sans trop de mystère. Le train du château, assez morne, ma tante d'un côté, mon oncle de l'autre, n'est point pour nous gêner.

Cependant, depuis quelques jours, la joie d'Antoinette me semble s'être amortie, comme si de vagues inquiétudes pesaient sur son esprit, ordinairement si peu enclin à des réflexions compliquées. J'ai raison de ces légers accès en la distrayant par de hautes dissertations sur quatorze toilettes destinées aux réceptions de l'été, et qui sont en cours d'exécution à Paris... Son imagination repart... Je ris, sans paraître remarquer le moindre nuage, ce qui serait d'un naïf... Néanmoins, il y a quelque chose!

Je l'ai décidément interrogée, et tu vas voir où nous en sommes...

Tout d'abord, en tout ce que je vais te dire, tu n'imagines pas, je suppose, que je puisse te donner plus qu'un résumé d'impressions, d'après une confession arrachée plutôt qu'obtenue, et dont tu comprendras d'un seul coup la gravité.

Ce matin, nous revenions des bords de la Loire lorsque, ayant grimpé le raidillon de Saint-Phal, qui abrège un quart de la route, ma cousine, essoufllée, s'assit sur un roc. Depuis notre départ du château, elle m'avait paru si véritablement soucieuse, que, la voyant taciturne, l'inquiétude me prit. Craignant quelque souffrance de fatigue, je la questionnai; à ses réponses évasives, je devinai bientôt qu'elle me cachait un souci plus sérieux que des combinaisons de toilettes... Alarmé, je la pressai de me confier sa peine. Enfin, à bout de résistance, elle laissa tomber ces mots :

— C'est mon père!..

— Ton père?.. m'écriai-je. Quoi?.. que t'a-t-il dit?..

Elle hésitait à me répondre. Je redoublai d'instances.

— Eh bien! reprit-elle, il m'a parlé de nous,.. de la demande que tu lui as faite l'autre jour...

Sur le coup, je demeurai stupéfait. Après le refus déguisé de mon oncle, après tant de réserves et de prétextes d'ajournement, qu'il eût de lui-même abordé pareil sujet avec Antoinette, il y avait lieu de tout craindre.

— Est-ce qu'il s'oppose à notre mariage?.. dis-je avec étonnement.

— Non, il ne dit pas cela!.. Seulement, ajouta-t-elle d'une voix trempée de larmes, il paraîtrait résolu que, dans ce cas, il nous établirait à Nantes, où il compte faire restaurer pour nous notre hôtel...

— Quelle folie! m'écriai-je... Et quelle raison donne-t-il d'un aussi ridicule projet?..

— Que nous n'avons pas assez de fortune pour faire figure à Paris.

Ce mot dénonçait, de façon très claire, un commencement d'attaque sur l'esprit d'Antoinette; mais ce qu'il m'importait de savoir, c'était le fond des pensées de mon oncle. J'avais déjà vaguement pressenti, sous cet excès de belle humeur des derniers jours, quelque chausse-trape où il cherchait à nous prendre.

Je me fis tout raconter. Grâce à mes questions répétées, aux détails précis que je me fis donner, il m'est aisé de te reconstituer tout, des paroles et des faits.

Au lendemain de ma démarche formelle, ayant gardé Antoinette après le déjeuner, à propos des divers cadeaux splendides qu'il lui destine pour sa fête, il l'avait emmenée, tout en causant, par la terrasse, lorsque, installés dans son cabinet de travail, après quelques propos plaisans, il lui dit tout à coup en riant :

— Eh bien! Toinon, te voilà donc devenue grande fille?.. Et il va donc falloir te marier?..

Surprise, troublée d'une si brusque sortie, elle ne sut que répondre.

— Bon, bon, mademoiselle, rougissez, et faites la sainte Nitouche!.. reprit-il en souriant. Pendant que vous ne pensez qu'à être belle, je reçois, moi, des demandes en mariage!.. Ce qui me vieillit diantrement...

— Une demande en mariage?.. dit Antoinette timide; mais pourtant rassurée par ce ton paternel.

— Une demande?.. Mais j'en ai déjà reçu deux!.. Et même je soupçonne que j'en aurai bientôt dix!.. Si bien que je n'aurai

plus de temps qu'à exercer mon métier de père en te les rapportant.

— C'est effrayant, répliqua-t-elle en riant à son tour sans défiance, et convaincue qu'en tout cet étalage il ne s'agissait que de moi.

— Oui, fillette, c'est effrayant! répéta-t-il cette fois plus sérieux. Effrayant! comprends-le bien, parce que, avant toutes choses, j'ai résolu de te laisser entièrement libre de ton choix... Seulement, tu dois comprendre que mon métier de père est aussi de t'éclairer, de te guider dans une résolution si grave qu'elle engage tout ton avenir et toute ta vie, que je veux belle, brillante,.. heureuse enfin!.. ajouta-t-il avec une pointe d'attendrissement si naturel qu'Antoinette se jeta dans ses bras.

Mon oncle, il me faut bien l'avouer, est vraiment un diplomate de premier ordre... L'art d'aborder les questions ardues, sans paraître y toucher, n'a point de secrets pour lui... En trois mots son siège est fait.

L'effusion d'Antoinette calmée, mon oncle entra tout droit par la tranchée... Avec des formes galantes, et d'un ton finement enjoué, il lui confia, en grand mystère, que j'avais fait près de lui une solennelle démarche qu'il était de son devoir de lui communiquer,.. en même temps que certaine ouverture officielle des Delapomme, posant aussi Onésime comme un second prétendant... Sans lui dissimuler « qu'un mariage, entre nous, était désiré par sa mère, » il ajouta pourtant que, avant de prendre un parti définitif, il jugeait utile qu'elle s'imposât à elle-même un temps de réflexions...

— Le mariage d'une fille comme toi, reprit-il, ne doit pas ressembler à un plongeon!.. Alors, surtout, qu'elle peut prétendre aux plus hautes situations... Je ne te demande pas tes secrets,.. continua-t-il avec un sourire, ces formes bourgeoises ne sont pas de notre monde... Seulement, si tu m'en crois, prends mes conseils de bon camarade avant de t'engager... ou même après,.. *en cas de regrets*... Dans ces imprudentes erreurs d'imagination, les pères sont faits pour aider aux ruptures embarrassantes en jouant les Croquemitaines...

Tout cela dit légèrement, sur un ton de badinage, était si loin d'un appel à des confidences de cœur, qu'Antoinette se mit à l'unisson en le voyant reprendre gaîment la grande conférence sur ses cadeaux de fête, comme si cet important sujet n'eût point été interrompu... Il l'entraîna bientôt à parler de l'avenir, de la somptueuse existence qu'il entrevoyait pour elle, selon le mari qu'il lui plairait de choisir, voulût-elle être duchesse...

— Oh! duchesse!.. exclama Antoinette en riant d'un air de doute.

— Et pourquoi riez-vous, belle incrédule?.. Je connais plus d'une princesse qui ne vous vaut pas!.. Soit dit sans parler de la fortune de votre père,.. qui n'est certes pas à dédaigner, comme appoint de votre aimable personne...

— Ne te fâche pas! dit-elle en riant. Au couvent, je n'ai jamais vu qu'un duc... Il avait soixante-dix ans... C'était le grand-père d'Hélène Chapus!..

— Oh! tous les ducs ne sont pas à ce point défraîchis!.. reprit mon oncle. On pourrait t'en montrer de charmans.

— Qui m'épouseraient pour la fortune de mon père, n'est-ce pas?.. ajouta-t-elle gaîment, et qui prétendraient me régir en maîtres.

— Diantre! quelle expérience chez une novice! s'écria-t-il. Enfin, mène tes affaires à ta guise... Pour le présent, je t'ai dénoncé deux amoureux; le reste te regarde, que tu prennes Jacques, ou Onésime...

— Oh! Onésime!.. s'écria-t-elle en protestant, je n'en veux pas...

— Hé!.. il a une fortune déjà supérieure à la tienne!.. Et il va y joindre bientôt une couronne de comte!

— Ah! je t'y prends, méchant père!.. dit-elle malicieusement, voilà que tu veux m'influencer...

— J'en suis à mille lieues!.. Et, la preuve, c'est que, si tu te décidais pour Jacques, qui n'a rien, j'ai déjà songé à vous faire un joli nid de notre hôtel, à Nantes, pour vous y caser luxueusement!

Mon cher Carol, j'avoue que, jusqu'à ce point du récit d'Antoinette, étonné de tant d'assurances libérales de mon oncle, de cette facilité de bon père, prêt à souscrire d'avance au choix de sa fille, je cherchais vainement à démêler le sens et le but d'un si tendre épanchement. A ce don généreux de son joli nid de Nantes, je saisis le fil... En trois mots, en effet, tout un tas d'objections s'y accrocha: « Nos ressources très bornées, tout à fait insuffisantes dans le train de Paris,.. mon caractère aimable, généreux,.. mais prodigue; mes facultés très sérieuses,.. mais très désordonnées jusqu'alors; mes entraînemens de jeunesse... fort naturels, fort excusables,.. et dont l'expérience pouvait même donner des gages de sagesse et de raison pour l'avenir,.. tout y passa, sous forme d'éloges affectueux, relevés du ton le plus affable et bourré de marques d'intérêt... Ma très forte instruction, mon intelligence haute... pouvant aspirer à tout, si je prenais goût au travail... »

Le couronnement, tu le devines: la nécessité d'une position solide, doublant nos revenus, ma coopération à ses grandes affaires... Le raffinage, enfin!

La pauvre Antoinette, tombant du plus haut de ses rêves de grandeurs, m'acheva sa confession dans les larmes. Au fond de ses souvenirs d'enfance, elle retrouvait la vie de sa mère, sous le joug des mornes ennuis de province, les tracas de l'usine, les chefs de service venant chaque jour au rapport pendant le déjeuner...

— J'y mourrais! gémit-elle dans un accès de désespoir.

— Mais tu es folle! lui dis-je en lui prenant les mains. Ne vois-tu pas que, de toute cette scène que ton père t'a jouée, rien n'est vrai, rien n'est sérieux!.. sinon l'avantage qu'il trouverait à se décharger sur moi d'une dure corvée!.. Mais rien de tout cela n'arrivera, parce que nous *ne le voulons pas!*.. Voyons, ma chérie, ta peur est absurde, me comprends-tu raffineur?.. Et toi, te vois-tu raffineuse?..

Ce mot la fit rire, réveillant son orgueil. Elle essuya ses yeux.

— Mais, si nous sommes trop pauvres pour vivre à Paris... reprit-elle redevenant inquiète, si tu es tout à fait ruiné... Et s'il ne veut rien nous donner...

— Niaiseries que tout cela! Subtilités pour effrayer ton ignorance de la vie!.. Ton père, en te racontant ma ruine, a négligé de te dire que cette ruine est représentée par quarante mille livres de revenus, d'autant plus sûrs que c'est lui qui me les paie... et dont les titres sont en ses mains.

La voyant demeurer soucieuse, et comprenant que, pour la rassurer, il fallait traiter légèrement de ridicules combinaisons, absolument vaines devant nos deux volontés, j'invoquai notre amour... plus fort que de futiles obstacles, alors qu'il s'agissait de toute notre vie... « Dussions-nous sacrifier un peu de notre train, pour vivre libres, à notre guise, ne nous restait-il pas ce bonheur de notre affection, de notre jeunesse?.. »

Elle m'écoutait pensive, et, comme désespérant de l'avenir, semblait courber sa jolie tête sous des pensées accablantes.

— Mais si mon père ne veut pas, lui?.. dit-elle incrédule à mes assurances; s'il s'oppose à notre mariage?.. S'il veut me marier à un autre?..

— Folle! m'écriai-je. Ces tyrannies-là ne sont plus de notre temps!

— Et pourtant s'il veut me contraindre... que faire?..

Des larmes étaient remontées à ses yeux. Il fallait à tout prix trancher dans le vif.

— Voyons, lui dis-je, as-tu du courage?..

— Oh! pour ne pas me laisser enterrer à Nantes, j'en aurais.

— Eh bien! si ton père veut te contraindre, nous nous enfuirons tous les deux... et nous irons nous marier à Londres!..

XVIII.

Une accalmie!..

Je donne des leçons d'équitation à ma cousine, et tous les matins nous partons sans mystère pour la forêt. Tu devines si j'ai du mal à faire rompre ma novice avec son parfait maintien monastique... J'ai mille peines à secouer cette réserve empruntée, nonchalante, et qui a peur de tout... Par là-dessus, pas de main, pas de sang-froid... Pourtant sous l'amazone collante, l'amour-propre et la coquetterie l'aiguillonnant, à la pensée de nos futurs chevauchées conjugales au Bois, j'éveille un peu sa volonté... Elle commence à se tenir. Ma tante, qui monte à ravir, nous accompagne parfois, et parfois aussi la *sauvage*... dont la crânerie fait contraste... Imagine un vrai casse-cou, plein de grâces et d'aplomb. Jusqu'à quinze ans, elle a monté en garçon, avec son père, très bon cavalier... Les deux ou trois premiers jours, la longue jupe et la fourche la déroutèrent d'abord... En quatre matinées, elle eût bientôt fait de consolider son assiette. Si le fini de l'école lui manque, elle y supplée par cette désinvolture, et cette aisance accomplie qui sont l'effet d'une harmonie plastique de premier ordre. Au courant de nos cavalcades, je reste souvent ébahi de l'exquise perfection de formes que révèle le moindre de ses mouvemens. Comme structure, elle est positivement remarquable. Imagine la Diane de Gabies, enivrée d'air, de liberté... toute son originale personne vous a un ragoût d'élégance et de hardiesse si réellement imprévu, qu'Antoinette, un peu jalouse, en fait parfois la moue...

— Et quelle âme juvénile, vivante! Vrai, Carol, il y a un sûr bonheur en cette étrange fille-là... Et je ne plaindrai pas celui qu'elle aimera!..

Hum! ne va pas faire là-dessus des réflexions téméraires, au moins!.. Antoinette a son prix!..

Tout cela est donc pour te faire part du train dont nous usons. Qu'en résultera-t-il?.. Si précaire que soit l'appui de ma tante, contre les roueries de mon oncle, nous n'en sommes pas moins désormais, entre nous, à l'état de fiancés déclarés... Malgré quelques retours de tristesse d'Antoinette, à propos de Nantes, la terreur d'une lutte prévue n'est pas sans ajouter certaine saveur romanesque à « nos amours persécutés. » Son rôle d'héroïne échauffe par instans son imagination tranquille, j'y gagne des expansions plus vives. Grâce au beau système de tergiversations de mon oncle, il est d'ailleurs advenu que le projet d'enlèvement est maintenant pour nous dans l'air; après le naturel sentiment d'effroi de mon Antoinette, peu à peu j'en suis venu à calmer ses plus vives

craintes, à la rassurer sur l'exécution et sur les effets d'une fuite, dont notre si intime parenté atténuerait singulièrement les conséquences, étant données les libres familiarités que le monde sait exister entre nous. Après tout, ce ne serait qu'une échappée plus longue que celles que nous faisons chaque matin... En un jour, nous pouvons gagner Londres, où, tout étant préparé par toi, car je compte sur ton aide, nous serions mariés le lendemain. Dis que tout cela est fou ; mais c'est ainsi !

Bien entendu, cette extrême résolution n'est jusqu'à présent réservée que comme le suprême recours d'une complète détresse, en cas de situation désespérée. Nous attendons avec calme les hostilités prévues.

Si tu trouves encore, après cela, que je m'endors dans des fadeurs de *Bergeries* à la Deshoulières ou à la Racan, il faut le dire!

Pour l'heure, nous sommes tout en plein dans nos préparatifs de fête, dont le jour approche... Tu t'imagines aisément, je suppose, ce qu'est, pour ma jolie libérée de couvent, cette grande affaire de son premier début dans le monde. Les toilettes sont toutes arrivées, avec une première demoiselle et deux couturières, pour les retouches. Inutile de te dire si tout cela donne lieu à de longues et graves conférences, dans lesquelles je suis consulté...

C'est pourquoi je n'ai guère de temps de reste pour t'écrire.

Un événement :

Ce matin nous est arrivé un très haut personnage... Ne cherche pas, tu te fourvoierais... Il s'agit, ni plus ni moins, du grand financier... le baron Abel de Rosenthal... et d'Israël... célèbre à l'instar des rois des chemins de fer et du pétrole de la grande Amérique... salue, mon cher, il a *huit cents millions*, des châteaux, des chasses princières... où il héberge les héritiers présomptifs des plus grands royaumes... Mon oncle est, paraît-il, de divers syndicats et de quelques conseils d'administration avec lui. Tu devines l'accueil qu'il lui fait. L'homme est, du reste, curieux à connaître, quoique Allemand. Quarante-deux à quarante-cinq ans, grand, svelte, souple, une assez belle tête, type sémitique, fort mitigé par des croisemens ; un mélange de Slave et de Grec du bas-empire... Une intelligence froide, avec des allures volontiers souriantes, voilant l'implacable aplomb du nabab qui se sait armé d'une formidable puissance; on devine quand il marche qu'il a conscience de produire un énorme déplacement d'air... Au demeurant, faisant quelques frais pour se rendre aimable, et cachant assez bien, sous les formes d'une sorte d'élégance conquise, ce qui lui manque d'éducation première. L'objet principal de sa présence à Francœur

est l'acquisition du célèbre château et de la terre domaniale de Crancé, que l'on adjuge à Tours après-demain. La mise à prix est de cinq millions... une bagatelle pour lui. A l'énoncé des magnificences que paraît vouloir déployer ce Plutus, mon Antoinette ouvre des yeux immenses... tant il est vrai que l'étalon de la richesse est fort variable à tous les degrés. Les éblouissemens que lui causait la fortune de son père se sont du coup dissipés, notre infime situation ne lui paraît plus qu'un état voisin de l'indigence... Nous rions de notre misère.

XIX.

Depuis huit jours, une vingtaine d'hôtes nous sont tombés à Francœur. Une demi douzaine de financiers de marque, plus ou moins renommés, selon le chiffre respectable de leurs millions... De notre monde, les Santon d'Aveine que tu connais : père, mère et filles, flanqués d'un neveu, le vicomte Horace d'Humières, élégant officier de dragons, d'entrain irrésistible. La jolie marquise d'Arlanges... en un fort gai demi-deuil de veuve... Son jeune beau-frère, le beau Guy d'Arlanges, est arrivé le lendemain. En ajoutant Onésime, tu peux, si tu comptes bien, relever dans cette première fournée un assortiment de trois ou quatre célibataires, dûment endentés, pour mordre à de fortes dots d'héritières... Hum!.. hum!..

Tout ce lot mondain mène un train de fêtes et de parties, où le ban du voisinage se trouve naturellement convié. Excursions, cavalcades, sauteries... Tout cela, en attendant la grande fête qui aura lieu le 12... et dont il sera parlé!.. Ma cousine est aux anges... Et moi, je suis sur les dents, grâce au titre de *prince de la jeunesse* que m'a décerné mon oncle, avec la haute main dans le branle-bas général de mon ancien château... Tu penses, la bride sur le cou, si je tranche dans le grand, en maître absolu de tout ce faste d'hospitalité, trop ancré dans mes goûts pour que je n'y trouve pas, au fond, l'intime satisfaction du viveur et de l'artiste. Entre nous, j'estime que je réalise un joli idéal de haute vie... Antoinette m'admire comme le mari de ses rêves... Que te dire après cela?..

Malgré ce vent de fortune, comme tu n'es pas trop bête, je suppose que tu soupçonnes déjà, comme moi, que tout ce laisser-aller de mon oncle n'est point uniquement pour mes beaux yeux. Par mes alliances, et par mon nom qui représente, je suis le lien tout trouvé entre son monde de finance et les plus fiers hobereaux d'alentour. Il use de mon titre de neveu comme d'une enseigne,

voilà tout!.. Il est d'ailleurs trop malin pour ne point comprendre que le maniement des affaires ne l'a point initié aux prodigalités folles ; mes connaissances toutes spéciales en la matière lui sont utiles pour mettre les choses au point. Son train établi, son monde stylé, il est homme à me planter là, sans crier gare!.. A moins, pourtant, que, sous sa finasserie subtile, ne se cache un double jeu. — Me donner un avant-goût de l'existence d'or, promise au gendre de ses rêves, et m'englober dans ses projets... le raffinage compris!

Quoi qu'il en soit, je ne m'abuse guère, et j'ai l'œil ouvert aux écueils, tout en poursuivant mon flirt charmant avec ma cousine que toute cette piaffe enivre... Si nos rendez-vous du matin sont plus rares, mon rôle prépondérant et mon titre de cousin me donnent mille occasions de tête-à-tête précieux, ma tante s'effaçant, ravie de lui faire jouer son rôle de jeune châtelaine... Elle ne voit que par mes yeux. Je la dirige, la dresse, et je règle ses toilettes au mieux de ses attraits. Pourtant, je surveille les très naturels manèges de coquetterie qui ne sauraient faire défaut à sa grâce encore un peu timide; elle les partage, du reste, avec une tranquillité d'humeur assez rassurante; Onésime s'en montre jaloux. Le jeune renard a déjà éventé le péril en se voyant des compères prêts à convoiter ses raisins, et c'est un fier Argus que j'aurais là, s'il en était besoin. La belle marquise, dont les toilettes, fort réussies, d'ailleurs, effarouchent un peu Antoinette, s'efforce à l'accaparer, Guy d'Arlanges presque toujours en tiers... En somme, jusqu'à présent, tout se borne à des essais d'escarmouches; mais tu penses si, dans ce train supérieur que j'invente, l'imagination de ma novice s'emballe à l'idée de l'avenir qu'un mariage entre nous lui promet... avec l'amour au premier plan... Tout ce beau train n'est pas cependant sans amener de fréquentes chamailleries entre nous... Il n'en est que ça!.. Elle marche en plein dans son idéal d'existence et je suis l'enchanteur de toute cette féerie.

Demain notre grand jour de fête!.. Et tu n'y seras pas! — Ta vieille tante du Béarn ne pouvait-elle retarder de huit jours le deuil que tu m'annonces!..

XX.

Fêtes de jour et de nuit splendides!.. Je m'en vante!..

De dix lieues à la ronde, tout le voisinage des manoirs... Tout Blois, aristocratique et officiel : le général, le préfet, huit gardes champêtres, quatre gendarmes, les pompiers, le fameux Rosenthal arrivé par train spécial... Mgr La Jonchée (une galanterie

d'Onésime) est venu officier lui-même à la messe en musique du matin... Mâts de cocagne dans le parc, courses en sac, jeux des ciseaux pour les filles... Danses rustiques sur le boulingrin, couvert d'une tente immense, et banquet patriotique offert aux trois communes nous jouxtant... Des électeurs.

Le soir, le populaire parti pour le feu d'artifice tiré sur la place de la Mairie, illumination de la grande avenue du parc (des piqueux portant des torches). La terrasse à balustres de marbre, ornée de palmiers, éclairés des douces lueurs d'un nombre infini de lanternes chinoises grimpant jusqu'au haut des tourelles... Le bassin de Diane et toutes les eaux jaillissantes, sous des jets de lumière électrique se répercutant sur les buissons de fleurs. Tous les salons *a giorno* dans une clarté reposante. Un Songe de nuit d'été... dont la caisse de mon oncle aura des nouvelles!..

Tu vois le décor... Je passe maintenant à certains événemens... qui ne sont pas minces, de cette nuit mémorable, assez fertile en surprises.

Tout d'abord, à mon endroit, les hostilités sont engagées... Deux prétendans, ni plus ni moins, à l'occasion du bal, ont arboré leurs bannières. Après huit jours de galanteries et d'attaques légères faciles à mener dans notre train de parties,.. le beau Guy d'Arlanges, et l'entraînant Horace d'Ilumières, en habits rouges, ont à la fois sauté le pas... Comme c'est d'Antoinette que je tenais la nouvelle, tu devines si nous en avons ri... Deux déclarations enflammées, d'une valse à l'autre, la chose tournait suffisamment au comique pour me donner beau jeu. Ma naïve, toute fière d'une si grande aventure, à son premier pas dans le monde, ne s'est pas mal tirée de ce double assaut; mais bien que leur laissant forcément à tous deux le bec dans l'eau,.. la criminelle semblait toute ravie.

Quoi qu'il en soit, elle marchait dans le ciel, lorsqu'au plus brillant de la fête, une déconvenue vint tout à coup troubler sa conquérante allégresse.

Il faut te dire que, dans nos conférences de toilette, la seule rivale prévue, visée même par la première demoiselle essayeuse, ç'avait été la belle d'Arlanges, dont nous attendions l'entrée avec un juste sentiment d'émoi... Or la belle d'Arlanges avait paru... Du premier coup d'œil, Antoinette s'était sentie triomphante et le sourire était revenu... Mais il arriva qu'au cours de la soirée, une autre étoile se leva tout à coup sur un point absolument inattendu. Ne cherche pas,.. ce n'était autre que France, tout élégamment attifée d'une robe blanche et qui n'avait fait nulle sensation jusque-là, se tenant près de ma tante pendant le défilé des hôtes et invités divers. On

avait déjà commencé la danse lorsqu'elle rentra dans les salons. Pour secouer je ne sais quelle mélancolie que je lui vois depuis quelques jours, je lui avais demandé son premier quadrille : nous prîmes place... Pourquoi fut-elle remarquée?... Pourquoi son succès?.. Je ne saurais te le dire ni te l'expliquer; sinon, peut-être, par la gracieuse simplicité de sa mise, contrastant avec le flot de fanfreluches des modes récentes... Son goût artiste et quelques belles fleurs,.. son galbe de jeune Muse, et ce certain air de supériorité inconsciente, mêlé à ses façons aimables... Peut-être aussi ce je ne sais quoi d'exotique ou de parfum sauvage vraiment très attirant... En elle, du premier regard, on devinait quelqu'un.

Il n'était point jusqu'à mon oncle qui ne semblât radieux de ce grand effet produit.

— *Incessu patuit dea!* me dit le préfet, en arrêt devant elle, comme je la reconduisais.

Tant il y a que, après la danse, mon Antoinette était tout près de n'être pas contente... J'eus peine à désarmer son humeur, nous eûmes une pique, même assez vive...

Mais France, gagnée par l'entrain du bal et accablée de sollicitations, ne manquait ni valses, ni polkas, son succès toujours montant... si bien que, de par ma jalouse, défense m'était faite de participer au triomphe d'une rivale lorsque juste à ce moment France s'avançait vers nous, son carnet à la main.

— Cousin, je suis débordée! me dit-elle : vite inscrivez-vous, pour les sauteries que vous voudrez, à la place qu'il vous plaira...

— J'ai besoin de Jacques! répondit vivement Antoinette. Tu en as assez d'autres sans venir aussi le racoler.

A ces mots blessans et au ton dont ils furent prononcés, France eut un geste de stupeur... Puis nous enveloppant tous deux d'un de ses regards si pleins de pensées :

— Ah!.. toi aussi?.. dit-elle avec un accent étrange. Eh bien, pour cette fois, c'en est assez!..

Et elle s'éloigna.

Atterré, confus, je courus pour la rejoindre :

— France, ma chère France, pardonnez une parole irréfléchie!.. m'écriai-je en l'arrêtant par le bras.

— Oh! je pardonne, allez!.. répondit-elle; mais, pauvre Jacques, vous, je vous plains!

Comme il va de soi, de retour auprès d'Antoinette, j'eus nouvelle scène... que j'apaisai par une valse.

Quant à France, réfugiée près de ma tante, elle ne dansa plus, prétextant une indisposition soudaine, que sa pâleur rendait si vraisemblable, que mon oncle lui-même s'en émut. Il alla près d'elle,

empressé, pour la conduire sous la vérandah... Je vis qu'elle refusait, malgré ses insistances de despote, et je fus surpris du geste brusque avec lequel elle retira sa main, qu'il voulait prendre pour la forcer à le suivre... J'en conclus que de ce côté aussi elle avait déjà subi peut-être quelque désobligeante algarade, et je n'en doutai plus en la voyant tout à coup relever la tête comme pour rompre entre eux une rude altercation. — Elle se rapprocha de ma tante, il n'osa la suivre.

Tout cela s'était passé à l'écart et n'avait pu être surpris que par moi, comme je quittais la place, pour aller chercher ma danseuse dans un autre salon.

Je ne m'étais pas autrement préoccupé d'une de ces bourrasques de tyran assez fréquentes parmi nous ; je revins pourtant, désireux d'apaiser tant de querelles ; mais France n'était plus là. Je m'informai :

— Elle est remontée chez elle ! me dit ma tante.

— Mais est-elle donc réellement souffrante ?.. demandai-je.

— Souffrante... Oh ! oui ! répondit elle d'un ton qui me parut singulier.

Je ne tardai point du reste à remarquer que mon oncle avait aussi disparu ; car, voulant conférer avec lui pour quelques ordres, je le cherchai vainement. Il ne se montra que plus d'une heure après.

Cependant le bal s'était continué dans son animation la plus brillante... Il y allait un peu de ma renommée mondaine qu'il marquât dans les fastes du Blésois... Je m'étais piqué surtout d'organiser un souper hors ligne, dans les deux salles à manger, et, par petites tables sous les palmiers de la terrasse, parmi les buissons de fleurs. Un clair de lune splendide, une nuit tiède et la projection de rayons électriques faisant jouer des effets d'ombres dans les feuillages... Un tra la la féerique étonnamment réussi.

J'étais sorti pour donner un dernier coup d'œil sur toutes choses. Il était trois heures... Quelques voitures des châteaux éloignés partaient déjà par l'avenue. Comme j'arrivais à l'angle de l'aile gauche, habité par ma tante, je fus assez surpris d'apercevoir les deux lanternes d'un coupé, arrêté à l'écart sous la charmille du parc... Presque aussitôt, près de moi, la porte de la tourelle s'ouvrit, une femme parut enveloppée d'une longue mante... C'était France.

A ma vue, elle fit un recul d'effroi et jeta presque un cri.

— Ah ! quelle peur vous m'avez faite ! dit-elle encore émue en me reconnaissant.

— Mais qu'arrive-t-il ?.. Où allez-vous à cette heure ?..

— Je m'en vais chez Constance !.. reprit-elle. Ne me retardez pas !.. La voiture est là qui m'attend !

Et, sans un mot de plus, elle prit sa course vers le coupé, ouvrit la portière et partit si rapidement que je demeurai presque interdit de ne l'avoir point retenue. A coup sûr, le ridicule propos d'Antoinette, si froissant qu'il pût être, me semblait, en réalité, trop véniel, entre cousines, pour devoir donner lieu à une telle exagération de susceptibilité violente... N'y pouvant rien, pour le moment, et sachant de reste que, comme par le passé, j'apaiserais le lendemain cette sotte affaire, je revenais, mes ordres donnés, lorsque, devant moi, surgit mon oncle :

— As-tu vu *Seconde?..* me dit-il brusquement en regardant autour de nous.

A son agitation, où je devinais un de ces accès de brutale colère qu'il ne sait guère maîtriser, je compris d'instinct qu'il fallait, avant tout, lui cacher la fugue dont je venais d'être témoin.

— Mais il y a plus de deux heures qu'elle est remontée chez elle, répliquai-je en éludant sa question.

Au même instant la détonation de trois bombes annonçait le souper...

La fête s'est terminée par un cotillon sans pareil, au lever de l'aurore dorant nos grandes eaux.

Ce matin, la moitié de nos hôtes, harassés des fatigues du bal, n'a point paru au déjeuner. France n'est point encore revenue.

A quelques mots que j'ai pu échanger avec ma tante, j'ai compris qu'elle n'ignore rien sur la fugue de cette nuit.

Par train du soir, départ général des Arlanges, des Humières et de tout le reste des commensaux de la première série... Je suis éreinté des plaisirs qu'il m'a fallu inventer pour tout ce monde!

XXI.

Mon ami, si tu n'étais pas pour moi comme un frère, à qui je puis tout confier sans crainte, je tairais certes les très graves faits intimes où je me trouve brusquement mêlé... Mais je connais ta solidité. Nous sommes deux philosophes, en communion de pensées plus hautes que les contingences vulgaires. Je te dirai donc tout de moi, comme tu me dis tout de toi. Ma situation, d'ailleurs, se complique trop singulièrement pour je t'en laisse rien ignorer.

Le lendemain de cette fête, dont je t'ai raconté quelques menus incidens de brouille, sur un mot stupide d'Antoinette; forcé que j'étais d'assister au décampement de nos hôtes, je n'avais pu quitter le château. France n'était point revenue; mais il arrivait assez souvent, d'ailleurs, qu'elle restât un ou deux jours à la Ferme,

pour que nul de nous ne s'étonnât de son absence. Pourtant, lorsque vint le soir, et tout le monde parti, le vide subit du salon, après deux semaines si bruyantes, ne pouvait manquer de rappeler les incidens de la veille. Ma tante, sous la lampe, son métier sur ses genoux, semblait respirer d'aise à retrouver sa broderie; tandis que, au piano, assis près d'Antoinette, je causais à demi-voix, en feuilletant de la musique.

Mon oncle, d'une humeur exécrable, s'agitait dans ce milieu de glace habituel, allant d'une fenêtre à l'autre de ce salon d'angle, d'où l'on voit à la fois le parc et la grande avenue, comme s'il eût guetté quelque retour.

— Eh bien! que jouons-nous? me dit nonchalamment ma cousine.

Je pris le morceau qui me tomba sous la main et l'étalai sur le pupitre.

— Oh! non! reprit-elle, le septuor de Beethoven, c'est bon pour la sauvage helvétique... et puis... trop difficile!

Je ne pus me défendre d'un froissement à cette aigre parole... qui eut d'ailleurs tout de suite un déplorable effet.

— Ah! çà, est-ce que cela ne va pas bientôt finir ces allées et venues de Francœur à la Ferme?.. s'écria mon oncle.

Ma tante leva la tête.

— C'est apparemment à propos de *Seconde* que vous me faites cette question? dit-elle.

— Oui... à propos de *Seconde!* répondit-il avec humeur. Je trouve fort inconvenant ce train de liberté qu'elle se permet...

— Elle m'a avertie, répliqua froidement ma tante, se remettant à sa broderie.

— Belle raison!.. Elle vous a avertie!.. Et vous avez autorisé... Je voudrais bien savoir pourquoi.

Ma tante, à ce mot, le regarda.

— Pourquoi?.. Mais je suppose que vous ne l'ignorez certes pas! reprit-elle froidement.

Modération singulière, il n'osa répondre... D'où je conclus qu'il avait conscience d'un tort, dans l'admonestation brutale à la pauvre France, que j'avais cru deviner pendant le bal.

La soirée s'étant traînée jusqu'à dix heures, Antoinette et ma tante accablées de fatigue, quittant le salon, je remontai chez moi, où je trouvai le vieux Joseph qui m'attendait. Préoccupé de l'humeur de mon oncle, je songeai que France était peut-être rentrée. Je m'informai.

— Mademoiselle *Seconde?* répondit Joseph. Oh! non, monsieur, elle n'est pas revenue!

Au ton particulièrement accentué de ces mots, je compris qu'il y avait quelque chose que j'ignorais... Sûr de sa discrétion autant que de son dévoûment, je n'hésitai point à l'interroger.

Il me raconta que, vers le milieu de la nuit, France étant remontée chez elle, mon oncle était survenu peu après... qu'il avait frappé à la porte de sa chambre, disant qu'il avait à lui parler... qu'elle avait refusé d'ouvrir. Alors, plein de colère, perdant toute retenue, il avait fait un tel bruit que les gens l'avaient entendu.

Bien qu'édifié sur les violences du caractère de mon oncle, je demeurai atterré tout d'abord au récit de cette incroyable scène.

Douter de la sincérité de Joseph, serviteur fidèle et dévoué, je n'y pouvais songer... Je coupai court à toute réflexion en le congédiant... J'étais harassé, fourbu, je tombais de sommeil, je me couchai.

Le lendemain, je ne me réveillai qu'à neuf heures. Certain qu'Antoinette ne paraîtrait qu'à midi, je partis aussitôt pour la Ferme. En dehors des fâcheux incidens de la veille, il m'était difficile de ne point intervenir auprès de France, pour essayer d'atténuer ses justes ressentimens, contre notre trop orgueilleuse cousine. De fait, en mon particulier, je lui devais des excuses pour le rôle ridicule que j'avais involontairement joué dans cette querelle. Enfin, je comptais la ramener au château.

Comme j'arrivais chez Giraud, j'avais à peine dépassé la grille, que je m'entendis appeler du jardin. C'était ma filleule Jacqueline, juchée sur les branches d'un poirier. Au pied de l'arbre, France tenait un panier déjà à moitié plein; elle devint toute rouge, en me voyant venir; mais, trouvant dans son regard plus de confusion que de froideur, je me rassurai.

Désireux d'annuler du premier mot tout souvenir de brouille :

— Je viens vous chercher ! lui dis-je en riant.

— Pas du tout !.. Pas du tout !.. s'écria vivement Jacqueline, du haut de sa branche. Elle reste avec nous !.. Maman veut la garder jusqu'à son départ.

— Quoi !.. France, vous partez? repris-je tout surpris de cette étrange nouvelle.

— Oui !.. dans peu de jours, répondit-elle dissimulant mal son embarras. Il y a plus de deux mois que j'ai quitté Genève...

— Quelle folie ! répliquai-je. Il y a deux jours, il n'était pas question de ce voyage.

— Une lettre de ma cousine... très mal portante.

La présence de Jacqueline rendait impossible tout essai d'explication... A ce moment, Constance paraissait à la fenêtre du parloir, m'invitant du geste à la rejoindre.

— Qu'est-ce que j'apprends ? lui dis-je en entrant, France parle de retourner à Genève ?

— Dame ! c'est ce qu'elle peut faire de mieux, me répondit-elle avec sa brusquerie familière.

— Comment... tu l'approuves ? m'écriai-je. Pour un bête de mot d'Antoinette !.. Et pour une algarade non moins bête de mon oncle, elle se pique ?.. Au risque d'amener une rupture fâcheuse pour elle, et qui peut devenir définitive avec le caractère dont il est ?..

Constance me regarda, de son air de commère résolue et de femme de sens qui ne va jamais par quatre chemins.

— Oui, c'est vrai, dit-elle, contrarier ton oncle serait très fâcheux ! — Seulement, dis-moi, ajouta-t-elle, trouverais-tu mieux qu'il la forçât à devenir sa maîtresse ?..

— Sa maîtresse !.. m'écriai-je consterné.

— Eh bien ! continua-t-elle, est-ce que cela t'étonne ? — Est-ce que tu ne le connais pas ?

Elle m'apprit tout, alors, d'une étrange succession de scènes et d'incidens odieux, ignorés de tous et qui s'étaient passés au château, depuis l'arrivée de France, captée d'abord par des témoignages d'intérêt qu'il était impossible de ne pas croire sincères. Les attentions charmantes de mon oncle, retrouvant jeune fille l'enfant qu'il n'avait jamais revue depuis cinq ans... Le fonds d'affections familiales se mêlant au sentiment de protection naturel... Cet attrait d'une intelligence ouverte, et d'une âme si vibrante l'avait surpris tout d'abord et dominé malgré lui... jusqu'au jour, où, après quelques semaines, entraîné, sans doute, malgré lui par les désirs troublans de ses passions brutales, il avait peu à peu changé en façons presque galantes les marques d'affection qu'il lui donnait, cherchant à l'éblouir par des promesses brillantes de fortune et d'avenir. — N'était-elle pas sa nièce ?.. Mais, bientôt, il s'était démasqué, à la grande épouvante de la pauvre France, prête à fuir de terreur. Il l'avait alors conjurée d'oublier un moment d'égarement, lui faisant peur d'un éclat, si elle quittait le château... Que te dirais-je enfin que tu ne devines, en cette lutte de franchise et de ruses ?.. les apaisemens, les bassesses, les menaces.

Deux fois, la nuit, il avait osé la poursuivre jusque dans sa chambre.

Je demeurais atterré de ce que j'apprenais là.

— Enfin, elle est ici !.. ajouta Constance. Et je te prie de croire qu'il ne viendra pas l'y chercher.

— Mais, repris-je, comment expliquer à ma tante...

— Ta tante ?.. Elle est venue hier ; France, à bout, lui ayant tout

dit!.. Tu te doutes bien que nous n'avons pas barguigné, pour décider que l'enfant restera ici!.. Il y aura là, au besoin, un grief de plus pour le divorce.

— Et quel jour France part-elle pour Genève?

— Oh! pour cela, il faudra voir! Car le joli monsieur, sous prétexte qu'il est son tuteur, et qu'il se croit tout permis, serait bien capable de l'y poursuivre... Ici, il sait que j'ai, dans ma main, mes gendarmes de la commune... et, foi de Constance, je les ferai marcher!.. Giraud tout seul, d'ailleurs, ne ferait qu'une bouchée du galant. Je te garantis donc qu'il ne bougera pas! Pour ta tante, et pour le monde, ce qu'il faut éviter par-dessus tout, c'est un esclandre qui retomberait sur vous autres!..

XXII.

Je n'ai jamais été un parangon de vertu, mon cher Carol, tu le sais; j'ai trop vu et trop pratiqué la haute vie, pour avoir encore de ces candeurs farouches, qui ne savent point pactiser avec les tolérances, un peu faciles parfois, de la belle société dont je suis un des ornemens. Cependant, il est certaines indulgences que ce qu'il te plaît d'appeler « mon tempérament troubadour » n'admet que sous de fortes réserves. Qu'un oncle devienne amoureux de sa nièce, l'affaire, en soi, ne me paraît certes pas un cas pendable... (en tant que la nièce soit jolie fille), mais à condition, toutefois, que les entreprises galantes n'excèdent pas par trop le juste point de canaillerie que comporte le vice élégant. Selon mes principes de mauvais sujet professionnel, si l'amour est un plaisir charmant, l'honneur est une loi de propreté morale. Abuser d'un devoir de protection, pour tenter de mettre à mal, en famille, une pupille que nul ne peut défendre... je t'avoue que je cesse d'en rire.

Je quittai Constance absolument indigné. Attiré, dès le premier jour, par un courant de sympathie vers cette cousine à l'abandon que je ne me connaissais pas, le contact journalier avait noué entre nous un de ces attachemens qui durent. J'y mêlais ce délicat plaisir de protection qui me semblait presque un droit, autant qu'un devoir. L'inqualifiable action de mon oncle me rendait furieux!.. Je m'apercevais qu'un profond sentiment d'intérêt, plus vif peut-être que je ne l'eusse soupçonné, me tenait au cœur, et je rageais de ne pouvoir intervenir...

Comme, au tournant de la route, j'entrais sous bois, pour regagner Francœur, je fus assez surpris de rencontrer mon oncle. Il m'avait aperçu de loin, je compris qu'il guettait... Dans l'ordre de

pensées où j'étais, je ne pus me défendre d'un sursaut à sa vue; mon mouvement le fit sourire.

— Bonjour, mon gaillard!.. me dit-il gaîment, et de son ton de camaraderie familière, je t'y prends!.. Tu viens de la Ferme!..

— Oui! je voulais voir Giraud... répondis-je, marchant près de lui pour rentrer au château.

— Ah!.. tu voulais voir Giraud, reprit-il gouailleur. Et *Seconde?..* Pourquoi ne la ramènes-tu pas?..

Sous l'air enjoué qu'il affectait je devinai une agitation sourde.

— *Seconde?..* mais elle ne m'a point demandé de l'attendre.

— Nigaud!.. Enfin, tu l'as vue... Tu lui as parlé...

— Oui, un instant. Elle était au jardin avec Jacqueline...

— Quelle toquée! s'écria-t-il. Elle boude, parce que j'ai un peu rabattu au bal ses allures de coquetterie... que tu n'as pas été le dernier à remarquer, d'ailleurs, ajouta-t-il en riant.

— Moi?.. mais je vous assure que non!.. J'ai remarqué qu'elle s'amusait, voilà tout.

— C'est cela!.. Fais donc le bon apôtre! La coquine était bien jolie, du reste!.. Et pour toi qui es un amateur...

Froissé de ces insinuations qui étaient loin de me sembler plaisantes, j'y coupai court d'un seul mot.

— Je suis chez vous, mon oncle, lui dis-je avec un grand sérieux, et si j'ai pu avoir des goûts d'amateur, croyez que je les ai oubliés en passant votre seuil.

— Bon, bon, cache ton jeu, pandour! reprit-il. Le plus bête de la chose, c'est que ta tante, avec ses idées ridicules, a tout l'air de prendre fait et cause pour blâmer une semonce qui, pour vive qu'elle ait pu être, n'en était pas moins méritée! — Et tu veux te marier, toi! — Enfin, quand revient-elle, ta belle Bradamante?.. Combien de jours faut-il à son courroux!.. Te l'a-t-elle dit au moins?..

Il était évident qu'il voulait me faire parler, apprendre de moi ce que l'on savait, au fond, d'une aussi triste affaire. Mis en éveil par Constance, je devinais trop dans sa contenance et dans son langage le bouillonnement d'une passion violente, pour tomber dans le piège qu'il me tendait, avec une si feinte gaîté...

Je me renfermai dans cette réponse évasive: « Que la présence de Jacqueline m'avait naturellement empêché d'interroger Bradamante, » et je me tus sur le reste, écoutant, jusqu'au château, des apologies sous lesquelles se cachait mal sa préoccupation de donner le change sur cette subite fugue de France à la ferme.

— Des habitudes d'indépendance déplorables, disait-il, une opiniâtreté de fer, un orgueil indomptable... Et pas le sou!.. Je te

demande un peu!.. Si supérieure d'intelligence qu'elle soit, est-ce qu'il ne faut pas un frein à ces fougues de vingt ans?.. Et la voilà aux champs pour une réprimande!... Ah! çà, que diable!.. est-ce qu'un tuteur n'a pas le droit et même l'obligation de faire sentir son autorité?.. Il ne lui manquerait plus que la prétention de quitter Francœur à sa guise, et de s'émanciper d'un seul coup... Oh! que non pas!.. Jusqu'à sa majorité je suis responsable!.. Et j'entends qu'elle n'ait pas d'autre maison que la mienne!

Tout cela était dit moitié riant, moitié colère, comme s'il se fût agi d'une incartade d'enfant rebelle; mais, sous le ton équivoque perçait l'inquiétude. Marchant vite, il coupait çà et là de sa badine des brindilles du taillis.

— Il paraît que tu es devenu muet, ce matin! me dit-il tout à coup. Est-ce que, comme ta tante, tu vas aussi me donner tort?..

— En aucune façon, mon oncle... Je vous écoute, voilà tout!.. répondis-je en rongeant mon frein.

— Tu m'écoutes, tu m'écoutes!.. Corbleu! tu ne vas pas me dire qu'il est convenable que ma nièce et pupille n'en fasse qu'à sa tête?.. Comment, voilà trois jours qu'elle est partie!.. Je veux bien user de ménagemens, à cause de son âge... et de la détestable éducation que son père lui a donnée... Mais je te garantis que si, ce soir, elle n'est pas revenue à Francœur, demain matin j'irai moi-même la chercher!.. Ni plus ni moins que l'Ogre! ajouta-t-il en riant, pour dissimuler la colère qu'il avait conscience d'avoir trop montrée malgré lui.

Nous arrivions au château.

XXIII.

Seul enfin chez moi, après les péripéties de cette matinée, j'eus quelque peine, je l'avoue, à recouvrer le sang froid nécessaire pour décider sainement le plan de conduite qu'il me fallait adopter dans ce conflit brutal. Agité, je ne sais trop pourquoi, plus que ne comportait, à coup sûr, mon titre de cousin par alliance, je me trouvais lâche, sachant tout, de n'avoir point défendu France devant les menaces d'un aussi singulier tuteur... Mais prendre ouvertement parti contre mon futur beau-père me paraissait tellement grave, que le résultat de mes réflexions fut de me tenir sur le pied d'une réserve prudente. Avec le caractère que je lui connaissais, il était de toute évidence que je risquais de tout perdre, en heurtant de front un de ces accès de passion où la raison fait naufrage.

La cloche du déjeuner m'appelant, je descendis, armé d'une réso-

lution ferme. Je fus surpris de trouver mon oncle causant d'un ton enjoué avec ma tante et Antoinette; j'en conclus que décidément il était persuadé que, France n'ayant osé parler, ma tante ignorait tout. Il fut avec moi d'une amabilité toute particulière, me consultant sur l'aménagement d'un théâtre qu'il veut installer dans une serre, pour sa prochaine série d'invités. Après sa colère du matin, un peu rassuré par un tel changement, je lui donnais volontiers la réplique, lorsque, comme nous étions sous la vérandah :

— Avant que l'architecte s'y mette, viens donc décider l'emplacement de la scène, me dit-il.

Je le suivis, craignant, à part moi, quelque retour sur ses objurgations du matin. Il n'en fut rien pourtant d'abord. Je devinai même, à l'affectation de son calme et de sa liberté d'esprit, le parti-pris d'effacer tout souvenir de ses premières véhémences. Nous discutâmes près d'une heure le plan de la salle, les dégagemens des coulisses et du foyer...

Bref, je le croyais à cent lieues de toute préoccupation troublante, et nous sortions de la serre, continuant notre conférence, quand il me dit tout à coup :

— Ah! à propos, j'ai réfléchi sur l'escapade de *Seconde*... Tu conçois, entre nous, que malgré ma volonté bien nette de mettre fin à de pareilles frasques, je veux tout au moins lui épargner l'ennui d'une mortification trop sensible à son orgueil farouche... Et la brusquer aurait pour effet de prolonger notre brouille. J'ai donc résolu que tu serais la colombe de l'arche, ajouta-t-il en riant.

— Mais, mon oncle... répliquai-je, déjà démonté par cet exorde...

— Ta, ta, ta! s'écria-t-il en m'interrompant, tu peux nier un commerce galant, dont tu te défends comme un beau diable!.. Tu ne nieras pas du moins que vous êtes en termes de très grande amitié... Rien ne t'empêche donc d'aller lui faire un peu de morale, en l'assurant du reste... *de ma part, si tu veux*... qu'il ne sera plus question de bisbille. Une rentrée avec les honneurs de la guerre... Que peut-elle demander de plus?..

Comme il vit que j'hésitais à lui répondre :

— Eh! que diantre!.. reprit-il, c'est ton métier, ici, d'être le grand pacificateur!.. Enlève-moi donc vivement la chose... Si tu n'as rien projeté avec Antoinette, retourne à la Ferme aujourd'hui... ou sinon demain matin...

En dépit de mon plan de conduite, je ne pouvais esquiver l'ambassade, sans donner à mon oncle un soupçon de connivence que

je voulais éviter à tout prix. Au point d'ailleurs où en était la situation, plutôt que de rester sous cette menace d'un coup de folie, où l'on pouvait tout craindre, ne valait-il pas mieux précipiter l'événement?..

Dans un court entretien avec ma tante, nous convînmes que, puisque je ne pouvais éluder la déplaisante démarche qu'il me fallait accomplir, je la ferais sans tarder... Une heure après, j'étais à la Ferme, où, cette fois, je trouvai France près de Constance et de Giraud. Mon message ressemblait trop à une injonction pour qu'il fût possible de n'y point répondre. Giraud, furieux, parlait d'intervenir, en homme, et d'aller trouver mon oncle, qui n'aurait certes pas beau jeu avec lui... Il fallut l'apaiser... Finalement, France, étant résolue, me déclara son refus formel de rentrer au château... En prévision d'un coup d'autorité de tuteur, sur mon conseil, il fut décidé que Constance irait à Blois, le soir même, afin de consulter Bertaut, sur les moyens de résistance légale à employer contre tout essai de contrainte.

De retour au château, j'annonçai carrément à mon oncle que France se disposait à partir pour Genève...

Il demeura abasourdi.

— Ah! çà, elle est folle!.. s'écria-t-il. — Et toi, tu ne le lui as pas fait comprendre?..

— Mais, mon oncle, je n'ai ni influence, ni autorité qui me permette de discuter les convenances de M[lle] Wéber... repris-je froidement. Vous m'aviez chargé d'un message... Je n'avais qu'à le lui transmettre... comme je vous rapporte la réponse qu'elle y fait...

— Et elle s'imagine partir ainsi?.. Eh bien, c'est ce que nous verrons. Je vais lui écrire à l'instant... Et de bonne encre!.. Tu peux y compter!

XXIV.

Si fortement résolu que je fusse à éviter de me compromettre dans ce débat scabreux, je n'étais point sans inquiétude. Malgré moi, je me voyais entraîné à des duplicités où ma délicatesse n'était que tout juste sauve. Je n'en étais plus à douter de la gravité des choses. Rompre avec mon oncle, c'était à coup sûr ruiner mes espérances; mais lui servir de confident, de messager, ou d'avocat, dans les violences où je le voyais s'engager, n'allait à rien moins qu'à m'en faire le complice. Emporté par une passion folle, et par la brutalité d'un tempérament qu'il n'avait jamais su régir, convaincu enfin que France n'oserait parler, il était homme à ne point reculer devant un éclat...

Pour comble d'ennui, comme, le soir, je me flattais d'en être quitte en ne le voyant point paraître au salon, il me fit appeler. Je le trouvai dans son cabinet, armé d'un code qu'il feuilletait avec rage.

— Je me perds dans tout ce fatras!.. me dit-il, explique-moi par quelle forme de procédure un tuteur peut exercer ses droits...

— Ma foi, mon oncle, répondis-je, décontenancé à cette demande, mon érudition juridique est fort loin de ce que vous croyez. Le premier avoué venu vous renseignerait mieux que moi, sur cette question de pratique...

Mais je m'aperçus bientôt qu'il ne me faisait venir que pour donner l'essor à l'irritation qui l'agitait. Par ce besoin d'exhaler le trop-plein de sa passion, et de crier sa colère qu'il ne savait plus masquer d'un faux rire, il reprit son thème d'accusations, de menaces... Comme il me l'avait annoncé, il avait écrit à France, lui intimant l'ordre de rentrer le soir même au château...

Elle avait osé lui répondre par un refus d'obéissance, cette fois hardiment signé de sa main.

Je le quittai à minuit. Je me sentais irrité, révolté... mais surtout effrayé de cet engrenage d'événemens, au bout desquels je pressentais ma perte, au premier choc d'un conflit avec ma tante, qu'il semblait prêt à engager. Une rupture entre eux, décisive et bruyante, et c'en était fait de son consentement à mon mariage déjà si incertain.

Le lendemain matin, dans le plus grand secret, et pour me mettre en garde contre toute intervention imprudente, Bertaut me faisait parvenir un mot, contenant copie de la lettre suivante, qu'il adressait à mon oncle. — Je te la transcris.

« Mon cher monsieur Lebel,

« Je viens de recevoir à l'instant Mlle Wéber, votre nièce, accompagnée de Mme Giraud. Cette visite a pour objet une détermination trop importante, et je suis depuis trop longtemps ami de tous les vôtres, pour y laisser donner suite, sans en conférer d'abord avec vous.

« Voici le cas.

« Mlle Wéber, croyant devoir se refuser à une injonction très formelle et très menaçante qu'elle a reçue hier de vous, m'a déclaré être résolue à adresser, aujourd'hui même, requête au président; *requête motivée*, en sa qualité de pupille, à l'effet d'être autorisée à résider hors de son domicile légal qui est le vôtre; et, subsé-

quemment, voir ordonner, dans le plus bref délai, convocation de son conseil de famille, en vue d'obtenir son émancipation.

« J'ai dû répondre à Mlle Wéber que l'action qu'elle poursuit n'étant point de mon ministère, je ne pouvais lui prêter que mon concours officieux, en attendant qu'elle constituât avoué... ce qu'elle ne peut sans l'assentiment de son subrogé-tuteur... et ce qui serait chose grave... En conséquence, et d'après le désir qu'elle m'a exprimé d'éviter tout débat fâcheux, elle a bien voulu me prier d'intervenir près de vous, déclarant d'avance s'en rapporter à tout arrangement amiable, de nature à assurer sa liberté de séjour à Genève, auprès des parens, ou des amis qui depuis son enfance l'ont entourée d'affections et de soins, et dont vous avez vous-même reconnu les qualités morales, puisque, de votre plein consentement, elle a vécu près d'eux jusqu'à l'âge de vingt ans.

« En voilà bien long, mon cher monsieur Lebel, sur une affaire qui, je le répète, n'est point du tout de mon ressort.

« Un mot, pour couper court à mon rôle de conciliateur... ou pour me donner rendez-vous, soit aujourd'hui, soit demain, si vous agréez cette officieuse intervention

« De votre tout dévoué.

« BERTAUT. »

La lutte était engagée!.. Qu'allait-il en advenir?.. Une autre lettre très explicite de Bertaut à ma tante, destinée à nous mettre au courant des choses, nous assurait du moins contre toute compromission, et me délivrait enfin de ce rôle déplaisant de porte-parole qui cadrait mal avec l'estime que j'ai de moi.

Bien que prenant les devans d'une action judiciaire, la très habile intervention de Bertaut, dans les termes d'un intérêt tout amical, réduisait d'ailleurs si nettement la question « au désir que France énonçait de fixer son séjour à Genève, » que, malgré les mots singulièrement expressifs de *requête motivée* (qu'il était loisible à mon oncle de ne point comprendre), l'affaire pouvait encore rester dans le vague d'un cas de nostalgie, sans que le fond réel en fût abordé.

Mon oncle part pour Blois.

MARIO UCHARD.

(La dernière partie au prochain n°.)

L'HOMME D'AFFAIRES

DE

LA RESTAURATION

M. DE VILLÈLE.

II[1].

M. DE VILLÈLE ET LE MINISTÈRE DE SIX ANS.

Memoires et Correspondance du comte de Villèle, 4 vol. in-8°.

Cette année 1821-1822 est une date dans l'histoire de la Restauration. Elle est à la fois la fin d'une étape, d'une expérience et le commencement d'une étape nouvelle, d'une nouvelle expérience, le point d'intersection de deux périodes également caractéristiques. Les années qui venaient de s'écouler avaient vu une grande et généreuse tentative pour réconcilier la vieille royauté et la France nouvelle, pour faire de la monarchie traditionnelle miraculeusement restaurée la garantie vivante des intérêts créés par la révo-

(1) Voyez la *Revue* du 1er septembre.

lution. Si l'entreprise poursuivie de ministère en ministère jusqu'au dernier cabinet de M. de Richelieu, avec l'assentiment d'un souverain éclairé, n'avait pas réussi, ce n'est pas qu'elle ne fût digne d'être tentée; c'est qu'il y avait dans tous les camps des passions irréconciliables, des antipathies, des défiances invincibles.

C'était pour une bonne part la faute des royalistes, qui, du premier coup, avaient laissé éclater leurs instincts de réaction et, en formant une opposition à outrance dans l'État, avaient créé au gouvernement royal tous les embarras d'une situation fausse. C'était aussi la faute des libéraux, qui, dans l'intérêt de leur cause, n'avaient su ni rassurer une dynastie éprouvée, ni ménager des ministères de bonne volonté. Les hommes les plus sincères l'ont reconnu depuis. Le duc de Broglie, dans ses vieux jours, a écrit qu'il n'aurait fallu ni s'étonner ni se plaindre des difficultés, que c'était une vraie bonne fortune d'avoir un roi mettant son amour-propre à défendre la charte, un premier ministre comme M. de Richelieu, homme de bien, patriote à l'étranger, indépendant à la cour et dans les divers ministères, des hommes attachés eux-mêmes à la France nouvelle. « Un tel roi, dit le duc de Broglie, un tel premier ministre, un tel ministère, il les fallait conserver comme la prunelle de l'œil. Il fallait non-seulement les maintenir, mais les maintenir dans leurs bonnes dispositions, et pour cela il ne fallait ni les presser outre mesure, ni les effrayer mal à propos. Il fallait même leur passer beaucoup de fautes : on n'est un parti qu'à ce prix, on ne garde qu'à ce prix le terrain gagné (1). » Au lieu d'agir ainsi, les libéraux excités par la lutte, enhardis par les concessions qu'on leur faisait et par les succès qu'ils retrouvaient, n'avaient pas tardé à tenter des manifestations qui ressemblaient à des menaces ou à des défis, à se rejeter dans les conjurations secrètes. Ils ne voyaient pas qu'ils perdaient tout, qu'ils compromettaient les ministères modérés à l'abri desquels ils avaient pu se constituer, qu'ils inquiétaient la dynastie, qu'ils justifiaient l'ardente opposition des ultras contre la politique des concessions libérales, qu'ils risquaient enfin de décider le roi, par degrés ébranlé, à se replier sur sa réserve royaliste.

C'est justement la signification de cette crise de 1821-1822 qui marque le point décisif de ce travail, qui élève au gouvernement l'homme le mieux fait pour ménager la transition, pour représenter le royalisme dans ce qu'il avait de plus sérieux, de plus sensé et de plus pratique. Par le fait, M. de Villèle était cet homme. Il ne portait

(1) Voir les *Souvenirs* du duc de Broglie, t. II, p. 28-31. Ces *Souvenirs* sont toujours à consulter comme le témoignage le plus précieux d'un esprit loyal, éclairé, hardiment libéral, sur cette époque.

aux affaires aucune préméditation de violence et de réaction; il y arrivait simplement, par le jeu libre des institutions, en vrai chef parlementaire. Bien que recherché et estimé à la cour, il n'était ni un courtisan ni un favori; il avait été toujours peu mêlé aux brigues qui se nouaient ou se dénouaient autour de Monsieur. Bien que Mme du Cayla, au dire de M. Sosthènes de La Rochefoucauld, eût préparé son avènement, il n'avait ni l'habitude ni le goût de ces intrigues obscures, de ces agitations intimes dont il avait été surpris et peu flatté quand on lui en avait révélé le secret. Il arrivait de plus avec l'expérience de six années de vie publique qui l'avaient mûri. Il restait ce qu'il était, avec ses qualités et ses défauts, non pas peut-être un homme d'État aux vues supérieures, mais un homme de parlement et d'administration éclairé, patient et habile dans le maniement des intérêts, entrant sans ostentation dans le gouvernement de la Restauration pour mener les affaires le mieux qu'il pourrait.

I.

A dire vrai, l'œuvre n'avait rien de facile dans une situation qui n'était rien moins que simple.

Au moment où M. de Villèle arrivait au pouvoir, tout paraissait au contraire singulièrement compliqué. A l'intérieur, bien qu'il y eût dans la chambre une majorité royaliste toujours croissante sur laquelle le nouveau ministère pouvait compter, l'opinion restait ébranlée par les crises des dernières années. Les libéraux, se sentant battus, ajournés peut-être pour longtemps dans leurs espérances, redoublaient d'irritation dans leur défaite. Les plus impatiens, découragés de la légalité, se réfugiaient dans les complots, jusque dans des conspirations militaires qui éclataient coup sur coup à Belfort, à Saumur, et où se trouvaient compromis, avec quelques officiers obscurs, des hommes comme M. Voyer d'Argenson, M. Manuel, M. de La Fayette. Les libéraux modérés eux-mêmes se hâtaient d'ouvrir les hostilités, et à propos d'une loi sur les journaux que le nouveau cabinet avait recueillie du dernier ministère, qu'il avait même adoucie puisqu'il supprimait la censure, M. Royer-Collard laissait tomber du haut de son dédain ces paroles prophétiques peut-être, au moins prématurées pour le moment : « Le gouvernement en France est maintenant constitué *en sens inverse de la société française*. » Cela promettait la guerre sans merci. A l'extérieur, on était au lendemain des congrès de Troppau, de Laybach, provoqués par les révolutions de Naples, de Turin, et à la veille du congrès de Vérone, provoqué par la révolution espagnole de 1820. Ces commotions populaires du midi de l'Europe

avaient d'autant plus de gravité qu'elles avaient visiblement des complices dans les partis français et qu'elles mettaient le gouvernement de la Restauration dans l'alternative de rester désarmé contre un danger qui le menaçait lui-même ou de paraître s'asservir à la sainte-alliance représentée par les congrès. C'est dans ces conditions que M. de Villèle prenait la direction des affaires sans forfanterie comme sans faiblesse.

La première difficulté pour lui avait été d'organiser son ministère, de prendre pour ainsi dire son équilibre, de se débrouiller surtout avec ses terribles alliés de la droite, les « pointus, » qu'il consentait bien à satisfaire dans une certaine mesure, mais dont il ne voulait subir ni les exigences ni les entraînemens. Au ministère de l'intérieur, — le choix était tout simple, — il avait mis comme une sentinelle sûre son ami, son compagnon de toutes les heures depuis 1814, Corbière, qui portait au pouvoir son esprit, son intégrité, son humeur libre et indépendante, ses mœurs familières et provinciales (1). M. de Clermont-Tonnerre au ministère de la marine et le maréchal duc de Bellune à la guerre acceptaient sans peine sa suprématie. A la chancellerie, il avait placé ce jeune Bordelais, hardi de parole dans les prétoires, ambitieux de renommée, M. de Peyronnet, qui lui devait son élévation. Aux relations extérieures, il avait cru devoir appeler un personnage de vieille aristocratie, M. Mathieu de Montmorency. Quand il avait prononcé ce nom, le roi s'était mis à rire et lui avait dit : « Vous ne le connaissez donc pas, c'est un homme de coterie qui peut vous donner bien des embarras. » M. de Villèle ne l'ignorait pas : il espérait diriger cet homme naïf, susceptible et vain ; il comptait aussi pouvoir le retenir par sa soumission au roi et par son goût des faveurs de cour. Il voyait moins clair que le roi ! Mais la plus grosse ou la

(1) On a un portrait du nouveau ministre de l'intérieur de la main de M. Sosthènes de La Rochefoucauld, qui le peint ainsi dans ses *Mémoires* : « M. Corbière a le front chauve, une petite figure, des yeux spirituels, beaucoup de physionomie. Bon homme au fond, brusque, sans manières, mais capable d'affection ; ne connaissant que peu ou point les usages du monde, il en rit et ne se laisse arrêter par aucune de ces considérations. Fin, susceptible, méfiant, instruit, original, avec tout l'entêtement d'un Breton... Ayant acquis d'abord assez de puissance sur l'esprit du roi par son instruction comme par le ton plaisant avec lequel il raconte et surtout par une manière nouvelle d'entendre Homère qui intéressait Louis XVIII. » — La duchesse de Broglie raconte, de son côté, dans les *Souvenirs* du duc son mari, cette plaisante anecdote : « M. Corbière est allé porter son travail au roi dans le cabinet où le roi passe la matinée et s'est assis sans que le roi lui fît signe. Il a posé ensuite son portefeuille sur la table : le roi a rangé ses papiers ; puis il a tiré de sa poche un mouchoir rouge et l'a posé à côté du portefeuille, puis il a pris sa tabatière et l'a posée à côté du mouchoir. Le roi alors a retiré la sienne en disant : — Il n'y a pas de place pour les deux. — Il ne m'a pas offert de tabac, ajoutait le roi en racontant cette petite aventure. »

plus délicate question était toujours dans les « ultras » qui réclamaient leur participation aux bénéfices du pouvoir et qui se faisaient représenter dans leurs âpres réclamations par M. de Chateaubriand, appelé lui-même à l'ambassade de Londres à la place de M. Decazes, désormais mis hors de cause. M. de Chateaubriand a raconté les choses un peu à sa manière, en homme d'imagination et de fantaisie, avec la désinvolture du génie inconstant et oublieux. Il croit avoir disposé de tout et n'avoir touché aux grandeurs que pour les dédaigner. Il avait alors, à ce qu'il semble, un rôle plus modeste auprès de M. de Villèle, et on pourrait ici saisir dans leur obscure origine des scissions destinées à retentir dans le monde : on peut prendre sur le fait des relations qui devaient devenir orageuses, mais qui pour le moment n'avaient rien que de simple et de prosaïque.

Au fond, sous des apparences de désintéressement, M. de Chateaubriand avait une ambition qui touchait à tout et ne se fixait à rien. Il avait eu l'air de se faire prier pour accepter une mission qu'il brûlait d'obtenir, qu'il se promettait même d'étendre. En attendant, tout en se prélassant dans cette ambassade qui avait comblé ses vœux et qu'il rêvait déjà de quitter, il se chargeait des affaires de tous les cliens de l'ultra-royalisme auprès de M. de Villèle, de qui il attendait tout. Il se faisait même parfois, avec une sorte de naïveté, le patron de singulières prétentions. « Lisez ceci avec attention, écrivait-il à M. de Villèle, et répondez-moi un mot. La Bourdonnaye est venu chez moi ce soir. Il veut définitivement savoir si l'on est ce qu'il appelle *ami ou ennemi...* » M. de La Bourdonnaye demandait tout simplement la pairie pour son fils, et pour lui, à défaut de l'ambassade de Vienne, la légation de La Haye. « A ces conditions, » il promettait la paix au ministère! M. de Chateaubriand trouvait cela fort raisonnable, et, comme on hésitait, il reprenait : « La Bourdonnaye est revenu... Il est outré qu'on ne veuille pas la paix à des conditions si modérées... » Il y revenait tous les matins, sollicitant sans cesse pour ses protégés. Le pauvre grand homme ne s'oubliait pas lui-même. « Croyez-moi, écrivait-il bientôt de Londres à M. de Villèle, placez mes cinq ou six royalistes, de Vaux, Castelbajac, Donnadieu, Canuel, Laborie, Agier, Delalot, faites rendre le ministère d'État à Vitrolles; arrangez La Bourdonnaye, si vous pouvez, après cela l'avenir est à vous!.. Quand vous aurez besoin de moi, vous me rappellerez; en attendant, n'oubliez pas le *congrès*, s'il a lieu... » Il demandait sa place au congrès, — on commençait à parler du prochain congrès de Vérone, — il demandait aussi le cordon bleu, qui lui donnerait un bel air dans une grande cour entre tous les ambassadeurs chamarrés. Puis, en s'échauffant, il poursuivait : « Je crois, mon cher ami,

par des considérations plus hautes que, si vous voulez un jour vous servir de moi, il faut que vous me placiez sur un grand théâtre, afin qu'ayant négocié avec les rois, il ne reste plus aucune objection ni aucun rival à m'opposer. J'irai passer trois mois en Italie et je reviendrai cent fois plus fort à mon poste de Londres. Je ne vous demande point du tout de rester à Paris. Je crois qu'il est plus utile que je suive quelque temps ma carrière. Je veux marcher avec vous et arriver avec le temps. Je vous suis et vous serai un bon appui. A votre tour, appuyez-moi et secondez-moi dans un projet parfaitement raisonnable. Je réussirai si vous le voulez... Montrez cette lettre, si vous le jugez à propos, à votre ami Corbière et mettez-le dans mon intérêt ; vous pouvez, étant unis, emporter facilement mon affaire au conseil. Enfin, vous m'avez promis le *congrès* et je compte sur votre parole (1)... » Ce n'était pas sans péril, il faut l'avouer, qu'on pouvait s'allier à un si brillant complice, qui, en demandant pour les autres, songeait encore plus à sa propre fortune.

« Je suis tout à Villèle, disait-il négligemment au duc de Broglie, à Londres, au début de son ambassade, — qu'il fasse de moi ce qu'il voudra ! » M. de Villèle, quoique sans illusion, voulait bien faire à M. de Chateaubriand la place due à son génie et dérober aux ultras leur plus illustre chef. Il se prêtait à ses rêves de congrès, si congrès il y avait, et n'était pas même éloigné de lui ménager une entrée au ministère, si l'occasion s'en présentait. Il tenait à s'attacher le plus brillant des hommes. Il refusait de céder aux prétentions de quelques-uns des cliens de M. de Chateaubriand. Il avait été surtout révolté des exigences de M. de La Bourdonnaye et du singulier traité de paix qu'on lui avait proposé. Il n'ignorait pas qu'il s'exposait à des inimitiés et à des colères qu'il avait plus d'une fois rencontrées dans l'opposition, qu'il rencontrerait encore dans le gouvernement : il les bravait avec une tranquille ténacité. Il a écrit lui-même : « Il faut avoir vu jusqu'où allaient les prétentions qui se manifestèrent à cette époque pour s'expliquer la violence de certains discours dont la tribune ne tarda pas à retentir, pour comprendre la situation qu'auraient faite au roi et au pays les nouveaux ministres s'ils avaient eu la faiblesse de faire céder leur devoir au maintien à tout prix de l'union avec ces prétendus royalistes. Le ministère adopta une marche plus sûre et plus honorable. Il ne prononça aucune exclu-

(1) Ces lettres sont reproduites au tome III des *Mémoires et Correspondance* de M. de Villèle. Elles ne sont pas, bien entendu, dans les *Mémoires* de Chateaubriand. On a les deux points de vue, les deux natures d'hommes. On peut aussi rapprocher ces protestations de dévoûment, feintes ou sincères, des fureurs d'hostilités qui devaient succéder à cette lune de miel.

sion, ne permit aucune réaction intéressée, et conserva au roi et au pays tous les serviteurs d'opinions diverses qui pouvaient leur être utiles... » C'était tout l'homme!

Il se décidait, il agissait en premier ministre sans l'être encore. Il avait la réalité et même les responsabilités du pouvoir, de la prééminence dans le conseil, sans en avoir d'abord les prérogatives officielles. Ce n'est qu'après quelques mois, en plein congrès de Vérone, que le roi l'élevait à la présidence du conseil et lui donnait à lui comme à M. Corbière, comme à M. de Peyronnet, le titre de comte en lui disant : « Allons, allons, vous savez bien que ce n'est pas pour vous que je l'ai fait. » Ce que Louis XVIII avait fait effectivement, ce n'était pas uniquement pour accorder une faveur banale, une satisfaction de vanité ou d'ambition à un serviteur habile; c'était pour mettre l'apparence d'accord avec la réalité, pour relever son premier ministre par un acte éclatant de confiance et de bonne grâce. C'était comme une investiture nouvelle donnée à un ministère dont M. de Villèle était déjà et allait être pour des années le vrai chef, disposant de tout dans le gouvernement, imprimant le sceau de son originalité et de son esprit à la politique extérieure comme à la politique intérieure: heureux dans la première partie de son règne ministériel, moins heureux dans la seconde partie. C'est après tout un des plus beaux momens de la Restauration.

II.

Assurément ni M. de Villèle ni M. Corbière n'étaient des hommes de grande représentation dans un régime dont les vieux et les nouveaux titres nobiliaires semblaient être la decoration naturelle. Ils représentaient plutôt, ils ne cessaient de représenter dans le gouvernement un royalisme à demi bourgeois, rural ou provincial, avisé, éclairé, judicieux. M. de Villèle avait une vraie simplicité de mœurs, et aussi peu de goût pour les fastes de la vie que pour les aventures de la politique. Bien qu'il eût été d'abord, à ses débuts, peu favorable à un régime de parlement comme en Angleterre, il s'y était accoutumé et même attaché; il y voyait la loi du pays, une force pour le gouvernement, la plus sérieuse garantie pour la monarchie; il en maniait les ressorts en maître. Bien qu'il fût l'allié des partis aristocratiques et qu'il se crût obligé d'avoir des ménagemens pour eux, il n'avait ni leurs vanités, ni leurs préjugés, ni leurs passions, et il se réservait de leur résister. Bien qu'arrivé avec son parti, il n'aurait pas voulu être un ministre de parti. Appuyé par une chambre qu'il croyait

pouvoir gouverner, soutenu par le roi qu'il rassurait par sa modération autant que par son habileté, il mettait son zèle et son honneur à rester l'administrateur correct, impartial et sensé des affaires de la France. Ces affaires de toute nature ne tardaient pas à être aussi sérieuses que pressantes.

Une des premières où il se trouvait engagé et où il avait l'occasion de jouer son rôle de ministre dirigeant, c'était la question de la révolution espagnole, sur laquelle allaient délibérer à Vérone les puissances de l'Europe représentées par leurs souverains et leurs chanceliers. Les révolutions italiennes avaient passé comme des ombres, à Naples aussi bien qu'à Turin, vaincues et dispersées par l'intervention de l'Autriche, exécutrice des volontés de la sainte-alliance. La révolution espagnole survivait avec ses agitations, ses instabilités et ses menaces d'anarchie, avec ses conflits entre un roi astucieux, à demi captif, et les constitutionnels maîtres du pouvoir depuis deux ans. Sans être précisément une cause de trouble, elle avait cela d'inquiétant et d'irritant pour l'Europe d'être le dernier exemple d'un régime né d'une insurrection militaire et populaire, de représenter une victoire de la sédition sur le droit des couronnes. Elle avait d'autant plus de gravité pour la Restauration qu'elle restait un foyer incandescent aux portes de la France; que le roi captif, si peu intéressant qu'il fût, était un Bourbon; et que la révolution à Madrid, aux pieds des Pyrénées, pouvait être contagieuse. Pour l'Europe de la sainte-alliance, ce n'était qu'un intérêt général et vague de conservation sociale : pour la France de la Restauration, c'était un intérêt dynastique et même un intérêt national. Que sortirait-il du congrès qui allait se réunir à Vérone? Serait-ce la paix par une impuissance d'entente entre les cabinets? Serait-ce la guerre par une intervention européenne ou française? C'est ici que commence à Paris, entre les partis, dans le parlement, dans l'intérieur du gouvernement, un curieux imbroglio où M. de Villèle n'avait pas un rôle des plus aisés.

Pour les partis qui n'écoutaient que leurs instincts, la question était simple et facile. Les libéraux, tous les libéraux, depuis M. Royer-Collard jusqu'à M. de La Fayette, depuis M. de Sainte-Aulaire jusqu'à M. Manuel, combattaient la guerre, l'intervention, comme un attentat contre le droit des peuples, comme une iniquité arrogante, inutile ou périlleuse. Ils avaient le triste avantage de pouvoir évoquer, pour émouvoir l'opinion, les souvenirs lugubres de la guerre impériale. Les royalistes de passion ou de sentiment au contraire ne connaissaient ni obstacles, ni souvenirs importuns. Ils voyaient dans l'intervention un coup de fortune, une occasion merveilleuse de « replacer la France au rang des puissances militaires », de cimenter au feu l'alliance de la dynastie et de l'armée

sous le drapeau blanc, de raffermir un trône, la royauté d'un Bourbon par une expédition « courte et presque sans danger. » Ils avaient jusque dans le conseil plus d'un représentant, à commencer par le ministre des affaires étrangères, M. de Montmorency. Placé entre tous les camps, M. de Villèle ne se hâtait pas de se décider. Ce n'est pas que dès le premier instant il n'eût démêlé l'intérêt de la France dans les affaires d'Espagne (1), et qu'il n'eût prévu la nécessité, au moins la possibilité de la guerre. Il s'était précautionné par une série de mesures financières destinées à créer des ressources et par la transformation du cordon sanitaire des Pyrénées en armée d'observation; mais en se mettant en garde, en prévoyant tout, il ne désespérait pas encore d'épargner au pays une expédition peut-être hasardeuse, sûrement coûteuse. Il n'avait pas les vaines illusions de ses mamelucks du royalisme. Il voyait, en regardant l'Europe, qu'il y avait bien des points obscurs et délicats, bien des différences de positions, que si les puissances continentales, qui étaient loin, pouvaient brusquer une rupture diplomatique avec la révolution espagnole sans entrer en guerre, la France, qui était sur les Pyrénées, ne pouvait prononcer certaines paroles sans être prête à les appuyer par les armes. Il avait de plus la préoccupation de l'Angleterre, dont l'attitude restait énigmatique, qui affectait une neutralité plutôt sympathique pour les constitutionnels de Madrid et qui pouvait saisir l'occasion d'une crise pour se tourner vers les colonies espagnoles d'Amérique déjà en révolte. Il calculait tout avec sa raison pratique. Il aurait voulu tout à la fois éviter de s'engager par des résolutions prématurées, attendre les délibérations des puissances alliées, réserver la liberté de la France, obtenir enfin que l'intervention, s'il fallait s'y décider, restât une affaire française, et que l'Europe n'y fût associée que par un appui moral, au besoin par une garantie, si l'Angleterre se montrait hostile. C'est la politique que M. de Villèle proposait de porter à Vérone.

Il se défiait de M. de Montmorency, non de sa droiture et de sa loyauté, mais de ses lumières, de son jugement (2) ; il le savait lié

(1) M. de Villèle a écrit dans ses *Notes :* « Je voyais sans la moindre indécision combien il importait à la stabilité et à l'honneur du règne des Bourbons en France, de maintenir sur le trône la branche des Bourbons d'Espagne, de conserver à la France le plus grand résultat de la politique de Richelieu et de la puissance de Louis XIV, l'abaissement des Pyrénées et *la libre disposition de toutes nos forces militaires sur les autres frontières*, fondée sur une sécurité complète du côté de l'Espagne... » — (*Mémoires*, t. III, p. 273.)

(2) Le roi se défiait encore plus que son premier ministre de M. de Montmorency. Détail curieux et peu connu : Louis XVIII, ne pouvant aller lui-même au congrès des souverains, avait voulu d'abord envoyer M. de Villèle à Vérone. M. de Villèle s'y refusait, prétextant de son incompétence, de la nécessité de sa présence à Paris, au centre

avec les partisans les plus fougueux d'une intervention, et il avait eu même à modérer l'ardeur de ses sympathies pour les Espagnols qui avaient déjà levé le drapeau de l'insurrection royaliste au-delà des Pyrénées sous le nom « d'armée de la foi. » Aussi avait-il eu le soin de limiter les pouvoirs du premier plénipotentiaire de France par des instructions précises et minutieuses. Il avait pris ou il croyait avoir pris une précaution plus efficace en comblant les vœux de M. de Chateaubriand et en l'envoyant avec M. de La Ferronnays, avec M. de Caraman à Vérone. Il se flattait d'avoir mis auprès de M. de Montmorency un coopérateur fait pour le contenir, pour être une sorte de brillant contrepoids. La combinaison semblait habile. Restait seulement à savoir dans quelles dispositions M. de Chateaubriand lui-même allait à Vérone. M. de Chateaubriand, avec son imagination puissante et inassouvie, avait déjà d'autres ambitions. Il ne s'occupait guère de gêner M. de Montmorency, dont au fond il partageait les ardentes impatiences ; il le laissait s'engager de plus en plus avec la sainte-alliance. D'un autre côté, dans ses correspondances intimes, il affectait de rester toujours fidèle aux vues modératrices, temporisatrices du président du conseil, et pendant ce temps il mettait tout son art à s'accréditer par les séductions dans le monde royal et ministériel de Vérone. Il était connu jusque-là comme l'écrivain au nom retentissant, comme le polémiste chevaleresque du royalisme : il s'étudiait à paraître l'homme d'État de la monarchie, à capter les faveurs de l'Europe, à se préparer un rôle. Il réussissait peut-être assez peu avec M. de Metternich ; il n'avait pas tardé à gagner l'empereur Alexandre en flattant cette âme généreuse et un peu vaine, dans ses illusions et ses goûts de prépotence, dans ses ardeurs nouvelles contre tout ce qui était révolutionnaire. Il faisait de la politique pour son compte.

Qu'arrivait-il alors ! M. de Montmorency, pendant son séjour à Vérone, avant de revenir à Paris, avait réussi dans une partie de sa mission. Il avait obtenu un traité secret par lequel les cabinets de la sainte-alliance, en laissant à la France sa liberté dans les affaires d'Espagne, s'engageaient à lui prêter tout leur appui moral et même à la soutenir de leurs forces dans le cas où l'Angleterre prendrait parti pour la révolution espagnole. Sur un autre point, M. de Montmorency, dans l'ardeur de son zèle, avait visiblement dépassé ses instructions. Il avait accepté pour la France l'obligation de s'associer à une sorte d'ultimatum collectif qu'on devait adresser à Madrid, qui allait avoir forcément pour conséquence une rupture

du gouvernement, mais surtout parce que le choix eût été par trop blessant pour M. de Montmorency.

diplomatique, le rappel des ambassadeurs et la guerre immédiate. C'était justement ce qu'on avait voulu éviter à Paris, et le roi le disait à ses ministres réunis avec la sagacité de son esprit politique : « Les autres souverains ne sont pas comme nous en contact avec l'Espagne par leurs frontières. Ils peuvent, sans dommage et sans manquer aux devoirs qui me sont imposés, abandonner l'Espagne et son roi à la révolution et à l'influence exclusive de l'Angleterre. Quant à moi, je ne puis rompre mes relations avec ce pays et retirer mon ambassadeur que le jour où cent mille Français passeront la frontière. » C'est sur ce point que le conflit éclatait dans le conseil. Il avait été d'abord dissimulé : M. de Montmorency avait été fait duc à son arrivée à Paris pour le traité secret qu'il avait obtenu ; quelques jours plus tard, dans le mois de décembre 1822, il se trouvait désavoué pour avoir dépassé ses pouvoirs en engageant la France dans une démarche prématurée, — et plutôt que de subir l'affront de ne pas remplir ses engagemens jusqu'au bout, cet homme simple et naïf préférait donner sa démission. La situation devenait certes délicate. La retraite de M. de Montmorency pouvait passer aux yeux des souverains pour le désaveu et l'abandon de ce qui avait été fait au congrès. M. de Villèle ne s'y trompait pas ; il sentait le danger et il se hâtait de dénouer ou de pallier la difficulté en appelant au ministère des affaires étrangères celui qui venait de négocier, lui aussi, avec les souverains, qui avait le mot du congrès, — M. de Chateaubriand lui-même, qui arrivait tout juste à Paris pour remplacer M. de Montmorency. M. de Villèle avait presque besoin de l'imposer au roi.

Éternelle comédie de la politique ! Au fond, M. de Chateaubriand brûlait d'entrer au ministère comme il avait brûlé d'aller au congrès. Il faisait néanmoins des façons. Il affectait le désintéressement et les scrupules au moment de toucher au but d'une ambition secrète, — et il écrivait à M. de Villèle une lettre, curieux modèle de subtilité, d'ardeur et de calcul. — Pouvait-il décemment prendre le portefeuille des affaires étrangères ? Il est vrai qu'il « n'avait pas toujours eu à se louer de M. de Montmorency ; » il passait cependant pour son ami, il donnerait raison aux bruits du monde sur ses cabales contre son chef de la veille ! Après tout, s'il le fallait, on pouvait laisser M. de Montmorency « dans un coin du ministère, » ou lui donner la place de grand veneur : il pourrait alors se décider, il était prêt à se dévouer ! Mais ce ne serait pas encore sans difficulté. Il ne pourrait entrer au ministère qu'accompagné de quelques royalistes qu'il fallait désarmer, qui seraient extrêmement dangereux si on ne voulait pas s'arranger avec eux. Enfin, le moment était critique : « Vous pouvez, écrivait-il à M. de Villèle, rester vingt ans où vous êtes et porter la France au plus haut point

de prospérité, ou vous pouvez tomber avant deux mois et nous replonger tous dans le chaos. Cela dépend absolument de vous et du parti que vous allez prendre... Profitez de l'occasion qui se présente à vous pour consolider votre ouvrage... » — M. de Villèle était libre; il pouvait même garder l'intérim des affaires étrangères ou désigner un autre ministre! Après cela M. de Chateaubriand ne manquait pas d'ajouter : « Je dois vous dire aussi avec franchise qu'il y a tel ministre des affaires étrangères que vous pourriez choisir, sous lequel je ne pourrais servir, et ma démission serait un grand mal en ce moment. » Par-dessus tout enfin, il fallait se hâter, devancer les criailleries des journaux, de peur que le roi ne reculât, offensé de paraître subir une pression! — M. de Chateaubriand n'avait pas décidément épuisé sa provision de diplomatie à Vérone. Il se donnait et il se réservait; il caressait et il faisait sentir l'aiguillon. M. de Villèle n'en tenait compte, décidait le roi à signer sa nomination,— et c'est ainsi que, le 28 décembre 1822, M. de Chateaubriand se trouvait être ministre, successeur de M. de Montmorency dans la direction de la diplomatie française. Il couronnait ces négociations intimes de quelques jours, suivies de son avènement au ministère, en adressant sur l'heure à M. de Villèle ces mots assez singuliers, peut-être un peu énigmatiques comme sa pensée : « *Vous voilà payé de votre fidélité pour moi. Je viens loyalement à votre secours!* Mais je n'augure pas bien de ma position. Cela dépendra de vous. » Cela pouvait aussi dépendre de M. de Chateaubriand lui-même, qui semblait constater déjà une inquiétante dualité d'influences.

Qui avait triomphé, qui avait été vaincu, en définitive, dans ces quelques jours? On ne pouvait trop le dire encore. M. de Villèle, il est vrai, avait sauvegardé la liberté de la France, en refusant de la subordonner à la volonté de l'Europe; il ne se sentait pas moins entraîné par la force des choses, par un mouvement royaliste de plus en plus décidé pour l'intervention. S'il avait réussi dans le premier moment à maintenir l'indépendance de l'action française par un acte distinct de diplomatie à Madrid, en ajournant le rappel de notre ambassadeur, en laissant comme une issue ouverte à la négociation, le résultat était le même. Cette crise des derniers jours de décembre avait eu pour effet de mettre à nu la situation, de hâter le dénoûment que le congrès de Vérone avait rendu inévitable, — et dès lors les événemens se précipitaient. La pensée de l'intervention éclatait tout entière dans le discours que le roi prononçait peu après, à l'ouverture des chambres, et où, sans exclure encore la paix, en limitant d'avance la guerre, Louis XVIII déclarait que « cent mille Français étaient prêts à marcher » pour la dignité de sa couronne, pour l'honneur et la sûreté de la France. Ce prince

impotent, qu'il fallait traîner sur un fauteuil aux chambres, se plaisait à parler avec fierté. C'était ce qu'il appelait quelquefois familièrement « se donner de la barbe. » Une fois la grande résolution arrêtée, l'intervention n'avait plus qu'à se dérouler, une armée était déjà réunie, on se pressait d'heure en heure sur les Pyrénées. Elle avait été placée sous les ordres d'un prince peu brillant, mais zélé, jaloux de l'honneur de ses soldats, bien intentionné, M. le duc d'Angoulême, à qui on avait donné comme adjoint politique, à côté de ses conseils militaires, un homme encore peu connu, aussi intelligent que séduisant, M. de Martignac. Ce n'est point, il est vrai, sans peine que l'expédition se débrouillait des premières difficultés d'organisation, de commandement, d'approvisionnement (1). La nouvelle guerre d'Espagne était cependant ouverte en quelques jours. Elle avait commencé par une scène émouvante. Des proscrits, des émigrés libéraux ou révolutionnaires de tous les pays, mais surtout de la France, s'étaient réunis sur la rive espagnole de la Bidassoa, avec l'espérance de corrompre la fidélité de l'armée, d'ébranler les têtes de colonnes en déployant devant elles le drapeau tricolore, en faisant appel aux souvenirs de la révolution et de l'empire. Arrivés au bord de la Bidassoa, les soldats français, sur l'ordre de leurs chefs, foudroyaient de leur artillerie le drapeau et la bande qui le portait. L'incident, si petit qu'il fût, allait retentir à Paris et semblait de bon augure. Le fait est que, le 7 avril 1823, l'armée d'intervention franchissait la frontière; le 25 mai, elle était à Madrid; à la fin de septembre, après six mois de campagne, elle était devant Cadix. Elle avait atteint le but: la délivrance de Ferdinand VII, la dispersion du gouvernement et des forces révolutionnaires, le rétablissement de l'autorité royale au-delà des Pyrénées.

Ce qu'a été cette expédition autrefois retentissante n'est plus à

(1) On peut mentionner ici les histoires du munitionnaire général de l'armée d'Espagne, les fameux « marchés Ouvrard, » qui devaient avoir un si fâcheux retentissement, qui étaient peut-être onéreux, mais sans lesquels l'armée n'aurait pas pu faire ses premières étapes, tant les approvisionnemens étaient insuffisans. C'était un grief du duc d'Angoulême contre le ministre de la guerre, le maréchal duc de Bellune, qu'on avait voulu un instant lui imposer comme major-général, comme mentor. Le prince refusait positivement de subir cette tutelle et menaçait même de déposer son commandement si on persistait. Il se plaignait amèrement de manquer de tout par l'impéritie des services de la guerre, et c'est dans cette pénurie menaçante pour la discipline qu'il n'avait pas hésité à traiter avec M. Ouvrard. A tout ce qu'on pouvait lui dire il avait une réponse péremptoire : avec les approvisionnemens de l'administration, l'armée était dans le dénûment et ne pouvait pas même entrer en Espagne; avec les marchés Ouvrard, elle se trouvait aussitôt dans l'abondance. M. de Villèle n'était pour rien dans ces marchés : il ne les connut que lorsqu'ils étaient faits. Il les déplorait sans en méconnaître la nécessité, et, dans tous les cas, il n'hésitait pas à couvrir le prince de sa responsabilité.

dire. Je voudrais seulement en dégager les traits saillans, montrer l'antagonisme incessant des politiques à travers toutes les péripéties, le rôle des hommes dans la mêlée des événemens. M. de Chateaubriand, dans son infatuation presque naïve, s'est toujours figuré que « seul » il avait imaginé, négocié et fait la guerre d'Espagne, — « *ma guerre*, comme il le disait, — le plus grand événement de ma vie, » une gigantesque entreprise. Il l'a écrit sous toutes les formes, l'éternel mécontent : « Enjamber d'un pas les Espagnes, réussir sur le même sol où naguère les armées d'un conquérant avaient eu des revers, faire en six mois ce qu'il n'avait pu faire en sept ans, qui aurait pu prétendre à ce prodige? *C'est pourtant* ce que j'ai fait!.. » Et puis encore : « J'avais fait *seul* la guerre d'Espagne... J'avais donné une armée à la légitimité... Par la guerre d'Espagne j'avais dominé l'Europe (1). » Assurément, M. de Chateaubriand, par l'éclat de son génie et de sa renommée, était fait pour être la décoration d'un ministère, même d'un règne. Il avait eu son jour d'éloquence à la tribune en défendant l'intervention contre M. Bignon, contre le général Foy, et par sa diplomatie il avait sauvegardé la dignité du pays, soit devant l'Europe qui commençait à voir avec jalousie renaître une France militaire, soit contre M. Canning qui menaçait de déchaîner les tempêtes en s'alliant avec les libéraux d'Espagne et du continent. En réalité, il n'avait été qu'un des acteurs du drame, pas même le plus utile. Il se faisait une illusion démesurée, et s'il avait pour lui le bruit qu'il aimait, c'est M. de Villèle qui restait sans ostentation l'agent actif, universel, efficace de l'entreprise. Six mois durant, par une correspondance de tous les jours, de toutes les heures avec M. le duc d'Angoulême, il suivait la campagne, étendant sa vigilance à à tous les services, atténuant les difficultés et les froissemens, éclairant le prince généralissime dans sa marche, subvenant surtout, avec une inépuisable fertilité de ressources, à toutes les dépenses d'une grande armée engagée au loin. Ces lettres recueillies aujourd'hui sont comme les annales intimes de l'expédition ; elles dévoilent les préoccupations, les anxiétés de celui qui se sentait plus que tout autre responsable des événemens (2). Lorsqu'on

(1) Voir *les Mémoires d'outre-tombe*, t. VII, VIII, *le Congrès de Vérone*, les lettres de Chateaubriand, qui sont malheureusement pleins de ces jactances d'un homme de génie irrité qui ne voyait et ne vit jamais que lui dans les affaires.

(2) Les lettres de M. de Villèle, au nombre de près de 400, sont publiées sur une copie faite après la guerre, avec l'autorisation du duc d'Angoulême. Elles ont une petite histoire. Les originaux étaient restés aux Tuileries; ils furent dérobés pendant les journées de juillet 1830, et il paraîtrait que l'inconnu qui se les était appropriés les aurait vendus au gouvernement espagnol. Ils sont peut-être aujourd'hui aux Archives du ministère d'État ou affaires étrangères de Madrid.

touchait déjà au terme, le duc d'Angoulême écrivait à M. de Villèle sans y attacher plus d'importance : « J'ai reçu depuis peu trois lettres de M. de Chateaubriand, *avec qui je ne suis pas en correspondance*, ne l'étant qu'avec vous seul des ministres, ne rendant compte qu'à vous ou à mon père, et *ne recevant que par vous les instructions du roi.* »

Ce n'est pas tout. M. de Villèle n'était pas seulement l'homme utile, le conseiller actif et sérieux de tous les instans, même dans les opérations de guerre; il représentait, autant qu'il le pouvait, la sagesse, l'esprit de mesure, la raison prévoyante dans la politique de l'intervention. Par le fait, le chef du cabinet à Paris et M. le duc d'Angoulême, dans son camp, étaient les modérateurs dans cette entreprise de restauration royale au-delà des Pyrénées. M. de Villèle, après avoir retenu les impatiences belliqueuses jusqu'au moment d'entrer en Espagne, ne cessait maintenant de répéter qu'il ne fallait ni réactions ni violences, que ce serait se tromper étrangement de prétendre rétablir le régime absolu sans garanties. Il voulait bien se servir des royalistes espagnols, mais en les modérant. Le duc d'Angoulême, ce prince qui avait plus de bon sens que d'éclat, était lui-même tout entier à cette politique. Il ne voulait pas souffrir qu'à l'abri de son drapeau on se livrât à des représailles de parti, à toutes les fureurs de passions vindicatives. Déjà en marche sur l'Andalousie, il publiait une ordonnance, — ce qu'on a appelé l'ordonnance d'Andujar, — par laquelle il désavouait les excès des autorités royales et armait ses lieutenans contre les arrestations arbitraires qui se multipliaient sur son passage, qui le révoltaient. Et, pendant ce temps, c'était M. de Chateaubriand qui se faisait le patron des excès du royalisme, qui écrivait, tout affairé, à M. de Villèle : « Mon cher ami, je crois que vous devez écrire aujourd'hui même à M. le duc d'Angoulême pour une chose capitale. Qu'il prenne garde à verser trop dans le sens des constitutionnels espagnols. Il me revient de toutes parts que les royalistes s'effraient de cette disposition du prince. Ce sont, après tout, les royalistes qui font aujourd'hui nos succès... Je vous assure qu'il est de la dernière importance de prévenir le prince (1). » Ce brillant génie, il n'avait pas tout fait, comme il le croyait; il était même quelquefois plus embarrassant qu'utile dans les affaires.

(1) Cela n'empêchait, bien entendu, M. de Chateaubriand de s'élever bientôt contre les réactions à outrance, contre les répressions illimitées de la Restauration espagnole, et d'écrire de fort belles dépêches; mais alors pourquoi écrivait-il peu auparavant des billets intimes au président du conseil pour lui demander de prémunir le duc d'Angoulême contre ses velléités modératrices? Cela signifiait tout simplement qu'il ne s'entendait pas toujours avec lui-même, qu'il voulait tantôt plaire aux ultra-royalistes, tantôt rester en intelligence avec l'opinion libérale.

Que devait-il rester de cette campagne, où toutes les influences se rencontraient, où le plus difficile était de savoir ce qu'on voulait ou ce qu'on pouvait faire? Militairement elle avait réussi; elle avait démenti les pronostics de ceux qui, voulant à tout prix lire le présent ou l'avenir dans le passé, dans un passé encore récent, ne prédisaient que des désastres. L'armée nouvelle, sans avoir à livrer de grandes batailles, était allée jusqu'au bout, jusqu'à ces « colonnes d'Hercule » que Napoléon prétendait ne pas connaître, vaillante au feu quand il l'avait fallu, toujours disciplinée et fidèle, digne des vieilles armées de la France. Son chef, aussi modeste que vigilant et sensé, l'avait conduite avec fermeté, avec sagesse. C'était un succès de drapeau, d'esprit militaire. Politiquement, l'expédition devait échouer. Elle n'avait d'autre résultat que de délivrer un roi fourbe, astucieux, obstiné dans ses étroits fanatismes, dévoré de ressentimens. C'est en vain que le duc d'Angoulême et M. de Villèle s'efforçaient de parler de conciliation, de donner à la restauration espagnole le caractère d'un acte de pacification intérieure : ils ne rencontraient que résistances et impossibilités. Le duc d'Angoulême était le dernier à s'y méprendre. Il ne cessait de prévenir M. de Villèle qu'il n'y avait aucune illusion à se faire, que ce pays allait fatalement retomber « dans l'absolutisme, » qu'on n'obtiendrait rien du roi, qui promettrait peut-être et ne tiendrait pas. Au moment où il venait de recevoir dans son camp Ferdinand VII, rendu à la liberté, l'honnête prince français écrivait dans une de ses dernières lettres au président du conseil : « Ce que j'avais prévu est arrivé. J'ai été chez le roi; je lui ai parlé d'étendre l'amnistie le plus possible, d'annoncer quelque chose qui tranquillise tout le monde et donne des sécurités pour l'avenir. Il m'a répondu à tout qu'il verrait, et comme quatre pelés et quatre tondus ont crié : Vive le roi absolu! il m'a dit que je voyais bien que c'était la volonté du peuple. Je lui ai répondu qu'il fallait ne pas se mettre en position de voir se renouveler les événemens de 1820 et trouver moyen d'avoir du crédit. Maintenant, j'ai la conscience déchargée, je ne dirai plus rien; mais je vous certifie que toutes les sottises qui peuvent être faites le seront... »

C'est ce qui devait arriver en effet. Avant peu d'années il ne devait rester pour la France que la charge d'une occupation importune par les solidarités morales qu'elle imposait, coûteuse pour les finances; mais on n'en était pas là aux derniers jours de 1823, au moment du retour de M. le duc d'Angoulême. On ne voyait qu'une campagne heureuse, une armée rendue à la monarchie bourbonienne, le prestige militaire de la France reconquis, un acte éclatant de politique extérieure, la monarchie mise hors de péril. On

ne voyait que le succès, et, s'il y avait déjà un point noir, il n'était pas dans l'état de l'Espagne, dont on détournait les yeux; il était dans des froissemens intimes, dans le mécontentement de M. de Chateaubriand, qui, croyant avoir tout fait, commençait à se réveiller de son rêve le jour où, allant aux Tuileries porter ses félicitations au roi, à la famille royale, il s'apercevait tout à coup qu'on le distinguait à peine dans la foule des courtisans, qu'il n'avait que sa part modeste dans le triomphe. Monsieur, la duchesse d'Angoulême, étaient naturellement tout entiers à l'émotion de l'heureuse nouvelle qui venait d'arriver de Cadix : ils n'avaient pas vu M. de Chateaubriand et ils ne lui avaient pas parlé (1) !

III.

A ne voir que le présent, sans considérer l'avenir, c'était sans doute un succès pour la monarchie, qui sortait victorieuse de l'épreuve d'une guerre. C'était aussi, à part le déboire de M. de Chateaubriand aux Tuileries, un succès pour le ministère qui avait présidé à cette épreuve, et ce succès de politique extérieure ne pouvait manquer d'avoir son contre-coup dans la politique intérieure. L'opinion, qui ne résiste pas longtemps à la fortune heureuse, allait au gouvernement, qui semblait désormais affermi. Les oppositions libérales se sentaient vaincues et allaient presque disparaître aux élections des premiers jours de 1824. Les royalistes, portés pour ainsi dire par le courant, favorisés par toutes les influences administratives, remplissaient la chambre nouvelle. Le président du conseil, enfin, en jouissant comme les autres de ce succès extérieur qu'il avait contribué à préparer, songeait déjà à en profiter pour réaliser quelques-uns des projets qu'il méditait. Il avait, lui aussi, sa politique intérieure! Il en avait même peut-être deux : l'une, la plus ingrate, la plus douteuse, la politique du chef de parti obligé sans cesse de transiger avec des passions impatientes; l'autre, la vraie, la plus sérieuse et la plus utile, la politique de l'homme d'affaires supérieur voyant et cherchant, avant tout, le bien pratique, l'intérêt du pays.

Soutenu et pressé par une majorité dont les exigences croissaient avec le succès, M. de Villèle ne refusait pas de faire la part des circonstances et de répondre à quelques-uns des vœux des royalistes. Il n'aurait pas voulu subir toutes les conditions, et il se défendait encore, dans tous les cas, contre les impatiences de ceux

(1) C'est M. de Chateaubriand lui-même, qui, dans ses *Mémoires d'outre-tombe*, a cru devoir raconter cette scène des Tuileries et faire confidence à la postérité de sa petite déconvenue.

qui n'auraient demandé rien moins qu'une campagne de réaction à outrance. Il croyait pouvoir désarmer la masse de son parti en commençant par lui accorder une mesure qui avait été plus d'une fois proposée et discutée depuis quelques années, ce qu'on appelait alors la « septennalité, » la substitution, au renouvellement partiel et annuel de la chambre, du renouvellement intégral, avec une durée de sept ans, pour le mandat législatif. C'était un expédient destiné à flatter, dans ses intérêts et dans ses goûts de domination, une majorité qui, après s'être reconquise par six ans de lutte, ne demandait pas mieux que de prolonger son règne, surtout à l'approche d'une crise de dynastie qui pouvait s'ouvrir à tout instant par la mort toujours prévue du roi. On ne réfléchissait pas au danger d'immobiliser, pour ainsi dire, la vie publique en suspendant les manifestations légales et régulières d'opinion pendant sept ans! M. de Villèle croyait pouvoir ou devoir donner ce gage à son parti : il était malheureusement exposé à faire bien des concessions plus graves qui ne devaient pas mieux le servir; mais pour le moment sa pensée était tout entière, avant tout, à d'autres projets qui, sous des dehors financiers, avaient un profond sens politique, et pour lesquels il avait à livrer plus d'une bataille, à déployer autant de ténacité que d'adresse.

C'est presque avec un sentiment de triomphe, — autant que cet habile praticien pouvait triompher, — que M. de Villèle a écrit dans son journal : « Ce fut le 17 février 1824 que les rentes françaises atteignirent le pair et furent pour la première fois cotées à 100 francs à la Bourse de Paris... » Il voyait dans cet événement, — c'était en effet un événement pour la fortune publique, — non-seulement la suite heureuse d'une campagne qui venait de relever le prestige militaire de la France, mais encore le signe rassurant des progrès croissans du crédit et du développement de la prospérité nationale. Il avait aussi le droit d'y voir le prix des soins qu'il mettait dans le gouvernement des finances et comme une sanction chiffrée de la confiance qu'inspirait son administration (1). Il avait

(1) Les finances de la Restauration avaient été administrées, depuis près de dix ans, par des hommes d'une grande expérience, M. Corvetto, le baron Louis, M. Roy. M. de Villèle, on le reconnaît aujourd'hui, a été un des plus habiles ministres des finances. Il avait le génie de l'ordre. Il venait à cette époque de faire rendre une ordonnance sur la comptabilité publique et d'instituer le conseil supérieur du commerce sous la présidence de M. de Saint-Cricq. On lui doit des garanties financières qui lui ont survécu. M. Bertin de Veaux, l'un des directeurs du *Journal des Débats*, qui, avec M. de Chateaubriand pour complice, allait bientôt lui faire une si implacable guerre, disait de lui : — « Villèle est vraiment né pour les affaires, il en a la passion désintéressée aussi bien que la capacité. Ce n'est pas de briller, c'est de gouverner qu'il se soucie ; il serait ministre des finances dans la cave de son hôtel aussi volontiers que dans les

songé aussitôt à en profiter pour proposer deux mesures intimement liées dans sa pensée, délibérées dans le conseil, longuement méditées : l'une allégeant les charges publiques de près de 30 millions par une réduction des intérêts de la dette; l'autre, selon la parole du roi dans son discours à l'ouverture de la session, destinée à « fermer les plaies de la révolution. » Ces deux actes, qui sont restés dans l'histoire sous le nom de la conversion des rentes et de l'indemnité des émigrés, étaient l'œuvre d'une politique prévoyante et hardie que l'avenir a justifiée en la dégageant du tourbillon des passions et des disputes du temps.

M. de Villèle, arrivant aux affaires, avait vu devant lui un amas de dettes venant de la révolution, de l'empire, des invasions, et imposant au pays une somme de près de 200 millions d'intérêts qui a été bien dépassée depuis, — qui semblait alors énorme. Il avait vu en même temps, selon le mot du savant livre sur le *Système financier de la France*, de M. le marquis d'Audiffret, « la sécurité publique en progrès, l'abondance croissante du trésor, le développement de la richesse nationale et l'abaissement du loyer des capitaux. » Il croyait juste de ne pas laisser peser indéfiniment sur le pays un taux d'intérêt qui ne répondait plus à la vérité des choses dans les circonstances nouvelles. C'était toute la conversion des rentes. — La seconde mesure avait une bien autre portée ; par son caractère moral et économique, elle était destinée à trancher une question demeurée toujours vive et douloureuse depuis la Restauration, à devenir une sorte d'édit de pacification ou de concordat entre les intérêts, à la suite des confiscations révolutionnaires. L'auteur de la charte avait eu la prévoyance politique de consacrer l'inviolabilité des ventes de biens nationaux en même temps qu'il abolissait la confiscation pour l'avenir. Il n'avait pas pu empêcher que la situation ne fût ce qu'elle était, que la plainte des spoliés ne parût être une menace permanente pour les nouveaux propriétaires, que des malheureux éprouvés par vingt ans d'exil ne fussent exposés à revenir dénués de tout auprès de leurs domaines, passés en des mains étrangères. Une indemnité libéralement conçue, non comme une représaille de parti, mais comme un acte d'impartiale et généreuse réparation, devait avoir pour effet de clore cette poignante querelle des anciens et des nouveaux possesseurs en dédommageant les uns, en rassurant les autres, de relever la valeur des biens nationaux en effaçant la tache d'une origine suspecte, de rendre enfin à la liberté des transactions des masses de terre, frappées jusque-là d'une sorte d'interdit par l'opi-

salons du premier étage .. » — (*Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, de M. Guizot, t. 1er, p. 268.)

nion. C'était la loi que le roi et son ministre méditaient, qui dans leur pensée se liait à la conversion des rentes; mais avant d'aborder cette seconde partie de l'œuvre, il fallait commencer par la première, et c'est d'abord sur ce point que M. de Villèle avait à vaincre bien des résistances, qu'il avait aussi à se créer des moyens pratiques d'exécution, en plaçant les rentiers entre la conversion et le remboursement. Il y avait songé : non-seulement il avait tenu à consulter des hommes de la plus haute autorité financière comme M. Mollien, M. Roy, — il avait eu, de plus, la précaution de traiter avec des banquiers disposés à seconder ses vues. Il avait tout préparé en calculateur prudent et habile.

Le mérite de M. de Villèle avait été de « voir plus juste et plus vite que les autres. » C'était le mot d'un des banquiers, son adversaire au parlement, M. Laffitte lui-même. Son malheur était d'avoir raison avant tout le monde, de n'avoir peut-être pas assez compté avec la coalition de préjugés, de passions, de rancunes, d'intérêts, qui se formait devant lui. Il avait à faire face à une opposition semi-politique, semi-financière, qui se servait de tout, qui contestait l'équité, l'opportunité, jusqu'à la légalité de la mesure et n'était pas sans trouver un écho dans l'opinion à Paris, dans cette population de petits rentiers trop disposés à se croire lésés par une diminution d'intérêt. A peine engagé dans ce débat, on pourrait dire dans cette bataille, il se voyait assailli de toutes parts: d'un côté au camp libéral, M. Casimir Perier, dans son impétuosité, allait jusqu'à lui faire un crime de ne pas livrer à la chambre le traité qu'il était censé avoir signé avec les banquiers, — comme si ce traité pouvait être définitif avant le vote de la chambre, comme si le succès d'ailleurs ne dépendait pas du secret; d'un autre côté, M. de La Bourdonnaye, qui ne pouvait pas pardonner à M. de Villèle d'avoir refusé de subir ses conditions, poursuivait avec âpreté et non sans habileté contre le président du conseil une guerre qui ne laissait pas de mettre quelque trouble au camp royaliste. Dix jours durant, M. de Villèle soutenait la lutte seul ou presque seul, n'ayant d'autre appui parmi ses collègues que son fidèle compagnon Corbière, harcelé par une opposition passionnée, timidement défendu par son parti. Il y eut des séances où il montait jusqu'à onze fois à la tribune, toujours imperturbable, et maître de lui-même, repoussant les attaques sans emportement et sans trouble, avec une lucidité victorieuse. Sans avoir rien de dominateur ni par le geste ni par l'éclat de la parole, il en imposait, même à ses adversaires, même au bouillant Casimir Perier (1). Il finissait

(1) Un jour, dans cette discussion, Casimir Perier s'arrêtait et disait avec loyauté : — « Au surplus, je dois rendre justice à M. le ministre des finances. C'est, après M. le

par ressaisir la majorité et emporter le vote de sa loi à la chambre des députés. Restait une dernière bataille à livrer à la chambre des pairs, où il allait retrouver une opposition aussi vive et peut-être plus habile, représentée par d'anciens ministres, des libéraux, des mécontens, des hommes de cour importunés de l'ascendant de M. de Villèle, — et même l'archevêque de Paris, M. de Quélen, qui se croyait obligé de défendre les « petits rentiers. » Ici tout changeait dans une assemblée plus favorable aux tactiques d'une savante hostilité : la conversion des rentes était rejetée, on n'avait rien fait. La chambre des pairs pouvait se flatter d'avoir conquis par son vote une popularité de circonstance dans Paris.

Au premier abord le ministère semblait atteint dans son chef : il ne l'était pas réellement. Si la loi de la conversion de la rente avait contre elle la chambre des pairs, elle avait eu, elle avait encore pour elle la chambre des députés, qui demeurait fidèle à la politique ministérielle. Si par des polémiques et des discours on avait réussi à émouvoir, peut-être à égarer l'opinion, il y avait à travers tout ce sentiment que le dernier mot n'était pas dit, qu'on reviendrait un jour ou l'autre à une mesure prématurée peut-être, certainement utile pour le pays. De plus, M. de Villèle avait singulièrement grandi dans ces luttes, où il avait montré autant de sang-froid que d'habileté. Plus que jamais il se sentait soutenu par le roi et par le frère du roi. Ceux-là mêmes parmi les hommes de cour qui venaient de voter contre lui se pressaient le soir à sa réception comme pour désavouer, par leur présence dans les salons ministériels, leur vote du matin. Rien n'aurait paru changé, si ce n'eût été un incident, une dernière scène de la discussion de la chambre des pairs. A ce même moment, en effet, venait d'éclater, ou de s'accentuer, un conflit qui n'avait plus, il est vrai, rien d'imprévu depuis la fin de la guerre d'Espagne et dont le dénoûment allait être, par ses conséquences, un des plus graves événemens du temps. Cette malheureuse conversion des rentes décidait une rupture retentissante dans le ministère, par la disgrâce de M. de Chateaubriand.

Triste et fatale crise d'impatience, de scission irritée entre des

baron Louis, celui qui a le mieux soutenu notre crédit et mis le plus d'ordre dans les budgets, et sauf cette dernière opération dans laquelle je suis obligé d'avouer que je ne le reconnais pas, il a constamment suivi les principes d'une bonne administration des finances .. » — M. de Cormenin, dans son *Livre des orateurs*, a tracé de M. de Villèle et de Casimir Perier un curieux portrait : — « Lorsque Casimir Perier, comme un athlète fougueux, tournait autour de lui, cherchant partout du fer le défaut de sa cuirasse, M. de Villèle résistait par son immobilité. Puis, reprenant l'offensive, il rendait à chaque objection sa réponse, à chaque fait son caractère, à chaque chose sa valeur. Quelquefois il éludait un choc ou trop lourd ou inattendu avec une adresse toute languedocienne... » — (Voir le *Livre des orateurs* portrait de M. de Villèle.)

hommes qui ne pouvaient ni vivre longtemps ensemble ni se séparer sans péril! M. de Chateaubriand, à vrai dire, restait depuis quelques mois un personnage assez énigmatique, tantôt laissant entrevoir une ambition de prépondérance encouragée par ses amis, tantôt affectant le dégoût et une indifférence hautaine, passant tour à tour d'une cordialité recherchée avec M. de Villèle à des mouvemens de mauvaise humeur contre le président du conseil, surtout contre le ministre de l'intérieur, M. Corbière (1). Il avait paru d'abord, — M. de Villèle l'assure, — porter le plus vif intérêt à la conversion, aux négociations qui devaient en préparer le succès. Il n'avait pas tardé, cependant, à se refroidir, allant bientôt d'une réserve calculée à la fronde. Il passait pour avoir, dans ses conversations, la parole leste et vive à l'égard des projets ministériels, pour inspirer des polémiques hostiles, pour être enfin plus qu'à demi complice de l'opposition qu'il voyait grandir. Il allait là où soufflait la popularité! Pendant la discussion de la chambre des pairs, dont l'issue avait peut-être tenu à quelques voix, le ministre des affaires étrangères n'avait prêté aucun secours à ses collègues : il ne l'avait pas offert, M. de Villèle avait eu la fierté de ne pas le lui demander. Il était resté silencieux à son banc, et, s'il avait donné pour la forme un vote dédaigneux à la loi, il avait laissé ses amis s'engager, voter contre un acte d'un gouvernement dont il restait un des représentans. Il avait pris, en un mot, une attitude de dissident à laquelle M. de Villèle n'avait pas pu ne pas être sensible, qui avait surtout irrité le roi, que Louis XVIII appelait même durement une « trahison. » On en était là, on touchait à l'inévitable crise.

Au fond, d'ailleurs, on ne pouvait s'y tromper. Cette affaire de la conversion des rentes n'était qu'un dernier incident, un prétexte dans une situation poussée à bout. La vérité est que M. de Villèle et M. de Chateaubriand n'avaient jamais pu s'entendre qu'à la condition de ne pas trop s'expliquer. M. de Chateaubriand, en entrant au pouvoir, avait l'arrière-pensée d'y prendre la première

(1) On peut en voir un exemple dans une lettre de Chateaubriand (mars 1824), qui est assez curieuse, surtout par les derniers mots, qui ressemblaient à une menace. Chateaubriand réclamait une préfecture pour un de ses neveux; il ne pouvait l'obtenir de son collègue Corbière, qui n'était pas effectivement commode et se faisait tirer l'oreille. Là-dessus, portant ses plaintes avec hauteur au président du conseil, il ajoutait : — « Il est bizarre qu'entre collègues j'en sois réduit à vous prier de solliciter les faveurs de Corbière. Je suis, je pense, assez bon camarade pour qu'on le soit avec moi. Je n'importune guère pour ma famille et je vous déclare que, si ma sœur ne m'écrivait pas trois fois par semaine, je laisserais Corbière à sa désobligeance naturelle sans lui demander une place de portier. Arrangez cela si vous le pouvez. *Je le désire pour le bien de la paix, car, vous le savez, les petites choses brouillent plus les hommes que les grandes.* » — (Voir les *Mémoires* de M. de Villèle, t. v, p. 59.)

place, d'exercer la prépotence du génie. M. de Villèle, en appelant le plus brillant et le plus décevant des hommes à remplacer M. de Montmorency à la veille de la guerre d'Espagne, n'avait eu d'autre préoccupation que de faire face à une circonstance délicate, de maintenir le lien entre le cabinet français et les cabinets étrangers par la présence aux affaires d'un des négociateurs de Vérone. Leur alliance n'avait pas cessé d'être un grand artifice. L'incompatibilité était dans les caractères, dans les traditions, dans les idées, dans les tempéramens des deux personnages. L'un, sans avoir l'éclat et l'étendue d'esprit de son redoutable rival, avait l'application, la prudente justesse, la mesure, la sagacité, la raison pratique de l'homme d'affaires administrant l'État en intendant supérieur; l'autre, accoutumé aux succès, faisait de la politique trop souvent avec son imagination et parfois avec sa vanité. M. de Chateaubriand lui-même l'a dit à sa manière : « M. de Villèle voulait retenir cette nation sur le sol, l'attacher en bas... Nous voulions, nous, occuper les Français à la gloire, essayer de les mener à la réalité par les songes : c'est ce qu'ils aiment. » Il l'avouait, il n'avait souci de cent millions, deux cents millions, pour replacer un roi sur son trône. « J'ai l'habitude de ne pas compter, écrivait-il, et quand je parle économie, c'est pour l'acquit de ma conscience. » M. de Villèle, lui, comptait avec les millions, avec l'économie, avec la réalité. « Ils ne s'aiment pas beaucoup, disait une de ces femmes d'élite qui entouraient le ministre des affaires étrangères de leurs adorations et lui faisaient une cour, — la duchesse de Duras, — ils ne s'aiment pas beaucoup, ils se ressemblent si peu... » Ils ne se ressemblaient pas du tout, en effet; il n'y avait que des antipathies de goûts et de génie entre ce mondain à l'imagination inassouvie, gâté par les succès, qui écrivait naïvement que « le bonheur et la gloire de la patrie dataient de son entrée au ministère, » et ce provincial, simple et modeste d'allure, jaloux toutefois de son pouvoir. Plus d'une fois, pendant la guerre d'Espagne, le choc avait été sur le point d'éclater. M. de Chateaubriand s'était toujours heurté contre le froid bon sens du président du conseil, comme il allait se heurter contre l'inattention des princes, « recevoir son seau d'eau froide » le jour où il croyait trouver des complimens aux Tuileries; mais s'il avait des mécomptes d'orgueil, il prenait sa revanche par sa diplomatie, en entretenant auprès des souverains et des chancelleries l'idée de sa gloire. Il se créait au dehors une popularité par laquelle il croyait se fortifier, qui pouvait néanmoins devenir pour lui un embarras, une impossibilité de plus dans ses rapports avec ses collègues. Et

comme dans les affaires les plus sérieuses il y a toujours les puérilités, un incident de comédie avait déjà failli tout précipiter.

L'expédition d'Espagne, comme toutes les expéditions heureuses, avait été l'occasion d'une distribution de cordons. L'empereur Alexandre I[er], voulant s'associer aux succès de la France, avait cru devoir envoyer le premier des ordres de Russie, le cordon de Saint-André, à M. de Chateaubriand, qui ne négligeait rien pour mériter ses bonnes grâces, et à M. Mathieu de Montmorency, le plénipotentiaire disgracié de Vérone. Soit inattention, soit calcul, il avait tout simplement oublié le président du conseil. Le roi Louis XVIII avait ressenti cet oubli comme une offense personnelle. Il ne l'avait pas caché; il en avait parlé vertement à M. de Chateaubriand, qui, sortant de l'audience royale et rencontrant à la porte M. de Villèle, n'avait eu que le temps de lui dire : « Calmez le roi, calmez le roi! » Le roi n'était peut-être pas aussi ému qu'il l'avait paru; il avait tenu tout bonnement à faire sentir son mécontentement à son ministre des affaires étrangères, et, voyant sur ces entrefaites M. de Villèle entrer dans son cabinet, il lui avait dit : « Vous avez dû voir un homme assez mal à son aise et qui le mérite bien. Croiriez-vous qu'entre lui, Pozzo et La Ferronnays ils viennent de me faire donner un soufflet sur votre joue par l'empereur Alexandre; mais je saurai lui donner chasse. Il vient d'envoyer une décoration de ses ordres à Chateaubriand et à Montmorency, et à vous rien! On voit bien que c'est un parvenu. Tenez, Villèle, jamais l'empereur d'Autriche ne m'eût fait pareille chose; mais je le paierai de sa sottise en monnaie de meilleur aloi. Mon cher Villèle, je vous fais chevalier de mes ordres : ils valent mieux que les siens! » Le roi tenait à venger sur-le-champ son premier ministre et ne parlait de rien moins que de refuser l'envoi des ordres français à M. de Nesselrode en échange des cordons envoyés de Pétersbourg. De là grand émoi de M. de Chateaubriand, qui, malgré son détachement apparent de ce qu'il appelle les « brimborions, » le « ruban de Léandre, » se trouvait à son tour mortifié d'être moins bien traité par le roi que M. de Villèle, de n'avoir pas, lui aussi, la « zone bleue » sur la poitrine, et qui affectait surtout de s'effrayer d'un affront fait au tsar. Il avait fallu négocier, calmer les amours-propres. Bref, tout avait fini par s'arranger tant bien que mal : M. de Chateaubriand avait sa « zone bleue, » M. de Nesselrode avait son cordon; M. de Villèle lui-même recevait, un peu tard, le cordon russe de Saint-André. M. de Chateaubriand avait, toutefois, la fatuité puérile de faire constater par une dépêche de M. de La Ferronnays que la décoration envoyée au président du conseil était due à ses instances auprès de

l'empereur Alexandre (1). Le seul résultat de ces agitations frivoles était de mettre à nu, d'irriter l'incurable antagonisme, et la moralité de l'incident des cordons, c'est le comte d'Artois qui la dégageait dans ce petit mot adressé à M. de Villèle : « J'ai reçu et brûlé votre petite lettre. Je me doutais que l'homme ferait le plongeon après avoir voulu prendre la mouche. La situation, assez critique, des élections (on approchait des élections de 1824) peut porter à la douceur et à un peu de longanimité; mais souvenez-vous que l'homme ne peut ni vous pardonner, ni surtout croire que vous lui pardonniez. Il est et sera toujours votre ennemi... »

Ce n'était donc pas la paix, on ne s'y trompait d'aucun côté, et dans ces conditions, après tant de froissemens dévorés, il est évident que l'affaire de la conversion des rentes, suivant à si peu de distance l'imbroglio des cordons, ne pouvait plus être qu'un prétexte pour en finir, fût-ce par un coup d'autorité. Ici seulement, une certaine inspiration de générosité supérieure manquait dans la manière de conduire la dernière scène du drame, dans ce qu'on pourrait appeler l'exécution d'un homme de génie devenu importun. M. de Chateaubriand a cru et a dit que M. Corbière, qu'il n'aimait pas, avait été le plus opiniâtre à exiger sa disgrâce. Il se trompait : M. Corbière n'y était pour rien, il avait au contraire, par ses hésitations, suspendu un instant toute mesure trop prompte : M. de Villèle lui-même n'avait pas paru disposé à des résolutions précipitées. Le plus vif dans le conseil eût été peut-être un digne gentilhomme peu brillant, mais d'une droiture simple, le baron de Damas, qui déclarait qu'il n'aurait pas voulu rester un instant de plus ministre avec M. de Chateaubriand. Le plus animé surtout était le roi, qui ne déguisait pas ses ressentimens. Louis XVIII avait-

(1) La faveur que M. de Chateaubriand s'était ménagée à la cour de Russie n'était rien moins qu'agréable à Louis XVIII, et cette distribution de cordons, d'ailleurs assez gauchement faite, finissait par n'être agréable à personne. M. de Villèle avait été blessé de l'oubli de la cour de Russie, oubli réparé après coup sur une intervention presque blessante de son collègue des affaires étrangères. M. de Nesselrode était blessé à son tour de la façon dont il recevait le cordon bleu, et il écrivait à son ambassadeur, M. Pozzo de Borgo : — « Recevoir le cordon bleu sous de pareils auspices n'a, je vous assure, rien qui me satisfasse. Je ne m'y attendais pas, je n'y tiens nullement, et s'il est donné de mauvaise grâce, j'aime tout autant ne pas l'avoir. Ainsi, dans le cas où ce ne serait pas chose faite, tâchez qu'elle n'ait pas lieu... J'avais un moment regretté votre départ de Madrid; mais depuis l'arrivée de votre dernier courrier ces regrets ont cessé, car je vois... que vous êtes revenu à Paris à point nommé pour empêcher une véritable catastrophe. J'aurais regardé comme telle la retraite de Chateaubriand, et c'est un vrai service que vous avez rendu à la cour *de l'avoir maintenu en place...* » — Si M. Pozzo s'était vanté d'avoir sauvé M. de Chateaubriand, il y avait mis de la complaisance; il devait être bientôt détrompé. Tous ces petits incidens n'avaient peut-être pas peu servi à indisposer le roi Louis XVIII en éveillant ses soupçons sur la diplomatie de M. de Chateaubriand avec la Russie.

il su qu'à la faveur du vote de la chambre des pairs sur la conversion, il se nouait autour de lui quelque intrigue pour lui imposer un nouveau ministère avec M. de Chateaubriand? toujours est-il que le matin de la Pentecôte, le 6 juin 1824, il faisait appeler à l'improviste M. de Villèle et le recevait en lui disant : « Chateaubriand nous a trahis, je ne veux pas le voir à ma réception après la messe. Faites l'ordonnance de son renvoi; qu'on le cherche partout où il sera, qu'on la lui remette sans perdre un instant. Je ne veux plus le voir! » Et c'est ainsi que sur l'heure était signée une ordonnance de révocation sommaire qu'on se hâtait d'expédier, qui, après avoir couru à la poursuite de M. de Chateaubriand, finissait par l'atteindre aux Tuileries même, où il assistait à la messe du jour, mêlé à la foule des courtisans. Le roi avait cédé à un mouvement de colère; M. de Villèle avait eu la faiblesse de céder au roi et le malheur de ne pas comprendre qu'il achetait trop cher, par une inutile brutalité, une victoire sur son collègue (1). Ni l'un ni l'autre n'avaient senti, à part ce qu'il y avait de peu décent dans la forme, le danger de blesser dans sa dignité, dans son orgueil, dans ses ambitions si l'on veut, un homme popularisé par le génie. M. de Villèle ne comptait pas le génie des lettres parmi les forces de gouvernement!

Dans cet étrange duel engagé depuis quelque temps entre l'imagination et le bon sens se disputant l'influence dans les affaires publiques, c'est le bon sens qui triomphait, qui devait triompher. M. de Chateaubriand avait toutes les chances d'être vaincu et il l'avait mérité sans doute par ses inconséquences de conduite. Il ne méritait pas d'être « chassé, » comme un serviteur banal et infidèle, — car enfin, il le disait dans une de ses boutades acerbes, « il n'avait pas volé la montre du roi sur sa cheminée! » Frappé en pleine réunion de cour sans avoir été prévenu, sans un mot d'atténuation ou d'explication, il sortait des Tuileries et du ministère des affaires étrangères emportant l'immortelle blessure et se promettant une vengeance retentissante; mais la vengeance du terrible disgracié était l'affaire de l'avenir. Pour le moment M. de

(1) La communication signifiée au plus vite à M. de Chateaubriand se réduisait à ceci : — « J'obéis aux ordres du roi en transmettant à votre excellence une ordonnance que sa majesté vient de rendre. » — Et l'ordonnance portait simplement que M. de Villèle était chargé par intérim du portefeuille des affaires étrangères en remplacement de M. de Chateaubriand. — M. de Villèle, dans ses *Mémoires*, cherche à expliquer ce qu'il y avait eu de *fortuit* dans les circonstances qui accompagnaient la remise de la dépêche. L'ordonnance elle-même, dans son laconisme, était aussi extraordinaire que les incidens de la transmission; mais ce qu'il y a de plus extraordinaire encore et de plus caractéristique, c'est que M. de Villèle ne paraît pas avoir jamais compris pourquoi il y avait eu tant de récriminations contre un fait qui lui paraissait sans doute tout simple.

Villèle restait maître de la situation, et comme pour mieux marquer son ascendant, il n'écoutait ni ceux qui lui demandaient de rappeler M. de Montmorency sous prétexte que ce serait amortir d'avance l'opposition de M. de Chateaubriand, ni ceux qui lui proposaient M. de Polignac ou M. de Talaru ou M. de Caraman. Il prenait son temps quelques semaines de cet été de 1824, pour faire son choix. Il finissait par placer un homme aussi insignifiant qu'honnête, le baron de Damas, aux affaires étrangères, M. de Clermont-Tonnerre à la guerre, M. de Chabrol à la marine : il se croyait obligé d'accorder à la faveur de Mme du Cayla le ministère de la maison du roi pour le duc de Doudeauville, — en refusant de satisfaire les ambitions étourdies de M. Sosthènes de La Rochefoucauld, qui aspirait à tout, même au ministère de l'intérieur; il préparait en même temps la création d'un ministère des affaires ecclésiastiques où il allait placer un prêtre qui passait pour éclairé, l'évêque d'Hermopolis, l'abbé de Frayssinous. Et tout cela balancé, équilibré, c'était encore le ministère Villèle, assiégé d'influences sans doute, difficile à remplacer!

IV.

On touche ici à ce qui pourrait être considéré comme le point culminant de la Restauration, représentée par un ministère ou un chef de ministère qui passait sa vie à administrer avec prudence, à discipliner les royalistes sans céder à tous leurs entraînemens, à pacifier les intérêts en les ralliant aux Bourbons. Si la monarchie renaissante avait passé depuis dix ans par bien des alternatives dramatiques; si elle avait eu de mauvais jours, des luttes violentes d'opinions, des crises de cour, de ministère et de parlement, des épreuves sinistres, des momens enfin où l'on doutait de sa durée, elle semblait désormais sortie de la phase des contestations et des incertitudes. La monarchie paraissait affermie! la guerre d'Espagne lui avait donné le lustre des armes et avec le succès militaire une autorité nouvelle en Europe. A travers tout, l'alliance de la royauté et des droits populaires par la charte avait été maintenue. Les conspirations avaient été découragées. Les finances réorganisées, le crédit relevé, la prospérité publique croissante, attestaient et fortifiaient la paix intérieure. Les dernières élections, qui dataient du commencement de 1824, avaient fixé définitivement la majorité au camp royaliste ; l'opposition libérale, décimée par le scrutin, réduite à une insignifiante minorité, bien que comptant toujours pour la discussion, ne pouvait plus être une menace. M. Royer-Collard lui-même le reconnaissait, en disant à la chambre nouvelle : « Vous entrez dans cette enceinte précédés de circon-

stances favorables. La monarchie est affermie; elle n'a désormais à craindre, au dedans et au dehors, que les fautes où elle serait entraînée par des conseils aveugles ou téméraires... »

Était-ce bien la paix dans un régime définitivement fondé? C'était au moins une trêve à laquelle on semblait se résigner facilement. Cette trêve, elle pouvait passer pour l'œuvre du temps, de quelques circonstances; elle était certainement due aussi à la raison éclairée, à la patiente modération d'un roi qui depuis dix ans avait été comme un médiateur des partis, et à l'habile mesure du ministre qui, en représentant l'avènement du royalisme pur au pouvoir, mettait depuis deux ans tous ses soins à populariser un gouvernement de parti par sa prudence. La sagesse de Louis XVIII et de M. de Villèle, en créant cet état de prospérité et de confiance, avait de plus résolu un problème qui avait souvent pesé sur les esprits, celui d'émousser d'avance les périls et les difficultés d'une transition de règne que tout faisait prévoir, dont on sentait que l'heure approchait. Le roi lui-même le savait et attendait la mort avec un stoïcisme qu'il croyait être de la dignité royale. M. de Villèle le savait et redoublait de précautions. Le roi n'avait plus, en effet, que quelques jours à vivre; il allait s'éteindre le 16 septembre 1824. Quelques années auparavant, au milieu des suspicions et des défiances qui s'attachaient au continuateur de la dynastie, au comte d'Artois, la crise aurait pu être grave; elle ne l'était plus maintenant. Louis XVIII, — le seul prince qui depuis un siècle ait eu la fortune de mourir sur le trône en France, — pouvait descendre en paix au tombeau, laissant un pays tranquille, les institutions assez affermies pour être au-dessus des caprices, la dynastie incontestée (1). Celui qui allait ceindre la couronne sous le nom de Charles X pouvait entrer dans le règne sans trouble, et, par une inspiration heureuse née du cœur du prince autant que de la nécessité, le nouveau roi se hâtait de donner une sorte d'élan à l'opinion rassurée et gagnée. Son premier mouvement avait été de révoquer la censure des journaux, précaution inutile à laquelle on avait cru devoir recourir pour faire la paix autour des derniers momens de Louis XVIII et pour protéger l'interrègne. Son premier mot était pour dire aux pairs et aux députés accourus à Saint-

(1) M. de Metternich, en parlant d'ailleurs fort légèrement de Louis XVIII, dit dans ses *Mémoires :* — « Jamais avènement au trône n'a été accompagné en France d'un calme plus parfait que celui de Charles X, et, néanmoins, au moment de la mort de Louis XVIII, beaucoup de personnes redoutaient que cette crise n'amenât une secousse trop forte peut-être pour des bases aussi neuves que le sont celles de la monarchie restaurée au moment du décès du roi. Quelques royalistes timorés parlaient d'une proclamation, de la nécessité de se montrer aux troupes, de recevoir leur serment. M. de Villèle s'est opposé à toutes ces mesures; le résultat a prouvé en faveur de ces calculs. » — (*Mémoires* de M. de Metternich, t. IV.)

Cloud : « Je veux continuer le règne de mon frère : j'ai promis de maintenir la charte et les institutions que nous devons au roi que le ciel vient de nous enlever. » Et comme pour mieux prouver qu'il voulait être le continuateur de son frère, il avait commencé par confirmer au pouvoir le ministère qui avait contribué à créer la situation où s'accomplissait ce facile avènement. Le nouveau roi se plaisait à prodiguer les grâces, les faveurs de cour et de fortune à M. le duc d'Orléans, les amnisties pour les condamnés politiques, le bon accueil à tous, même aux libéraux!

Rien de plus curieux que ce début d'un règne qui peu d'années auparavant n'inspirait que des doutes et pesait d'avance sur l'opinion, qui maintenant s'ouvrait au milieu des ovations, des illusions et de la confiance. C'est comme une lune de miel brillante et décevante en pleine restauration, entre la dernière heure de Louis XVIII et le sacre de Charles X!

Quand le nouveau roi se plaisait à dire qu'il voulait continuer le règne de son frère et « consolider les institutions qu'il avait juré de maintenir, » quand il commençait par la suppression de la censure et par quelques-uns de ces mots heureux qui vont au cœur du peuple, il était sincère assurément. Il était sincère autant que pouvait l'être un prince à l'esprit léger, peu accoutumé à approfondir les choses et facilement enivré d'une popularité nouvelle pour lui. Il croyait ce qu'il disait, il se laissait abuser par des spectacles dont il ne voyait que les dehors. En apparence sans doute le nouveau roi pouvait se faire l'illusion qu'il continuait son prédécesseur; en réalité, il y avait un changement profond. Tout différait comme les caractères des deux princes. Louis XVIII, dans son impotence physique, avait une rare fermeté d'âme, le sentiment de la dignité royale, l'art d'imposer sa volonté, avec un jugement fin, une singulière liberté d'esprit et le goût des idées nouvelles. C'était un libéral à sa manière! Charles X, avec sa séduction personnelle et sa bonne grâce chevaleresque, avait l'âme inconsistante et mobile, la futilité d'un prince que les événemens avaient éprouvé sans l'éclairer, l'indécision de la volonté alliée à l'obstination dans les préjugés royaux, peu de discernement, l'habitude de la soumission aux influences aristocratiques et sacerdotales qui l'entouraient. C'était un homme d'ancien régime, un fanatique bienveillant et naïf, condescendant par nécessité à la vie moderne sans la comprendre. Par le fait seul de la transmission de la couronne l'orientation avait changé; un autre esprit venait d'entrer dans le gouvernement, insensible peut-être d'abord, prêt à se dévoiler, à éclater à la première occasion. Cette révolution intime et irrésistible, elle était dans la nature des choses, dans les différences de caractères entre les deux rois, dans les exaltations croissantes des

royalistes excités et encouragés par l'avènement d'un prince objet de leurs vœux et de leurs espérances.

Quant au ministère ou à son chef, M. de Villèle, qui avait su habilement préparer et ménager cette transition de règne, qui la représentait, pour ainsi dire, il se trouvait avec tous les dehors d'un ascendant incontesté dans une situation délicate. M. de Villèle ne s'y trompait pas; il avait vu avec sagacité la crise invisible pour d'autres, et d'accord avec son ami Corbière, le fidèle complice de toutes ses résolutions, il avait décidé de quitter les affaires à la mort de Louis XVIII. Les deux ministres n'avaient cédé aux instances du nouveau roi que parce qu'ils craignaient que leur retraite, « sans motifs apparens, » ne fût mal comprise ou mal interprétée, qu'elle ne parût « compromettante pour la royauté elle-même. » Ils n'avaient pas voulu découvrir le roi dès ses premiers pas. « Nous résolûmes, ajoute M. de Villèle, d'attendre la première tentative qui serait faite pour introduire dans le ministère un courtisan donneur de conseils intimes. » S'ils avaient persisté dans leur résolution, ils quittaient le pouvoir en plein succès, laissant à d'autres la responsabilité d'une politique nouvelle. En restant ils s'exposaient à être entraînés, débordés par des passions qu'ils ne partageaient pas. Pour le moment, sans doute, M. de Villèle restait encore maître du pouvoir par la majorité dont il ne cessait de disposer, par la confiance du nouveau roi qui voyait en lui l'homme habile et heureux, par l'autorité qu'il avait gardée sur la masse royaliste. Le danger pour lui était dans une situation où, à défaut de l'appui d'un roi sage, auquel il pouvait pour ainsi dire s'adosser, qui lui prêtait sa force modératrice, il n'avait plus affaire qu'à un roi aimable, de volonté flottante, fidèle, il est vrai, dans ses amitiés, mais naïvement disposé à prendre ses illusions ou même sa piété pour de la politique. Il restait, si l'on me passe le mot, en l'air, il n'avait plus son équilibre. Et lui aussi, comme l'avait dit un jour l'intrépide et éloquent de Serre, il se flattait de « gouverner raisonnablement avec la droite. » Il ne voyait pas que s'il avait réussi à relever la fortune des royalistes, à les conduire dans l'opposition à la conquête et aux premières jouissances du pouvoir, il risquait de se trouver désarmé vis-à-vis d'un parti victorieux, impatient d'user et d'abuser de la domination.

Le malheur était que chez M. de Villèle le caractère n'égalait pas les lumières, que l'homme d'État ou même l'homme d'affaires se subordonnait à l'homme de parti. Par ses lumières, par la sagacité de son esprit, il voyait les fautes et les écueils ; il comprenait le danger des excès de politique, des prépotences cléricales. Il était étranger aux illusions et aux ostentations de cour. Un jour, au moment du sacre de Charles X, en rappelant la dissolution de la

maison du roi proclamée par le grand-maître des cérémonies à Reims, il écrit en homme de sens: « Je n'ai pu m'empêcher de penser combien ce serait un acte de bonne politique, de la part du successeur du feu roi, de ne point en reconstituer une semblable; combien avait désormais de dangers pour nos rois l'existence d'une cour aussi nombreuse, aussi dispendieuse, aussi fertile en prétentions; *combien elle était en contradiction avec nos mœurs actuelles*; combien elle pouvait entraîner de compromissions pour le roi et la famille, surtout dans un pays comme le nôtre... » Il pensait ce jour-là en homme de son temps (1). Par ses faiblesses de caractère ou ses engagemens de parti, il se prêtait à des représailles d'ancien régime, à des conseils de réaction surannée. Et c'est ainsi qu'après avoir dû le succès à une politique de modération habile, il se laissait engager par degrés dans une voie où il allait avoir à se disputer aux influences occultes, se croyant obligé pour vivre de donner des gages tour à tour à l'esprit sacerdotal, à l'esprit aristocratique ou à l'esprit de compression. Il déviait de sa propre pensée sans profit pour lui-même, sans profit pour la monarchie, au risque de raviver le feu des querelles mal éteintes et des passions mal apaisées. Il entrait en un mot dans cette carrière qui allait être marquée et par la loi du sacrilège, et par la proposition de rétablissement du droit d'aînesse, et par cette loi contre la presse qu'on appelait par dérision la « loi de justice et d'amour. » C'est pour le ministère Villèle, pendant trois années encore, l'ère des luttes malheureuses et d'une décadence agitée au milieu des divisions croissantes des partis et des émotions renaissantes de l'opinion.

Sans doute, tout n'avait pas dès l'abord une signification également menaçante dans la politique nouvelle. Lorsque M. de Villèle croyait devoir inaugurer le règne par l'indemnité des émigrés, il ne faisait que poursuivre un dessein de généreuse prévoyance et reprendre une œuvre laissée inachevée par Louis XVIII. On n'en pouvait encore rien conclure. C'était après tout une œuvre de réparation nationale et de paix sociale que les passions du jour pouvaient diffamer et travestir, que l'avenir devait justifier. La pensée, le système de réaction s'accentuait bien autrement dans une série

(1) M. de Villèle ne sentait pas moins vivement le danger des excès de dévotion du roi. Il écrivait un jour dans ses *Notes* à propos d'une procession où le roi se faisait suivre de toute sa cour : — « Le roi se livre trop à ces démonstrations religieuses au milieu d'une population travaillée contre lui... On l'a encore vu avec peine à la suite du clergé à la procession du 15 août. Il s'en est assuré et a bien senti le froid des dispositions du peuple de Paris. Cela l'a affecté. » — M. de Villèle avertissait parfois le roi avec sincérité « de l'effet produit par ces cérémonies. » Il n'obtenait rien de plus.

de projets qui se succédaient bientôt, à travers lesquels s'échappait le secret du nouveau règne.

La première de ces lois livrées à la discussion publique ne tendait à rien moins qu'à inscrire dans le code des pénalités françaises un crime d'un nouveau genre puni des derniers supplices, le sacrilège, la profanation des hosties consacrées. Rapprochée de bien d'autres faits déjà sensibles, de la reconstitution des ordres monastiques, de l'infiltration rapide des influences cléricales dans l'État, dans l'administration, jusque dans l'armée, des ostentations de la piété royale, de la prédominance de ce qu'on appelait la « congrégation, » cette loi ressemblait à une révolution par la réintégration de la théocratie dans la société civile, par l'invasion du dogme dans la politique, par une sorte de déclaration de guerre religieuse. Cette exorbitante anomalie, présentée avec une espèce de naïveté, ne ramenait pas seulement à l'ancien régime, au-delà de la révolution, elle rétrogradait jusqu'au moyen âge, jusqu'aux époques inquisitoriales où l'État se faisait l'instrument de l'Église. Fût-elle destinée à n'être jamais appliquée, à rester une arme d'intimidation, cette loi suffisait pour révéler la pensée de réaction sacerdotale, pour soulever les consciences, irriter l'esprit moderne et mettre le régime en suspicion dans le pays. Si la loi du sacrilège troublait les consciences en évoquant le fantôme d'une domination cléricale antipathique à la France nouvelle, la proposition de rétablissement du droit d'aînesse dans les familles n'inquiétait pas moins le sentiment d'égalité. De fait, il y avait sûrement désormais aussi peu de justice que de prévoyance politique à identifier la monarchie avec l'idée du privilège et des inégalités; M. de Villèle lui-même n'était pas sans pressentir le danger. Il voyait le principe de l'égalité si profondément enraciné dans les mœurs, dans les habitudes, dans la vie sociale de la France, qu'il croyait peu à la possibilité de toucher à la loi des successions, sans soulever des tempêtes dans la nation; mais il était emporté par le courant, il cédait à des pressions d'aristocratie. Il avait laissé passer sans conviction une proposition désavouée d'avance par l'opinion. Et comme si ce n'était pas assez, aux polémiques passionnées, aux défiances, aux hostilités qui de jour en jour allaient croissant autour de lui, le ministère se préparait à opposer une nouvelle loi sur la presse enlaçant les journaux et toutes les œuvres de l'esprit d'un réseau de répression.

La loi sur la presse après la loi sur le droit d'aînesse, après la loi du sacrilège, c'est ce que M. Royer-Collard appelait le signe de l'existence d'une pensée de faction et de contre-révolution dans le gouvernement. Chacune de ces mesures était une menace ou un

défi, un pas de plus dans une voie où tout s'aggravait pour le roi, qui épuisait sa provision de popularité, pour le ministère qui s'usait dans des luttes irritantes et stériles, — où les oppositions seules grandissaient, tourbillonnant autour d'un gouvernement embarrassé de ses propres œuvres.

V.

Ces oppositions étaient de diverse nature : elles allaient du libéralisme impatient de combat au royalisme le plus exalté, — et la plus dangereuse pour le ministère était peut-être encore dans sa propre armée, parmi les royalistes, les uns passés décidément à l'ennemi, les autres incertains et inquiets dans leur fidélité. Ce n'est pas que M. de Villèle fût précisément ébranlé dans son ascendant. Il gardait toujours sa majorité dans le parlement, — sinon à la chambre des pairs, qui restait un foyer d'opposition, — au moins dans la chambre des députés; il la retrouvait dans les momens difficiles. La confiance du roi ne lui manquait pas non plus dans les crises qui se succédaient pendant les premières années du nouveau règne. Le roi ne cessait de lui écrire à l'occasion de tous les incidens dont il était assailli : « Songez que vous êtes nécessaire à mon service et que vous devez, en vous conduisant avec la prudence dont vous donnez tant de preuves, faire tout ce qui est nécessaire à votre délicatesse et à votre considération (1). Comptez plus que jamais, mon cher Villèle, sur ma confiance et mon amitié! » — « Tout ce que je puis vous dire, lui écrivait-il un autre jour, c'est que je ne manquerai ni de fermeté ni de courage, et qu'avec l'aide de Dieu on peut vaincre les grandes difficultés du moment... En tout je veux tout connaître, et je m'en rapporte à vous pour ne me rien laisser ignorer... » C'était fort bien. En réalité, néanmoins, l'incohérence se mettait dans l'armée ministérielle et les intrigues s'agitaient autour du roi. En se compromettant pour son parti par des concessions que sa raison désavouait, M. de Villèle n'était plus même sûr d'être soutenu jusqu'au bout. On l'accusait de mettre de la faiblesse et de la timidité dans sa politique, de livrer le roi à ses adversaires, de tout sacrifier à ses préférences pour des collègues insuffisans comme Corbière, de-

(1) Il s'agissait des éternels marchés Ouvrard et d'une discussion violente qui s'était engagée à la chambre, où M. de Villèle, pour se dégager entièrement, n'aurait eu qu'à se servir d'une lettre que le duc d'Angoulême lui avait écrite au début de la guerre d'Espagne, que le prince l'avait autorisé à produire. M. de Villèle, par délicatesse, ne s'était pas servi de l'autorisation qu'il avait reçue et s'était tiré d'affaire tout de même, en dépit de l'opposition royaliste qui s'efforçait de se servir du prince contre le président du conseil.

venu l'objet des plus vives récriminations. On affectait encore de ménager le premier ministre, on voulait simplement lui imposer d'autres hommes, un autre ministère où l'on aurait fait entrer les têtes folles du parti. Tout le monde s'en mêlait, surtout le plus évaporé, le plus vain, le plus prétentieux des courtisans, M. Sosthènes de La Rochefoucauld, qui, dans cet ébranlement du royalisme, se chargeait de mêler le comique au sérieux.

Qui l'aurait cru? Déjà aux derniers momens du roi Louis XVIII, ce personnage toujours agité avait noué toute une intrigue pour donner un successeur à M. Corbière, dont il accusait « la nonchalance et la paresse. » Il fallait au ministère de l'intérieur une main plus énergique, un homme plus actif, et il ajoute avec une risible humilité : « Il faut bien que j'avoue qu'il s'agissait de moi! » Le rêve avait paru bizarre même au prince qui allait être Charles X. A défaut du ministère de l'intérieur, M. Sosthènes de La Rochefoucauld prétendait avoir reçu du roi expirant le titre de ministre d'État. Ce nouveau rêve s'était encore évanoui devant un mot ironique de M. de Villèle. A défaut du ministère de l'intérieur et du titre de ministre d'État, le remuant personnage avait dû se contenter de la direction des beaux-arts, détachée du ministère de la maison du roi, occupée par son père le duc de Doudeauville, — et dans ce poste il a été l'amusement de son temps (1). M. Sosthènes de La Rochefoucauld ne se croyait pas moins l'inspirateur, le conseiller, le guide du ministère; il ne se décourageait pas, et un matin de 1826, revenant de province, il arrivait chez M. de Villèle pour lui déclarer solennellement que les choses s'aggravaient d'une manière effrayante, que le roi avait perdu sa popularité, qu'on restait « sans lois protectrices, sans institutions pour fonder la monarchie, sans aristocratie pour la défendre, que nulle part la main du gouvernement ne se faisait sentir, etc. » La conclusion de cette espèce d'ultimatum accompagné de complimens pour le chef du cabinet était qu'il fallait changer au plus vite quelques-uns des

(1) M. de Villèle assure dans ses *Mémoires* qu'il n'avait jamais eu à se plaindre de Mme du Cayla. Il raconte que M. de Semonville lui avait dit plaisamment un jour « qu'il était né coiffé, » qu'il fallait une favorite et que celle qui l'était ne se mêlerait jamais de ses affaires; il ajoute seulement : — « Il est vrai que par ricochet un autre s'en mêlait... Il me causa des difficultés par son incessante activité et son désir de se rendre utile. La vaine tentative d'amortir l'opposition des journaux, celle reproduite si souvent d'introduire dans le ministère des capacités supérieures à celles qui s'y trouvaient, ont été pour moi des occasions d'embarras. La première a coûté, je crois, beaucoup d'argent à la liste civile; mais c'est une chose dont je ne me suis jamais occupé... » — L'idée d'acheter les journaux par des faveurs ou même à prix d'argent donnait lieu à un des incidens amusans de l'époque. M. Delatouche, après avoir reçu l'argent, l'affectait, au nom du directeur des Beaux-Arts, à une souscription publique ouverte en ce moment. M. de La Rochefoucauld ne servait qu'à déverser le ridicule sur l'administration, sur le roi lui-même.

ministres et accentuer la politique royaliste. M. de Villèle, après avoir écouté un instant son bouillant visiteur, finissait par s'impatienter et par lui déclarer vertement qu'il avait assez de ses conseils, qu'il n'y avait désormais plus rien de commun entre eux.

M. de Villèle, en éconduisant durement le frivole personnage, savait bien à quoi s'en tenir et sur la gravité des choses et sur les petites conspirations nouées contre lui. Il s'en préoccupait, et ce qu'il ne disait pas à M. de La Rochefoucauld, il le disait à son confident Corbière dans ses entretiens intimes. — « Vu Corbière, écrit-il un jour, pour conférer avec lui sur les moyens de remettre l'ordre dans les têtes et calmer les esprits agités d'une sorte de vertige très nuisible à la marche des affaires... jusqu'à l'héritier présomptif du trône qui semble atteint du mécontentement général. Le roi est tourmenté de ces fâcheuses dispositions; mais il y donne lieu en permettant à sa cour, à ceux qu'il affectionne le plus, de faire chorus avec les criailleries contre son gouvernement... » Au fond, M. de Villèle expiait la situation qu'il s'était faite par ses condescendances de réaction, par ses complaisances pour son propre parti. Les royalistes qui avaient triomphé avec lui et par lui, sans aller jusqu'à une déclaration de guerre, ne lui pardonnaient pas de résister à leurs impatiences, de rester un modéré et de mettre quelque mesure jusque dans ses concessions à l'esprit aristocratique et sacerdotal, de se défendre contre leurs ambitions et leurs vanités. Ils ne cessaient de lui créer des difficultés, sans arriver à comprendre que, si tout s'aggravait, si l'opinion s'égarait, comme ils le disaient, le mal était, non dans la modération de leur chef, mais en eux-mêmes, dans leurs passions et leurs préjugés, dans les lois de contre-révolution qu'ils prétendaient imposer, au risque de réveiller tous les instincts libéraux du pays. Ils ne voyaient pas enfin qu'après avoir compromis par leurs entraînemens le ministre qui avait le mieux fait leurs affaires, ils l'affaiblissaient par leurs dissidences et leurs intrigues pour finir par le livrer désarmé et sans défense aux oppositions redoutables qui l'attendaient à chaque pas.

Elles grandissaient autour de lui, en effet, ces oppositions formant aux deux extrémités du monde politique deux camps séparés par les opinions, rapprochés par une haine commune. Elles se développaient et se fortifiaient à mesure que se succédaient les questions irritantes, les défis de contre-révolution jetés au pays, les conflits intestins de la majorité ministérielle. La plus implacable était celle des « ultras » irréconciliables de 1815 que M. de Villèle appelait aussi les « pointus » et qui s'appelaient maintenant indifféremment la « contre-opposition » ou la « défection. » C'était le groupe des dissidens irrités, des esprits extrêmes du royalisme:

ils représentaient une force irrégulière détachée de l'armée monarchique et toujours prête à se tourner contre le corps de bataille. Ils avaient fait la guerre à tous les ministères modérés, à M. de Richelieu comme à M. Decazes, à M. Pasquier comme à M. de Serre; ils la faisaient à M. de Villèle, et ils saisissaient toutes les occasions, la loi d'indemnité, la conversion des rentes, la loi du sacrilège, les lois sur la presse, le premier incident venu pour renouveler un combat à outrance. Ils étaient plus embarrassans que dangereux; ils comptaient plus de chefs que de soldats, les La Bourdonnaye, les Delalot, les Ogier. Le loyal Hyde de Neuville lui-même se laissait un instant enrôler dans ce bataillon qui avait pour premier mot d'ordre la guerre sans merci et sans trêve à M. de Villèle. Contre M. de Villèle toutes les armes étaient bonnes. Un jour, à l'occasion des marchés Ouvrard, M. de La Bourdonnaye allait jusqu'à essayer de se servir de l'ancien munitionnaire pour embarrasser le président du conseil. « Comment ne chargez-vous pas M. de Villèle? lui disait-il; vous seriez sûr d'avoir mille défenseurs. — Comment le charger, aurait répondu Ouvrard, puisqu'il n'est pour rien dans mon affaire? — Eh! qu'importe, » reprenait lestement l'interlocuteur. C'était la revanche de la négociation où M. de Villèle avait refusé de subir les conditions de M. de La Bourdonnaye. Cette opposition du royalisme à demi révolutionnaire, cependant, elle n'eût été rien si elle n'eût été animée, étendue et relevée par l'éclat du talent, par le génie de M. de Chateaubriand, qui, en quittant le ministère, avait emporté un immortel ressentiment contre son collègue et avait juré sa destruction.

C'est l'implacable René qui remplissait de sa passion vindicative et de son éloquence retentissante cette guerre de l'opposition royaliste. M. de Villèle n'avait sûrement pas soupçonné quel ennemi il se faisait, quelle puissante colère il suscitait contre lui. Avant que huit jours fussent passés depuis sa disgrâce ministérielle, M. de Chateaubriand avait ouvert les hostilités; il avait écrit son premier bulletin de guerre contre « une administration timide, sans éclat, pleine de ruse, avide de pouvoir, » — contre un gouvernement dont il était pourtant huit jours avant et qu'il proclamait maintenant « aussi antipathique au génie de la France qu'à la nature de ses institutions. » Le trait personnel à l'adresse de M. de Villèle, et de son « despotisme obscur » et de sa médiocrité « d'homme d'affaires » y était déjà. Tout respirait la haine dès le premier mot, et trois années durant, M. de Chateaubriand poursuivait cette campagne, répandant son amertume à tout propos, faisant de la presse une arme meurtrière, ralliant autour de lui de jeunes écrivains animés de son esprit, intéressant ceux qui trouvent que le génie a toujours raison contre les Corbière, dépassant

dans ses polémiques les hardiesses des plus violens libéraux. Ce guerrier de la plume était un merveilleux artiste, surtout un homme d'imagination qui maniait une arme étincelante et semblait prendre plaisir à pulvériser ses adversaires, sans s'inquiéter si les coups qu'il frappait n'allaient pas atteindre au-delà ou au-dessus de l'objet de ses haines, si, en travaillant d'un si beau zèle à ruiner un homme, un ministre, il ne préparait pas la ruine de la monarchie elle-même. Le fait est qu'il livrait en ce temps-là bien des batailles meurtrières pour cette royauté bourbonienne dont il se flattait d'avoir été le premier restaurateur par un pamphlet en 1814!

L'art ou le secret de ce puissant polémiste était de cacher sous un royalisme d'ostentation et d'apparat ce qu'il y avait de révolutionnaire dans ses attaques contre la politique du règne, ce qu'il y avait de puéril dans les emportemens et les révoltes de son orgueil ulcéré. M. de Chateaubriand avait certes trop d'éclat, de talent, pour ne pas saisir les esprits et remuer l'opinion; il avait un accent trop personnel dans ses colères pour ne point éveiller des défiances. Lamartine, qui ne l'aima jamais beaucoup et n'en fut jamais aimé, qui était alors à Florence et voyait les choses de loin, écrivait à cette époque à son ami M. de Virieu : « Je ne vois rien de praticable dans le royalisme de l'extrême droite, La Bourdonnaye, Hyde, Delalot : ces hommes n'ont pas de queue dans la nation. Ils sont une fiction de l'esprit de parti. Chateaubriand est un intrigant en déroute; transfuge des deux camps et perfide politique. Il faut lui fermer la bouche avec un sceau d'or; il ne s'est montré digne que d'une telle récompense. Il pouvait mériter le pouvoir et la gloire, il les a sacrifiés à une haine puérile... » C'était dur de poète à poète; ce n'était que trop vrai sur le fond des choses. Quelque brillante qu'elle fût en apparence d'ailleurs, cette opposition ou cette contre-opposition, réduite à elle-même, n'aurait peut-être pas suffi à ébranler M. de Villèle : elle serait restée la « défection! » Par le jeu des circonstances, elle prenait un caractère qui pouvait lui donner une importance nouvelle. D'un côté, elle gardait des affinités avec le monde royaliste dont elle flattait les passions et les ardeurs impatientes; elle pouvait devenir un point de ralliement pour les ministériels désabusés qui commençaient à se détacher de M. de Villèle. D'un autre côté, par M. de Chateaubriand et ses hardies polémiques, elle allait rejoindre les libéraux empressés à accueillir un tel auxiliaire, à l'attirer par leurs flatteries, à se servir de sa popularité comme des divisions des royalistes pour leur propre cause.

Au fond, c'est au camp libéral qu'était la véritable opposition avec ses mots d'ordre et sa politique. Elle était bien autrement sé-

rieuse, bien autrement étendue. Elle allait de M. Royer-Collard à M. de La Fayette, de M. Casimir Perier ou du général Foy à M. Laffitte et à Benjamin Constant. Cette opposition libérale, elle n'était plus seulement la vengeance ou la fantaisie de quelques hommes déçus et irrités. Elle représentait pour ainsi dire la révolution opposée à la contre-révolution ; elle exprimait toutes les nuances de l'opinion indépendante, les vœux, les défiances, les inquiétudes, les animadversions de la masse nationale. Elle avait eu depuis les premiers jours de la Restauration, il est vrai, des fortunes diverses. Un instant même, à la suite des crises de 1820-1821, elle avait presque disparu de la scène, vaincue par la réaction royaliste. Elle s'était trouvée réduite en 1824 à moins de vingt membres dans la chambre des députés et n'avait plus de refuge qu'à la chambre des pairs, formée par les anciens ministres modérés, popularisée par ses résistances aux excès du royalisme. Bientôt, cependant, elle avait commencé à se relever, suppléant au nombre qu'elle n'avait plus, par la persévérance dans le combat, tenant tête à la contre-révolution dans le parlement, défiant la répression dans les journaux, disputant pied à pied les libertés menacées. La réaction sacerdotale et nobiliaire qui se dévoilait, les déceptions du nouveau règne, en excitant l'opinion, lui avaient rendu une armée, la popularité et une force singulière d'action. Auprès des vieux libéraux éprouvés par les mécomptes, s'élevaient déjà des générations nouvelles, impatientes de se jeter à leur tour dans la vie publique, de rajeunir la politique aussi bien que les arts et la littérature. Un esprit nouveau éclatait sous la compression. « Ce qui se passe, écrivait M. Royer-Collard dans l'intimité, est un curieux spectacle. Il n'y a rien à prévoir, rien à dire. Il faut que cet ordre ou ce désordre ait son cours. A coup sûr, il ne ramènera rien de ce que nous avons vu. Les théories révolutionnaires et l'ancien régime sont également usés. Il se fait je ne sais quoi de nouveau, dont nous n'avons peut-être aucune idée... » On n'en était plus déjà à ces jours de l'avènement de la politique royaliste où l'on disait à l'opposition libérale décimée dans les élections : « Résignez-vous, vous en avez pour vingt-cinq ans !

Chose à remarquer ! les libéraux, dans ces années de luttes passionnées entre les partis, n'éprouvaient dans le fond aucune animosité contre M. de Villèle. Ils n'avaient pas comme l'opposition royaliste, comme M. de Chateaubriand entre tous, cette haine furieuse qui devenait une obsession. Ils avaient une considération secrète pour le ministre qui les avait vaincus, et ce sentiment se trahissait parfois dans quelque scène piquante. Un jour, un député de l'opposition la plus vive, M. de Chauvelin, avait eu l'idée d'aller visiter le président du conseil dans son cabinet

sous le prétexte banal de demander l'autorisation de défricher un bois dans ses terres. La conversation était peut-être d'abord un peu embarrassée, quoique parfaitement courtoise, et comme M. de Chauvelin s'excusait en disant qu'il sentait bien que dans sa position il faisait une démarche vaine, M. de Villèle répliquait vivement qu'il ne savait pas quel acte de sa part pouvait motiver cette crainte d'un déni de justice. Il ajoutait aussitôt que la demande serait examinée en toute impartialité, et que, si elle était juste, l'autorisation serait sûrement accordée. Puis il faisait mine de reconduire son visiteur. M. de Chauvelin ne se hâtait pas, marchait, à pas comptés dans le cabinet, il avait l'air de vouloir prolonger l'entretien. Tout d'un coup il s'arrêtait et brusquement, à brûle-pourpoint il disait au ministre : « Comment est-il possible qu'un homme d'esprit comme vous soit d'un parti si bête! » M. de Villèle, sans se fâcher de l'apostrophe inattendue et sans répondre, reconduisait de plus belle le député indiscret au seuil de son cabinet; il croyait en avoir fini, lorsque M. de Chauvelin, qui était déjà sorti, rouvrait à demi la porte et passant sa tête, lui criait : « Je m'en tiens à mon dire... un parti si bête, qu'il n'a qu'un homme en état de faire marcher ses affaires et qu'il fait tout ce qu'il peut pour le renverser, et j'espère bien qu'il réussira! »

C'était l'impression de bien des libéraux, jusque dans ces luttes que la passion enflammait et envenimait souvent (1). Ils ne méconnaissaient pas en M. de Villèle l'administrateur habile, le financier éprouvé, le chef de parti sensé et fin, l'homme de parlement et de discussion se défendant toujours sans se laisser aller jusqu'à l'injure, sans offenser ou blesser ses adversaires. Ce qu'ils combattaient en lui, c'était le ministre complaisant d'une majorité impatiente d'abuser de la domination; c'était un système de réaction cléricale et civile, de soumission à un gouvernement occulte de cour, de défi à la France nouvelle, de guerre directe ou indirecte à la société refaite par la révolution. Ils combattaient une tentative

(1) On pourrait citer plus d'un témoignage de cette opinion de nombre de libéraux de la restauration sur M. de Villèle. Le bon Charles Dupin, qui n'eut jamais la renommée ni le rôle de son frère Dupin l'aîné, mais qui avait d'autres mérites, qui était un esprit libéral et a été pair de France sous la monarchie de juillet, écrivait, en 1827, au président du conseil : — « Vous seul pouvez être le centre d'un grand rapprochement, d'une grande concorde pour les hommes sages de l'ancienne génération française et pour la masse de la génération nouvelle. Monseigneur, acceptez les grandes et doubles destinées que la fortune vous présente pour le bonheur de notre pays. Fortifiez-vous de quelques hommes renommés pour leur modération, leurs lumières, et marchez à la tête de la civilisation française sans craindre les menées obscures des faibles amis de la rétrogradation, qui, d'ailleurs, ne vous voient qu'avec peine au timon des affaires... » — (*Mémoires* de M. de Villèle, t. III.)

ou une apparence de résurrection d'ancien régime, et là ils étaient pour ainsi dire la voix du pays, de cette masse nationale moyenne, plus bourgeoise que populaire, qui se sentait ou se croyait menacée dans ses libertés, dans sa conscience, dans ses institutions, dans ses intérêts. S'ils n'étaient qu'une minorité dans le parlement, ils avaient au dehors pour eux la force de l'opinion, la popularité, la jeunesse, les journaux les plus répandus, le mouvement croissant des esprits.— Libéraux et dissidens royalistes n'obéissaient sûrement pas aux mêmes mobiles, aux mêmes ressentimens dans leur guerre au ministère Villèle; ils étaient même profondément divisés d'instincts, de traditions, d'arrière-pensées et poursuivaient des buts assez différens. Ils étaient néanmoins tout prêts à s'allier contre la politique à laquelle le président du conseil prêtait son nom sans lui donner toujours l'aveu de son bon sens. De sorte qu'avec toutes les apparences d'une autorité ministérielle encore puissante, M. de Villèle, après quelques années, se retrouvait à la fois faiblement soutenu et menacé d'une ccalition de toutes les hostilités.

VI.

Incohérence des partis, ébranlement des forces ministérielles, progrès des oppositions dans le pays, réactions à la fois provocatrices et timides accueillies par des frémissemens croissans d'opinion, ce sont les élémens d'une situation où les passions s'enflammaient d'heure en heure, où les incidens pouvaient naître à tout instant. Ces incidens, ils ne tardaient pas à se presser, à se multiplier : les uns, fortuits et éphémères, les autres tenant au fond des choses, à la lutte désormais engagée entre l'esprit de réaction et l'esprit nouveau, à toute cette situation qui, aux premiers mois de 1827, arrivait au dernier degré de tension et de violence.

Le premier, le plus grave de ces incidens était le licenciement de la garde nationale de Paris provoqué par une légèreté du roi, exécuté par une impatience d'irritation ministérielle. On était au lendemain d'un long et ardent débat sur la loi de répression de la presse, où le ministère, représenté par M. de Villèle, M. Corbière et le garde des sceaux, M. de Peyronnet, avait eu à soutenir le choc de toutes les oppositions et même de quelques-uns de ses amis. Il n'avait pu aller jusqu'au bout de la discussion qu'avec une majorité décroissante et avait fini par être réduit à retirer la loi. Paris, du coup, avait illuminé, et les manifestations populaires avaient agité la ville! Pendant ce temps, le roi, visitant les postes de la garde nationale aux Tuileries, avait décidé, sur les instances du maréchal commandant en chef duc de Reggio, et sans consulter ses ministres, de passer une grande revue au Champ de Mars.

A peine informé de la résolution royale, qu'il n'apprenait que par le bruit public, M. de Villèle avait vu le danger de réunir, dans ces momens d'excitation, cette masse de milice parisienne. Il avait essayé d'éclairer Charles X ; mais le roi s'était trop engagé, il aurait paru céder à la crainte; la revue avait été maintenue! Ce qui était facile à prévoir arrivait. La garde nationale, prudemment avertie par la presse, évitait d'abord tout ce qui aurait pu offenser le roi : elle entourait le prince de ses acclamations. Elle se montrait déjà plus libre ou moins respectueuse sur le passage de la duchesse d'Angoulême et de la duchesse de Berry. Enfin, quelques bataillons, plus excités, défilaient devant le ministère des finances en poussant des cris contre les ministres, contre les jésuites et en invoquant la charte, la liberté de la presse. C'était, il faut l'avouer, une scène quelque peu prétorienne. Laissé à lui-même, le roi n'y eût peut-être pas pris garde : il n'avait entendu que ce qui le flattait! M. de Villèle sentait la gravité de ces démonstrations; il s'efforçait de la faire sentir au roi, et, dans un conseil tenu le soir même du 29 avril 1827, on décidait la dissolution de la garde nationale de Paris. Par une de ces mobilités qui tenaient à son caractère, le roi qui, peu d'heures auparavant, paraissait disposé à se montrer presque satisfait, n'hésitait pas à signer le licenciement. L'acte était aussi dangereux que sommaire; il avait pour le moment un double effet : il déterminait une première dislocation du ministère par la retraite du duc de Doudeauville qui avait été, avec M. de Chabrol, opposé au licenciement de la garde nationale, et il avait un profond retentissement dans la presse, dans le parlement, où l'on menaçait M. de Villèle d'une mise en accusation. Le président du conseil, quant à lui, revendiquait hautement la responsabilité de l'acte de rigueur contre ce qu'il appelait « des pétitions présentées au roi à la pointe des baïonnettes. » Bientôt les scènes tumultueuses se succédaient : un jour dans les écoles, un autre jour aux funérailles de Manuel, et entretenaient l'agitation.

Chose à remarquer! Dans cette série d'incidens, les libéraux restaient sans doute dans leur rôle d'opposition avancée saisissant toutes les occasions; ils n'étaient pas les plus âpres à la lutte. Ils sentaient que leur heure n'était pas venue et ne songeaient qu'à émouvoir, à gagner l'opinion, à profiter de tout pour populariser leur cause. Les plus acharnés, les plus implacables, étaient encore les défectionnaires du royalisme, qui ne pardonnaient pas au ministère de vivre et le harcelaient par tous les moyens, sous toutes les formes. M. de Chateaubriand poussait la passion jusqu'à écrire au roi, à propos du licenciement de la garde nationale, une lettre que M. de Blacas se chargeait de remettre et où, en avouant son inimitié personnelle pour les ministres, il réclamait leur re-

traite pour le salut de la monarchie! M. de Chateaubriand s'adressait au prince, en même temps qu'il se répandait, dans les journaux complices de ses colères, en polémiques irritées et vengeresses. L'inévitable M. Sosthènes de La Rochefoucauld, à son tour, ne cessait d'assaillir le roi de ses confidences en dépeignant le peuple exaspéré, les esprits aliénés, — en offrant surtout ses services, en promettant, avec une comique fatuité, à Charles X « de le remettre, avant deux ans, sur un pavois d'amour et de respect inaltérables. » Un familier de la cour, le duc de Rivière, pressait M. de Villèle de profiter de la retraite de M. de Doudeauville pour se fortifier par l'accession de l'ami de cœur du roi, Jules de Polignac, qu'on ne cessait de lui opposer. M. de Villèle ne se laissait pas ébranler : il tenait tête aux libéraux, ses adversaires naturels; il tenait tête aussi aux royalistes de la défection, qu'il représentait ironiquement comme un corps d'armée acharné à conquérir des positions qu'il ne pourrait garder, « à se battre pour les libéraux. » Il restait encore soutenu par le roi, qui lui écrivait dans ces momens difficiles : « Je conçois tout ce que l'ingratitude et la démence peuvent causer de chagrins; mais je connais votre courage et je vous réponds du mien. »

Cependant tout s'animait et se compliquait. La lutte, engagée et organisée sous toutes les formes, prenait par degrés un tel caractère de violence, que le moindre fait suffisait à mettre le feu aux passions, que chaque séance de la chambre devenait une vraie bataille et que la clôture même de la session de 1827 ne diminuait pas l'ardeur des conflits. « Nous nous séparons dans une inquiétude générale, » s'écriait l'impétueux Hyde de Neuville. Le ministère restait aux prises avec des animosités et des difficultés croissantes; il le sentait et il délibérait avec lui-même sur le choix de ses moyens de défense. Vainement on s'armait encore, pour un instant, de la censure des journaux : la censure n'était qu'un vain palliatif, on ne faisait qu'irriter les esprits. Assailli de toutes parts, M. de Villèle se décidait alors à un coup décisif; il obtenait du roi deux ordonnances également graves. L'une de ces ordonnances avait pour objet de renouveler la pairie par une vaste promotion de soixante-seize pairs et d'éteindre ainsi, au Luxembourg, une opposition semi-libérale qui datait des ministères Richelieu, Decazes; la seconde, bien autrement sérieuse dans les conditions de lutte violente où vivait la France, décidait la dissolution de la chambre élective et un appel au scrutin. Cette seconde ordonnance allait droit au nœud de la situation, elle tranchait dans le vif. Ce n'était pas sans doute un coup d'État, c'était au moins l'acte d'une politique d'impatience et de défi, — ou, mieux encore, la guerre des partis portée devant le pays. Pour qu'un homme, accoutumé à la prudence et aux tem-

porisations, eût été conduit à cette résolution de jouer le pouvoir dans un scrutin, il avait fallu qu'il sentît la nécessité d'en finir et qu'il ne vît pas une autre issue.

Tout semblait extraordinaire dans cette crise électorale de 1827, et la promptitude avec laquelle l'acte de la dissolution avait été conçu et les conditions dans lesquelles la lutte s'engageait entre les partis. Dans un camp se concentrait un gouvernement disposant du crédit que lui donnait une longue existence, de toutes les forces administratives, de toutes les influences d'État, et visiblement résolu à s'en servir. Dans l'autre camp se rassemblaient toutes les oppositions, un instant surprises par ce coup des élections improvisées, mais promptement ralliées pour le combat, plus que jamais enflammées, confondant leurs griefs et leurs ressentimens. Royalistes dissidens et libéraux de toutes nuances oubliaient tout ce qui les séparait pour former la coalition de la haine et marcher ensemble à l'assaut. Les royalistes de la défection n'hésitaient pas à soutenir les candidats du libéralisme le plus extrême; les libéraux à leur tour n'hésitaient pas à soutenir les ultras du royalisme. C'était une vaste mêlée où le pays n'avait plus qu'à reconnaître les siens! Le pays se décidait, en effet, — et le résultat dépassait peut être les espérances de la coalition qui, sans devenir précisément une majorité, avait d'éclatans succès. L'opposition royaliste avait ses victoires; les libéraux avaient des avantages bien plus nombreux encore. Ils avaient triomphé à Paris. Ils allaient se retrouver en bataillon serré dans la chambre nouvelle, avec tous leurs chefs, les Benjamin Constant, les Casimir Perier, les Laffitte, les Dupont de l'Eure, les Sébastiani. M. Royer-Collard était sept fois élu! M. de Villèle avait joué une grosse partie; s'il ne l'avait pas entièrement perdue, il sortait, du moins, amoindri de la lutte. Ces élections de 1827 avaient surtout cette signification de dévoiler l'irrésistible progrès des opinions libérales depuis quelques années.

Au premier moment, Paris, qui depuis quelque temps s'accoutumait aux manifestations bruyantes, célébrait la victoire par des démonstrations qui dégénéraient pendant quelques soirées en scènes tumultueuses sur les boulevards et à la rue Saint-Denis. Il y eut même quelques échauffourées, quelques essais de barricades dont la force publique avait facilement raison. Les nouveaux élus de Paris croyaient devoir se présenter chez le président du conseil, affectant une certaine inquiétude de ces mouvemens; ils trouvaient un homme parfaitement calme, disposé à les écouter, à s'entretenir avec eux, et un peu ironiquement empressé à les tranquilliser. L'agitation ne pouvait effectivement qu'être sans durée et sans gravité devant une répression assurée. Res-

tait toujours la situation même que les élections venaient de créer et sur laquelle M. de Villèle ne se faisait que peu d'illusions; s'il avait tenté un coup hardi qu'il croyait nécessaire, il n'était pas homme à engager un conflit à outrance. Dès la première heure, il avait mis les portefeuilles du ministère à la disposition du roi, ouvrant ainsi la crise décisive. Le roi, que les élections avaient attristé et troublé, était pour sa part plein de perplexités. Au fond, il aurait voulu garder M. de Villèle, il hésitait à accepter sa démission; mais autour de lui, parmi ses familiers les plus intimes et les gens de cour effrayés par les élections, il y avait tout un travail contre le président du conseil, une impatience visible de « faire place nette à toutes les ambitions, à toutes les prétentions, à toutes les convoitises. » Tantôt le roi se rattachait à l'idée de limiter la crise, en conservant M. de Villèle, en se bornant à un changement partiel; tantôt il paraissait résigné à abandonner M. de Villèle et il cherchait des combinaisons nouvelles. Un instant il avait l'idée de mettre un ancien ambassadeur, M. de Talaru, à la tête des affaires, et il chargeait même M. de Villèle de la négociation. M. de Talaru se hâtait de refuser et répondait vivement : « Ah! le roi vous lâche et il voudrait que je prisse votre place. Comptez donc sur son appui! Je ne serai pas si fou, je n'en ferai rien! » Partagé entre toutes les influences, entre mille sentimens divers, le roi ne savait que décider, parce qu'en réalité il n'avait aucune idée. Un mois entier, — le mois de décembre 1827, — se passait en petites agitations et en négociations confuses. Les intrigues étaient partout, à la cour où M. de Polignac avait ses partisans, dans le monde où les Talleyrand, les Pasquier, les Molé, sans parler de M. de Chateaubriand, se remuaient et se reprenaient à l'espérance.

Ce qu'il y a d'assez caractéristique dans cet imbroglio des partis, c'est l'attitude et le rôle du président du conseil lui-même. Depuis que la crise était ouverte, M. de Villèle restait silencieux. S'il avait eu un instant l'idée de refaire son ministère en écartant M. de Peyronnet qui n'avait pas été réélu, M. de Clermont-Tonnerre qui s'était compromis par ses pressions religieuses sur l'armée, il n'avait pas tardé à se défendre de cette dernière tentation. Il s'était retranché dans la plus complète réserve, et par un retour singulier, dans cette retraite où il attendait sans trouble le dénoûment, il redevenait l'objet de toutes les sollicitations, des obsessions qui l'assaillaient de toutes parts. Il écrivait à son fils : « Tranquillise-toi... Je suis fermement décidé à me retirer de cette galère, seulement je veux le faire sans nuire au service public et sans manquer à ce que je me dois à moi-même... Figure-toi qu'en ce moment nous sommes assaillis de propositions de la part des défectionnaires et

des gens de la gauche qui offrent les uns et les autres d'entrer au ministère si je veux y rester avec eux. Tous s'imaginent avoir besoin de moi pour être supportés par le roi... » Il ne se servait de ce qu'il recueillait que pour éclairer le roi, et avec le roi lui-même il s'interdisait tout conseil qui eût engagé sa responsabilité; il demandait même au roi de lui épargner les confidences et les consultations sur le choix de ses successeurs. De ce long travail enfin sortait, aux premiers jours de janvier 1828, ce ministère de bonne volonté et de transition qui a été dans l'histoire le ministère Martignac, dont un des membres du dernier cabinet, M. de Chabrol, avait négocié la formation et auquel Charles X donnait un assentiment sans conviction.

Détail curieux: les nouveaux ministres n'avaient accepté le pouvoir qu'à la condition de reléguer l'ancien président du conseil à la chambre des pairs. M. de Villèle avait d'abord énergiquement refusé; il tenait à rester à la chambre des députés, où il sentait qu'il pouvait avoir encore un rôle, ne fût-ce que pour se défendre. Il n'avait cédé que devant une parole presque désobligeante du roi, qui lui demandait s'il voulait s'imposer comme ministre. Lorsque tout était fini, le président du conseil déchu allait prendre congé de la famille royale, de M. le duc d'Angoulême, et le prince, en lui témoignant des regrets, ne pouvait s'empêcher d'ajouter un peu gauchement: « Mais vous étiez devenu si impopulaire! » Le ministre de la veille, pour toute vengeance, se bornait à répondre: « Monseigneur, Dieu veuille que ce soit moi! » Et c'est ainsi qu'après six ans d'un laborieux ministère, M. de Villèle quittait le pouvoir, laissant à travers tout la France relevée dans son prestige par des entreprises heureuses et par la récente affaire de Navarin, les institutions intactes, les finances régularisées et prospères, le crédit et l'industrie du pays en plein essor, au milieu même de l'agitation des partis!

C'est la fin d'une grande carrière publique! Le jour, en effet, où M. de Villèle cède à la pression des choses, il s'éclipse pour ne plus reparaître sur la scène. Ce n'est pas que même après la chute les passions ne survivent au combat. Les vainqueurs de la veille, comme s'ils se sentaient mal assurés dans leur succès, essaient de prolonger la guerre par un appareil assez vain de mise en accusation parlementaire. Pour quelque temps encore, jusque dans sa retraite, l'ancien ministre est un objet d'attention et de curiosité. Ses adversaires le redoutent; ses successeurs eux-mêmes s'inquiètent de ses jugemens et de ses intentions. Ses amis, ceux qui ont suivi son drapeau, ne cessent pas de mettre en lui leurs espérances; mais ce n'est plus que l'épilogue du drame. M. de Villèle avait eu son ère de puissance et de crédit, son règne ministériel de six ans,

ses succès et ses mécomptes, sa carrière était finie! Il est resté depuis, il reste dans l'histoire, le représentant d'une situation, d'une période de cette brillante époque de la Restauration, une figure originale de premier ministre, un personnage public éminent avec ses qualités et ses faiblesses. Ce fut surtout et avant tout le merveilleux intendant du royalisme, un homme d'affaires simple, patient et mesuré, habile dans l'art de tourner les difficultés et de satisfaire les intérêts, puissant par le sang-froid, l'application et le goût de l'ordre dans les finances. Il rassurait par ces qualités!

S'il n'avait pas les dons éclatans de l'homme d'État, il avait la raison, le bon sens; il avait ses idées de politique intérieure, ses règles de conduite qu'il précisait dans ces simples mots au courant d'une lettre intime : « Savoir où il convient d'aller et ne jamais s'en écarter. Faire un pas vers le but toutes les fois qu'on le peut et ne se mettre en aucune occasion dans le cas de reculer; voilà, mon cher, ce que je crois une des nécessités du temps où je suis venu aux affaires... » Il avait aussi sur la politique extérieure ses vues qu'il développait dans ses instructions au prince de Polignac, alors ambassadeur à Londres. Il dépeignait la situation de la France entre l'Angleterre, dont on avait toujours à redouter la rivalité, et les puissances continentales, toujours ombrageuses à l'égard des institutions nouvelles et de la puissance militaire de notre pays. « Nous ne pouvons donc en realité, ajoutait-il, compter sur personne, et surtout nous ne devons nous livrer à personne... Que faire dans cette situation? défendre notre honneur et notre sûreté envers et contre tous, si on y portait atteinte, mais renoncer à la prétention d'imposer aux autres des lois que nous ne sommes pas en état de faire exécuter... avec cette conduite peu brillante, mais sûre, maintenir le plus longtemps que nous pourrons la paix générale, dont nous avons tant besoin pour réparer nos pertes... attendre que les colosses continentaux ou maritimes, qui se sont formés de nos débris, s'affaiblissent ou se divisent; veiller avec soin sur les nouvelles combinaisons que les événemens doivent amener et être toujours prêts à en profiter pour reprendre une place, que ce qui reste encore à la France de force morale ou réelle ne peut manquer de lui rendre bientôt... » Ce programme n'était point d'un esprit si vulgaire, quoi qu'en dît M. de Chateaubriand, et n'a pas perdu de son prix.

La faiblesse de M. de Villèle fut toujours dans ses complaisances pour son parti, pour des réactions qui offensaient la France, dans ses complicités avec des passions que la raison désavouait souvent. Il ne voyait pas qu'il compromettait à tout instant par ses concessions les bienfaits d'une politique de modération éclairée, sans s'assurer une majorité à laquelle il sacrifiait sa propre liberté.

C'est ce qui devait le perdre. Quelles que fussent ces faiblesses, cependant il y avait quelques points où il résistait et où son action avait son efficacité. M. de Villèle, pendant son long ministère, restait l'homme du parlement et de la légalité. L'homme d'affaires supérieur se retrouvait ici. Il ne voulait pas livrer la France aux caprices de la force. Il accoutumait les royalistes aux institutions nouvelles. Il était aussi un frein pour le roi et ses familiers. Sa présence au pouvoir restait la garantie d'une politique régulière, du principe même de la charte, et tant que la charte restait intacte, rien n'était perdu. C'est ce qui le séparait des têtes folles de son parti qui subissaient impatiemment son ascendant et s'efforçaient de le perdre dans l'esprit du roi, en lui disant que son président du conseil voulait l'annuler ou l'éclipser. Lorsque deux ans plus tard, après la courte, la brillante et inutile trêve du ministère Martignac, le ministre du cœur du roi, M. de Polignac, arrivait enfin aux affaires, prêt à courir étourdiment aux coups d'État, M. de Villèle se gardait de céder aux tentations qui allaient le chercher jusqu'à Toulouse, et de se laisser compromettre dans les entreprises qu'il pressentait. Il se séparait de ceux qu'il appelait « des fous et des intrigans. » « Laissons-les triompher, écrivait-il du fond de sa retraite, leur règne ne sera malheureusement pas long, ils nous mettront bien plus bas... Quand les provisions à l'abri desquelles se font toutes les folies seront finies, on sera tellement déconsidéré qu'on tombera sans défense à la discrétion de l'ennemi. Voilà du moins ce que je crains au bout de tout ceci! » C'est ce qui prouvait une fois de plus que, si ce politique avisé avait toujours été un royaliste gouvernant ou essayant de gouverner avec les royalistes, il ne voulait pas, il n'avait jamais voulu être un ministre de coups d'État.

On raconte qu'un jour, au déclin de sa vie, retiré dans sa résidence de Morvilles, qu'il avait toujours aimée, il se laissait interroger sur le passé, et comme on lui demandait s'il n'écrirait pas ses mémoires, il aurait répondu avec une fine et philosophique ironie, que, lorsqu'on n'avait pu rien faire ni rien empêcher, il fallait savoir se taire. Il avait du moins vécu six ans au pouvoir et fait vivre la monarchie. Ce qu'on peut ajouter de mieux pour sa bonne renommée, c'est qu'il a laissé cette idée que, s'il eût été dans la crise suprême le conseiller du prince, il eût peut-être réussi à détourner la catastrophe, redoutable rançon des fautes qu'il n'avait pas pu empêcher, des entraînemens qu'il avait si souvent combattus, des folies mortelles pour la monarchie elle-même.

CHARLES DE MAZADE.

LA
QUESTION DES DIMES
AU PAYS DE GALLES
ET
L'AGITATION DES NON-CONFORMISTES

C'est le privilège des peuples libres, non le moins précieux, que rien ne ralentisse leur activité et que les questions les plus diverses et aussi les plus délicates soient incessamment portées au tribunal de l'opinion. La tâche d'un gouvernement est singulièrement facilitée lorsque l'éducation politique des masses n'est plus à faire et que celles-ci ont marqué, par des démonstrations significatives, où vont leurs vœux et leurs préférences. Peut-être n'y a-t-il pas de pays où l'idée prédominante, lente parfois à se dégager, mais irrésistible à la longue, exerce sur la direction des affaires autant d'influence qu'en Angleterre. L'attention publique y est continuellement en éveil; elle suit sans effort, et au début sans curiosité apparente, la marche incertaine des événemens, et c'est souvent lorsqu'on la croit désintéressée qu'elle surveille avec le plus de vigilance le cours des débats et des polémiques. Que n'a-t-on pas déjà dit, par exemple, sans que la moindre émotion se soit manifestée, de la séparation de l'Église et de l'État, grosse réforme

avec laquelle la nation est loin d'être familiarisée, mais dont elle s'occupe peut-être plus qu'on ne le pense, depuis que des hommes considérables la lui ont fait entrevoir comme la solution de l'avenir? Dans une adresse à ses amis du Midlothian, M. Gladstone, en 1885, se défendait des jugemens anticipés et des prophéties téméraires; mais il admettait lui-même la possibilité de modifications radicales lorsqu'il déclarait que, quel que fût le sort réservé à l'église nationale, elle trouverait dans l'appui moral et matériel de ses membres de quoi faire face à toutes les éventualités. Encore que le sujet ait été à peine effleuré et qu'il ne s'agisse nullement, à l'heure actuelle, de bouleversemens aussi graves, on estime, dans certains milieux, que la situation présente n'est pas éternelle. L'alliance avec l'État des confessions épiscopale et presbytérienne, à l'exclusion de toutes les autres, n'est pas sans inconvéniens, prête d'ailleurs à des critiques dont les esprits impartiaux n'ont pas méconnu la justesse. Depuis le 1er janvier 1871, l'Irlande protestante est en possession d'une administration séparée. C'est une assemblée indépendante, le synode général, qui dirige les intérêts de la communauté, gouverne et nomme aux emplois; pourquoi n'en serait-il pas de même de l'Angleterre, ou, si la discussion n'y est pas mûre, tout au moins du pays de Galles, si résolu, si ardent, depuis quelques années, à réclamer son autonomie religieuse? Oui, c'est un fait; la pittoresque principauté, habitée par une population de travailleurs paisibles, endurans, fidèles à la couronne, est décidée à secouer le joug et à obtenir gain de cause. Par l'organe de ses représentans au parlement britannique, elle fait valoir en sa faveur non-seulement des argumens historiques, mais ce qu'elle appelle les inconséquences et les injustices de la position où elle est placée. Elle demande que liberté lui soit rendue, que ses ressources, les contributions qu'on lui arrache, n'aillent pas à un culte officiel qu'elle repousse, mais bien aux pasteurs qu'elle a choisis, derrière lesquels elle s'est depuis si longtemps engagée dans la voie schismatique. Elle voudrait rompre les liens qui l'enserrent, être affranchie notamment de ce paiement de la dîme dont l'église d'Angleterre jouit encore et qui forme, avec le fonds administré par les *ecclesiastical commissioners* le plus clair revenu des ministres de la religion nationale. A l'appui de leurs revendications, les comtés gallois produisent des raisons qui ont paru si décisives que les personnalités les plus en vue du parti libéral, séduites et convaincues, ont pris en main la défense des opprimés. Ce n'est point, sans doute, une thèse sans valeur et sans équité que celle qui a pour avocats des hommes comme l'illustre *leader* de l'opposition, des parlementaires de l'expérience de lord Derby, du mérite de sir William

Harcourt et de sir George Trevelyan, — ou de l'éloquence de M. John Morley.

Cinq ans se sont écoulés depuis le commencement du conflit, et les controverses passionnées des ennemis ou des soutiens de l'ordre de choses n'ont pas épuisé l'intérêt que le royaume-uni prend à la solution du problème. A vrai dire, les griefs du pays de Galles figureront sur plus d'un programme lorsque les électeurs se réuniront dans leurs comices. Les innombrables documens qu'a publiés l'Église pour conjurer le danger qui la menace et répliquer de son mieux aux séparatistes ont été rétorqués par la presse, les conférenciers, les adversaires de toute sorte des conservateurs et des évêques. Mais comme, tant qu'elle existe, la loi est sacrée, on a supplié la principauté de ne pas gâter, par des violences stériles, la bonté de sa cause. Des troubles, promptement réprimés d'ailleurs, se sont élevés çà et là dans celles des régions galloises qu'a le plus affectées la situation malheureuse de l'agriculture. Fermiers et paysans ont résisté à l'autorité, sont entrés en lutte ouverte avec les percepteurs ecclésiastiques. Des deux côtés il y a eu explosion de ressentimens et de colères. Le peuple, cela est vrai, n'a pas toujours su garder vis-à-vis des agens épiscopaux le calme et le sang-froid nécessaires. Nous donnerons le récit des incidens qui se sont produits à l'occasion de cette petite guerre intérieure, mais on nous saura gré de rappeler, au préalable, les origines très discutées de l'établissement de la dîme en Angleterre et les circonstances qui, en éloignant les Gallois de la communion anglicane, les ont peu à peu transformés en dissidens et jetés dans les bras des réformateurs non-conformistes.

I.

Lorsqu'il y a mille ans environ, un roi des Saxons occidentaux, Ethelwulf, partait pour Rome, où l'appelait le souci de son salut et de ses intérêts spirituels, il ne se doutait pas qu'à son retour il trouverait son royaume en grand danger. Pendant son absence, Aestan, évêque de Sherbourn, ouvertement encouragé par la noblesse, avait essayé de le détrôner. On voulait confier le gouvernement au fils aîné du monarque, Ethelbald, probablement d'humeur plus accommodante que son père, et à qui on espérait aisément arracher les biens temporels dont on convoitait la possession. Le roi composa; il réunit à Winchester les princes tributaires, les grands et les évêques, et c'est de l'accord général qui résulta des pourparlers et des conférences que prit naissance l'institution de la dîme en Angleterre, ou du droit, en faveur du clergé, à la dixième partie des bénéfices de la couronne. L'église de Saint-

Pierre l'apôtre fut, en 855, le lieu solennel de consécration de cet acte important. Plus tard, Guillaume le Conquérant et les souverains qui lui succédèrent ont confirmé sans difficulté les privilèges ainsi obtenus; malgré les affirmations contradictoires, il semble donc établi que la dîme ne provient nullement de libéralités particulières, mais qu'elle a été, dès le début, une concession de l'État, concession plus ou moins volontaire dont il dépend de lui de suspendre ou d'arrêter les effets. Le peuple ne s'accommodait pas volontiers de cet impôt. Il résistait, cherchait à dissimuler le montant de son revenu, ne s'exécutait qu'après une troisième sommation d'acquitter la taxe. L'Église frappait les récalcitrans de sentences d'excommunication, lançait les foudres des censures ecclésiastiques, et le pouvoir lui venait en aide, mettait à son service les rigueurs d'une législation primitive. Sous le règne d'Alfred, on pourchasse les auteurs de déclarations mensongères, on oblige les imposés à affirmer, sous serment, quelle est la valeur et l'étendue de leurs biens, on applique impitoyablement aux suspects l'amende ou la confiscation pure et simple. Chaucer, dans son *Ploughman's tale* (récit d'un laboureur), donne assez bien l'idée des mœurs de l'époque lorsqu'il s'écrie, à propos des exactions que commettaient les titulaires de certaines paroisses :

For the tithing of a ducke
Or an apple, or an aye
They make men swere upon a boke,
Thus they foulen Christ's fay.

« Pour la redevance d'un canard, d'une pomme ou d'un œuf, ils font jurer les hommes sur un livre, avilissant ainsi le culte du Seigneur. »

Il y avait deux sortes de dîmes : les grosses et les menues. Les premières étaient perçues sur les céréales et la production fourragère : le froment, l'orge, l'avoine et le foin. Les secondes s'attaquaient au droit de pâture, aux légumes et aux fruits, plus tard on y comprit la pomme de terre. Le lin, le chanvre, le miel, le houblon, les graines n'échappaient pas à la taxation. Tous les dix jours, le lait cessait d'appartenir au propriétaire de la vache, faisait retour au possesseur régional de la dîmée ; le prélèvement d'un dixième sur la volaille, les œufs, les animaux domestiques, accroissaient encore les charges des agriculteurs, pendant que l'impôt sur le gain personnel et les salaires visait déjà le revenu. Tout cela existe toujours, sous une autre forme cependant. Le 13 août 1836, le *Tithe commutation act* modifiait complètement l'ancien système. Des dispositions nouvelles étaient adoptées; elles consistaient dans la transformation des différentes classifications

de la dîme en une taxe unique sur les biens-fonds (*rent charge*). Au lieu de l'impôt en nature qu'il fallait apporter à la paroisse à des époques indéterminées, variables avec les saisons, incertaines comme la moisson des champs ou du verger, on s'en tenait à une moyenne de la production évaluée en argent à dire d'experts, on la prenait désormais pour base du bénéfice de l'Église. Deux commissaires royaux désignés par les ministres, un troisième à la nomination de l'archevêque de Canterbury, étaient chargés de l'exécution de la loi; ils déléguaient une partie de leurs pouvoirs à des fonctionnaires de moindre importance investis du soin de parcourir le pays, de procéder aux estimations et aux calculs. La tâche était délicate entre toutes; il fallait garder le terrain conquis, le clergé n'eût pas souffert que l'apuration des comptes le laissât en déficit; mais, en même temps, on avait l'ordre d'apaiser, le plus possible, les rancunes et les défiances; assurément, c'était une besogne ardue que de concilier des intérêts aussi directement opposés; on s'en tira du mieux qu'on put.

Notons ce point : il s'agissait toujours d'un usufruit, la loi n'investissait nullement l'Église du droit de propriété. Le pouvoir législatif, en 1836, — et, plus avant dans l'histoire, le grand conseil de la nation, — étaient intervenus pour modifier et régler à leur manière les conditions de jouissance. Le fait seul que leur compétence n'était pas contestée indiquait suffisamment que les trois termes de la souveraineté britannique : — le monarque, les lords et les communes, — étaient effectivement restés les maîtres. Au reste, le changement s'opérait sous le contrôle d'agens de l'État. Dans la pensée du gouvernement, l'Église n'était pas autre chose qu'un corps entretenu et salarié pour accomplir certains devoirs, de même qu'il existe une magistrature rétribuée pour rendre la justice, une armée pour défendre le territoire. Quant au mode de paiement de la corporation religieuse, il s'était autrefois effectué, cela est vrai, en tout autre chose qu'en valeurs monétaires; mais de ce qu'une rente avait été territoriale, il ne s'ensuivait pas qu'elle dût, avec les années, se transformer en propriété au profit de l'usufruitier. Il convient en outre de rappeler que l'État a toujours reçu l'hommage des ministres des autels, qu'il a déterminé de temps à autre l'usage auquel les dîmes étaient applicables, qu'il a proclamé et maintenu la suprématie de ses cours sur les cours ecclésiastiques du royaume, spécialement dans les litiges relatifs au droit à l'impôt dont il s'agit. D'ailleurs, si la législation astreignait les citoyens à se dessaisir d'une partie de leurs biens en faveur du clergé de leur paroisse, si elle avait permis que certains domaines fussent réservés aux archevêques et aux évêques, aux doyens et aux chapitres, c'étaient là autant de droits

individuels et rien de plus. Dignitaires et curés jouissaient de leur douaire pour la vie, mais il leur était interdit, en tant que communauté constituée, de disposer de l'ensemble de cet avoir. L'Angleterre n'eût pas toléré une semblable mainmise sur le sol national et comme la création d'un nouvel état égal à l'autre en influence et en richesse, en attendant qu'il réussît à le dominer.

Ainsi, pendant la période historique qui va des monarques saxons et danois jusqu'à la réforme, la situation de l'Église semble nettement définie. Aucun texte ne l'autorise à s'attribuer un droit de possession aux biens dont on lui a concédé la jouissance. Bien plus, il n'y a pas trace de fédération organisée des privilèges et des forces du clergé. Les paroisses ont des revenus séparés, entièrement distincts les uns des autres. Elles sont, au point de vue financier, aussi autonomes, aussi maîtresses de leur gestion que la « corporation » d'une ville anglaise quelconque est, de nos jours, indépendante de celle de Londres ou de toute autre cité. Qu'il y eût union dans la foi et la discipline, cela est évident, mais l'accord n'allait pas plus loin. Chaque ecclésiastique était doublé d'un administrateur qui percevait, dépensait, réglait pour le compte de son vicariat ou de sa cure. Et cela était également vrai en ce qui touche les évêques. Qu'arriva-t-il, en conséquence, lors des luttes qui se terminèrent par l'établissement de la religion réformée? La législature de l'époque ne parut pas se douter qu'il pût y avoir, au-dessus ou à côté d'elle, une souveraineté supérieure à la sienne. Elle persista à considérer l'Église comme une institution nationale, s'alimentant à des sources qu'elle avait ouvertes elle-même, et persévéra dans cette manière de voir avec autant de liberté que s'il se fût agi de toucher à l'administration de la guerre ou de la marine. Il y eut si peu transfert légal et obligatoire des douaires de l'ancienne communauté spirituelle à la nouvelle, que l'État jugea à propos d'en faire passer une grande partie dans le domaine séculier. Puis, Édouard VI confia à une commission de prélats le soin de tracer le plan d'un service liturgique; après quoi, le parlement lui-même décida que la dîme continuerait d'être exigible et que le produit en serait appliqué aux ministres du culte nouveau. Est-il besoin d'insister davantage? Ces réminiscences historiques prouvent suffisamment que les conformistes ne peuvent pas réclamer les douaires comme appartenant en propre à leur confession. Les représentans élus du royaume peuvent toujours les en dépouiller, et c'est à tort qu'ils crieraient, le cas échéant, à la spoliation et au sacrilège.

Ces conclusions, il est à peine besoin de le dire, ne sont pas acceptées par ceux dont elles menacent si directement les privilèges. L'Église d'Angleterre est volontiers belliqueuse; elle répond

vigoureusement aux attaques, porte au besoin la lutte dans le camp de ses agresseurs. On se bat à coups de pamphlets; d'anciens textes oubliés, presque altérés par la moisissure des âges, reparaissent au grand jour, copieusement commentés par la foule subtile des théologiens scolastiques. Mais ce ne sont là, pour le moment, que passes d'armes brillantes, et il s'écoulera du temps avant qu'on n'en vienne à des corps à corps meurtriers. Nous l'avons dit, si la situation du clergé national n'est pas sérieusement ébranlée en Angleterre, elle est beaucoup moins solide, chancelante même, dans la principauté de Galles, où l'immense majorité de la population est nettement anticonformiste. Obligé de subvenir aux besoins du culte dissident qu'il professe, le peuple proteste bruyamment contre la dîme et contre cette dure nécessité de pourvoir à l'entretien dispendieux d'un état-major isolé de recteurs et d'évêques. Depuis quelques années, le conflit est arrivé à l'état aigu, et, ce qui en rendra le règlement tôt ou tard inévitable, c'est que l'antagonisme n'est pas né d'hier, qu'il dure depuis des siècles, et qu'à une époque de progrès et de liberté il faut bien que la liquidation se fasse et que les choses rentrent dans l'ordre. Les Gallois reprochent aux ministres du culte anglican d'avoir systématiquement méconnu leurs aspirations, abandonné leurs ancêtres au paganisme, persécuté les défenseurs de leurs intérêts spirituels. Ces violences passées, ils ne les regrettent pas, ils en parlent avec la fierté de gens qui, après les avoir bravées, en ont triomphé et puisent dans la grandeur même des périls qu'ils ont eu à vaincre les forces nécessaires pour continuer le combat. La moralité, la vertu, la tranquillité bien connues qui sont l'orgueil du pays de Galles et l'ornement de ses paisibles retraites, à qui les doit-on, si ce n'est à ces humbles méthodistes qui ont si heureusement dirigé la conscience et l'honnêteté instinctive de leurs adhérens? Comment se fait-il qu'à l'inverse de l'Angleterre, où la statistique criminelle fournit des chiffres si élevés, la session des assises galloises soit souvent close le jour même de son ouverture, faute de criminels à juger? C'est qu'en s'affranchissant du joug des religions imposées, les comtés recueillaient un bien plus précieux encore que la liberté. Ils revenaient à l'élévation native, à la simplicité de mœurs des temps passés, qualités remarquables qu'ils avaient lentement perdues au contact de maîtres arrogans et d'une conduite désordonnée, lorsqu'elle n'était pas simplement méprisable.

Rappelons les faits. L'église primitive du pays de Galles semble avoir pris naissance à l'époque de l'occupation romaine. Son indépendance disparut avec l'arrivée des conquérans de Normandie. Guillaume et ses successeurs avaient une politique arrêtée qu'ils entendaient faire prévaloir, coûte que coûte. Ils voulaient anni-

hiler la nationalité galloise, en englober dans la masse britannique les élémens séparatistes. La préoccupation de ces princes fut de placer à la tête de l'église locale des évêques étrangers au pays, hommes de paille ou hommes d'affaires, dont ils avaient escompté l'obéissance et qui n'hésiteraient pas à sacrifier, au besoin, le bien de leurs ouailles aux désirs et aux conceptions de la couronne. Non-seulement on n'exigeait pas d'un prêtre qu'il parlât le dialecte de la principauté, mais le fait seul qu'il le connût faisait obstacle à sa candidature. Il fallait avant tout un clergé docile, dont il n'y eût pas lieu de craindre qu'il s'associât de trop près aux vœux des fidèles. Il ne restait à ces derniers, pour se défendre, que le recours à leurs protecteurs naturels, c'est-à-dire aux chefs indépendans qui du milieu du XIe siècle jusqu'à la fin du XIIIe ont gouverné le pays. Sous Henri III, une protestation est adressée au pape par le prince régnant de Galles, document curieux qui retrace avec une éloquence touchante les griefs de la population opprimée :

« Et tout d'abord nous nous plaignons que l'archevêque de Canterbury envoie à la tête de nos diocèses des évêques anglais, ignorans de notre langue et de nos usages et ne pouvant, en conséquence, prêcher et confesser qu'au moyen d'interprètes.

« Hélas! ce n'est pas tout. Les prêtres n'éprouvent pour notre patrie que des sentimens d'éloignement, presque de haine. Ils se désintéressent du salut de nos âmes, et n'ont au cœur d'autre ambition que celle de nous dominer. Trop rarement ils daignent accomplir parmi nous les devoirs de leur ministère. Nous serons bientôt dépouillés de tout, à la façon dont on voit qu'ils s'enrichissent. Ils transportent en Angleterre, consomment et dépensent dans les abbayes et les terres qu'ils tiennent de la générosité du monarque, les biens de toutes sortes qu'ils ne cessent de nous ravir. Semblables à ces Parthes perfides dont le dernier trait à l'ennemi était toujours le plus meurtrier, ils se retournent et, du pays voisin, lancent sur nos têtes l'excommunication redoutée.

« Malheur à ceux qui prennent les armes pour se défendre contre l'invasion des Anglais! Leurs champs, leurs maisons, leurs fermes sont placés sous interdit par le seigneur archevêque. Que de misères et de ruines! Ceux d'entre nous qui succombent, le fer à la main, dans les plaines ensanglantées, emportent au tombeau la malédiction des ministres du ciel. »

Et vox clamabat in deserto. Les gémissemens de la malheureuse population galloise n'éveillaient au-delà des Alpes aucun écho. Elle n'était pas au bout de ses peines. Elle avait à traverser bien d'autres épreuves avant d'arriver à une époque de parlemen-

tarisme et de liberté où elle demanderait, non plus en suppliante, mais au nom du droit, la disparition définitive des restes d'un funeste passé. En attendant, elle se détournait peu à peu de la foi catholique. La désaffection grandissait. L'Évangile à la main, des moines, des frères prêcheurs, revêtus de l'habit régulier, parcouraient le pays, préparaient, sans qu'on s'en doutât, la déchéance de Rome. Symptôme curieux, ces prédicateurs représentaient déjà l'opposition. Ils étaient les précurseurs inconsciens de cette armée de propagateurs non-conformistes, — wesleyens, baptistes, méthodistes-calvinistes, — qui, se séparant plus tard avec éclat de la religion anglicane, s'empareraient peu à peu de la direction spirituelle de la principauté.

La réforme laissa le peuple gallois presque indifférent. Il avait trop souffert sous la domination du clergé romain, pour en déplorer la défaite. D'ailleurs les Tudors, dont un descendant occupait le trône à l'heure même où le papisme était renversé, n'étaient-ils pas d'origine galloise? Ne pouvait-on pas raisonnablement espérer que la maison souveraine couvrirait de sa protection la race fière et vaillante à laquelle elle appartenait? Une ère nouvelle allait s'ouvrir, il n'était pas défendu de croire qu'elle inaugurerait la justice. On fut bientôt détrompé. La plupart des historiens qui ont conté les débuts du protestantisme et la manière dont s'opéra le transfert au culte nouveau des privilèges de l'église dépossédée constatent que les exactions continuèrent. A vrai dire, le pays de Galles entrait dans la période tragique de son histoire. Le comté de Merioneth, pauvre et dépeuplé, plie sous le faix des contributions dont on l'accable pour constituer l'évêché de Lichfield. On extorque au Carnarvonshire un impôt spécial dont le produit est affecté à l'entretien d'une paroisse voisine, purement anglaise, celle de Chester. Dans le Sud, les terres sont au pillage. A propos de rien, pour un caprice, on confère à des laïques étrangers au sol le droit du dixième sur les biens des habitans. L'illusion du peuple n'avait pas duré. Il voyait bien, et il ne se gênait pas pour le dire, que, si la façade était différente, la bâtisse restait la même, édifiée qu'elle était sur la cupidité des hommes. Dès lors, c'est à qui se détournera de ministres avides, à qui affichera avec le plus de résolution intrépide le mépris de leurs hypocrites doctrines. Les temples sont abandonnés ; le clergé, sûr de ses prébendes, ne fait aucune tentative pour y ramener les fidèles. En 1565, le siège de Llandaff est sans titulaire, on ne trouve personne qui consente à l'occuper, les diocésains y étant ruinés et si misérables que le poste ne rapporte rien. A Bangor, malgré le droit au mariage qu'a proclamé la rénovation religieuse, pasteurs et dignitaires vivent de scandaleuse façon, entourés de

femmes galantes. En 1587, l'évêque de Saint-Asaph est accusé de malversation. On découvre qu'il n'a pas moins de seize sources de revenu et que les sommes exorbitantes qu'il en tire sont secrètement envoyées par lui et mises à l'abri en Angleterre.

Alors parut un apôtre qui entreprit de mettre un terme à tous ces malheurs. John Penry, Gallois de naissance, mais ayant successivement passé par Oxford et par Cambridge, s'éprend pour ses compatriotes d'un zèle dont aucun obstacle ne refroidira désormais la brûlante ardeur. Il parle, on l'écoute, et partout il commande le silence d'un geste imposant de patriarche. Bientôt, c'est dans un pamphlet qu'il déverse le courroux et l'indignation de son âme. Il s'adresse à Élisabeth et au parlement, il représente avec force à ces deux moitiés de la souveraineté britannique l'état d'abandon spirituel où est tombé le pays de Galles. De tous côtés, ce ne sont que ténèbres et désolation; la chaire est déserte, s'écrie-t-il, le clergé ne réside même plus à son poste, il est immoral, rapace, cruel, volontairement ignorant des besoins et de l'idiome du peuple. L'affliction générale est à son comble, que le pouvoir prenne garde à l'exaspération populaire! Il continue et ses conclusions enflammées sont portées à la barre de l'assemblée par un des membres de la députation locale. L'insuccès de sa protestation pouvait-il être douteux? Le livre est aussitôt saisi, l'auteur jeté en prison; mais il était de ces esprits fortement trempés qu'aucune persécution ne décourage ou n'effraie. Libéré, il recommence; il semble qu'il ait soif de tortures et qu'il entrevoie, très haut, hors de la portée du regard des hommes, une main visible pour lui seul, prête à déposer la couronne sur sa tête enfiévrée de martyr. Il publie ses exhortations « aux sujets et aux lieutenans de Sa Majesté dans la principauté, » et il s'exprime avec plus de véhémence que jamais : « O évêques de Galles, vous savez et tout le pays sait aussi que vous avez appelé aux fonctions sacrées des vagabonds, malandrins et batteurs d'estrade qui ont choisi le saint ministère pour s'y réfugier et y commettre en paix leurs péchés. Vous les avez autorisés à célébrer le culte, n'ignorant pas qu'ils étaient voleurs, blasphémateurs et adultères. Si vous continuez de tolérer leur présence et d'affamer les âmes de vos brebis innocentes, dites, oserez-vous affirmer encore que vous avez quelque considération pour la gloire du Seigneur et le salut de son troupeau? »

Celui qui osait parler ainsi ne devait pas poursuivre impunément sa fougueuse croisade. En mars 1593, après un procès dont les contemporains écrivent qu'il fut déshonorant pour les tribunaux de Marie Tudor, Penry payait de sa vie son audacieuse franchise. Il monta sur l'échafaud et supporta avec la plus admirable constance la vue et l'odieux contact du bourreau. Comme au plus vil

des malfaiteurs, on passa la corde au cou du héros, et son corps se balança dans le vide. Whitgift, archevêque de Canterbury, avait été le premier, le plus empressé à signer l'ordre d'exécution. Aux yeux de la postérité, l'acte du prélat établissait que le condamné n'avait pas calomnié les hommes dont il dénonçait au monde la barbarie et les vices. Au reste, trente ou quarante ans après la mort de Penry, le vicaire de Llandovery, Rees Pritchard, poète et homme d'église, reprenait ses accusations, commençait une campagne presque aussi violente que la sienne et dans un recueil de vers resté célèbre, représentait sous des couleurs infamantes les principaux chefs de la secte anglicane.

Tant d'indignités d'une part, de protestations persévérantes de l'autre avaient remué profondément les esprits, hâté l'heure où les dissidens disposeraient de la direction des consciences. Çà et là, ce qu'on a nommé d'abord l'*inconformity* commençait à apparaître. Les rapports adressés en 1633 à Charles Ier par l'épiscopat signalent la naissance du mouvement, parlent avec sévérité de quelques cas d'indiscipline. Des membres du clergé se sont séparés de l'Église, ont osé rompre publiquement avec elle. Le châtiment ne s'est pas fait attendre; les coupables ont été dépouillés de leur emploi et de leurs privilèges, mais les voilà libres et ils vont se livrer à un prosélytisme effréné. Ils ne réussissent que trop, au gré de leurs anciens maîtres, à recruter des adeptes, à former un parti d'opposition, sorte de fronde religieuse dont on ne parviendra plus à arrêter les progrès. En 1662, ils sont traqués de tous côtés, poursuivis jusque dans les montagnes, à travers les défilés escarpés où ils se glissent pour courir à des réunions de nuit, y recevoir le mot d'ordre des affiliés et des frères. Le peuple les y suivait, sans grand zèle d'abord, tremblant à l'idée des représailles épiscopales. On se cachait, on avait l'effroi de la lutte ouverte et c'est au fond des bois et des cavernes que ces timides conspirateurs organisaient leurs complots. Quelquefois, un incident, la nomination d'un personnage détesté, bouleversaient les résolutions et déchaînaient les colères. Quand le pouvoir appelle à Bangor l'évêque Hoadley, ce choix irrite tellement les paroissiens, qu'ils massacrent presque un prêtre irlandais que, par une méprise déplorable, ils ont confondu avec lui. A la nouvelle de cet attentat, le titulaire du siège, épouvanté, repasse en Angleterre, s'y fixe et y jouit paisiblement pendant six ans des bénéfices attachés à sa charge.

Cependant, à la restauration des Stuarts et dès l'avènement de Charles II, une des plus vives préoccupations du pouvoir fut de porter aux non-conformistes des coups dont on espérait bien qu'ils ne se relèveraient jamais. L'*Act of uniformity* déclare leur propa-

gande illégale. Le *conventicle act* interdit aux sujets de la reine d'assister aux meetings et exercices religieux des schismatiques, sous peine d'une amende de cinq schellings, qui sera doublée à la récidive. Quant aux prédicateurs et aux propriétaires des immeubles où ont lieu ces réunions d'impies, ils seront frappés d'une peine pécuniaire de vingt livres sterling s'ils osent, les uns par des discours, les autres par une complicité matérielle, pousser à la désobéissance et encourager l'hérésie. La loi fait appel aux plus mauvais sentimens, provoque l'espionnage et le récompense, promet aux dénonciateurs un tiers des confiscations prononcées. Renforçant encore l'extrême sévérité de ces règlemens, une prescription impérieuse défend aux pasteurs hétérodoxes de s'éloigner de plus de cinq milles de la ville ou de la paroisse où ils exerçaient leur ministère aux temps où ils prêchaient encore les enseignemens de la saine doctrine. Montrés au doigt, traités en pestiférés, chassés des emplois civils et des écoles, les délinquans incapables de payer l'amende sont incarcérés par les officiers du fisc. Le bétail, la propriété des plus riches sont séquestrés, vendus au délateur à des prix dérisoires. Les prisons regorgent de monde. Il n'y a plus de place pour les criminels de droit commun. On laisse en liberté les voleurs et les assassins, dangereuse engeance à coup sûr, combien moins condamnable pourtant que la bande détestée des relaps et des renégats!

Mais en matière religieuse surtout, est-il rien de plus maladroit, de plus impuissant que la persécution et les menaces? Au cri de « Vive le roi! » une population mercenaire, soudoyée par le clergé et par la noblesse, saccage les édifices du culte nouveau, rase les humbles chapelles construites à la hâte, tremblant encore sur leurs assises mal assurées. Vains efforts! rien n'empêchera le triomphe d'une cause à la tête de laquelle se sont placés les disciples de Penry, des hommes de l'énergie de Howell Harris, le fondateur du méthodisme gallois, de William Steward et de Daniel Rowlands. Honnis, couverts de boue et d'immondices, lapidés même, ils se relèvent et rien n'abat leur indomptable courage. En 1740, à Hay, dans le Breconshire, Steward est tué dans la rue. Accourus à sa voix défaillante, ses partisans sont cernés, dépouillés de leurs vêtemens, flagellés en place publique. Qu'importe! le non-conformisme a dans la principauté de si profondes racines que les excès de ses adversaires, loin de l'affaiblir, l'affermissent et le consolident. A partir de la moitié du XVIIIe siècle, ce qu'on pourrait nommer la renaissance religieuse du pays de Galles prend un essor définitif, se prolonge avec des fortunes diverses jusqu'en 1811, époque à laquelle les associations méthodistes récemment formées sont reconnues. Au reste, l'*act of toleration* avait rendu moins doulou-

reuses les dernières années du conflit. Le peuple n'en avait pas moins, pendant cent ans, vaillamment résisté à des entreprises désespérées. Il s'était attaché de tout son pouvoir à des hommes dont l'existence modeste, ennemie du luxe et du faste, empruntait de la pauvreté, du renoncement aux biens de ce monde, du martyre même, un caractère de grandeur qui l'avait touché. Entre eux et lui le pacte est scellé, et nul n'en conteste aujourd'hui l'inébranlable solidité.

II.

Ainsi, aux péripéties de la bataille, à l'amertume des revers et à la joie des triomphes, à l'acharnement des combattans lassés peut-être, mais toujours sur la défensive, succédait une période de calme durant laquelle les adversaires s'efforceraient de vivre en paix. La lutte aboutissait à une sorte de trêve qui impliquait la reconnaissance tacite des droits respectifs des deux partis. Les dissidens organisaient leurs forces, en faisaient avec fierté le dénombrement, comme s'ils eussent voulu montrer au monde qu'ils étaient bien les vainqueurs et que le terrain lentement conquis leur appartenait à jamais. Ils pouvaient, à bon droit, s'enorgueillir. Depuis le mois de novembre 1639, qui fut témoin de la fondation du premier temple non conformiste, jusqu'à l'époque actuelle, des obstacles avaient ralenti leur marche, sans réussir à l'arrêter. En 1715, ils possédaient 110 édifices, cent ans après ils en comptaient 993. En 1846, un relevé établissait que le service dominical était suivi par 11,242 fidèles de la religion anglicane pendant que 90,415 opposans envahissaient les lieux consacrés aux croyances séparatistes. Plus tard, en 1851, un recensement constate que la population de Galles, y compris le comté de Monmouth, se compose de 1,188,914 individus. L'église d'Angleterre y a construit, pour son culte, 1,180 bâtimens pouvant contenir 300,000 personnes, mais qui ne sont en réalité fréquentés que par 138,000 adhérens. L'autre, la confession populaire, en a bâti 2,826, avec 629,000 places dont 473,000 sont régulièrement occupées. Au cours d'une année très rapprochée de la nôtre, de nouvelles et patientes investigations ont évalué à 1,574,000 le nombre total des Gallois et à 1,100,000 celui des membres des sectes libres, indépendans, calvinistes-méthodistes, baptistes ou wesleyens. Le reste, c'est-à-dire 474,000, forme le noyau des non-pratiquans d'abord (on estime qu'ils ne sont pas moins de 200,000), puis des catholiques (50,000), enfin des partisans de la religion officielle qui ne dépasseraient pas le chiffre de 225,000 et ne représenteraient, dès lors, qu'un septième des habitans de la principauté. Ces calculs

n'ont pas été contestés. Dans la plupart des centres urbains et ruraux, l'église d'Angleterre n'a d'autres soutiens que les classes riches avec leur cortège de serviteurs, de fermiers et de gens à gages. Elle est toute-puissante dans ces stations pittoresques de la côte dont un patronage aristocratique a consacré l'élégance. Postes enviés, séjours de prédilection du *clergyman* ambitieux ennemi de la méditation et du silence! On l'y entoure, on l'invite, on le recommande à ses supérieurs; s'il a du talent ou de l'intrigue, il y a des chances pour qu'il arrive à l'épiscopat. A celui-là, il ne faut pas montrer les statistiques, parler de la désaffection constante des masses. D'un geste, il montrerait la foule brillante qui s'écoule lentement du temple, après avoir entendu un sermon qu'elle juge admirable. Que si on consulte le voisin, le révérend moins favorisé dont le vicariat isolé se dresse dans l'intérieur du pays, quel changement, quelle tristesse, et aussi quelles doléances! Le lieu est vide où il officie, les bancs de bois ont conservé le vernis des premiers jours. Certes, il a autant d'éloquence que son heureux collègue du bord de la mer, mais à qui n'a pas d'auditoire de quoi servent l'onction, la science théologique et la facilité de parole? Au fond, ils sont l'un et l'autre le jouet d'une illusion. Que la faveur ou le hasard les ait, ou non, inégalement partagés, ils n'en sont pas moins à cent lieues du peuple et il suffit, pour n'en pas douter, de jeter les yeux sur la foule qui encombre à quelques pas de là l'étroite porte de la chapelle dissidente.

Au sein du parlement britannique on s'est plusieurs fois occupé de la gravité de cette situation. Dans quelques villes importantes, véritables colonies anglaises, la proportion des amis du culte anglican est peut-être d'un habitant sur cinq; à la campagne, dans les districts ruraux, elle n'est plus que d'un sur douze. Comment s'étonner que les représentans politiques de la contrée aient si souvent insisté sur l'injustice qu'il y avait à exiger des Gallois qu'ils continuassent à subventionner une religion qu'ils ne pratiquent pas? Pour subvenir à la construction et à l'entretien de leurs propres édifices ainsi qu'au traitement de leurs prêtres, ils dépensent 300,000 livres sterling par an et il faut qu'à ces charges considérables, mais volontaires, s'en ajoutent d'autres bien plus pesantes parce qu'elles sont obligatoires. « Pareille atteinte à la liberté d'une population tout entière ne se conçoit ni ne se justifie, s'écriait récemment le député de la division de Rhondda. Il n'y a aucune raison pour que la principauté plie encore sous le poids d'un impôt détesté, alors qu'on en a affranchi l'Irlande qui se trouvait, religion à part, dans des conditions toutes semblables. Qu'on ne parle pas de l'utilité qu'il peut y avoir à conserver la secte officielle à côté de l'autre, pour amender ou moraliser nos

montagnards; ce sont, nul ne l'ignore, les plus vertueux citoyens du royaume-uni. » Ce dernier trait est exact, et on découvrirait la preuve de l'extrême adoucissement des mœurs galloises dans l'allocution que le *lord chief justice* Cockburn adressait, en 1866, aux *gentlemen* du grand jury d'Anglesey. « Messieurs, disait-il, je vous félicite; cette année encore, votre comté a donné à la nation un éclatant exemple de sagesse, de pureté, d'honnêteté dans les transactions et dans la conduite. J'ai plaisir à vous annoncer que le rôle des assises est blanc et qu'aucun accusé ne comparaîtra à la barre. C'est là un état de choses dont vos compatriotes auront raison d'être glorieux, je ne puis qu'en souhaiter la continuation. » Au sud, le juge de circuit Shee saluait, par les paroles suivantes, la réunion du jury de Cardiff: « Honneur à la principauté! Depuis deux ans que j'y exerce les devoirs de ma charge, je n'ai eu, dans trois comtés, l'occasion de punir que six coupables. Je le déclare hautement, les habitans de cette heureuse contrée peuvent être proposés comme d'admirables modèles au reste des sujets de Sa Majesté. » Il ne faudrait pas croire qu'il ne s'agisse là que de quelques cas exceptionnels d'immunité criminelle. Il ne se passe guère d'année où pareille absence de délits n'amène des manifestations identiques. Hier encore, aux assises de Beaumaris et de Flint, le président constatait que le banc des accusés restait vide. Il faisait savoir aux jurés qu'ils étaient libres et à la clôture de cette session de juillet 1891 qui avait duré cinq minutes, il recevait, selon l'usage, la paire de gants blancs qu'offre en semblables circonstances au magistrat le haut shérif représentant de la reine.

Ce n'est donc pas à l'ignorance, ainsi qu'on l'a dit, moins encore à l'adresse avec laquelle il aurait su flatter les passions populaires que le non-conformisme doit son succès. La vérité est qu'il a adouci le caractère d'un peuple dont les anciens dominateurs avaient, comme à dessein, entretenu la rudesse. Il s'est efforcé de développer au fond d'esprits laissés incultes le goût d'une littérature nationale, dont ceux qui sont versés dans la connaissance du dialecte local ont célébré la douceur et le charme. Il a répandu à flots les revues et les journaux, il a donné à l'instruction un élan irrésistible. De bonne heure, les représentans de la rénovation religieuse ont compris que leur œuvre serait impérissable s'ils parvenaient à y rattacher, dès le berceau, les générations futures. Ils se sont opposés, de toutes leurs forces, à ce que les classes élémentaires restassent confiées à des maîtres du parti adverse, trop empressés à inculquer aux enfans l'éducation confessionnelle de leurs préférences. Ils ont lutté contre les efforts d'une certaine société nationale dont les principes, d'ailleurs affichés, tendaient à attirer les jeunes gens pour les élever selon les maximes favorites

de l'église d'Angleterre. Là encore, ils ont rencontré leurs éternels ennemis, les *churchmen*. Placés entre la nécessité d'envoyer leurs fils à l'école officielle, puisqu'il n'en existait pas d'autre, ou de renoncer à les faire instruire, les non-conformistes ont profité de l'*education act* de 1870 pour fonder des pensionnats partout où ils l'ont pu. Ils en dirigent aujourd'hui plus de six cents.

Mais que dirons-nous de la faute capitale qu'ont de tout temps commise les autorités ecclésiastiques du pays en négligeant d'en cultiver la langue et d'envoyer à la tête des vicariats et des cures des hommes qui fussent capables de la parler? L'église épiscopale s'est aperçue trop tard de l'erreur funeste où ses partialités et ses dédains l'avaient fait tomber. En 1879, au congrès de Swansea, les orateurs sacrés ne faisaient aucune difficulté de reconnaître qu'on s'était, à Canterbury, constamment mépris sur l'efficacité des moyens employés pour « angliciser » la principauté. Çà et là, quelques pasteurs plus perspicaces que leurs supérieurs avaient adopté la méthode contraire, s'étaient appliqués, avec plus de bonne volonté que de réussite, à étudier l'idiome gallois; fiers d'une science récemment acquise, ils prononçaient en chaire des sermons où fourmillaient de si comiques barbarismes qu'ils obtenaient, d'un auditoire très égayé, un genre de succès qu'ils n'avaient assurément pas prévu. Peut-être était-ce mal récompenser leur zèle, mais quoi! l'église d'Angleterre avait trop longtemps affiché l'incommensurable mépris de tout ce qui n'était pas purement anglais. De ses cathédrales, elle avait fait des forteresses occupées par une garnison où on comptait pour rien ce qui était gallois, hormis pourtant les bénéfices et les dîmes. La foi est partie, le cœur du peuple est ailleurs, et il ne paraît plus possible de regagner son affection. En jetant au vent, comme une poussière, les vieilles coutumes des races domptées, les conquérans ont l'illusion qu'ils se sont à jamais défaits d'importuns témoins du passé. Un jour vient où les fils de ceux dont on a foulé aux pieds les aspirations et violenté les consciences reparaissent plus attachés que jamais à des traditions séculaires; chose étrange, ces descendans d'opprimés relèvent la tête; quelquefois ils ne parlent de rien moins que de secouer le joug des vainqueurs.

Mais ce ne sera pas une tâche facile que d'arriver au *disestablishment* de l'église épiscopale du pays de Galles; elle y est solidement installée. Elle y possède les quatre diocèses de Bangor, de Saint-Asaph, de Llandaff et de Saint-David, chacun d'eux pourvu d'un évêque, lui-même entouré d'un état-major de dignitaires; au-dessous, une armée disciplinée de mille *clergymen* environ jouissant d'un revenu de 227,000 livres sterling, 227 par tête ou 5,700 francs en moyenne, — sans parler de l'immeuble qui leur

sert de résidence et dont ils n'ont pas à acquitter le loyer. Le diocèse de Bangor comprend les comtés entiers d'Anglesey, de Carnarvon, de Merioneth et une partie du Montgomery, avec 193 paroisses à bénéfices. Celui de Saint-Asaph s'étend sur les comtés de Flint, de Denbigh et sur un côté du Montgomery et du Shropshire. Il possède 205 paroisses à prébendes. Le siège de Llandaff porte sur le Glamorganshire, le Monmouthshire et quelques territoires du Brecknock et du Hereford. Il compte 227 établissemens paroissiaux dotés de revenus. Enfin, le quatrième, celui de Saint-David, englobe les comtés de Brecon, de Cardigan, de Carmarthen, de Pembroke, de Rednor et une part du Gloucestershire. Il n'a pas moins de 404 cures privilégiées. Trois évêques ont un traitement individuel de 4,200 livres sterling, cent cinq mille francs par an; le titulaire de Saint-David en reçoit 4,500, c'est-à-dire 112,500 francs. Un doyen et quatre chanoines résidens sont attachés à chacune des cathédrales, le premier avec des appointemens de 700 livres (17,500 francs), les seconds, de 350 (8,750 francs). Des personnages de moindre grandeur, archidiacres, organistes, secrétaires, sont rémunérés sur le budget du chapitre, dans des proportions moins importantes et de façon inégale. Voici, d'ailleurs, si l'on s'en rapporte à ce document officiel qui se nomme le *clergy list*, quel est le revenu des quatre évêchés, non compris la dotation de leur chef suprême. Bangor dépense 2,400 livres, Saint-Asaph, 3,138, Llandaff, 2,520, Saint-David, 4,020, en tout 12,078 livres sterling. A ce dernier chiffre, ajoutons celui de 17,100 livres, montant des sommes affectées aux quatre évêques, nous arrivons à 29,178 livres. Grossissons encore ce total des 227,000 livres dont nous parlions tout à l'heure à propos des 1,000 recteurs et vicaires, et l'addition finale s'élèvera à 256,178 livres sterling. Ainsi, l'église d'Angleterre établie dans la principauté de Galles reçoit chaque année pour le personnel assez restreint dont nous avons défini la composition et la qualité, 6,404,450 francs. Ces calculs ne sont, au reste, qu'approximatifs. Ils pourraient être sujets à des rectifications, non d'ensemble, mais de détail. Il convient, en effet, de remarquer qu'ils comprennent le produit des plus récens douaires dont l'église doit la jouissance à des générosités privées. Ces douaires, même après la séparation, elle continuerait évidemment de les conserver, puisqu'ils n'émanent pas de sources publiques. Mais, d'autre part, la valeur des rentes paroissiales portées au *clergy list* n'est pas conforme à la réalité; elle est, tout le monde le sait, inférieure de dix à vingt pour cent au chiffre véritable. Il s'établit donc entre les sommes à déduire du revenu parce qu'elles proviennent de libéralités particulières, et celles dont il faudrait, au contraire, le majorer pour cause d'évaluation inexacte, une

sorte de compensation qui laisse intact, à quelques centaines de livres près, le total que nous avons indiqué.

Des objections ont été faites par les défenseurs du système actuel; aux plaintes et aux réclamations des non-conformistes, on a répondu, — lord Selborne, notamment, dans son vigoureux plaidoyer en faveur du maintien de l'ordre des choses, — que les ressources matérielles des évêchés gallois et des corporations capitulaires leur sont fournies par la principauté d'abord, on le reconnaît, mais aussi par le fonds général de provenance anglaise dont la commission ecclésiastique directrice a l'administration et le maniement. On ajoute que, par conséquent, Galles n'est pas fondée à demander la séparation si elle n'a pas d'autre prétexte à invoquer que des charges dont une partie n'incombe pas à ses habitans. Ce serait là un argument sérieux, s'il était tout à fait fondé; mais il n'en est rien; la distinction établie par les pamphlétaires officieux existe, cela est vrai, mais d'où tire-t-elle son origine? Est-ce de l'insuffisance des sommes prélevées sur le pays pour l'entretien du culte épiscopal? Nullement, mais de ce que ces sommes, détournées de leur emploi primitif, ont été affectées à d'autres usages. Nous le disions dans la première partie de ce travail, presque immédiatement après la réforme, des revenus de l'église ont été aliénés, attribués pour des raisons et à des titres divers, à certains laïques; de la principauté, par exemple, on a exigé des contributions qu'elle paie toujours et qui sont venues s'ajouter aux biens de telles ou telles communautés d'Angleterre. Il n'est donc pas surprenant que les diocèses n'aient plus trouvé dans les impôts acquittés par la population galloise de quoi couvrir leurs dépenses annuelles, puisqu'une partie de cet argent alimentait un budget quelconque, entièrement étranger à celui de la confession anglicane. En s'employant à combler le déficit, l'Angleterre ne fait donc que restituer ce qu'elle a reçu d'un autre côté.

Ce sont là façons de raisonner que les dissidens ont aisément réfutées. L'église officielle n'est pas mieux inspirée lorsqu'elle s'efforce de prouver que le pays ne nourrit contre elle aucun sentiment d'hostilité. Elle rappelle que le législateur de 1836, soucieux d'alléger les contribuables, avait résolu d'opérer la réunion des deux évêchés de Bangor et de Saint-Asaph qui n'en auraient plus, désormais, formé qu'un seul. Elle ajoute que le peuple gallois s'opposa de la manière la plus formelle à la mesure qu'on avait en vue et témoigna d'un désir très vif de conserver les deux sièges. Pareille manifestation, écrit encore lord Selborne, indique clairement que la principauté s'accommode fort bien de l'église, puisque c'est elle-même qui a protesté contre la fusion projetée et qu'au-

jourd'hui encore les deux diocèses sont séparés. Tout cela serait à merveille si on n'avait pas tenu dans l'ombre, involontairement sans doute, un détail significatif. Oui, la commission de 1836 avait, en effet, proposé la suppression de l'évêché de Bangor, mais comme elle entendait, en même temps, en fonder deux nouveaux en Angleterre, l'un à Manchester, l'autre à Ripon, et elle insinuait, dans son rapport, que pour subvenir aux frais de ces créations, on demanderait, en retour, aux Gallois un impôt de 10,000 livres sterling. Ceux-ci avaient jugé l'idée malheureuse; c'était encore une de ces combinaisons inventées pour les dépouiller adroitement de leur argent. Quoi! la fortune du pays, ainsi attirée hors des frontières, servirait à l'édification de ces cathédrales orgueilleuses dont les voûtes avaient autrefois retenti de si furieux cris de guerre contre leurs doctrines et leurs personnes? Non certes, il valait encore mieux garder Bangor, moins onéreux, à tout prendre, que le cadeau qu'on voulait leur faire.

Disons-le, ce n'est pas une des moindres considérations qui militent en faveur de la séparation que cette reconstitution ardemment souhaitée par les habitans de Galles des forces et des capitaux de leur terre natale. Au lieu que le produit d'un sol médiocrement fertile et d'une industrie qui n'a pas dit son dernier mot enrichisse une corporation qui ne rend à la communauté aucun service, c'est à l'agriculture, aux exploitations minières, aux essais et aux entreprises dont dépend la prospérité générale, qu'ils aspirent à consacrer leurs ressources; si liberté leur est rendue, ils n'oublieront pas, on peut en être certain, les ministres d'un culte qu'ils ont choisi et dont, au plus fort des tempêtes essuyées, ils n'ont pas cessé d'assurer l'entretien et de protéger l'indépendance. Mais au moins il ne s'agira que de contributions volontaires; on n'aura plus devant les yeux la perspective de l'impôt à échéance fixe, au profit d'adversaires qu'on aide à vivre, alors qu'on voudrait les voir disparaître. Sans doute, c'étaient là les préoccupations et les soucis qui hantaient le cerveau de ceux qui, les premiers, se sont insurgés contre l'église anglicane et ont donné à leur rébellion la forme qu'ils jugeaient la plus pratique, la plus propre à susciter des imitateurs. Dans l'été de 1886, une agitation s'élevait qui devait bientôt s'étendre à tout le pays. La déclaration de guerre à la dîme (*anti-tithewar*) partait de Llanarmon-yn-Jal, pauvre village de 950 âmes perché dans les massifs montagneux du Denbighshire, à égale distance des villes de Mold et de Ruthin. Que s'était-il donc passé? Le printemps avait été désastreux, la moisson rien moins qu'abondante. Des pluies persistantes pourrissaient les céréales sur pied; de tous côtés, sur la ferme comme sur la chaumière, s'étaient abattues sans relâche toutes les rigueurs d'un

âpre climat, la grêle fauchante et les orages dévastateurs. Le moment approchait cependant où il faudrait remettre au clergé la somme proportionnelle dont les paysans étaient redevables sur le budget de 447 livres sterling attribué à la paroisse. Les contribuables s'assemblèrent; l'année ayant été malheureuse, il était possible que le créancier s'adoucît; à l'unanimité, on décida d'envoyer au recteur une délégation qui serait chargée de lui représenter que le village ne pourrait payer l'intégralité de la dîme. Les récoltes n'avaient pas été vendues, où voulait-on que le fermier trouvât de l'argent? Peut-être arriverait-on à s'acquitter plus tard, pour l'instant c'était impossible, et on sollicitait, en conséquence, une réduction. A coup sûr, la requête était motivée et intéressante; elle n'en fut pas moins durement rejetée. Le recteur fit savoir à ses paroissiens qu'il n'entendait leur accorder ni exemption, ni délai. Si l'impôt n'était pas immédiatement versé, il adresserait une sommation aux récalcitrans et provoquerait un jugement dont l'exécution ne se ferait pas attendre. Du reste, aucune parole de regret.

L'exaspération fut à son comble. C'en était trop, à la fin. Quoi! c'est ainsi qu'on accueillait les réclamations les plus légitimes? On résolut de recourir aux mesures extrêmes, quelque déraisonnables qu'elles fussent. Soit, on était vaincu d'avance, mais au milieu de la condescendance ou pour mieux dire de la faiblesse générale, Llanarmon aurait l'honneur d'avoir donné le signal de la lutte contre d'arrogans adversaires. Oui, les bois, le bétail, les instrumens aratoires, les terres péniblement acquises que se transmettent les générations laborieuses, tout cela serait saisi, vendu aux enchères. Mais il viendrait des vengeurs, et qui sait si l'intérêt bien entendu n'était pas dans la résistance? La paroisse fut avertie qu'elle eût à se conduire à sa guise, et les choses se passèrent en effet comme on l'avait prévu. Les biens des révoltés furent adjugés au cours d'incidens plus que vifs et qui n'étaient pas sans analogie avec les scènes auxquelles donnait lieu, en face, au-delà de la mer, l'éviction des fermiers d'Irlande. Mais ces habitans d'un pauvre hameau avaient vu juste; le mouvement dont ils prenaient la responsabilité et l'initiative ne devait pas tarder à se propager. Il dure depuis cinq ans, sans interruption. Il y a des districts plus pacifiques que d'autres, et d'ailleurs, dans quelques-uns, le clergé se montre coulant, recule devant l'emploi de la force. Que ce soit générosité, calcul peut-être, car les frais de recouvrement dépassent parfois le montant de la créance, il accorde de temps en temps des réductions et des remises. Mais il en est rarement ainsi. La perception de la plus impopulaire des taxes n'est presque jamais effectuée sans violence; des deux côtés on s'injurie, et

souvent on se frappe. Ce sont de véritables soulèvemens locaux, tragiques parfois, comiques aussi, dont il faut bien, pour être complet, que nous donnions sommairement le récit.

Dans le courant de l'année dernière, le révérend Jones, faisant un matin ses comptes, s'apercevait que le village de Solva, en Pembrokeshire, où il exerce les fonctions de vicaire de l'église anglicane, lui devait encore une somme importante. Au nombre de ses débiteurs figurait en première ligne un personnage revêtu comme lui d'un caractère sacré et qui n'était autre que le confrère d'à côté, l'éloquent Garibaldi Thomas, pasteur favori des habitués de la chapelle dissidente. Sur l'heure il envoie des sommations aux retardataires, et celles-ci étant restées inutiles, il a recours aux services du collecteur et du commissaire-priseur. Ces derniers procèdent immédiatement à l'accomplissement des formalités préliminaires; une dernière fois, les termes arriérés sont réclamés, après quoi, sur un refus définitif d'en solder le montant, l'expédition entre en campagne. Tout d'abord, elle saisit çà et là, sans rencontrer grande résistance, la génisse ou le porc de quelque pauvre diable. Mais quand, au nom de la loi, elle se présente au domicile du ministre non-conformiste, la foule s'ameute, et de dédaigneuse qu'elle était, devient menaçante. C'est que le révérend Thomas est aussi chéri de la population que le révérend Jones en est détesté. L'agitation est extraordinaire. Les femmes brandissent des balais, les hommes des fourches. On crie, on siffle, on accable d'injures l'huissier, les officiers publics et les *policemen* qui les accompagnent. Heureusement M. Thomas est là, et il s'interpose. Il ouvre sa porte toute grande, et indique d'un geste qu'il veut parler. Il parle en effet, et son langage est pacifique. Il supplie ses amis, ses ouailles, son cher troupeau de laisser la loi suivre son cours. Qu'importe qu'une iniquité de plus soit consommée, on n'en est pas à les compter. Il continue, et aux acclamations qui l'accueillent, on devine de quelle influence il dispose. Même un acheteur peut emmener une belle vache blanche qui vient de lui être adjugée pour cinq livres sterling, somme qui représente à peu près le chiffre de la dette du révérend en ce qui concerne sa propriété du village. L'affaire semble terminée, et on peut croire que les fondés de pouvoirs du créancier arriveront, sans trop de peine, au bout de leur tâche. Mais le débiteur a plus d'une taxe à payer, car il est riche et possède des fermes un peu partout. Plus loin, dans un établissement agricole qui lui appartient, le commissaire-priseur, suivi par la multitude, s'apprête à instrumenter de nouveau. Au moment où connaissance est donnée des conditions de la vente, les cris recommencent, le petit groupe officiel est couvert de huées. Plus de six cents personnes l'entourent. La voix de

M. Thomas ne parvient plus à dominer le tumulte, peut-être était-ce la première fois que ses exhortations restaient impuissantes. D'un tour de main, les représentans du révérend Jones sont colletés, bousculés, roulés à terre. Ils n'essaient pas de se défendre, protestent à peine et se relèvent prestement dès qu'ils le peuvent pour reprendre, avec un sang-froid magnifique, la lecture interrompue. Ils ne se retirent, ne cèdent décidément la place qu'après plusieurs tentatives désespérées et lorsqu'ils sont bien convaincus qu'on ne souffrira pas qu'ils ouvrent la bouche. Alors, après une consultation à voix basse, on voit les mandataires de M. Jones tourner précipitamment les talons. Les manifestans, étonnés de ce calme, presque surpris de leur victoire, regardent s'éloigner l'expédition non sans saluer son départ de leurs quolibets et de leurs rires. Mais voici qu'un paysan qui passe apporte une stupéfiante nouvelle. L'huissier, le collecteur et leurs infâmes acolytes ont pénétré, un mille plus loin, dans une autre ferme où ils s'efforcent de saisir, au profit du révérend Jones, un veau du révérend Thomas ! C'est trop fort, la foule est jouée ; elle se jette à la poursuite des intrus et ne tarde pas à les rejoindre. On les empoigne, on les pousse du côté d'un large fossé dont l'eau verdâtre et fétide recouvre autant d'immondices que de crapauds. Une grêle de projectiles achève la déroute des infortunés. Sur leurs vêtemens, leur visage, leur barbe, des brisures grasses d'œufs pourris portent le ravage et la souillure. Encore un peu, et ils disparaîtraient sous la vase si, d'un geste suprême de résignation, ils n'indiquaient qu'ils considèrent leur mission comme terminée. Alors on les lâche, et la populace amusée assiste à leur retraite définitive. Demain, ils reviendront en force, et ce sera leur tour d'être vainqueurs. En attendant, la journée est perdue, mais le créancier seul en pâtira, car ses agens n'auront pas volé leurs honoraires. Tout se paie, en effet, aussi bien les heures dépensées en vaines besognes que les coups reçus et les habits déchirés. Pour avoir, comme il en avait le droit, exigé du révérend Thomas l'argent dont celui-ci lui était redevable, le révérend Jones a vu sa créance s'évanouir en fumée. Bien plus, on lui devait, et par l'effet d'une malice vraiment diabolique, maintenant c'est lui qui doit.

Ces violences sont à l'état périodique au pays de Galles. Dans un puissant royaume comme l'Angleterre où la loi est l'objet du respect de tous, de semblables conflagrations agitent l'opinion et la déconcertent. Elles se reproduisent aussi régulièrement que reparaît l'époque des échéances, quelquefois avec un caractère de gravité qu'adversaires et amis de l'église officielle ne se lassent pas de commenter. Ni dans la principauté, ni ailleurs on n'a oublié les événemens dont la paroisse de Llannefydd, du Denbighshire, a été

le théâtre. C'est une histoire qui mérite d'être contée. La commission ecclésiastique s'était efforcée de percevoir les sommes importantes qui lui étaient dues dans cette localité et dans quelques communes avoisinantes. Elle n'y avait pas réussi, la population de ces centres ruraux s'étant fait remarquer par la vivacité de son opposition, plus encore par une sorte d'hostilité farouche à tout ce qui lui rappelle, de près ou de loin, l'existence d'un impôt détesté. En 1888, on avait été obligé de charger la foule, il y avait eu des blessés, et c'est sans doute en souvenir de ces incidens déplorables que les agens de la toute-puissante commission se présentaient, le 11 août 1890, aux portes des villages insurgés, avec une escorte de 15 constables. Leur arrivée est le signal d'un tapage assourdissant. Les hommes soufflent de la trompe, battent de la caisse, sonnent les cloches. Les ménagères s'en mêlent, décrochent leurs ustensiles de cuisine, tambourinent à qui mieux mieux sur le fer-blanc et sur le cuivre. Impassibles au milieu du tumulte, les délégués se mettent en mesure d'accomplir leur mission, pénètrent sans trop d'efforts dans les enclos non gardés. Tout à coup ils se heurtent à une forte barrière, défendue par des buissons épineux et par des chaînes. En ce moment, la colère de la population est si effrayante que l'officier qui commande hésite à s'ouvrir un passage. On n'échange ni grossièretés, ni injures, mais on se regarde et dans les yeux qui se croisent il y a tant de fureur et de défi que la police, heureusement inspirée, est la première à déconseiller l'emploi de la force. Ce jour-là, au dire de témoins oculaires, on fut à deux doigts d'un sanglant conflit. On l'évita cependant et la prudence l'emporta sur la passion. Le cortège officiel remonte en voiture, il annonce à haute voix sa résolution de se retirer. La foule ne l'abandonne pas encore; par des chemins de traverse, elle court à sa rencontre, se répand sur les routes, empêche la circulation, et, toujours menaçante, oblige les chevaux à marcher au pas jusqu'à la nuit. Que faire? il fallait bien que la loi fût exécutée. On s'adresse au chef de la police du comté et sur la réponse de ce fonctionnaire que des troupes seules pourraient tenir les manifestans à distance, on fait appel à l'autorité militaire. Après beaucoup de démarches et de pourparlers, il est entendu qu'un peloton de 40 hussards du 10e régiment sera envoyé de Leeds à Denbigh, un long voyage comme on voit. C'est toute une expédition. Le détachement est sous les ordres d'un capitaine et d'un lieutenant et les hommes sont pourvus de cartouches. Rien ne saurait peindre la stupéfaction des Gallois lorsque, vers cinq heures du soir, les cavaliers apparaissent à l'entrée de la ville, sabre au clair et au grand trot. Une demi-heure s'écoule et les voici chez l'habitant, la mine souriante et le billet de logement à la main.

Alors le paysan hoche la tête; on assure qu'il n'y a pas moins de trois cents fermes à visiter et que la région va être occupée pendant des semaines; faudra-t-il donc héberger tous ces gens-là aussi longtemps que se prolongera leur séjour? Cette pensée l'assombrit et l'inquiète, tandis qu'il assiste avec plus de calme qu'il ne l'aurait cru au rassemblement et au départ de la force armée. Les bugles sonnent, les coursiers hennissent, les officiers lancent d'une voix tonnante les commandemens et les ordres. Le *head constable* du comté est là, surveillant avec un corps de policiers de réserve l'arrivée des représentans tranquillisés de la commission ecclésiastique. Cependant, on s'ébranle, on se met en route; vingt militaires précèdent les voitures, vingt autres les suivent. On s'arrête devant une première ferme dont la cour, les bâtimens et jusqu'aux étables sont bondés de curieux, d'ailleurs plus étonnés qu'intimidés. Ne pouvant approcher des civils soigneusement entourés par la cavalerie, les perturbateurs recommencent l'infernal tapage de la veille; au bruit des trompes, les chevaux dressent l'oreille, ruent et se cabrent, mais des charges bien dirigées et quelques arrestations ne tardent pas à avoir raison des mutins les plus excités. Il faut payer, malgré tout. Dix-neuf fermes sont successivement envahies et les sommes dues, 30 schellings, 15, parfois moins encore, disparaissent dans la sacoche des collecteurs. Tout cela ne s'accomplit pas sans protestations. Il est des fermiers qui refusent absolument de s'exécuter; alors on leur enlève du bétail pour une valeur correspondante. Bientôt l'expédition traîne à sa suite une quantité d'animaux domestiques. Les poules piaillent, les porcs grognent, les vaches mugissent. L'affaire tourne au comique. Une truie résiste aux collecteurs avec tant d'adresse et de succès qu'il faut une demi-heure pour s'en rendre maître, ficeler les pattes de la bête récalcitrante. Pendant cette lutte homérique, l'hilarité du public est à son comble et quand on s'aperçoit, aux grimaces d'un des spoliateurs, qu'il a été cruellement mordu au pouce, on applaudit, on se tord, l'enthousiasme tient du délire, l'honneur du peuple est vengé. Pourtant, en dépit de la bonne humeur de la foule, les représentans de la loi avaient encore quelques épreuves à traverser. Vers la fin de cette mémorable journée, on arrive à un établissement agricole habité par une vieille dame que la persévérance de son opposition à l'église a rendue célèbre dans tout le pays. C'est la « reine de Llannefydd, » et dans ce sobriquet caractéristique, il y a tout un passé de gloire, c'est-à-dire de bon combat contre le clergé anglican. La « souveraine » a barricadé ses portes. A côté d'elle, un groupe armé de gourdins et de pots de goudron brûlant attend l'ennemi de pied ferme. La victoire reste à l'autorité,

mais elle est chèrement achetée. Des hommes ont reçu en pleine figure le liquide incandescent. Il y a des côtes meurtries et des crânes quelque peu fendus. On se sépare enfin, car le jour tombe; bêtes et gens, harassés de fatigue, vont prendre des forces pour le lendemain.

Aux premières lueurs de l'aube, le cortège se remet en marche, mais la nuit a porté conseil et l'effervescence s'est apaisée; on n'a plus devant soi qu'une population résignée. La violence n'est pas sans danger et ceux qui se sont mêlés de très près aux bagarres de la veille espèrent bien n'avoir pas été remarqués. Les jeunes gens ont oublié à la maison les bâtons noueux et les projectiles, les femmes sont au logis, tout entières à leur ménage, indifférentes aux querelles, sourdes à l'agitation du dehors. Décidément, la journée sera calme; on se bornera, c'est entendu, à faire des niches aux mécréans. Alors, comme s'il s'agissait de l'exécution d'un mot d'ordre, la même scène se produit partout. Le débiteur refuse de payer, mais poliment et sans colère. Il parlemente, traîne les choses en longueur, crie misère jusqu'à ce que le commissaire impatienté lui pose la question habituelle : « Où est votre bétail? — Où il est? Je n'en sais rien, là-bas, dans une prairie, à l'autre extrémité de l'exploitation. » Les aides du collecteur y courent, ramènent en triomphe les animaux capturés lorsqu'au moment où ils se disposent à s'éloigner avec leur proie, le paysan déclare qu'il a réfléchi et il demande sa quittance. Il paie en effet et pousse même la plaisanterie jusqu'à remercier vivement les *gentlemen* d'avoir reconduit ses vaches qu'il avait laissées courir un peu loin. Ainsi, on a employé deux heures à un règlement qui demandait deux minutes. Que ces facéties se renouvellent et la besogne n'avancera guère. Il est vrai que la note des fondés de pouvoirs s'allongera chaque jour davantage aux dépens des bénéficiaires, mais ce résultat n'est pas pour déplaire aux imposés. Quelquefois d'amusantes contestations surgissent. Dans un établissement important, le montant de la dîme s'élève à 17 livres sterling. C'est une grosse somme que le fermier déclare, en toute conscience, ne pouvoir payer. Qu'on prenne ses vaches si on veut et si on les trouve, car lui aussi il ignore où elles sont, les bêtes ayant passé la nuit dans les prés. Sur cette réponse bien connue, les agens s'orientent et se préparent, pour gagner du temps, à couper à travers un champ d'avoine. Alors le propriétaire leur barre la route : ils n'ont pas le droit de passer, il n'y a pas de sentier tracé et il montre aux envahisseurs un écriteau où resplendit en lettres majestueuses l'inscription familière à tous ceux qui ont parcouru la campagne anglaise : *Trespassers will be prosecuted*. Mais les agens ne cèdent pas; on bous-

cule le bonhomme, et l'expédition finit par découvrir trois vaches superbes, tondant paisiblement l'herbe fleurie et qui s'interrompent de paître pour lever leurs grands yeux humides sur ces hommes irrités. Il faut en finir, on secoue le débiteur : « Payez-vous? — Je paie, » et on revient à la maison pour compter l'argent. Mais 10 schellings manquent et sur la remarque qu'en fait le receveur, le fermier déclare qu'il les retient, que c'est une amende qu'il inflige à ceux qui traversent, sans autorisation, ses propriétés. Il n'y avait pas de sentier, il le répète, donc la force publique était dans son tort. Et il déploie une érudition extraordinaire, cite des articles de loi dont personne n'a jamais entendu parler. Peut-être aurait-on fait droit à ses prétentions si par leurs rires étouffés les assistans n'en avaient trahi la faiblesse. Il fallut bien que l'humble pièce allât grossir le tas d'or qui brillait déjà sur la table et ainsi se termina la comédie. Mais que ces conflits périodiques, où la farce a moins de part que les larmes, puissent se perpétuer sans inconvéniens, nul ne l'admet et ne le pense parmi ceux que n'aveugle pas l'intérêt.

III.

Il faut conclure. Que perdrait l'église d'Angleterre si le pouvoir législatif, usant du droit incontestable qui lui appartient, se prononçait pour la séparation et affranchissait la principauté du fardeau des quatre diocèses? Elle serait privée de ce que lui rapportent les comtés gallois, c'est-à-dire des 260,000 livres sterling dont nous avons indiqué plus haut la provenance. Certes, le coup serait rude, le sacrifice douloureux à supporter et on comprend à merveille que le clergé s'efforce de conserver ses positions, avec le libre usage des richesses dont ses ennemis ont formé le dessein de tarir la source. Et cependant il lui resterait en Angleterre de si belles compensations que ses plus chauds partisans eux-mêmes y regarderaient à deux fois avant de le plaindre. Il n'y a guère plus de quelques semaines qu'un document du plus haut intérêt, et dont le public a accueilli l'apparition avec une curiosité bien légitime, a été livré à la malignité des uns et à l'admiration respectueuse des autres. Lorsque dans le rapport publié le 30 juin 1891 par ordre des *ecclesiastical commissioners*, on a pu lire que l'Église anglicane jouissait de 5,753,557 livres sterling de rente, ou 143,838,925 francs, que sur ce revenu considérable, 284,386 livres seulement provenaient de libéralités privées et 5,469,171 d'anciens douaires, alors les appréciations des amis et des adversaires se sont ressenties des sentimens contradictoires que leur inspiraient ces

constatations. Les premiers y ont vu, ils n'avaient pas tout à fait tort, la marque d'une puissance inébranlable et d'une prospérité à l'abri des plus redoutables assauts. Ils ont éprouvé pour la plus grande communauté religieuse du pays cette déférence innée, cette confiance sympathique qu'on accorde volontiers, en Grande-Bretagne, à tous ceux qui éblouissent le monde des splendeurs de leur situation financière. Quant aux seconds, ils n'ont pas regretté qu'on leur fît la partie si belle; ces révélations, cet aveu d'une opulence éclatante les ont mis à l'aise. Pouvaient-ils, de bonne foi, être tourmentés de scrupules à propos de leurs attaques à une corporation archi-millionnaire? Dans les chiffres que celle-ci plaçait sous leurs yeux, ne puisaient-ils pas plutôt un encouragement à poursuivre la campagne de séparation et à affranchir du joug du clergé les moins fortunés de ses tributaires?

Mais l'abandon, si pénible qu'il soit, d'une partie de leurs ressources ne suffirait pas à motiver la résistance des ministres anglicans. La somme annuelle de 6 millions de francs à laquelle il faudrait renoncer constitue à peine les 4 pour 100 de leur revenu; il est donc permis de croire que ce n'est pas uniquement d'une question d'argent qu'il s'agit. Les hommes qui du haut de leurs sièges épiscopaux représentent cette religion réformée dont l'influence et le prestige sont encore intacts, — ces hommes qui sont mêlés de si près à la vie intime de la nation qu'ils l'ont en quelque sorte façonnée à leur image, pourraient-ils voir sans colère qu'une fraction du royaume proclame, avec l'appui du parlement, leur règne fini, les écarte et les dépossède, donne au pays le signal funeste de l'indépendance? L'Église ne s'y trompe pas; le jour où les chambres britanniques auront consacré par leurs votes la légitimité des griefs de Galles, c'est au cœur même de l'édifice que retentira le coup de pioche. En cessant d'en étayer les assises, les pouvoirs publics ébranleront infailliblement le bloc tout entier. Oui, on sait cela à Canterbury et à York et l'amertume des protestations qu'on élève démontre surabondamment de quelles craintes on est agité. C'est par les moyens les plus variés, les exhortations et les appels qu'on tente de barrer la route au mouvement qui se porte de plus en plus du côté de la principauté. Tantôt on invoque des argumens juridiques. On s'appuie sur la loi de 1891 qui a introduit dans le régime existant quelques modifications bienfaisantes (1); mais on ne s'en tient pas toujours aux interpréta-

(1) On fait valoir que la dîme n'est plus réclamée à la classe généralement besogneuse des fermiers et des locataires, mais bien au propriétaire, et qu'en frappant d'abord celui-ci, le législateur a diminué les risques de conflit; rien ne serait plus exact si les exploitations agricoles étaient toujours affermées, mais on n'en est plus à

tions et aux commentaires. Du haut de la chaire sont tombées des phrases provocantes, destinées à jeter l'effroi dans les âmes timorées. Un dignitaire de l'Église a fait frémir son auditoire en lui révélant qu'autoriser la séparation équivaudrait à dépouiller Dieu; puis, développant cette idée, passant de ces prémisses téméraires à une conclusion non moins hasardée, il s'écriait qu'il n'y aurait dorénavant ni grâce, ni rémission pour les auteurs d'un pareil larcin. Paroles graves et qui devaient être relevées. Le député du district où fulminait le fougueux évêque lui rappela qu'un pareil langage était coupable et qu'il existait des lois interdisant au clergé l'intimidation spirituelle.

Nous venons de parler de l'attitude d'un représentant de la principauté aux communes. Est-il besoin d'ajouter que ses collègues de l'opinion libérale partagent ses sentimens, et que sur 34 mandataires politiques que Galles envoie à la chambre, 28 sont prêts à voter la séparation? Le pays ne l'ignore pas et il se souvient encore de l'émotion que soulevèrent, en 1886, les débats sur la motion de M. Dillwyn. « Attendu, disait l'élu de Swansea, que l'église d'Angleterre a échoué dans ses tentatives, qu'elle n'a pas réussi à faire adopter par les Gallois son enseignement religieux, qu'elle n'a rallié autour d'elle qu'une infime minorité d'adhérens, nous déclarons que la présence de ministres du culte officiel au milieu de nos électeurs est une anomalie à laquelle il importe de mettre un terme. » La proposition ne fut rejetée qu'à douze voix de majorité. La députation presque tout entière de la principauté l'avait appuyée. Alors la discussion s'élargit; des personnages considérables exposèrent publiquement leur avis. En février 1887, M. Chamberlain écrivit dans le *Baptist* que nulle part les inconvéniens d'une religion d'État n'étaient plus sérieux et plus irritans qu'au pays de Galles, et que ses habitans avaient tous les droits possibles à être libérés d'un insupportable fardeau. Au mois de novembre de la même année, lord Derby établissait la compétence du parlement, affirmait que cette assemblée avait qualité pour résoudre le problème. A son tour, sir George Trevelyan, dans une communication au *Daily News*, disait que la Grande-Bretagne avait le devoir de réparer, le plus tôt possible, une des plus grosses injustices qu'elle eût jamais tolérées. Lord Spencer et M. John Morley, le premier dans une conférence à Aberystwith, le second par une lettre rendue publique, s'exprimaient d'une manière analogue. Sir

compter le nombre des petits agriculteurs qui résident dans leur propriété et qui en vivent. Pour ceux-là, la situation reste la même. Quant aux autres, c'est sous la forme très simple d'une augmentation de loyer qu'ils rembourseront l'impôt ainsi avancé par le possesseur de l'immeuble ou de la terre.

William Harcourt prononçait à Carnarvon, en octobre 1889, une allocution au cours de laquelle il ne faisait, disait-il, que reproduire l'opinion de ses amis et de son parti, en répétant que le maintien de l'église dans la principauté n'était plus défendable. Enfin, de la bouche même de M. Gladstone s'échappaient, à plusieurs reprises, des déclarations catégoriques. En 1887 et en 1889, le *grand old man* proclamait que la question était mûre et que, si embarrassant qu'en pût être le règlement, il était urgent de l'entreprendre, courageux de s'y préparer. De si importans témoignages émanant d'hommes qui, à des titres divers, jouissent de la faveur publique, n'ont rien qui puisse surprendre. La suppression des privilèges que détient encore l'église anglicane dans les comtés de Galles est au nombre de ces vœux populaires qu'il n'est pas possible d'écarter indéfiniment. C'est toute une population de non-conformistes qui la demande. Jamais modification organique n'aura été sollicitée avec plus d'ardeur et de conviction.

D'ailleurs, il est des concessions qu'il faut savoir faire à temps, ne fût-ce que pour empêcher les complications et couper court aux difficultés imprévues. La question des dîmes est d'une solution relativement aisée, si on la compare à celle qu'à l'heure même où se clôturait la session de 1891, quelques membres de la chambre britannique soulevaient inopinément. Parmi les derniers projets de loi dus à l'initiative parlementaire, figurait une proposition déposée par M. Alfred Thomas et qui ne tend à rien moins qu'à revendiquer pour la principauté un gouvernement autonome. Ainsi, voilà qu'on s'efforçait de faire naître, au cœur des Gallois, des aspirations à une vie politique plus haute. Quelles étaient la substance et la forme de cette administration idéale rêvée par les représentans radicaux de Galles groupés autour du député du Glamorganshire? Simplement une sorte de *home rule* légèrement adouci. On ne réclame pas absolument le pouvoir législatif, mais on reprend, pour l'appliquer au pays, l'ancien projet de M. Chamberlain relatif à l'Irlande et qui comportait la création d'un conseil national ayant le contrôle de l'éducation, des travaux publics et des intérêts locaux du pays. M. Thomas voudrait que la principauté eût un secrétaire d'État à sa tête. Ce fonctionnaire serait investi des attributions que possède le *local government board*. Le lord chancelier renoncerait, en sa faveur, à la nomination des juges. En réalité, il assumerait la direction des affaires civiles de la région, recueillerait même les pouvoirs que le conseil privé y exerce en matière d'enseignement. Ici, la pensée de l'auteur apparaît avec une clarté parfaite : il parle de la fondation possible d'un département de l'instruction, distinct de celui de Londres et qui aurait la haute

main sur les écoles. A cet établissement reviendrait, bien entendu, le soin d'examiner s'il ne convient pas que les cours élémentaires cessent d'être donnés en anglais pour être professés en dialecte gallois. Tout cela est déjà bien hardi ; mais la partie la plus significative de la proposition est celle qui a trait à la formation d'un conseil national. Cette assemblée serait élue pour trois ans, et il suffirait que cinq comtés en exprimassent le désir, pour qu'elle fût, de droit, convoquée. On ne voit pas exactement où s'arrêteraient ses prérogatives. Elle procéderait à une enquête rigoureuse, peut-être indiscrète, sur la façon dont sont gérés les domaines de la couronne dans la principauté, sur le revenu des terres royales, des mines et des bois. Puis viendraient les *bills* régionaux, c'est-à-dire la faculté de légiférer sur la navigation côtière, les ports, les jetées, les chemins de fer, les canaux, les ponts et les docks. Ce serait bien d'une véritable séparation qu'il s'agirait, administrative celle-là et législative aussi, ou peu s'en faut. On connaissait ce que demandait le pays de Galles en fait d'autonomie religieuse : le projet de M. Thomas a révélé qu'il nourrissait de plus vastes ambitions.

N'est-ce pas un symptôme curieux que tous ces peuples de races diverses que la Grande-Bretagne traîne à sa suite, qui lui doivent la meilleure part de leur prospérité et quelques-uns jusqu'à l'existence, aspirent sinon à se détacher d'elle, du moins à arriver à une situation qui les constitue les propres arbitres de leurs destinées? Il ne faut pas s'en étonner outre mesure. L'Angleterre a été pour ceux qu'elle a attirés sous son sceptre une éducatrice puissante et obéie. Les principes qu'elle leur a inculqués, et qui sont les siens, ont développé chez eux le sens pratique, l'égoïsme qui réfléchit et calcule, le besoin de progresser et d'être libres. Le Canada, l'Australie, la colonie du Cap, d'autres territoires encore grandissant sans cesse en indépendance, pourraient témoigner qu'ils se sont assimilé ces enseignemens tant et si bien que le lien qui les unit à la métropole perd de jour en jour de sa force. Certes, la principauté de Galles, partie intégrante des trois royaumes, n'en est pas là : mais avec la question religieuse qui l'obsède et la question civile qui vient de naître, elle démontre à sa manière qu'elle est entraînée, elle aussi, par cet impérieux instinct d'affranchissement. Les peuples, décidément, ressemblent aux individus, et les mères ne sont pas les seules à pleurer le départ des fils ingrats.

JULIEN DECRAIS.

L'ÉTAT D'AME

D'UN

MOINE DE L'AN 1000

LE CHRONIQUEUR RAOUL GLABER.

Il y avait, autour de l'an 1000, une légende dont l'élément historique semble aujourd'hui peu solide. Michelet, dans son histoire du moyen âge, a présenté le tableau saisissant des misères qui accablèrent la France sous les premiers Capétiens, à la fin du xe siècle et au commencement du xie. La plus aiguë de ces misères fut, selon lui, l'effroi des hommes à l'approche de l'an 1000 de l'incarnation. Le monde crut que le dernier soir de l'année fatale verrait la destruction de toutes choses, la terre et le ciel, l'humanité et l'église sombrant dans une catastrophe apocalyptique. Un écrivain ecclésiastique du temps, Raoul Glaber, dont la chronique est pleine d'épouvante, parut au noble historien l'un des témoins les plus touchans à interroger sur cet âge lugubre. Dans le récit que fait le vieux moine des calamités et des angoisses de son siècle, éclate comme un écho de la prophétie attribuée à Jésus par trois évangélistes : « Quand vous entendrez parler de guerre, prenez

garde de ne pas vous troubler, car il faut que toutes ces choses arrivent, mais ce ne sera pas encore la fin... Il y aura des famines, des pestes, des tremblemens de terre en divers lieux; mais tout cela ne sera qu'un commencement de douleurs; il paraîtra des choses effroyables et de grands signes dans le ciel. » Les promesses et les menaces, parfois contradictoires, des livres saints, les espérances et les terreurs de l'Apocalypse, n'ont-elles point, en vérité, hanté l'imagination de Glaber et de ses contemporains? Il est certain que ceux-ci avaient fondé sur l'Écriture même l'attente de quelque chose de formidable. Mais de récens travaux de critique, le livre de M. Roy sur *l'An 1000*, *les Études* de M. Pfister sur le règne de Robert le Pieux, ne permettent plus d'accepter sans restriction les vues de Michelet. Quelques paroles inquiétantes des canons d'un concile provincial, en 911, des bruits vagues qui coururent en Lorraine vers 970, la prédication de quelques illuminés suspects d'hérésie, la formule si fréquente dans les chartes de donations, visant le terme prochain du monde, *appropinquante mundi termino*, sont des symptômes bien indécis en présence de cent cinquante bulles pontificales et des actes de nombreux synodes, qui n'ont rien dit sur le jour suprême. Le concile de Rome qui, en 998, imposa à Robert de France une pénitence de sept années, n'appréhendait point certes que la trompette de l'archange vînt soulager le roi capétien des deux tiers de son épreuve. Ni le mystique Otton III, ni Gerbert, le pape de l'an 1000, ne se sont préoccupés de la date terrible. Glaber écrit en son quatrième livre : « On croyait que l'ordre des saisons et les lois des élémens, qui jusqu'alors avaient gouverné le monde, étaient retombés pour toujours dans le chaos, et l'on redoutait la fin du genre humain. » Mais il s'agit ici de la grande famine de l'an 1000 après la Passion, c'est-à-dire de 1033, famine si dure qu'elle justifia les craintes les plus folles. Il faut donc renoncer à un préjugé historique que recommandaient à la fois la tradition et la poésie. L'aspect véritablement tragique de cette époque est ailleurs. « Le monde dissous dans la cendre, » selon l'expression du *Dies iræ*, c'était sans doute un accident irréparable, mais qui, du moins, donnait la paix éternelle à l'humanité. Un malheur plus grave peut-être était l'éclipse même de l'esprit humain. « David avec la Sibylle » n'avait point prédit ce cataclysme, qui n'eut d'autre théâtre que le fond des consciences, et dont Raoul Glaber a retracé l'histoire, sans se douter qu'il en était l'une des victimes les plus pitoyables. A neuf siècles seulement de distance, il semble loin de notre raison moderne, à perte de vue, dans les brumes du passé, bien au-delà d'Héraclite ou d'Hérodote.

I.

Le personnage s'offre à notre étude de la façon la plus favorable. Il est naïf et franc. Tout ce qu'il raconte, il l'a vu de ses yeux ou bien il l'a ouï dire de témoins très sûrs; il y croit aussi fermement qu'à la Sainte-Trinité et au démon. Il ne cherche point à faire illusion sur ses propres vertus. Lui qui a vécu dans l'intimité de deux ou trois saints, il ne fut jamais qu'un moine de médiocre ferveur, « engendré dans le péché de ses parens, de mœurs irrégulières, d'une conduite plus insupportable qu'il ne peut le dire. » Un sien oncle avait pris, à douze ans, le petit Bourguignon, fort éveillé déjà, gâté par la vie séculière et très têtu, il le revêtit malgré lui du froc monacal. Raoul se confesse avec bonne grâce d'avoir résisté par orgueil à tous ses supérieurs, désobéi aux vieux pères, irrité les frères de son âge, tourmenté les novices; partout où il passait, on respirait dès qu'il était parti. On le chassa de plusieurs couvens : « Grâce à mes connaissances de lettré, j'étais toujours assuré d'un asile. » En effet, à Saint-Germain d'Auxerre, on lui fit restituer les épitaphes des tombeaux rongées par le temps. Mais à peine les inscriptions rétablies, on le pria d'aller plus loin. A Dijon, il fut accueilli par Guillaume, abbé de Saint-Bénigne, qui l'emmena en Italie (1028). Il se fixa enfin, déjà vieux, et, sans doute, apaisé, à Cluny, où il acheva son histoire sous les yeux de l'abbé Odilon. Ce bénédictin aventureux s'endormit dans le Seigneur au milieu du XIe siècle.

Ni ascète ni mystique, impatient de toute discipline, porté à la malice, ami des courses vagabondes, tel fut, en sa moralité générale, le chroniqueur Glaber. Ces irréguliers furent, au moyen âge, la plaie du monachisme. Ils ont fait cruellement souffrir saint Bernard, au XIIe siècle. Les saints n'avaient alors d'autre souci que la réforme perpétuelle des ordres religieux. Mais les saints, même appuyés par les empereurs et les papes, n'étaient pas toujours les plus forts. L'institut de saint Benoît semble fort malade durant les cent cinquante années qui précèdent le pape-moine Grégoire VII. La richesse séculière, l'attrait de la puissance politique, l'ont détaché des vertus cardinales imposées par le fondateur : la prière, l'étude, le travail des mains, la charité. Une abbaye vaut alors autant qu'un comté : l'égoïsme, le népotisme, le mépris du droit d'autrui, toutes les violences féodales, en compagnie des sept péchés capitaux, corrompent les cloîtres les plus illustres, Cluny, Subiaco, le Mont-Cassin. Parfois, un scandale inoui appelle l'attention de la chrétienté. En 936, un jeune moine de Farfa, le

plus opulent monastère de Sabine, empoisonne son abbé, il s'empare de la crosse et de l'anneau, se marie et marie tous ses moines. La communauté abandonne le couvent, emportant les vases sacrés et les ornemens sacerdotaux; elle bâtit des villas, mène joyeuse vie, organise le brigandage sur les routes, et revient chaque dimanche célébrer dans sa vieille église une messe sacrilège. En 947, le comte de Tusculum, sénateur de Rome, réussit à chasser l'abbé prévaricateur. Un nouvel abbé, Dagobert, secondé par des moines venus de Cluny, rétablit la règle pendant cinq années. Mais, un beau soir, il est empoisonné à son tour et la bacchanale monastique reprend de plus belle autour de Farfa. Elle dura jusqu'au règne d'Otton III, à la veille même de l'an 1000.

Jamais, sans doute, notre chroniqueur n'eût consenti à de tels excès. Son tempérament n'était ni d'un révolutionnaire, ni d'un hérésiarque; il craignait véritablement l'enfer et n'était point capable d'affronter l'apostasie. Il n'a rien dit des désordres de Farfa, mais il dut être heureux d'apprendre que le moine assassin de l'abbé Dagobert, saisi par le remords, avait tenté en vain toute une année de gravir le mont Gargano, au haut duquel les ermites et les thaumaturges conversaient nuit et jour avec les anges. Le pèlerin maudit, arrêté par une main invisible, avait fini par disparaître, emporté par Satan. Une dévotion étroite, une religion triste, suffisaient alors pour sauver d'égaremens trop graves cette multitude de clercs et de cénobites dont l'âme n'était point grande. Dans la biographie qu'il a écrite de saint Guillaume de Dijon, Glaber nous donne, je crois, la mesure juste de son propre christianisme. Il n'a retenu, de l'apostolat de son ami, que de petites vertus, des miracles puérils et les préceptes d'une piété d'ordre inférieur. Chanter au lutrin, sonner les cloches, voilà la grande affaire de Guillaume, au début de sa profession monacale. Il cherche un couvent où il puisse goûter à son aise ces joies faciles. Appelé par le duc Richard à réformer les maisons de Normandie, la nouveauté qu'il semble y apporter, c'est encore la psalmodie liturgique et l'art de lire sur l'antiphonaire. Mais quels livres recommandait-il aux jeunes moines, afin d'ennoblir les longs loisirs de leur solitude? Glaber n'en dit rien, et je crains que Guillaume n'y ait point songé. Il avait, en effet, inventé une méthode de se rapprocher de Dieu, non par la prière personnelle, la méditation libre ou l'élan de l'amour, mais par un moyen presque mécanique, où les lèvres du fidèle avaient plus de part que son cœur : on prononçait un nombre déterminé de fois cinq paroles : *Domine*, *Jesu*, *Rex pie*, *Rex clemens*, *Pie Deus*. A cette litanie venaient se joindre, par intervalles réguliers, le *Miserere* et les Psaumes de la pénitence. Et l'on pensait s'élever ainsi de quelques degrés sur l'échelle vertigineuse du paradis.

Rien n'était plus efficace pour déjouer les méchans projets du démon, dont l'austère Guillaume dénonçait sans cesse les signes évidens. Dans l'homélie qu'il prononça à la dédicace de saint Bénigne, il adjura ses ouailles de ne plus se raser la barbe ou se coiffer d'une certaine façon, de ne plus faire de gestes précipités ni jurer en frappant violemment la terre du pied; c'étaient là, selon l'abbé, de très graves symptômes de possession diabolique.

Les âmes desséchées par la foi aride perdent vite toute douceur. Glaber trouve admirable une parole de son ami au pauvre roi Robert qui pleurait sur son fils mort. « Pourquoi pleurez-vous, lui dit Guillaume, ne savez-vous pas que les rois ont trop de peine à se sauver? Il vaut mieux que celui-ci soit parti dans sa jeunesse. » — « Le roi et la reine se consolèrent, » ajoute le chroniqueur. Guillaume, simple diacre, s'était brouillé avec l'évêque de Verceil, à qui il refusait le serment imposé aux clercs la veille de l'ordination. Puis, il alla chercher ailleurs l'onction sacerdotale. Quand l'évêque mourut, le moine altier cria bien haut que son ancien père spirituel était damné. Glaber en est lui-même convaincu, et, loin de s'en chagriner, il écrit tranquillement, en forme de moralité : « Tous ceux qui ont nui à Guillaume l'ont payé cher. » L'abbé de saint Bénigne n'épargnait point, à l'occasion, la tête la plus haute de l'église. Il envoya au pape Jean XIX une lettre très dure pour lui reprocher le crime de simonie. « C'est bien assez, disait-il, que Jésus ait été vendu une seule fois pour le salut de l'humanité. » Ce saint, au caractère épineux, représentait alors à merveille l'esprit batailleur du monachisme contre la hiérarchie séculière. Il charma Glaber par son humeur difficile non moins que par la nature de sa vie dévote. Ces deux chrétiens de peu de mansuétude étaient faits pour s'entendre. Mais le zèle des petites pratiques valut à l'abbé Guillaume l'auréole des bienheureux, tandis qu'il n'empêcha jamais, paraît-il, le frère Raoul de pécher par action et par omission contre la règle, le Décalogue et l'Évangile.

La culture de l'esprit fut, chez Glaber, aussi chétive que la conscience religieuse. Le cri de Grégoire de Tours, au VI[e] siècle: « Malheur à nous, qui avons laissé périr l'étude des lettres! » revient sans cesse à la mémoire de son lecteur. Que l'on compare au latin de l'évêque de l'ère mérovingienne la langue obscure et incorrecte du chroniqueur, si l'on veut mesurer les progrès de la barbarie aux environs de l'an 1000. Encore la prose de Raoul est-elle vivante et, çà et là, colorée. Une phrase de son livre est demeurée célèbre: « On eût cru que le monde, rejetant son vêtement antique, se parait d'une blanche robe d'églises neuves. » Mais que dire de la laborieuse platitude de ses ïambes et de ses hexamètres? Il n'a peut-être pas lu, en dehors de ses cahiers de couvent, dix

lignes de littérature latine. Il cite une maxime de Térence contre les femmes, mais il ignore qu'elle est de Térence, *sicut quidam ait,* écrit-il. Il nous informe sur une hérésie fort étrange qui parut, de son temps, à Ravenne. Un certain Vilgardus « étudiait la grammaire plus assidûment qu'il n'arrive d'ordinaire, à la façon de ces Italiens qui négligent toutes les connaissances pour les lettres; gonflé d'orgueil et de sottise, » il vit une nuit des démons sous la figure de Virgile, d'Horace et de Juvénal, il fut par eux félicité pour le zèle qu'il mettait à lire leurs livres et à les recommander à la postérité; ils lui promirent une gloire semblable à la leur. « Cet homme, trompé par les artifices des démons, se mit donc, avec insolence, à enseigner des doctrines contraires à la sainte foi; selon lui, il fallait croire à toutes les paroles de ces poètes. Il fut jugé et condamné comme hérétique par Pierre, évêque de la ville. On découvrit alors en Italie beaucoup de personnes professant cette croyance pestilentielle : elles périrent par le fer ou par le feu. » Glaber témoigne bien ici de la haine des moines de son temps contre l'antiquité profane. Saint Odon, abbé de Cluny, avait eu l'imprudence, étudiant à Saint-Martin de Tours, d'ouvrir Virgile. Une nuit, il rêva d'un vase magnifique d'où s'élançaient des serpens, c'est-à-dire les doctrines diaboliques du doux poète. Il ne lut plus dès lors que les livres saints, et quand il fut à la tête de la métropole bénédictine de la France, il proscrivit sans pitié tous les auteurs païens de l'éducation de ses novices. Saint Mayeul, l'un des successeurs d'Odon, tendrement vénéré par Glaber, avait lu, à l'école de Lyon, « les anciens philosophes et les mensonges de Virgile; » devenu abbé, il les frappa d'interdit. Si un ancien lui tombait sous la main, il coupait dans le parchemin tous les passages parlant de l'amour ou des joies terrestres, et ses ciseaux tranchaient « à la façon des ongles. » On contait que Gervin, abbé de Saint-Riquier, séduit par les poètes latins, s'abandonna aux plus tristes désordres, jusqu'au jour où il rejeta avec horreur ces livres criminels, « afin qu'en apprenant les lettres, il n'étranglât pas son âme. » Les *clercs errans*, qui parurent au XIe siècle, redoublèrent sans doute l'effarement des moines. Ces gais compagnons célébraient en latin élégant la messe du dieu Bacchus, « croyaient à Juvénal plus qu'aux prophètes, lisaient Horace et Virgile au lieu de saint Marc et de saint Paul, » dit un vieux texte. Ils ont relevé la religion de Virgile jusqu'au jour où Dante adorera le poète comme prophète païen du christianisme. L'humble hérésiarque de Ravenne est certainement l'un des premiers affiliés à cette ironique confrérie, et l'un des précurseurs lointains de la renaissance.

Mais le monachisme, après avoir renoncé à la culture antique, jugea que l'ignorance profonde est aussi douce à l'âme que le som-

meil l'est au corps; il laissa dormir dans la poussière des bibliothèques les pères de l'église eux-mêmes et les premiers docteurs du moyen âge, saint Augustin côte à côte avec Scot Érigène. Un moine distingué du xe siècle, Jean de Vendièvres, retiré à l'abbaye de Gorze, voulut lire le traité de saint Augustin sur la Trinité; afin de le mieux comprendre, il se proposait d'étudier d'abord la dialectique dans le livre de Porphyre sur les catégories. L'abbé condamna ce beau projet. « La scolastique, disait-il, est inutile. L'Écriture sainte mérite seule qu'on s'y applique, tout le reste n'est que vanité. » Glaber fut de cette école. Sa scolastique, à lui, se trahit par une réminiscence lamentable du premier moteur immobile d'Aristote. « La bonté du Tout-Puissant, dit-il, mobile sans mouvement et immobile avec mouvement. » Sans doute l'historien n'était point tenu de nous découvrir les beautés de sa métaphysique personnelle. Mais comme il prétendait expliquer la suite des choses humaines par des raisons d'ordre surnaturel, au moins devait-il s'attacher en disciple attentif à saint Augustin. S'il est un livre où se manifestait une philosophie de l'histoire semblable à celle qu'il imaginera lui-même dans les rêveries troubles de sa cellule, c'est assurément la *Cité de Dieu*. L'évêque africain, voyant le naufrage de Rome et de l'empire, croit assister au premier acte du drame entrevu par Daniel, prédit par saint Jean, confirmé par saint Paul, le duel de l'antéchrist et de Jésus, le conflit de l'enfer et du ciel, au bout duquel Dieu lui-même paraîtra vaincu pendant quelques jours. Telle fut, pour Augustin, la crise finale de l'humanité terrestre, le terme auquel devait s'arrêter l'histoire des fils d'Adam. Les persécutions et les apostasies, le triomphe même des impies, les signes funèbres et les fléaux ne seraient alors que la rançon de la paix divine réservée aux martyrs, aux saints et aux bons croyans. Ce terrible dernier acte ne viendrait d'ailleurs qu'à la suite du millénaire, du règne temporel de l'Église et du Christ sur le monde. Le grand docteur calcule la durée des diverses périodes apocalyptiques, et se demande si les quarante-deux mois que durera l'assaut suprême de Satan contre l'Église seront compris dans ces mille années ou en dehors d'elle. Une seule chose lui semble certaine : l'effort de Satan pour anéantir Dieu.

Malheureusement Glaber n'avait point lu la *Cité de Dieu;* il en ignora peut-être jusqu'au titre. Un seul écho lui en est arrivé, la division des six époques à partir d'Adam, des six journées du labeur de l'histoire; la septième, jour du repos éternel, s'ouvrira quand il plaira à Dieu. La notion des sept époques symboliques était restée dans la tradition du moyen âge. Scot Érigène, au IXe siècle, l'avait reprise en la rattachant à la théorie de l'Église future annoncée par saint Jean, l'Église de la communion intime

avec Dieu, supérieure à l'Église transitoire de la grâce et de la foi représentée par saint Pierre : cette théorie, déjà esquissée par saint Augustin, fut recueillie dans la conscience des hérésiarques et des mystiques, et reparut à la fin du XII[e] siècle avec Amaury de Chartres et Joachim de Flore. Mais les moines du XI[e] siècle ne s'intéressaient guère aux doctrines prophétiques sur lesquelles avaient disputé les clercs du temps de Charles le Chauve. Glaber est si fort étranger aux vues augustiniennes que, soupçonnant, à propos de l'hérétique Vilgardus, l'invasion très prochaine de Satan en personne dans les affaires de ce monde, c'est de saint Jean seul qu'il s'autorise. « Satan, dit-il, sera bientôt déchaîné, selon la prophétie de Jean, *les mille ans étant accomplis*. C'est de ces années que nous allons parler. » Et il poursuit sa chronique par le récit des événemens dont l'an 1002 est le point de départ. Il a confondu le millénaire avec la date de l'an 1000. Et je crois que là est l'origine des angoisses vagues qui s'emparèrent des esprits médiocrement éclairés, à l'approche de cette heure ambiguë. Si Glaber et ses confrères avaient lu les commentaires de la *Cité de Dieu* sur la révélation de Patmos, ils eussent compris que, l'effondrement de l'empire romain étant le prologue obligé du millénaire, c'est-à-dire du régime messianique de dix siècles, il fallait au moins ajouter quatre cents ans à la période dont saint Augustin n'avait point vu lui-même le premier jour. D'ailleurs, en quelle région de la chrétienté, à partir de quel temps ce règne de béatitude s'était-il manifesté, même d'une façon idéale ou symbolique? Certes, les rois, les peuples et les moines pouvaient dormir en paix longtemps encore ; la chaîne qui retient Satan au fond du puits de l'abîme n'était point près de se briser.

Cependant, ni le moyen âge, ni l'Église ne sont responsables du renoncement à toute vie intellectuelle, du dédain des lettres profanes ou sacrées que nous signalons en Glaber. Les écoles créées par Charlemagne étaient toujours florissantes ; on y étudiait les écrivains latins, la grammaire, la dialectique, la musique ; c'étaient les écoles épiscopales, tenues par le clergé séculier, auquel se joignaient encore quelques moines studieux et fidèles aux traditions d'Alcuin et de Scot Érigène. La plus célèbre, à la fin du X[e] siècle, était l'école de Reims, malgré les désastres que les Normands et les Hongrois avaient infligés à la Champagne. L'école épiscopale de Paris, cent ans plus tard, lorsqu'éclatèrent les grands débats scolastiques, devint la lumière du monde chrétien. Au temps même de la jeunesse de Glaber, le bénédictin Gerbert d'Aurillac dirigeait l'école de Reims. Il y formait l'esprit des écoliers par une double discipline, la logique, pratiquée d'après Aristote, Porphyre, Cicéron et Boëce, et l'exercice de l'éloquence, le commerce des moralistes,

des orateurs et des poètes de Rome, Virgile, Térence, Juvénal, Horace, Lucain, dont les noms seuls faisaient pâlir les moines. Écolâtre de Reims, abbé de Bobbio, archevêque de Reims, puis de Ravenne, Gerbert écrivait sans cesse à tous les clercs savans de France, d'Italie, d'Allemagne, pour obtenir des manuscrits ou des transcriptions d'auteurs profanes, les livres rares des médecins grecs ou des mathématiciens arabes. La bibliothèque de Bobbio contenait tous les écrivains alors connus de l'antiquité, et même un poème que le moyen âge n'aurait entr'ouvert qu'avec effroi : le *de Natura rerum* de Lucrèce. Il cultivait sans scrupule les sciences suspectes, l'astronomie et la médecine. Son latin, plus net que celui de saint Augustin, plus nerveux que celui de la plupart des humanistes de la Renaissance, est d'une élégance presque classique. On devine, en lisant la chronique de son disciple le moine Richer, avec quel zèle étaient étudiés autour de Gerbert les historiens tels que Salluste. Et à la façon raisonnable dont Richer raconte l'histoire de son temps, à l'art avec lequel il fait revivre les figures, à la logique de son récit, où se détachent avec clarté de longs épisodes, tels que la réformation d'une église ou d'un monastère, on reconnaît l'éducation généreuse que Gerbert donna par l'exemple de sa vie comme par le gouvernement de son école.

Mais le cloître s'oppose alors à la maison de l'évêque, l'école monastique repousse toute étude qui ne sert point au salut. Les hagiographes de ce temps écrivent volontiers : « Un tel, renonçant aux vanités de la science, s'est fait moine. » Un contemporain de Glaber, le chroniqueur de Novalèse au Mont-Cenis, décrit l'emploi du jour dans les monastères bénédictins; la solitude de la cellule, la psalmodie en commun au chœur, l'audition d'une homélie, le repas silencieux, le retour à la cellule, et la journée est finie. Le moine ajoute que des surveillans rôdent de porte en porte pour épier pendant la nuit les frères qui veillent après la prière du soir. La papauté, tombée alors dans le plus misérable état, asservie aux barons brutaux du Latium, donnait raison aux moines contre les évêques et méprisait les livres. Un concile épiscopal, réuni par les rois capétiens Hugues et Robert, reprocha à Jean XVI son ignorance; ce pape croyait que Platon et Virgile étaient des sorciers, volant à travers les airs ou plongeant au fond des eaux. Gerbert, disciple des anciens, des rabbins juifs et des docteurs arabes, passa sans peine pour magicien. Glaber consent à lui accorder « un esprit très pénétrant et bien formé aux arts libéraux. » Mais il s'empresse de signaler en lui le génie de l'intrigue et l'art de faire adroitement sa fortune. Sans doute, lorsque, en 999, l'empereur Otton III éleva l'ancien écolâtre de Reims, son maître, au pontificat, un cri de stupeur courut de cloître en cloître, et plus d'un cénobite

relut l'Apocalypse. Ce pape inquiétant n'allait-il point imposer à la fois à l'Église monastique la recherche d'une science maudite et l'observance de la règle? Silvestre II, s'il tenta cette entreprise, dut y renoncer assez vite. Otton, conseillé par lui, raconte Raoul, voulut chasser de Saint-Paul-hors-les-murs quelques moines de mauvaises mœurs, *prave degentes*, et les remplacer par des chanoines réguliers. Mais l'apôtre apparut de nuit à l'empereur et lui fit une verte réprimande. « Un moine, bien que corrompu, dit le saint, ne peut être rejeté de sa profession ; il doit être jugé par Dieu dans l'ordre même auquel il s'était consacré. » Le pape de l'an 1000 découragé, isolé dans sa métropole encore frémissante de la révolte de Crescentius, reprit donc ses parchemins, son Virgile et ses horloges ; mais, si quelque moine s'égarait en pleine nuit dans la région sinistre du Cœlius, il apercevait, au sommet de la plus haute tour du Latran, un fantôme qui semblait se pencher sur Rome endormie : c'était le vieux Gerbert, observant dans ses miroirs astronomiques les secrets du ciel. Le noir passant, épouvanté, se signait et fuyait à travers les ténèbres. N'avait-il pas surpris le vicaire du Christ en colloque sacrilège avec Satan?

II.

La terreur du démon, tel est, en effet, l'état permanent de ces pauvres âmes dont la raison dépérit, faute de culture, et qui, bornées à la seule théologie, une théologie dépourvue de dialectique, livrées aux songes mélancoliques, souffrent d'une véritable anémie intellectuelle. On leur répète chaque jour que Satan les guette à toute heure, afin de les attirer en quelque piège ; on les met en garde contre les séductions de toutes sortes par lesquelles l'ennemi cherche à les perdre : la poésie païenne, la grâce de la nature, l'orgueil de la science, l'attrait du plaisir ; la règle elle-même leur fait entendre que, revenir au monde extérieur, converser avec les amis du dehors, c'est encore risquer de tomber en une embûche diabolique ; ils retrouvent la figure du démon aux étranges chapiteaux de leurs églises, au chœur, sous l'appui de leurs stalles ; le démon se tapit entre les piliers du portail, il les regarde en grimaçant du haut du clocher ; ils savent qu'il se glisse jusqu'à leur cellule, s'assied à leur chevet et leur souffle la tentation ; ils le sentent à leurs côtés ou dans leur conscience, partout, jusque sur les marches de l'autel. A force de songer à lui, ils souhaitent de le voir, et le démon ne se fait pas prier : ils le voient face à face et lui parlent. Ils savourent alors les mortelles délices de l'extase infernale.

Notre chroniqueur, dont l'âme n'était point très pure, eut souvent affaire au diable. La première fois, il fut plus fort que lui et déjoua sa malice. Un charlatan vendait comme reliques de martyrs des ossemens de morts vulgaires qu'il dérobait dans les cimetières; il changeait de nom en même temps que de province, et opérait surtout dans les contrées de la Maurienne et de la Savoie. Il offrit un jour à saint Guillaume et à plusieurs évêques les fausses reliques de saint Just, pour une église que l'on consacrait à Suse. Il prétendait recevoir chaque nuit la visite d'un ange qui l'enlevait de son lit « sans que sa femme s'en aperçût. » On l'interrogea minutieusement en présence de Glaber, qui flairait quelque damnable supercherie. « Nous vîmes que cet homme n'avait rien d'angélique, mais était un ministre de mensonge. » Les personnes dévotes croyaient à l'authenticité des reliques; les évêques, qui en doutaient, les mirent néanmoins sous la pierre des autels et dans les châsses. La nuit suivante, les moines et les clercs qui veillaient dans l'église eurent une grosse peur. « Des figures monstrueuses, des Éthiopiens tout noirs sortaient de la chapelle où reposaient ces os; ils s'éloignèrent ensuite de l'église. » Les démons battaient en retraite, peut-être chassés par le mépris de notre chroniqueur, qui ajoute gravement : « Je conseille aux malades de se méfier des ruses des démons, dont les formes sont innombrables. On sait qu'ils se rencontrent partout sur la terre, et en particulier dans les fontaines et les arbres. »

Mais le diable devait prendre plus d'une revanche sur le perspicace Raoul. Il avoue avoir eu trois visions, dont la première se compliqua de tentation : car Satan, quand il se montre aux moines ou leur envoie quelqu'un des siens, s'efforce de les dégoûter de la pénitence et du cloître, en leur persuadant de chercher le salut au grand air et tout simplement, sans capuchon ni scapulaire, comme les clercs ou les laïques. Une nuit, au monastère de Saint-Léger, avant matines, « je vis, au pied de mon lit, un petit monstre noir à forme humaine. Il avait, autant que je pus le reconnaître, le cou grêle, la face maigre, les yeux très noirs, le front étroit et ridé, le nez plat, la bouche énorme, les lèvres gonflées, le menton court et effilé, une barbe de bouc, les oreilles droites et pointues, les cheveux raides et en désordre, des dents de chien, l'occiput en pointe, la poitrine et le dos en bosse, les vêtemens sordides; il s'agitait, se démenait furieusement. » Il saisit le bois du lit et le secoua avec violence, grinçant des dents et répétant : « Tu ne resteras pas plus longtemps ici ! » Glaber s'échappa plus mort que vif et courut se jeter sur les degrés de l'autel de saint Benoît, avec force *mea culpa*. A Saint-Bénigne, le même démon se montra à lui dans le dortoir des frères. C'était au petit jour. Il courait en

criant : « Mon bachelier, où est-il ? Où est mon bachelier ? » Mais cette fois, il ne chercha point à tenter Raoul ; il faisait la chasse à un novice, nommé Thierri, « d'un caractère très léger, » qui, le lendemain, prit la clé des champs, rejeta l'habit et revint au siècle. Plus tard, touché de repentir, il retourna au couvent. La troisième rencontre de Glaber avec le démon eut lieu à l'abbaye de Moutiers, près d'Auxerre. La cloche achevait de sonner matines, et le chroniqueur, un peu las, somnolent, tardait à se lever ; çà et là, dans le dortoir encore ténébreux, d'autres frères, dont la paresse était le péché mignon, dormaient très paisiblement, bercés par le chant de la cloche. A peine les derniers moines dociles à la règle furent-ils sortis, et au moment où Raoul se réveillait, un diable, toujours le même, bondit, tout haletant, en haut de l'escalier et vint s'appuyer au mur de la chambrée monacale, « les mains derrière le dos, » et criant : « C'est moi ! c'est moi qui reste avec ceux qui restent ! » Trois jours plus tard, l'un de ces frères, trop amis du tiède oreiller, s'échappait du couvent et passait six jours avec les séculiers, « partageant leur vie tumultueuse. » Mais il réintégra le cloître le septième jour, qui fut sûrement pour lui le jour du repos.

Quand un moine, chaque soir, en s'endormant, se demande s'il ne sera pas réveillé par un démon couleur de suie, cherchant la perdition d'une âme de bénédictin, le merveilleux lui devient sans peine un élément familier, l'air respirable, en quelque sorte ; la nature et la vie lui sembleraient vides si le miracle ne les pénétrait d'une façon constante. Un manichéisme inconscient, l'action parallèle de Dieu et de Satan, reparaît à chacune des pages de Glaber. Les artifices du démon sont d'une invention très variée. Il entre dans un château, sur les pas d'une femme hérétique et suivi d'une troupe de diables en robes noires, à faces horribles ; il s'agit de séduire l'âme d'un écuyer moribond. Il crie au malade : « Me connais-tu, Hugo ? Je suis le plus puissant des puissans, le plus riche des riches. Crois en moi et je t'arracherai à la mort, et tu vivras longtemps. » Puis il se vante d'avoir donné la couronne impériale, en Occident, à Conrad le Salique ; en Orient, à Michel le Paphlagonien. Un signe de croix, fait par Hugo expirant, suffit pour chasser la bande infernale. Le démon attend les gens sur les ponts, près des monastères ; un paroissien passe-t-il pour se rendre à l'office, il voit se dresser devant lui une tour ; mais, devinant la présence du malin, il se signe, retourne très vite chez lui et meurt en paix quelques jours plus tard. Près du château de Joigny, trois années durant, il pleut des pierres de toutes grandeurs dans la maison d'un gentilhomme nommé Arlebaud ; bornes des champs ou des chemins, pierres arrachées à des édifices éloi-

gnés, l'averse miraculeuse ne s'arrêtait plus et s'amoncelait sans jamais blesser personne. Ce prodige eut une suite mauvaise, plus de trente années de querelles et de meurtres dans la famille d'Arlebaud. Le démon est, en effet, volontiers prophète de malheurs. Un prêtre, qui vivait au château de Tonnerre, s'étant mis à sa fenêtre un dimanche soir, avant le souper, vit venir du nord et tourner au couchant une multitude de chevaliers qui semblaient courir au combat; tout à coup ils disparurent, comme une fumée légère, et « le bon prêtre, frappé de terreur, se mit à pleurer. » Nous ne savons s'il eut le courage de souper ce soir-là, mais il mourut la même année. Or, l'année d'après, Henri, fils du roi Robert, assiégea le château et y fit un massacre. Un dragon de feu paraît-il au ciel, quelques mois plus tard Robert met la Bourgogne à feu et à sang. Les miracles consolans, que Dieu permet, sont assez fréquens. Un jeune moine, « d'âme très douce, » priant seul un matin de dimanche dans l'église rayonnante de soleil, vit entrer au chœur, sans bruit, des clercs vêtus d'aubes blanches et de dalmatiques de pourpre; un évêque, la croix à la main, les précédait; il monta à l'autel de saint Maurice, martyr, et commença de chanter la messe du jour. Le moine leur demanda qui ils étaient et d'où ils venaient; ils lui répondirent qu'ils étaient morts pour la défense de la foi catholique et qu'ils s'en allaient, à petites journées, au paradis, à travers les champs tout en fleurs. Après le *Pater*, l'évêque envoya l'un de ses diacres au frère pour lui donner le baiser de paix. Le jeune moine se leva pour suivre ces pèlerins bienheureux, mais déjà ils s'étaient évanouis, et l'église était vide. Cinq mois plus tard, à la suite d'une nouvelle vision où la Vierge lui avait annoncé sa fin prochaine, le frère mourait à l'heure du soleil couchant. Il arrive aussi qu'un miracle orthodoxe est le présage des plus grands malheurs. En 988, à Orléans, dans l'abbaye des Pucelles, un crucifix pleura comme avait pleuré Jésus sur la ruine future de Jérusalem. Puis, une nuit, les gardiens de la cathédrale, en ouvrant la porte de leur église vers l'heure de matines, virent entrer un loup qui alla à la corde de la cloche, la prit dans ses mâchoires et sonna l'office à toute volée. A force de cris et de coups, on chassa l'étrange sacristain. Quelques mois après, Orléans était en flammes, les églises brûlaient, avec les maisons des bourgeois. « Personne ne doute, dit Glaber, que ce désastre n'ait été prédit par les deux prodiges que je viens de raconter. »

Le moyen âge, enivré de surnaturel, appliqua à la vue des choses une optique intellectuelle très singulière. La préoccupation du miracle, l'ignorance de toute loi expérimentale, la recherche malsaine du mystère, cette croyance que l'objet atteint par les sens est une figure ou un signe, une menace ou une promesse, que le

visible vaut seulement par la portion d'invisible qu'il recouvre d'un voile épais pour le vulgaire, transparent aux yeux des docteurs ou des saints, tous ces excès de l'idéalisme faussèrent alors l'instrument de la connaissance, et l'effet de cette perversion se montra dans l'abus que les maîtres les plus subtils de la scolastique, de la poésie et de l'art firent du symbole. De Scot Érigène à Duns Scot, il fut entendu que la nature et l'esprit humain sont un chiffre hiératique, les êtres vivans des ombres d'êtres, les phénomènes visibles des symptômes de vies et de volontés occultes, que la parole qui nomme un objet individuel ne répond à rien de réel, que le mot abstrait, qui ne désigne aucun individu, exprime seul la réalité en toute sa plénitude. Le plus grand labeur de la science fut donc l'exégèse de toute chose et de toute pensée étudiées non point en elles-mêmes, mais en vue de la vérité qu'elles enveloppent et font pressentir. La marche de l'esprit fut non en ligne droite, mais en spirale. C'est par un détour que le moyen âge s'efforce de surprendre le secret que cache toute apparence. De là les plus étonnantes inventions, des idées mortes depuis des siècles tout à coup ranimées, par exemple la superstition des nombres mystiques, oubliée depuis Pythagore; de là l'aberration de toutes les sciences de la nature: alchimie, astrologie, médecine. Le symbolisme, consacré par les théologiens, disciplina l'entendement tout entier; il s'imposa à l'architecture et à la sculpture; il traça les caractères d'une langue étrange sur la face des églises, aux mosaïques des basiliques byzantines, autour des chapiteaux romans, à travers les broderies des cathédrales gothiques. Il fut même assez fécond pour produire un art nouveau, l'art héraldique. Il a inspiré chez nous *le Roman de la Rose*, il a valu à nos voisins la *Vita nuova* et *la Divine Comédie*. Dès les premiers tercets de *l'Enfer*, Dante se voit arrêter, au milieu du sentier indécis de sa vie, par trois bêtes fauves: le lion, la panthère et la louve, détachées du blason féodal de la France, de Florence et de Rome, l'orgueil, l'envie et l'avarice. On retrouverait le symbolisme dans les chants d'amour des Provençaux, dans les lettres de sainte Catherine et les sermons de Savonarole, et je crois qu'il a gâté plus d'un sonnet de Pétrarque.

Raoul Glaber ne pouvait échapper à la condition intellectuelle de son temps : — « Pour nous, chrétiens, dit-il, tout est figure. » — Les premières pages de son livre, intitulées : *De la Divine quaternité*, annonçaient une méthode historique assez extraordinaire. Les *quaternités*, chiffre sacré, sont, pour les pères grecs, une sorte de loi ou de rythme des choses célestes comme des événemens terrestres; l'esprit qui veut aborder les hautes spéculations doit commencer par approfondir « leurs influences réciproques. » Et notre

moine d'énumérer les quatre évangiles, les quatre vertus cardinales, les quatre sens (le toucher, qui ferait cinq, est écarté par lui dédaigneusement) ; les quatre élémens. Les réalités sensibles sont ici des symboles parfois bien compliqués : le feu répond à la prudence « qui s'élève comme lui, » la terre à la justice ; l'évangile de saint Mathieu contient la figure mystique de la terre et de la justice, puisqu'il explique plus clairement que les autres la substance corporelle du Christ incarné ; la vue et l'ouïe signifient l'intelligence, l'éther et le feu. Puis nous apprenons que le fleuve qui sort de l'Éden se partage en quatre rivières, figures des vertus cardinales ; celles-ci sont exprimées encore par les quatre époques du monde, les âges d'Abel, d'Abraham, de Moïse et de Jésus. Il est heureux pour Glaber que la chronique de la chrétienté, au moment où il l'aborde, ne lui montre que deux groupes considérables de faits auxquels se rattachent les destinées de l'Occident : en France, la fin de la dynastie carolingienne et l'entrée en scène des Capétiens, en Allemagne, la constitution de l'empire des Ottons. La divine quaternité, qui menaçait de tout brouiller, est brusquement délaissée par Raoul ; il se livre, sans se préoccuper plus longtemps des fleuves du paradis terrestre, à la contemplation de l'histoire. Mais en cet esprit monacal, troublé sans cesse par la fièvre propre aux illuminés, l'histoire elle-même s'imprime non comme une suite de notions acquises par la réflexion, mais comme une série de visions tristes répondant à l'aspect et à la marche des choses extérieures. Aux misères d'un siècle affreux il devait ajouter l'effarement de son imagination et l'angoisse de son cœur, et l'histoire qu'il nous raconte apparaît comme l'évocation d'un mauvais rêve.

III.

La sensation qu'il en reçoit ressemble beaucoup à l'émotion de quelque fidèle du XIIe siècle assistant aux premiers essais du drame sacré. Pareil à la scène des vieux *Mystères* dressée dans l'ombre des cathédrales, le théâtre de sa chronique est à trois étages, le paradis, la terre et l'enfer, et la moralité de la représentation qu'il nous rend est dans la mesure d'obéissance que les personnages, princes, évêques, papes, moines ou docteurs, accordent soit à Dieu et à ses anges, soit à Satan et à ses démons. Il arrange ainsi l'histoire d'après une poétique de théologien. Gerbert, écrivant au pape Jean XIV, avait dit un mot remarquable pour le Xe siècle : — « Dans les choses de l'action, l'humanité tient le premier rôle, la divinité ne vient qu'après ; dans la spéculation pure, c'est Dieu qui est le premier. » — Glaber prend tout à rebours la doctrine de Silvestre II : ses acteurs humains, alors même qu'ils

mènent en apparence et bouleversent les affaires terrestres, ne sont que de modestes figurans; les vrais héros du drame, ce sont les puissances du bien et du mal, « les esprits malins » qui se disputent l'humanité depuis les jours du paradis terrestre. C'est pourquoi Glaber n'aperçoit point les grands ensembles historiques; la portée et la continuité de l'œuvre des hommes demeurent en dehors du champ de sa vision; trop attentif aux symptômes qui marquent l'intervention des êtres de l'autre monde, il néglige d'observer les passions, les intérêts ou les calculs qui sont le ressort de l'histoire; les caractères individuels que retraçait jadis, d'une façon si dramatique, Grégoire de Tours, ne l'intéressent point; les raisons d'être de la communauté politique lui échappent; il n'a la notion claire ni de la chrétienté, ni de l'Empire; le patronage parfois très lourd des empereurs saxons sur les papes les plus étranges que l'Église ait connus n'arrête point sa réflexion plus que les querelles des comtes d'Anjou contre la maison de Blois ou la conquête de la Bourgogne par les Capétiens. Il ne se soucie même pas de précision géographique : il confond, sans fausse honte, la Lorraine avec le pays des Grisons ou la Bavière. Il compose comme peignaient les primitifs : pour lui, toute chose est au premier plan; il reproduit les faits secondaires avec un détail aussi minutieux que les événemens les plus graves. A peine a-t-il commencé l'histoire d'Otton I[er] et des invasions sarrasines en Europe, qu'il se détourne pour nous conter la mésaventure « du bienheureux père Mayeul, » qui, revenant d'Italie, fut arrêté au passage des Alpes par une bande de ces païens. Le saint moine faillit mourir de faim; il eut la douleur de voir un de ces mécréans marcher sur sa bible; mais Dieu voulut que les compagnons de l'impie, pris d'un accès de fureur, lui coupassent le pied. Cette édifiante histoire permet à Raoul de sauter brusquement au règne d'Otton II. Plus loin, à propos d'une baleine qui passa au large de Dieppe et effraya les riverains, il se rappelle la légende de saint Brandan. Le moine irlandais, naviguant d'île en île avec ses frères, campa un soir sur le dos d'un monstre marin; après souper, comme les pèlerins dormaient, la bête énorme s'ébranla et prit sa route vers l'Orient. Saint Brandan rassura son monde en se félicitant d'avoir trouvé un navire marchant sans voiles ni rames, et les doux cénobites allaient ainsi, sur une mer d'azur, en chantant des psaumes. Un jour, ils touchèrent à une île merveilleuse, ombragée d'arbres immenses et tout remplis d'oiseaux multicolores : il y avait des moutiers dans l'île, où tous les moines étaient des saints. Les joies que goûta Brandan en ce lieu furent si suaves que Glaber ne peut s'empêcher d'en fixer complaisamment le souvenir, tel qu'une miniature de missel, entre la fondation de la dynastie des Capets et

les guerres qui désolèrent le Danemark, au temps du roi Malcolm, un demi-siècle avant le roi Macbeth.

Mais à travers tant de pieuses digressions, on démêle sans peine la théorie historique de Raoul, doctrine pessimiste inspirée par une théologie décourageante. Pour lui, le péché d'Adam explique et justifie l'histoire sanglante du genre humain. Malgré les prophètes et les miracles, malgré la rédemption et l'œuvre des saints que Dieu suscite parmi les hommes, le monde n'est qu'à moitié guéri de l'aveuglement dont la première faute fut la cause. En vain, Dieu donne aux peuples les grands hommes qui sont à la fois rois et apôtres, tels que Charlemagne et Louis le Pieux. Le monde demeure pervers et le bras de Dieu doit s'appesantir pour accomplir la sentence prononcée sur le berceau de l'humanité. Tantôt il enlève d'un seul coup de filet aux nations les principaux de leurs pasteurs, le pape Jean XV, Hugues de Toscane, Eudes de Blois, Herbert de Troyes, Richard de Normandie, Guillaume de Poitiers, et, en même temps, les évêques les plus vénérables, les moines les meilleurs. Tantôt il châtie les pères dans leurs enfans, fait mourir en pleine jeunesse Hugues, fils aîné du roi Robert, rebelle à l'Église, Eudes II, comte de Blois, petit-fils de ce Thibaut le Tricheur, qui avait attiré dans un abominable guet-apens Guillaume, duc de Rouen. Le Dieu de Glaber poursuit jusqu'à la troisième et la quatrième génération le crime des aïeux, il fait même payer très cher aux sujets les dettes de leurs maîtres; la guerre implacable, éternelle, les campagnes brûlées, les villes massacrées, l'invasion des Barbares féroces, Hongrois, Sarrasins ou Normands qui démolissent les églises et poussent devant leurs chevaux, pêle-mêle, le bétail des vaincus et la foule des prisonniers, telle est la rançon qu'il exige pour les péchés mortels des princes. Rainard, comte de Sens, était passé au judaïsme et avait pris le titre de roi des Juifs. Le roi s'empara de Sens en 1016, et ses gens, après avoir égorgé la majorité des habitans, mirent le feu à la pauvre ville : « Ce fut un désastre énorme, dit Glaber, mais les scélérats l'avaient bien mérité, *pro merentibus flagitiis.* »

Le « Père qui est aux cieux » ne ménage pas, d'ailleurs, à ses enfans les avertissemens et les menaces. Il emploie la nature, les phénomènes inattendus de la terre, les signes des astres, comme présages de sa colère. Tous les fléaux qui affligèrent la France sous le règne de Robert « ont été annoncés avec certitude par les élémens. » Le Vésuve vomit du soufre et lance des pierres à plus de trois milles, et l'incendie ravage tout aussitôt les villes d'Italie et de France, s'attaque même à Saint-Pierre de Rome. Une comète qui s'évanouit à chaque aurore « au premier chant du coq » précède de quelques jours l'incendie de l'église du Mont-Saint-Michel.

Le 29 juin 1033, le soleil s'éclipsa et devint couleur de safran : « Les hommes, en se regardant les uns les autres, se voyaient pâles comme des morts ; tous les objets en plein air prirent une teinte livide. La stupeur remplit alors tous les cœurs : on s'attendait à quelque catastrophe générale de l'humanité : « Le même jour, en effet, à Rome, les barons romains tentaient d'assassiner le pape à Saint-Pierre. Six années plus tard, nouvelle éclipse, et mort de l'empereur Conrad le Salique. En 1046, le 8 novembre, éclipse de lune qui « paraît couverte de sang noir, » et, le même mois, chute d'un bolide lumineux : quelque temps après, guerre entre le roi Henri et les fils du comte de Bois. Un soir, Widon, archevêque de Reims, qui était moins bon astronome que son prédécesseur Gerbert, aperçut une étoile très brillante, qui s'agitait violemment de haut en bas, prête à se détacher du ciel et à écraser la terre. « Tous ces prodiges, conclut notre historien, tendaient à ramener les hommes à une vie meilleure par la voie de la pénitence. »

Mais le soleil, la lune et les étoiles ne sont qu'un médiocre épouvantail dont la vanité se montre au bout de quelques heures. La peste et la famine, voilà les vrais archanges que Dieu charge du soin de servir dignement sa colère. Le moine de l'an 1000 les a vus fondre plus d'une fois, semant la mort sur les cités et les campagnes. En 994, le mal des ardens brûle les membres et les détache du corps ; en une seule nuit, il a dévoré le malade. Le même fléau reparaît un demi-siècle plus tard, frappant sur les grands comme sur le petit monde ; « bien des gens restèrent mutilés pour l'exemple des générations à venir. » Vers la fin du x[e] siècle, la famine sévit cinq ans sur l'Europe centrale : on mange les bêtes immondes et les reptiles, on touche même à la chair des morts. Vers 1033, c'est une calamité inouie : les peuples meurent de faim en Orient, en Grèce, en Italie, en France, en Angleterre. Durant trois années, la pluie tombe avec une abondance si continue qu'il n'est plus possible de semer ou de moissonner. Au temps de la récolte, on ne trouve sur les sillons que l'ivraie et les herbes des marécages. Une mesure de blé, jetée en terre, rapporte à peine une poignée de grains : — « C'était, dit Raoul, le châtiment de l'insolence des hommes. Les riches et les bourgeois, affamés, pâlirent comme les pauvres et la violence des grands céda devant la misère commune. » Quand on eut mangé les bêtes et les oiseaux, les herbes des ruisseaux, les racines des arbres, l'argile mêlée au son, on s'en prit aux cadavres, « mais tout était vain, car il n'est d'autre refuge contre la vengeance de Dieu que Dieu même. » Le voyageur était assailli sur le chemin par des cannibales ; les misérables qui fuyaient leur province, s'ils demandaient un abri dans quelque masure isolée, étaient assassinés la nuit par leurs hôtes. Des enfans furent attirés

dans les bois par l'offre d'un fruit ou d'un œuf et dévorés. Un homme apporta au marché de Tournon de la chair humaine cuite et préparée comme de la viande de pourceau. Il fut arrêté, garrotté et brûlé. « Un autre alla dérober pendant la nuit cette chair qu'on avait enfouie; il la mangea et fut brûlé. » Dans la forêt de Mâcon, près d'une église dédiée à saint Jean, perdue au fond des halliers, un assassin avait construit une cabane où il égorgeait les passans et les pèlerins. Un jour, un voyageur, accompagné de sa femme, entre dans la cabane pour s'y reposer; il aperçoit dans un coin des têtes d'hommes, de femmes et d'enfans. Il se lève pour fuir, mais l'hôte l'arrête et prétend le garder. La crainte de la mort double les forces du malencontreux visiteur, il se sauve avec sa femme et dénonce la découverte au comte et au peuple. On envoie des soldats à l'hôtellerie sanglante : ils y comptent quarante-huit têtes humaines. L'assassin est traîné à la ville, attaché à une poutre de grenier et brûlé vif. Glaber a vu l'endroit et les cendres de la maison qui servit de bûcher.

Les affamés mouraient en poussant un cri très faible, « comme la plainte d'un oiseau qui expire. » On enterrait dans les carrefours des villes, dans les fossés des champs; puis, les morts devenant trop nombreux, on abandonna les cadavres par monceaux; alors des bandes de loups accoururent pour s'en repaître. Quelques bons chrétiens se dévouèrent, et creusèrent des charniers, où l'on jeta les corps au hasard, nus, sans prières. Le long des routes, au bord des champs couverts de ronces, les émigrans tombaient seuls et expiraient. Les églises donnèrent leurs trésors et leurs vases sacrés pour soulager les pauvres. Mais souvent la première bouchée de pain ou même l'effort nécessaire pour la porter à la bouche était mortel : les infortunés rendaient le souffle entre les bras des abbés ou des évêques qui avaient tenté de les ranimer. Enfin, Dieu eut pitié : le soleil reparut au ciel et la nature se montra maternelle. Les évêques et les grands ouvrirent des conciles dans toutes les provinces de France, et, tandis que le blé fleurissait sur les sillons, de longues processions de fidèles ou de pénitens suivirent à travers le royaume les reliques des saints. L'Église rétablit la discipline chrétienne, multiplia les privilèges de l'asile, pourvut à la bonne police des villes, consacra la trêve de Dieu, rapprocha pour quelques jours par la charité les cœurs éprouvés par de communes souffrances. A la vue des guérisons miraculeuses accomplies dans les monastères, les évêques levaient leurs bâtons vers le ciel et criaient aux foules prosternées sur les reliquaires le mot qui renferme toute consolation et toute espérance. « Paix! paix! paix! » Le moyen âge a poussé bien des fois ce cri, comme un appel de naufragé dans la nuit, comme une protestation contre

la violence de ses maîtres. Ce jour-là, c'était une parole d'allégresse, « le signe, dit Glaber, de l'alliance éternelle que le monde venait de contracter avec Dieu. »

IV.

Alliance d'un jour, alliance d'une heure : le monde à peine converti oublie les vœux formés dans l'angoisse de la famine. Les grands, comtes, évêques, abbés, revinrent à leur avarice, à la vie de rapines; les bourgeois et les petits, gâtés par l'exemple des seigneurs, se jetèrent dans les pires excès. « Jamais on n'entendit parler d'autant d'incestes, d'adultères, d'unions illicites, d'une telle émulation pour le crime. » L'Église elle-même prit à tâche de justifier le mot du prophète : « Alors le prêtre sera comme le peuple. » Satan rentrait sur la scène et reprenait le premier rôle; Dieu, impuissant, semblait abdiquer. Jamais, d'ailleurs, dans le *mystère* historique de Glaber, l'infernal personnage ne consent à désarmer. Quand la tempête des colères divines s'est apaisée, il reparaît toujours, à peine atteint par l'orage, ironique et très calme. Par l'hérésie et la simonie, ses deux œuvres de prédilection, il continue opiniâtrément de miner l'édifice entier du christianisme.

L'hérésie, la prédication d'une religion de mensonge, déconcertait les contemporains du chroniqueur d'une façon extraordinaire. Voilà des moines dont la raison est inerte, qui assistent à la révolte renaissante de la raison contre la foi et la discipline traditionnelles. Les hérésiarques des premiers siècles avaient paru dans un temps où la vie rationnelle était encore très puissante; ils s'étaient trouvés en face des pères platoniciens, qu'aucune subtilité de la vieille dialectique ne pouvait embarrasser : l'Église avait longuement lutté contre Arius par le raisonnement; elle avait su garder, aux heures les plus difficiles de la bataille, une superbe sérénité. Plus tard, à l'époque d'Abélard, de Bérenger de Tours, d'Amaury, des Albigeois et des averroïstes, l'Église opposera tranquillement ses docteurs aux dissidens du christianisme; et les docteurs, saint Thomas comme saint Bernard, s'appuieront avec une inébranlable confiance à l'École œcuménique de Paris, trésor et arsenal des bonnes doctrines. Enfin quelques grands papes, à partir de Grégoire VII, auront repris d'une main souveraine le gouvernement doctrinal de la chrétienté, et le sanctuaire, défendu par l'évêque de Rome et les scolastiques, ne connaîtra plus que de légères alarmes, jusqu'aux jours révolutionnaires de la réforme allemande. Mais les hommes de l'an 1000 n'avaient, pour se rassurer contre les faux prophètes, ni les pères, ni les docteurs, ni une papauté

auguste, ni l'art de la dialectique, ni la science de l'exégèse. Dans une doctrine nouvelle, ils ne savaient démêler ni les origines philosophiques, ni la tradition historique, ni le sens politique. Elles leur paraissaient toutes égales en perversité; une violation de la discipline religieuse leur semblait aussi damnable que la négation de la Trinité ou de la création. N'avait-on pas, au IXe siècle, arraché à son sépulcre et jugé, selon une procédure effroyable, le pape Formose, la chape sur les épaules et la mitre au front? Or, Formose, étant évêque, avait simplement manqué à certaines règles d'obéissance hiérarchique. On retira de sa main glacée l'anneau pontifical, et, sous les yeux des prêtres et du peuple, on le jeta au Tibre, lui qui, chef de l'Église, avait cependant condamné Photius. Qu'un illuminé, Leutardus, à qui le diable s'est révélé dans le bourdonnement d'un essaim d'abeilles, prêche aux paysans de sa province que les prophètes se sont parfois trompés et qu'il est bon de ne plus payer la dîme féodale, Glaber le dénonce à la chrétienté côte à côte avec Vilgardus, l'humaniste de Ravenne. D'ailleurs, l'évangile de Leutardus, où se cachait un vague instinct de jacquerie, n'alla pas bien loin. Le pauvre homme, excommunié par son évêque, se jeta dans un puits.

Une hérésie beaucoup plus grave éclata dans la cathédrale d'Orléans en 1022. « Une femme possédée par le diable, *diabolo plena*, l'avait apportée d'Italie en France. » Elle fut acceptée par plusieurs chanoines de Sainte-Croix, qui la propagèrent dans la ville et les environs. Le chroniqueur ne nous donne point d'informations claires sur cette doctrine. Il est peu probable que le catharisme pur, celui des futurs Albigeois, dont les premières chapelles ne se montrent en Lombardie que vers 1035, ait pu passer de la péninsule dans la France centrale dès le commencement du XIe siècle. Des germes flottans du vieux manichéisme asiatique, toujours vivaces, recueillis alors par quelques consciences inquiètes, ont dû se développer çà et là, d'une façon spontanée : il y avait de ces cathares autochtones en Champagne, antérieurement même à l'an 1000, et la profession de foi de Gerbert, pour son intronisation au siège de Reims, vise certainement la plus originale de ces doctrines manichéennes, l'éternité du principe du mal, le diable coéternel à Dieu. Les clercs d'Orléans rejetaient, selon Raoul, la trinité des personnes dans l'unité de Dieu, ils professaient l'éternité du monde. Les actes des conciles d'Orléans et d'Arras, et les *Miracles de saint Benoît* nous en apprennent plus long : le baptême, l'Eucharistie, la sainte Vierge, le culte des saints, la hiérarchie sacerdotale, la liturgie, l'encens et les cloches, aucune croyance, aucune pratique chrétienne n'était épargnée. C'était une théorie toute négative, plus semblable peut-être à l'hérésie vaudoise qu'au catharisme même,

rationaliste plutôt encore que théologique. Deux lignes de Glaber me paraissent ici fort curieuses : « Ils proclamèrent, par leurs détestables aboiemens de chiens, l'hérésie d'Épicure ; ils ne croyaient plus à la punition des crimes, à la récompense éternelle des œuvres de piété. » Si l'épicurisme vint du dehors à ces chanoines d'Orléans, dans les replis d'un manteau de femme, ce fut certainement d'Italie. La secte, recrutée parmi les lettrés, les incrédules, les partisans de l'Empire, les ennemis du pape, est signalée sans cesse au cours du moyen âge italien; Florence en était la métropole. Au temps des grandes luttes entre guelfes et gibelins, sous les Hohenstauffen et jusqu'à Boniface VIII, l'épicurisme fut une doctrine militante, accident que n'avait point prévu Épicure; les Farinata et les Cavalcanti bataillaient contre l'Église en se moquant de l'enfer, en poussant même, s'il faut en croire Benvenuto d'Imola, jusqu'à l'athéisme extrême. Épicuriens ou manichéens, les hérétiques d'Orléans provoquèrent un horrible scandale. Un ancien confesseur du roi, Étienne, des femmes, des nonnes, embrassaient la nouvelle religion. Le peuple grondait sourdement et inventait sur les dissidens les calomnies abominables imaginées jadis par les païens contre les premiers chrétiens. Robert et la reine Constance vinrent en personne à Orléans présider au concile épiscopal chargé de juger les apostats. La séance dura neuf heures, dans la cathédrale. Aucun des inculpés ne renia sa foi. Comme l'émeute marchait sur Sainte-Croix, la reine vint se placer devant le portail, afin de contenir la foule. Lorsque les clercs, dégradés de la dignité ecclésiastique, sortirent de l'église, Constance frappa Étienne de son bâton et lui creva un œil. La répression de l'hérésie fut atroce. Le jour des Innocens, quatorze personnes, prêtres et laïques, furent brûlées à une des portes d'Orléans. Ce fut le premier bûcher français, et l'honneur en revient à Robert le Pieux. Le même jour, un ancien chantre de Sainte-Croix, Théodat, mort depuis trois ans, et qui passait pour un saint, fut déterré par l'ordre de l'évêque et jeté à la voirie. Glaber prétend que, du milieu des flammes, les condamnés crièrent pitié, abjurèrent « les artifices du démon » et confessèrent leur erreur. Mais il était trop tard, et le chroniqueur n'a que du dédain pour cette contrition *in extremis*. « Le châtiment de ces insensés, dit-il, fit briller avec plus d'éclat que jamais, dans le monde, la vénérable foi catholique. »

Brûler des chanoines et des bourgeois, l'œuvre était facile. On y revint souvent, car le moyen âge crut qu'à force d'allumer des brasiers sous les pieds des hérétiques, il réduirait en cendres Satan lui-même. Cet espoir fut cruellement déçu. Le tentateur pénètre,

à l'heure où nous sommes, dans l'Église comme en une ville prise d'assaut. Glaber a vécu aux plus mauvais jours de la chrétienté latine. L'admirable accord entre les évêques et le pontife romain, qui avait rendu l'Église si forte aux époques barbares, est de tous côtés rompu. L'épiscopat des Gaules se lève tout entier contre Jean XVIII, qui, après avoir absous à prix d'or un brigand, Foulques d'Anjou, lui a permis d'édifier la basilique de Loche et de faire, à l'aide d'un monceau de pierres, sa paix avec Dieu. L'archevêque de Tours, à qui Foulques avait volé ses terres et ses serfs, refusa de consacrer l'église tant que le comte n'aurait pas rendu le fruit de ses rapines; tous les prélats s'unirent à leur confrère « pour détester l'impudence de l'homme qui, maître du siège apostolique, violait ainsi les canons des saints apôtres. » Malheureusement, de leur côté, les évêques pratiquent une simonie insolente. Le mal est si général et si profond, aux environs de l'an 1000, que Raoul compose une homélie en forme « contre les prélats coupables de gains illicites. » Il dénonce la complicité des princes dans le choix des chefs de l'Église, montre tous les degrés de la hiérarchie atteints par l'orgueil et l'avarice, et le peuple, perverti par ses pasteurs, plus enfoncé que jamais dans la fange des péchés capitaux. Quant aux moines, s'ils laissent la règle se relâcher, la faute n'en est-elle pas aux abbés qui, les premiers, ont trahi la règle? Les vendeurs de choses saintes ne se tiennent plus sous les portiques du temple, mais près du tabernacle, et changent en comptoir d'usurier l'autel du Dieu vivant. La France, l'Allemagne, l'Italie gémissent sous un épiscopat indigne. L'empereur Henri III, s'emparant du rôle que la papauté déserte, convoque les évêques de l'empire, menace les simoniaques de la déposition et rappelle à tous la parole évangélique : « Rendez gratuitement ce que vous avez reçu pour rien. » A Lyon, l'archevêque étant mort, son neveu, l'évêque d'Aoste, s'empare du siège vacant, qu'il déshonore tout aussitôt par sa conduite; les soldats de l'empereur le chassent de son église comme un voleur de grands chemins. Et déjà un comte de la région avait intronisé archevêque de Lyon son tout jeune fils, *puerulum*; la ville se soulève et chasse de la métropole des Gaules ce prélat ridicule. Le pape, alors, nomme l'abbé de Cluny; mais l'abbé, par humilité, refuse de prendre possession du diocèse. Enfin le roi Henri, plus heureux, met la main sur un archidiacre de Langres, un saint homme, qui accepte la crosse et l'anneau et rend la paix au troupeau effaré par les aventures de ses pasteurs.

Mais à Rome, alors, au tombeau des apôtres et dans le siège de Grégoire le Grand, reparaît dix fois en un siècle, revêtu d'un pontificat sacrilège, le magicien Simon. Certes, bien des souvenirs

sinistres hantaient toujours les ruines mal famées de la vieille ville. Le petit peuple n'avait point oublié Néron, et les clercs lettrés parlaient encore de Caligula, d'Héliogabale et de Domitien. La mémoire des premiers papes de Tusculum, imposés par les comtes du Latium, au x[e] siècle, n'était point éteinte. On se rappelait Jean XII, pape à dix-huit ans, qui avait mis son harem au Latran, buvait aux dieux païens, consacrait un diacre dans une écurie; chassé par Otton I[er], il s'était caché dans les bois, « comme une bête fauve, » dit la *Chronique* de Farfa. L'empereur parti, il était revenu et avait chassé son successeur, Léon VIII; il avait fait couper aux cardinaux et aux évêques du parti impérial la langue, le nez et les mains; une nuit qu'il courait les aventures dans la campagne, le diable le frappa d'un tel coup au front, qu'il en mourut. Dès lors, durant trente années, les papes de race romaine, les papes allemands, les antipapes s'étaient poursuivis et foudroyés les uns les autres, emportés par le vertige d'un tourbillon infernal. Benoît VI, renversé par Crescentius, fils de Théodora, avait été étranglé dans les caves du Saint-Ange; Boniface VII, après quarante jours de règne, s'était enfui à Constantinople avec le trésor de l'Église, puis il était rentré à Rome et avait fait mourir de faim Jean XIV. Quelques mois plus tard, on l'empoisonnait et la populace traînait son cadavre à travers les rues jusqu'au pied de la statue de Marc-Aurèle. Jean Crescentius détrôna le pape allemand Grégoire V et créa un antipape, Jean XVI; mais le tribun, vaincu par Otton III, avait été décapité, puis pendu par un pied au Monte-Mario. Son faux pape, arrêté dans une tour perdue au fond de la campagne, avait eu les yeux et la langue arrachés, puis on le jeta dans un monastère. C'est le premier des papes mentionnés par Glaber, sans émotion religieuse ni pitié. Alors, Silvestre II parut, à l'heure solennelle de l'an 1000, dans la métropole tragique. Après lui, et quand les grands empereurs saxons eurent disparu, les seigneurs de Tusculum rétablirent leur primauté sur Rome et firent de nouveau de l'Église universelle leur fief de famille. Après Benoît VIII, pape énergique et réformateur, ils choisirent le frère de ce dernier, Romanus, « qui acheta à prix d'or, dit Glaber, l'épiscopat de Benoît et se fit consacrer prêtre, évêque et pape, sous le nom de Jean XIX.» Dès les premiers jours de son règne, Jean se laissa entraîner, par les présens de l'empereur byzantin, à la plus étonnante folie où puisse tomber un pape romain, la reconnaissance du patriarche de Constantinople comme pape de l'Orient. « Le proverbe a bien raison, dit notre chroniqueur, un poignard d'or perce un mur de fer. L'avarice, reine du monde, avait alors placé à Rome son lit. » Les prélats italiens et l'ordre de Cluny éclairèrent à

temps la conscience de Jean XIX, dont le pontificat s'acheva sans trop de secousses, sauf, toutefois, le massacre traditionnel des Allemands par les Romains autour de Saint-Jean de Latran, le jour du couronnement de Conrad le Salique. En 1033, enfin, l'année de la grande famine, les comtes de Tusculum portèrent sur la chaire apostolique le neveu de Benoît VIII et de Jean XIX, Boniface IX, un enfant de douze ans, et l'Europe chrétienne crut que les temps prédits par le visionnaire de Patmos commençaient et que l'Antéchrist venait de coiffer la tiare.

« Il ne fit que piller et que tuer, » a écrit de lui l'un de ses successeurs, le grave Victor III. Quand il atteignit sa seizième année, le scandale de sa vie sembla si affreux que les capitaines de Rome jurèrent de l'étrangler à l'autel, au moment où il tiendrait Dieu dans ses mains impures. Mais l'éclipse de soleil rapportée par Glaber le sauva; les conjurés, épouvantés, n'osèrent toucher au pape. Benoît s'enfuit à Crémone, près de l'empereur Conrad. Henri III le rétablit en 1038. Pendant six nouvelles années, il régna au Latran à la façon d'un sultan asiatique; il faillit même un jour abdiquer, pour épouser la fille d'un baron romain. Le peuple se souleva le 7 janvier 1044, le chassa de Rome et prit pour pape l'évêque de Sabine, Silvestre III. On crut trouver alors, dans l'oratoire de Benoît IX, les livres magiques qui lui servaient pour l'évocation du diable ou la séduction des femmes. Mais Silvestre ne dura que quarante-neuf jours. Benoît, à la tête d'une troupe de brigands, rentra au palais apostolique et commença son troisième règne, qui fut d'une année. Il abdiqua alors, par contrat signé avec son successeur, Grégoire VI, qui lui assurait, comme prix de la papauté, le denier de saint Pierre des Anglais. Grégoire était un riche curé d'une paroisse de Rome et passait pour simple d'esprit. Ce prêtre obscur, devenu par simonie le maître de l'Église, sut lire dans l'âme d'un moine qu'il s'attacha en qualité de chapelain, Hildebrand, et jamais, dans la suite, Grégoire VII ne parla de lui qu'avec respect.

Cependant, la chrétienté avait trois papes à la fois, car Benoît IX était toujours reconnu par le parti féodal, et Silvestre III pontifiait dans un château-fort des monts de la Sabine. L'empereur fit déposer et cloîtrer du même coup, par un concile, Grégoire et Silvestre, et nomma un Allemand encore, l'évêque de Bamberg, Clément II. Clément, consacré dans la nuit de Noël 1046, sacra à son tour Henri III, et ce couronnement fut l'une des pompes les plus magnifiques de la Rome médiévale. Le nouveau pape songeait à réformer la discipline, le César germanique couvrait l'Église de son bouclier; la chrétienté se prit à respirer. Mais elle oubliait

Benoît IX, qui, de sa tour de Tusculum, couvait Rome du regard. L'empereur repassa les Alpes ; le pape impérial fut empoisonné et, pour la quatrième fois, en octobre 1047, le pontife démoniaque monta sur le siège de saint Pierre. Il régna encore huit mois et neuf jours et s'enfuit à l'approche de Boniface, comte de Toscane, dont l'armée apportait un nouveau pape allemand, Damase II. Ce fut sa retraite définitive. Il avait alors vingt-six ans, et l'histoire n'a plus rencontré son nom à partir de ce jour. Les basiliens de Grotta-Ferrata, toujours fidèles au lointain souvenir des tyrans de Tusculum, racontent qu'il s'ensevelit dans une cellule de leur couvent et mourut en odeur de sainteté. A l'appui de cette légende, ils montrent, dans leur cloître, la pierre sous laquelle dort, à l'ombre des buissons de roses, attendant le jour formidable du jugement, celui qui fut le pape Benoît IX.

V.

Raoul Glaber, qui vivait certainement encore dans les premiers mois de l'année 1049, a vu se dérouler, jusqu'à la fin du dernier acte, cette tragédie pontificale. Il s'est arrêté deux fois à la personne de Benoît, toujours à propos du fléau de la simonie ecclésiastique. La première fois, il cite en soupirant le mot de l'Écriture : *Malheur à la terre!* (*Væ tibi terræ!*) La seconde, il écrit sur ce pape ces quelques mots : « Il était entré d'une façon malheureuse, il sortit plus malheureusement encore. C'est une chose trop horrible de rapporter l'infamie de sa vie. » Puis il se hâte de mentionner, en trois paroles, Grégoire VI, « un saint homme, » et clôt brusquement sa *Chronique* sur l'année 1044. Le pauvre moine, frappé d'une terreur superstitieuse par l'abomination qui s'étale sur la chaire apostolique, n'a pas le courage d'aller plus loin et de rendre à la postérité les dernières scènes de l'infernal *mystère;* il laisse tomber sa plume, s'agenouille éperdu dans la nuit de sa cellule et se demande si l'Église est maudite et si Dieu est mort.

Gerbert, lui aussi, avait souffert des scandales du saint-siège et les avait flétris avec plus d'énergie encore que Glaber. En 984, sous Boniface VII, il s'était mis en route pour Rome, mais avait bientôt rebroussé chemin, et il écrivait à un diacre de la curie pontificale : « Le monde a horreur des mœurs des Romains. En quel état est Rome! Quels hommes sont aujourd'hui les maîtres de l'Église! » La même année, il avait écrit de Bobbio à l'abbé de Saint-Géraud d'Aurillac : « L'Église va périr, l'Église va périr, mon père. C'en est fait de la société humaine. Le sanctuaire de Dieu est envahi. » A chaque instant, dans ses lettres, il montre la tristesse

que lui inspire le spectacle de l'histoire. Il a l'âme en deuil, et cependant il ne manifeste jamais le désarroi moral de Glaber. Les signes du ciel, les violences de la nature ne le troublent point, car il est astronome et physicien : il ne voit le diable ni au pied de son lit, ni derrière le crucifix de son autel, car il est d'une religion trop noble pour partager sa conscience entre Jésus et Satan. Il est de ces hommes, très rares encore au xe siècle et qui, plus nombreux à partir du xiie, ont arraché le moyen âge à l'état d'enfance où il retombait, à la barbarie montante où il s'engouffrait, de ces grands chrétiens dont « la foi cherchait l'intelligence » et la trouva toujours, qui ont soutenu en même temps le christianisme et la civilisation. Il parle souvent de la fortune et de ses caprices méchans. Là où le moine de Saint-Bénigne apercevait soit la fureur de Dieu, soit la malice du démon, le futur Silvestre II ne reconnaît que les accidens imprévus des choses, l'effet désordonné des passions humaines, des épreuves plus fortes que la volonté du sage, auxquelles il convient que le sage s'accommode. Il s'applique à lui-même la maxime de Térence : « Si ce que tu veux ne se peut faire, ne souhaite que le possible. » Il compare sa destinée à un navire que le vent pousse sur une mer orageuse sans qu'aucun port soit en vue ; mais il se tient, avec un calme superbe, à la barre de ce navire, et, si affreuse que soit la tempête de son siècle, il sait bien que, chaque fois qu'il le voudra, il rentrera, pour s'y abriter, dans l'un de ces deux refuges, dont l'espérance le console et vers lesquels il gouverne toujours, Dieu et l'empire. Si l'Église latine chancelle, si Rome déchire l'Évangile, le cœur de Gerbert en appelle à Dieu des iniquités ou des folies de ses ministres. Il écrit à l'archevêque de Sens, quatre ans avant de monter lui-même au trône pontifical : « On dit qu'à Rome il y a quelqu'un qui justifie ce que vous condamnez et qui condamne ce que vous trouvez juste. Et moi je dis qu'à Dieu seul, et non pas à un homme, il appartient de condamner ce qui semble juste et de justifier ce que l'on regarde comme mauvais... Est-ce que le jugement de l'évêque de Rome est supérieur au jugement de Dieu ? Mais le premier évêque romain, prince des apôtres, nous crie : Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. » Et si la papauté est frappée pour un temps de déchéance, ne reste-t-il pas à la chrétienté, pour s'y appuyer, une colonne que Gerbert croit inébranlable, l'empire ? Là est sa religion politique. Il a la foi impériale aussi vive qu'un gibelin de l'époque de Dante. Pour lui, l'empire est une réalité d'ordre théologique, car César est, au même titre que le successeur de saint Pierre, le diacre de Dieu. Le serment qu'il a prêté jadis à Otton Ier, « de divine mémoire, » il le confirme à la fois entre les mains d'Otton II,

de l'impératrice Théophano et du jeune Otton III, « car, dit-il, en trois personnes, je n'en comprends qu'une seule, l'empereur. » Il ne parlerait pas autrement de la Trinité. Au besoin, il affronterait le martyre pour la défense de son dogme. Il rappelle ainsi à Otton III la captivité dans laquelle celui-ci avait été retenu, à la mort d'Otton II, par Henri de Bavière, son compétiteur à l'empire : « Pendant trois générations, même en face de l'ennemi, j'ai confessé ma foi la plus pure en vous, en votre père, en votre aïeul; j'ai exposé pour votre salut mon humble personne à la fureur des princes, à la démence des peuples. J'ai affronté les déserts, l'attaque des brigands, la faim et la soif, le froid et la chaleur, toutes les fatigues et toutes les angoisses, préférant la mort à la douleur de voir le fils de César prisonnier et dépouillé de l'empire. »

C'est par ces notions très simples et très fortes que Gerbert a su résoudre le problème du mal, tel qu'il s'imposa aux hommes de son siècle, la lugubre énigme qui désespéra Glaber et les moines les plus malheureux du moyen âge. Ce sentiment dédaigneux pour la fortune, c'est-à-dire pour les choses exterieures, cette liberté de conscience religieuse, cette constance de la doctrine politique sont qualifiées par lui du nom de philosophie. Chaque fois qu'il a besoin de reposer ou de fortifier son cœur, il revient à la philosophie, c'est-à-dire à la méditation personnelle, à la lecture des anciens, à l'idéal qui lui est familier, à la raison. En lui, la foi et la sagesse philosophique ne se heurtent jamais, le stoïcien et le lettré n'inquiètent point l'évêque, car il se rattache à la tradition candide des pères qui conciliaient avec une grâce si aimable le Credo et les droits de la pensée. Il relit sans relâche Boèce, Sénèque et Cicéron et, parfois, rencontre à son insu Épictète qu'il n'a point connu. Il a retrouvé, sans qu'il en coûtât rien à son orthodoxie, la hauteur et la clarté d'âme des maîtres antiques. Il se sent supérieur aux misères du monde et ne doute pas de Dieu. Or la discipline rationnelle, qui habitue l'entendement à rechercher en toutes choses le degré de certitude qu'elles renferment, produit sur les idées fausses un effet merveilleux : elle dissipe comme par un charme les préjugés, les chimères, les terreurs enfantines et les visions, elle est le noble rayon de soleil qui purifie la terre des brouillards de la nuit.

Ce rayon a manqué à Raoul Glaber. Il semble qu'il ait vécu au fond de quelque crypte de cathédrale romane, à la lueur d'une lampe sépulcrale, n'entendant que cris de détresse et que sanglots, l'œil fixé sur un cortège de figures mélancoliques ou terribles, *ægri somnia*. Le plus triste, c'est que la maladie intellectuelle, l'espèce de fièvre obsidionale dont il a pâti n'est point alors un

cas isolé, mais une épidémie. Autour de lui et longtemps encore après lui, une bonne part de la famille chrétienne, moines, clercs et laïques, languissent du même mal, l'inquiétude désordonnée du sentiment religieux. Dans l'impuissance absolue où ils se trouvent de réfléchir raisonnablement sur les mystères du péché, de la nature et de la vie, ils imaginent déjà que le christianisme les trompe, que Dieu décline et n'est plus le maître unique du monde et des âmes. Les manichéens de l'église d'Orléans ont été les témoins d'une foi nouvelle, les premiers apôtres d'un évangile de désespoir, ils étaient arrivés à la crise aiguë, mais le bûcher où ils périrent n'arrêta point la contagion. Durant plus de deux siècles, et dans les régions les plus élégantes de la France, les fidèles du catharisme croiront apaiser le Dieu méchant, le rival de Jésus, par un ascétisme farouche, un culte sans tendresse, une religion sans paradis. Et tandis que l'hérésie albigeoise ravageait au grand jour le Languedoc et la Provence et envahissait l'Italie de ville en ville, jusqu'aux murs de Rome, sur tous les points de la chrétienté, et particulièrement en Allemagne, dans les pays du Rhin, en Saxe, en Franconie, se multipliaient, comme une franc-maçonnerie occulte, les adorateurs de Satan. On n'attend plus que le démon paraisse, d'une façon imprévue, à l'heure de son bon plaisir; on l'évoque par des incantations magiques, on lui vend son âme, on lui demande, en échange, le secret de la richesse ou de la beauté, les joies de la science ou de l'amour. Les plus grands papes, Grégoire VII et Innocent III, les pontifes d'Avignon, Innocent VIII lui-même, aux derniers jours du xve siècle, lancent des bulles et des arrêts d'excommunication contre les sectateurs du diable, les évêques poursuivent les sorcières, les nécromanciens, les alchimistes; l'inquisition recherche les clercs qui s'affilient en secret à la religion de l'enfer. A Rome enfin, les vieux souvenirs du paganisme se réveillent, les marbres des dieux morts se raniment et parlent; le diable prêche à ses ouailles par la bouche d'Apollon ou de Mercure. La peinture étonnante de Luca Signorelli au dôme d'Orvieto, l'Antéchrist debout au milieu de ses disciples, exécutée dans la pleine lumière de la renaissance, n'est point une page d'archéologie apocalyptique. Au temps de Pic de la Mirandole, de Machiavel et d'Érasme, après cinq cents ans, le fléau durait encore, même en Italie, la singulière dépravation mystique qui commence par l'engourdissement de la raison et qu'explique peut-être la psychologie douloureuse que je viens de décrire.

ÉMILE GEBHART.

LES

RETRAITES OUVRIÈRES

ET

LES SYNDICATS

Comme le bien est difficile à faire d'une façon quelque peu large, efficace et durable ! La juste préoccupation des réformes sociales et l'agitation produite par les revendications ouvrières en sont une preuve nouvelle. Malgré les grands progrès accomplis, chacun se rend compte qu'il y en aurait encore beaucoup d'autres à réaliser pour secourir les trop nombreuses victimes de la misère et du mauvais sort. Les tentatives qui ont pour but d'améliorer la condition des classes laborieuses répondent au sentiment public, et vont au-devant de tous nos vœux. Si les expédiens proposés semblent devoir tromper les calculs et trahir les espérances, l'accord unanime des intentions est tellement sincère qu'on hésite à soulever des objections, dans la crainte de décourager les bonnes volontés. N'était le devoir supérieur de s'opposer à des expériences périlleuses, qui ne sont pas plus permises sur le corps social que sur le corps humain, on se ferait scrupule de désabuser les déshérités de ce monde, dont les illusions mêmes ont droit à des ménagemens. Où auraient-ils trouvé le temps de méditer sur les impossibilités économiques? Leur philosophie, à supposer que la lutte pour la vie leur laissât le loisir d'en avoir une, substituerait simplement à la fameuse formule de Descartes cette variante, plus exacte pour eux: je souffre, donc je suis.

En même temps, les récentes grèves et les abus des syndicats ouvriers jettent quelque trouble dans l'opinion. Les esprits les plus pénétrés du vieil optimisme libéral s'aperçoivent que la démocratie souffrante, qui est aussi la démocratie militante, a des manières violentes de vouloir, sans trop savoir toujours ce qu'elle veut. Ses exigences sont jugées brutales ou intempestives, comme s'il était tacitement entendu jusqu'ici que les promesses électorales devaient indéfiniment suffire à la satisfaire. « Si c'est possible, c'est fait; si c'est impossible, cela se fera, » disait à sa souveraine un ministre courtisan de l'ancien régime. Le quatrième État, qui se sentait d'abord flatté d'entendre à son tour un pareil langage, ne se paie plus aussi aisément de ces lettres de change en blanc, tirées sur l'inconnu. Il réclame une monnaie de poids. A l'impatience succèdent l'irritation, les menaces, voire les désordres matériels qui ne sauraient être tolérés. On est forcé de réprimer énergiquement d'une main; il faudrait pouvoir donner généreusement de l'autre. Voilà le problème.

La loi sur les retraites ouvrières contribuera-t-elle à le résoudre? Nous voudrions le croire. N'est-elle destinée qu'à entretenir les illusions vitales dans l'âme des travailleurs, dont on désespère d'atténuer les infortunes présentes par des remèdes ou des palliatifs immédiats? Le plus clair bénéfice du projet ministériel, ses auteurs en conviennent avec une modestie méritoire, paraît être de provoquer officiellement les discussions de la tribune et de la presse sur des questions de première importance, qu'il est temps de prendre au sérieux, pour n'avoir pas à les prendre plus tard au tragique.

Nous sommes poussés au pied du mur socialiste. Comment le franchir, le tourner ou le percer? Ne pourrons-nous pas plutôt parvenir à l'utiliser pour compléter l'édifice existant? Cela dépend beaucoup du bon vouloir et de la modération de tous. Pourquoi quelque idée utile ou quelque solution partielle ne surgirait-elle pas des controverses loyales? Même les négations stériles en apparence ont au moins l'avantage de déblayer le terrain et d'indiquer les dangers, déjà signalés d'ailleurs.

I.

La pensée louable d'assurer des moyens de subsistance aux vétérans du travail date de loin. Elle a inspiré de nos jours plusieurs propositions analogues. On sait que l'Allemagne nous a devancés dans le domaine de l'application. Le Reichstag votait naguère en faveur des ouvriers âgés de soixante-dix ans une loi d'assurance contre les infirmités et la vieillesse : la pension annuelle

est de 90 à 210 francs ; l'ouvrier et le patron supportent les deux tiers de la dépense; le surplus, soit un tiers seulement, reste à la charge de l'État. Soixante-dix ans, c'est bien tard ; 90 francs, c'est bien peu.

Nos ministres voudraient faire mieux. Ils proposent donc d'abaisser à cinquante-cinq ans l'âge de la retraite et d'accroître notablement l'importance de la pension viagère qui varierait entre 300 et 600 francs au maximum. L'État s'engagerait à fournir les deux tiers des sommes versées par les ouvriers et les patrons. C'est le contraire de la proportion admise outre-Rhin. Enfin la loi allemande prescrit l'assurance obligatoire; la nôtre, plus libérale, pour l'ouvrier du moins, le laisse maître de ne pas profiter des avantages qui lui sont offerts. Le patron n'est pas consulté.

Le projet français repose sur l'hypothèse suivante : A supposer que l'ouvrier, travaillant en moyenne 290 jours par an, fit des économies quotidiennes équivalentes aux versemens prévus par la loi (0 fr. 05 ou 0 fr. 10 pour sa quote-part personnelle et autant pour celle des patrons), les sommes épargnées ainsi et capitalisées à 4 pour 100 lui procureraient, au bout de trente années, 180 ou 360 francs de pension annuelle. La subvention de l'État, jusqu'à concurrence des deux tiers, porterait la pension de retraite à 300 ou à 600 francs.

Ce plan financier semble pécher par la base, c'est-à-dire par le taux de capitalisation à 4 pour 100, qui soulève les critiques sévères de nos meilleurs économistes (1). Nous serions curieux de savoir, en effet, quel placement de tout repos donne aujourd'hui un intérêt aussi rémunérateur. Ni la rente française assurément, ni les valeurs foncières. L'argent ne rapporte plus guère que 3 pour 100 chez nous, comme dans tous les pays dont le crédit est solide. 4 pour 100, allègue-t-on, est le taux que la caisse nationale des retraites pour la vieillesse garantit à ses déposans. Oui, sans doute ; mais au prix de quels sacrifices? Oublie-t-on ce que cette bonification d'intérêt a coûté successivement à l'État? On paraît perdre de vue également que la Caisse des dépôts et consignations solde en déficit ses opérations avec les caisses d'épargne. Le taux réel des intérêts qu'elle touche à leur compte est sensiblement inférieur au taux légal des intérêts qu'elle leur paie. Cet écart va sans cesse grandissant, et les réserves amassées autrefois, quand une situation inverse permettait de réaliser des excédens, risquent d'être absorbées en entier. La baisse du taux de l'intérêt est un phénomène absolument général, dont la marche progressive se trouve con-

(1) Voir, entre autres, le lumineux article de M. Paul Leroy-Beaulieu dans l'*Économiste français* du 4 juillet 1891.

statée par l'expérience. Les économistes signalent déjà le moment où le revenu normal des capitaux ne sera plus que de 2 1/2 ou même 2 pour 100 au lieu de 4.

L'erreur commise est donc du simple au double, car il s'agit d'une entreprise de longue haleine, qui n'aurait pas d'effet utile avant la trentième année et qui n'entrerait en pleine activité que dans soixante-dix-sept ans. D'ici là, disent en chœur les sceptiques, le roi, l'âne ou moi nous mourrons. C'est probable. Mais l'État, être moral et impersonnel, ne meurt pas. Il n'a pas le droit de se désintéresser de l'avenir et de le sacrifier au présent. Son devoir, parfois pénible, l'oblige de résister au courant des utopies généreuses qui l'entraîneraient malgré lui à promettre plus qu'il ne pourrait tenir. L'avantage immédiat, et d'ailleurs problématique, d'endormir des revendications gênantes, ou même d'adoucir un instant, par de flatteuses espérances, le sentiment des misères actuelles, doit-il entrer en balance avec les difficultés autrement graves et peut-être les catastrophes que provoqueraient forcément d'amères déceptions?

Sur leur première hypothèse, fort chancelante, on le voit, les auteurs du projet en bâtissent plusieurs autres. Nous ne nous attacherons qu'aux deux principales : l'une, relative aux charges financières que l'adoption du système imposerait à l'État ; la seconde, assez vague et flottante, concernant l'accumulation successive et le placement fructueux des fonds versés dans la caisse des retraites et capitalisés par ses soins.

Imaginons donc que le parlement ait voté la loi et que trente ans après, selon les indications du projet ministériel, le service des retraites commence à fonctionner. Quelle somme faudra-t-il dès lors inscrire annuellement au budget pour y représenter la part contributive de l'État dans le paiement des pensions ouvrières? 100 millions, répondent les ministres. — 1 milliard, disent les économistes. Le public, qui a aussi son mot à placer, hésite en face de ces affirmations contraires. Dans son exposé des motifs, le gouvernement nous a bien prévenus que ses évaluations n'étaient qu'approximatives. Mais une approximation de 100 millions à 1 milliard déconcerte un peu.

Encore que 100 millions ne soient pas une quantité négligeable, le contribuable est bon enfant ; voilà longtemps déjà qu'il le prouve. Les réformes et les améliorations sociales sont fort en faveur dans tous les milieux. Lui-même, au fond du cœur, ne serait pas fâché de faire un essai de socialisme pratique, si cela ne coûtait pas trop. On lui offre une occasion unique. En échange des bienfaits promis, il aurait mauvaise grâce à marchander 100 millions de dépenses supplémentaires sur un budget de 4 milliards,

soit une augmentation d'un quarantième. Seulement le malencontreux milliard objecté par les adversaires du projet porte à réfléchir. Qui se trompe dans ses calculs? Quel nombre approche le plus de la vérité? A l'appui de sa thèse le gouvernement fournit beaucoup de chiffres, parmi lesquels il n'est pas très aisé de se reconnaître. Les économistes donnent des raisons. Ces économistes sont incorrigibles.

La pension ouvrière est constituée à la fois par les versemens combinés de l'ouvrier et du patron, et par la contribution de l'État. Si les versemens capitalisés sont loin d'avoir, au bout de trente ans, la valeur supputée par les comptes administratifs, ou bien la pension tombera à un taux dérisoire, ou bien, pour la maintenir dans les limites indiquées au projet de loi (300 à 600 fr.), l'État devra nécessairement s'imposer des sacrifices très supérieurs aux conjectures. Tout ce qui diminuera d'un côté les apports accroîtra de l'autre les charges budgétaires.

Liquidons d'abord à ce sujet une critique de détail, qui ne manque pourtant pas d'importance. Le nombre des journées de travail semble un peu arbitrairement établi. En le fixant à 290, en moyenne, croit-on avoir évalué, dans une mesure suffisante, les chômages inévitables, que viennent encore augmenter les obligations de la loi militaire? N'a-t-on pas omis spécialement l'influence des intempéries sur les travaux des campagnes, où les ministres ne font la pluie et le beau temps qu'aux époques d'élections? Moins l'ouvrier travaillera, moins il versera à la caisse, et plus forte en conséquence sera la différence payée par l'État pour que les pensions restent comprises entre 300 et 600 francs.

C'est sur le taux de capitalisation supposé que porte l'objection essentielle. Ici se retrouve l'hypothèse erronée qui a servi de base à tous les calculs. Non-seulement on ne fait pas entrer en ligne de compte l'abaissement progressif du taux de l'intérêt, quoique la logique l'exige dans une opération à lointaine échéance, mais encore on prétend capitaliser à 4 pour 100 pendant soixante-dix-sept années, lorsque, dès aujourd'hui, le taux ordinaire des placemens solides n'excède guère 3 pour 100. Est-ce admissible? Une aussi grosse erreur compromet tout l'équilibre du système. Faudrait-il doubler ou tripler de ce chef les 100 millions prévus par le ministère?

Autre mécompte probable quant au nombre éventuel des participans. L'exposé des motifs ne l'évalue qu'à trois millions d'ouvriers sur neuf. Pourquoi tant de modération dans ce calcul? L'État, qui fonde de si belles promesses d'avenir sur la loi future, ne négligerait assurément aucun moyen d'en généraliser l'application. D'après les dispositions du projet, chacun serait présumé implicite-

ment vouloir en réclamer le bénéfice. Pour y renoncer, au contraire, l'intéressé devrait faire une déclaration formelle par-devant le maire de la commune où il travaille. En outre, les sociétés de secours mutuels, les sociétés coopératives, les syndicats professionnels seraient expressément invités à unir leurs efforts pour « déterminer le travailleur à prélever sur son modeste salaire l'économie destinée à la constitution d'une retraite, pour vaincre ses résistances, lui donner des explications, lui faire valoir les avantages de la loi. » Ce sont les termes mêmes du texte officiel. Et l'on admet néanmoins que les deux tiers de la classe ouvrière échapperaient à ces puissantes influences. Redouterait-on d'avance un échec, ou craindrait-on de trop réussir? Singulière alternative, en effet : ou la loi ne réussit pas, et le but d'amélioration sociale est manqué; ou le succès dépasse toutes les espérances, et alors les dépenses dépassent aussi toutes les prévisions. Au lieu de trois millions de déposans, c'est neuf ou dix millions et plus peut-être, dont les versemens devraient être majorés à l'aide des ressources budgétaires. Car les calculs de l'administration laissent de côté une multitude de petits et d'humbles qui, pour n'être pas des ouvriers proprement dits, n'en ont pas moins de titres à la munificence des législateurs. Qu'en coûterait-il à l'État pour faire face à ses engagemens? Nous voilà bien près du milliard, sinon même au-delà.

Mais, pourquoi se montrer plus royaliste que le roi? Les auteurs du projet ne prévoient qu'un succès d'estime; suivant eux, les deux tiers des ouvriers ne pourraient ou ne voudraient pas économiser le sou des retraites. Soit. Pense-t-on sérieusement que ces millions de cigales, quand la misère et la vieillesse les auraient prises au dépourvu, se résigneraient, sans récriminations amères, à contempler de loin le repas frugal, mais assuré, des fourmis avec privilège du gouvernement? Loin d'être un gage d'apaisement social, comme on l'espère, et « de faire régner entre le capital et le travail une union que le passé n'a jamais connue, » la loi n'aboutirait qu'à créer dans l'avenir une spécialité de haines entre les prolétaires et les nouveaux rentiers du quatrième État. Pour conjurer des conflits menaçans, faudrait-il finir quelque jour par décréter l'égalité des travailleurs devant la rente? Qu'on ne se hâte pas trop de crier au paradoxe. Il n'est pas facile de s'arrêter sur certaines pentes. Mais tous les calculs se trouveraient par là confondus. En effet, plus de versemens antérieurs, plus de cotisations ouvrières et patronales, qu'il eût suffi à l'État de majorer, partant plus de capitalisation possible, c'est-à-dire plus de ressources acquises pour payer les deux tiers des retraites. L'État les verserait, les majorerait et les paierait à la fois sur les re-

cettes courantes de chaque exercice. La trilogie pécuniaire de l'ouvrier, du patron et de l'État se réduirait à un monologue gouvernemental. Quelles sommes annuelles s'engloutiraient alors dans l'abîme ouvert aux dépenses? Non plus un milliard sans doute, mais bien un milliard et demi ou même deux.

La seconde hypothèse, ou plutôt l'autre aspect de la question offre à l'esprit des perspectives non moins inquiétantes. Tout le plan ministériel consiste à faire fructifier les dépôts des participans. Or, dans l'espèce, il s'agirait de 12 milliards au bas mot, quand la loi aurait son plein effet. C'est l'estimation d'un député, M. Guieysse, actuaire émérite, qui a établi ses calculs sur les données administratives. Les auteurs du projet admettent eux-mêmes un total possible de 16 milliards, que M. Leroy-Beaulieu, avec sa haute compétence, ne craint pas de porter à 30, en ramenant à ses limites réelles le taux de capitalisation. Trente milliards! la valeur approximative de la moitié des terres cultivables en France. N'avons-nous pas lu naguère, dans une étude dont l'auteur n'est pas un adversaire du régime actuel, le chiffre stupéfiant de 100 milliards? Nous ne le mentionnons que pour montrer l'incertitude des calculs. Sur un pareil terrain, les plus habiles risquent de perdre pied. Adoptons, sans débat, les évaluations du gouvernement. Où trouver des placemens productifs pour une somme de 16 milliards, et qui se chargerait de l'opération? On objectera que l'accumulation des capitaux serait progressive. Raison de plus pour mesurer le maximum des dangers ultérieurs de la loi, avant de se laisser aller aux douceurs immédiates de l'encaissement annuel, dont les inconvéniens se feraient peu sentir durant la première période.

Prêterait-on à l'industrie privée les fonds des retraites? Cette offre, venant en concurrence avec celles de l'épargne ordinaire, aurait pour résultat inévitable un avilissement encore plus rapide de l'intérêt. Interrogez d'ailleurs les patrons et les entrepreneurs dignes de crédit. Leur réponse semble peu encourageante. Ce n'est plus aujourd'hui l'argent qui fait défaut aux affaires présentant des chances raisonnables de bénéfices; ce sont les affaires sérieuses qui font défaut à l'argent.

Le puissant essor industriel, l'activité créatrice et féconde des soixante dernières années sont presque arrêtés parmi les nations du vieux monde. L'Europe a terminé ses voies ferrées à gros rendemens, construit sa flotte commerciale à vapeur, édifié les grandes usines et les fabriques qui lui sont nécessaires. Il ne lui reste guère à espérer, pendant vingt ans peut-être, que des travaux de perfectionnement et d'entretien. Les principaux ouvrages d'art ou de génie civil qu'elle a exécutés avec gloire et profit dans l'univers entier,

sont achevés en majeure partie, et maintenant la plupart des peuples prétendent créer eux-mêmes leur propre outillage et utiliser leurs matières premières sans recourir aux Européens, dont tous les procédés et les secrets sont connus. Chaque pays prend comme devise un étroit *fara da se* économique et industriel, sauf toutefois pour nos capitaux, qu'on s'empresse beaucoup plus d'emprunter que de rembourser. Quant aux travaux publics dans les continens lointains, la situation précaire des républiques sud-américaines, pour ne citer qu'un exemple, n'est pas de nature à inspirer confiance. Qu'un simple particulier aventure sa fortune dans des entreprises aléatoires, nul n'a rien à y redire; ses risques personnels ne regardent que lui. Au contraire, lorsque des intérêts collectifs inhabiles à se défendre eux-mêmes sont en jeu, la plus sévère prudence devient un rigoureux devoir. Aurait-on le droit d'exposer les économies de l'ouvrier aux hasards de faillites désastreuses, et qui répondrait des pertes? Les règles strictes, destinées chez nous à sauvegarder les biens des mineurs, des hospices ou des communautés seraient évidemment les seules applicables.

Nos rentes françaises, il est vrai, assureraient aux placemens les garanties requises. Mais elles rapportent 3 pour cent, ce qui ne permet pas de capitaliser à 4. Une demande plus forte surélèverait les cours et abaisserait par suite le taux de l'intérêt. Déjà les financiers experts se plaignent que les achats effectués pour le compte des caisses d'épargne provoquent des mouvemens de hausse artificielle, et viennent troubler ainsi les rapports vrais de toutes les valeurs. Pourtant ces opérations n'ont pour base qu'un capital de 2 à 3 milliards environ. Quelle perturbation profonde sur le marché général, quelles crises financières à répercussions incalculables, si le capital à placer était de 16 milliards!

Même objection touchant nos chemins de fer; le titre est sûr, mais l'intérêt ne dépasse guère celui de notre rente. D'ailleurs, l'État est nu-propriétaire des voies ferrées, qui lui feront retour en 1950 au plus tard. La caisse des retraites devrait évidemment se préparer à cette échéance, liquider ses actions en portefeuille et chercher l'emploi de ses disponibilités à une époque où, suivant toutes les prévisions, le revenu de l'argent serait encore moindre qu'aujourd'hui.

Il y a bien les fonds publics étrangers. Mais d'abord l'intérêt payé est en proportion inverse de la sécurité du placement. Puis dans l'état de paix armée où se trouve l'Europe entière, nous avons peine à nous figurer la France prêtant son épargne et ses capitaux à des pays qui pourraient bientôt s'en servir contre elle. « Faites-moi de bonne politique, et je vous ferai de bonnes finances. » Ce mot connu reste toujours vrai. Encore ne faut-il pas diriger les

finances de façon qu'elles nuisent à la politique. Rien que pour conclure des traités de commerce ou régler des litiges diplomatiques, l'État créditeur n'aurait plus sa liberté d'action. Empêcherait-il les États débiteurs d'opérer des conversions de leurs rentes? Et si la guerre éclatait par malheur, nos ennemis nous rembourseraient-ils le montant de notre prêt? N'est-ce pas le canon qui en solderait, pour fin de compte, le principal et les arrérages?

Les auteurs du projet avaient raison de nous dire que les placemens et les capitalisations, « qui sont la clé de voûte du système, » soulèvent les difficultés les plus graves; elles surgissent de tous côtés. L'opinion ne verrait pas sans inquiétude tant de milliards encaissés par le trésor et maniés par le gouvernement. Aussi l'exposé des motifs exprime-t-il sagement le désir que l'État soit délivré de ce fardeau. C'est donc à l'initiative privée que l'on fait appel. Sous réserve des dispositions générales usitées en pareille matière, les sociétés de secours mutuels, les établissemens de prévoyance autorisés, les syndicats professionnels seraient chargés de recevoir et d'administrer les dépôts. En théorie, la combinaison vaut mieux, quoique ces institutions mêmes, plusieurs faits récens l'ont prouvé, n'offrent pas toujours des garanties suffisantes. Dans l'hypothèse admise, elles deviendraient à la longue de véritables puissances financières. Est-on certain qu'elles n'abuseraient pas de leur influence? N'aurait-on pas à craindre surtout de voir les syndicats ouvriers utiliser, dans l'occurrence, leurs abondantes ressources à des fins tout autres qu'à celles de la loi? Si d'ailleurs, par impossible, les diverses caisses des retraites réussissaient à préserver leur indépendance, sans menacer la paix sociale, la plupart des objections précédentes n'en subsisteraient pas moins. Comment et à quoi employer les fonds recueillis?

Mais cette autonomie souhaitée ne saurait être durable. L'État, qui se trouverait co-participant par sa contribution des deux tiers, bornerait-il longtemps son intervention à une surveillance légitime? Tuteur intéressé de l'administration des retraites, résisterait-il à la tentation, toujours présente, de faire à sa pupille de fréquens et larges emprunts? Ses habitudes trop connues ne permettent guère de l'espérer. Tôt ou tard, suivant la pente naturelle des choses, les caisses soi-disant autonomes se changeraient en simples succursales du trésor public, opérant à son profit le drainage du sou quotidien de l'ouvrier. L'espoir flatteur de « décentraliser les capitaux » n'aboutirait qu'à une concentration financière et politique plus forte et plus redoutable que jamais.

Reste donc, en dernière analyse, l'État seul capitaliste, gérant, commanditaire et bailleur de fonds, jusqu'à concurrence de 16 mil-

liards. Voilà une variété de rôles bien scabreux pour le maître Jacques officiel, dont les services passés n'ont rien de rassurant en ce genre. L'État, comme conservateur des fonds dont il est répondant, n'inspire qu'une confiance limitée. Que sont devenus les fonds d'amortissement, ceux des caisses d'épargne et tant d'autres? Tous ont été absorbés peu à peu, et le gouvernement, pour apurer ses comptes, a toujours pris le parti de consolider sa dette, de faire un emprunt et d'émettre de nouvelles rentes, dont les intérêts annuels grevaient d'autant le budget. Ces titres réunissent toutes les garanties possibles, et le revenu en est assuré, personne ne le conteste. Mais sur quoi repose cette sécurité? Nullement sur des capitaux placés ou sur des propriétés domaniales d'une valeur considérable; uniquement sur le crédit de la nation et en définitive sur l'impôt.

Quoique bien ancien, l'État n'a presque jamais su et sait de moins en moins se créer des fonds de réserve. On lui demande aujourd'hui de capitaliser les économies d'innombrables travailleurs pour leur ménager des retraites dans l'avenir. A-t-on songé que cette gigantesque entreprise laisserait beaucoup plus de latitude que par le passé, aux viremens, aux anticipations de crédits, en un mot aux mille formes de dissipation et de gaspillage? Pas même la moindre obligation immédiate qui vînt servir d'entrave ou de frein. Car le principal des dépôts ne pourrait pas être réclamé, comme dans le cas des caisses d'épargne, et l'idée-mère du projet actuel consiste à encaisser pendant trente ans sans rien débourser. L'échéance viendrait pourtant; il faudrait finir par payer les retraites promises. Comment remplir cet engagement, si l'avoir n'était plus représenté que par une capitalisation d'écritures? Cette fois encore l'État n'aurait pas d'autre moyen que de consolider sa dette ouvrière, d'émettre une quantité de rentes équivalentes, et de les gager sur l'impôt. Bilan résumé de l'opération : un milliard ou même deux ajoutés aux charges budgétaires annuelles, et la dette nationale doublée peut-être.

Mettant les choses au mieux, supposons que le montant des cotisations ait été conservé intégralement avec une fidélité scrupuleuse. Le gouvernement s'attribuerait-il la mission d'en tirer profit lui-même, à l'aide de ses propres agens, et sous sa responsabilité directe? Les inconvéniens et les périls d'un pareil système ont à peine besoin d'être signalés. Nul n'ignore la prodigalité, la lenteur, les difficultés et les délais de règlement ou de contrôle qui sont inséparables des travaux exécutés par l'État, quels que soient le mérite et l'honorabilité de ses ingénieurs (1). L'exploitation des lignes

(1) D'après une enquête sérieuse sur l'Algérie, l'effet utile des sommes employées

ferrées qu'il dirige actuellement est beaucoup plus coûteuse que celle des compagnies. Sous prétexte d'intérêt public, on commencerait un peu partout des travaux d'intérêt local, maritime ou militaire, électoral aussi sans doute, tous plus ou moins plausibles, mais ne répondant pas au vœu de la loi, qui est la constitution d'un capital donnant un revenu. Nous assisterions à de vastes et improductives entreprises dans lesquelles l'influence menaçante des syndicats ouvriers ne tarderait pas à prévaloir. Qui sait si nous ne reverrions pas les beaux jours des ateliers nationaux?

Pour échapper à des dangers trop certains et se défendre contre ses propres entraînemens, l'État mettrait-il ses capitaux en régie, ou les confierait-il à de nouveaux fermiers-généraux, chargés de les faire fructifier, et admis naturellement au partage des bénéfices? Tous comptes réglés, que resterait-il à la caisse des retraites, même en cas de succès? Qui couvrirait les risques et les déficits? L'État, évidemment, c'est-à-dire nous tous, les contribuables.

Sans pousser plus loin une investigation sommaire, il faut reconnaître que ces combinaisons diverses amèneraient de fâcheux déboires. La mise à la retraite des fonctionnaires publics suscite déjà de tels embarras, les obligations contractées envers eux se trouvent si onéreuses que le gouvernement se voit forcé de les éluder, au grand préjudice des affaires administratives et au détriment des ayans droit. Il marchande à de vieux serviteurs une chétive pension, fruit des retenues prélevées sur leurs appointemens. La somme est pourtant de 40 millions à peine, une obole. Et l'on compte sur l'État pour construire de toutes pièces et mettre en branle un puissant mécanisme, aspirant l'épargne des travailleurs, la convertissant en capital productif, et la leur rendant sous la forme de retraites annuelles, distribuées à 2 ou 3 millions de pensionnaires, et d'une valeur de 1 ou 2 milliards. Cela rappelle la fameuse machine de l'Exposition universelle de 1867. On y introduisait un lapin, et il en sortait un chapeau. Seulement le chapeau sortait tout de suite; la pension de retraite ne viendrait que dans trente ans. Singulière idée, on l'avouera, de confier à l'État, au plus incorrigible des prodigues et des imprévoyans, la gestion et l'avenir des institutions de prévoyance.

Nous entendons bien que la loi aurait l'avantage immédiat de remplir largement les coffres du trésor. C'est cet avantage même qui nous effraie, et qui a préoccupé visiblement les auteurs du

par l'État en travaux publics serait de 23 pour 100 au maximum, et plus exactement sans doute de 15 ou même de 10 pour 100 seulement. La déperdition s'élèverait donc à 77 pour 100 au minimum, dont 60 pour 100 de frais administratifs. Sur 100 francs versés par le contribuable, 23 francs à peine se transformeraient en travail effectif. (*Le Temps*, 5 septembre 1891.)

projet de retraites. L'afflux permanent des capitaux, le mouvement colossal des fonds à manier et à faire valoir offriraient trop de facilités périlleuses aux emprunts déguisés, aux manœuvres de trésorerie, aux subtilités budgétaires, qui donneraient à nos finances les dehors illusoires d'une prospérité inouie. Quel magnifique tableau de recettes on pourrait dresser, sans rien demander à personne, du moins en apparence! Tout le secret est là. Bien habiles seraient les pouvoirs législatif et judiciaire qui ne se laisseraient pas aveugler par ce feu d'artifice financier et qui réussiraient à contrôler, en temps utile, la comptabilité spécieuse de l'exécutif. Les députés paraissent avoir déjà quelque peine à se reconnaître dans le dédale de nos cinq budgets. Pour compléter la demi-douzaine, nous aurions le budget des retraites ouvrières, qui ne serait ni le moins obscur, ni le moins encombrant des six.

Le pire en cette affaire, c'est que chacun, se prêtant aux illusions et aux subterfuges, deviendrait un peu dupe et complice, dans le ministère et le parlement. L'immense caisse à double fond et à compartimens multiples aiderait si bien à sortir d'embarras et servirait si aisément de prétexte ou d'excuse pour céder aux fatalités du moment, voire aux entraînemens des dépenses utiles, que tout le monde subit plus ou moins. Et cela, sans arrière-pensée, ingénument, sous le coup de l'ivresse d'une fortune soudaine et inespérée. A notre époque de déficit rapidement progressif, un ministre résisterait-il longtemps au plaisir glorieux et rare de présenter un budget en équilibre ou en excédent? Savons-nous d'ailleurs dans quelles mains la direction de nos finances pourrait tomber un jour ou l'autre d'ici à trente années? Il serait un peu tard alors pour constater la fragilité de ce fantastique monument de richesse fictive. Resterait la note annuelle à payer.

En dépit des meilleures intentions, la richesse réelle et les ressources disponibles d'un pays ne s'accroissent pas par des procédés factices. Les vastes systèmes de retraites, établis sur une accumulation énorme de fonds placés à intérêt, semblent des utopies plus ou moins ruineuses. Pour rapporter quelque revenu, tout capital investi dans une affaire doit être transformé en production et en services lucratifs. Cette transformation exige à son tour que le capital soit absorbé sous forme de main-d'œuvre et de salaires correspondans, puis reconstitué périodiquement avec bénéfice. Pour faire fructifier de nouveaux capitaux, il faudrait donc multiplier le nombre des entreprises, et par suite celui des ouvriers, ce qui augmenterait d'autant la somme des salaires et plus tard la somme des retraites. On élargirait ainsi le cercle des difficultés sans les résoudre. Entre le total des capitaux employés et celui de la production de la consommation, de la main-d'œuvre,

du salaire, des retraites et des bénéfices possibles, les relations proportionnelles se retrouveraient toujours à peu près les mêmes.

Le projet gouvernemental méconnaît ces conditions essentielles du *circulus* économique. Bien loin, d'ailleurs, de créer des capitaux nouveaux, il ne ferait que déplacer avec perte les capitaux existant déjà, en les détournant du cours normal des affaires et des transactions fécondes. Stériliser en grande partie le capital et réduire par contre-coup la source des salaires, puis, après trente années de ce régime, accabler le pays d'impôts qui achèveraient d'appauvrir les ouvriers comme le reste de la nation, leur retirer ainsi d'une main beaucoup plus qu'on ne leur donnerait de l'autre, serait-ce le meilleur moyen de venir en aide aux classes laborieuses? Ces retraites-là leur coûteraient cher.

II.

S'il est vrai que l'État doive finir par demander uniquement à l'impôt l'argent des retraites, autant vaudrait commencer tout de suite au lieu d'attendre trente ans. Le contribuable n'y perdrait pas davantage et les retraités toucheraient aussitôt leurs pensions. Comment ce raisonnement très simple n'aurait-il pas inspiré à quelqu'un de nos honorables l'idée d'une loi conçue en ce sens, pleine de bonnes intentions aussi et relevée d'une pointe de socialisme, mais conforme autant que possible aux principes fondamentaux de notre système financier? L'hypothèse n'a rien d'excessif.

Naturellement notre député réformateur répudie tous les versemens préalables du sou quotidien prélevé sur le salaire de l'ouvrier, puis du sou réclamé au patron, enfin des 6 centimes 1/2 alloués par l'État. De prime abord, voilà un avantage fort appréciable. Le ministère a beau vouloir rester fidèle aux traditions du libéralisme, sa loi « libérale » a deux faces. Libérale, en effet, envers l'ouvrier, elle est coercitive envers le patron tout en le couvrant de fleurs. L'ouvrier verse ou ne verse pas, à son choix; mais sa cotisation volontaire entraîne de plein droit la cotisation obligatoire du patron. Cette forme dangereuse de socialisme individuel et privé nous mènerait loin. La suppression complète des versemens quelconques règle d'emblée une question des plus délicates.

Toute accumulation antérieure de capital étant écartée, c'est l'impôt qui devra fournir seul la totalité des sommes nécessaires au paiement des retraites. Le présent usera de ses ressources sans engager l'avenir. On saura ce que l'on fait, et il sera facile de voir ce qu'on y gagne ou ce qu'on y perd. La génération actuelle travaillera pour ses parens et pour elle-même; c'est logique et juste.

Que chaque annuité budgétaire pourvoie donc à l'annuité des pensions. Tout le monde acquitte l'impôt direct ou indirect. Que tout le monde aussi touche la même retraite, à partir de cinquante-cinq ans. Telle serait, dans ses grandes lignes, l'économie du contre-projet supposé.

Quelles charges nouvelles aurions-nous à supporter de ce chef? Sur une population totale de 38 millions 1/2 d'habitans, la France compterait 8,200,000 retraités de toutes conditions (1). Si le chiffre de la pension viagère était fixé à 370 francs pour les hommes, et à la moitié, soit 185 francs pour les femmes, il faudrait inscrire au budget une dépense annuelle de 2 milliards 275 millions.

On ne manquera pas d'objecter que cette somme est infiniment supérieure à celle qu'exigerait l'adoption de la loi gouvernementale. Sans doute, si l'on s'en rapporte aux calculs administratifs. Mais la différence n'est pas énorme si l'on veut bien admettre, d'après les autres calculs exposés plus haut, que l'État, par la fatalité des choses, ayant épuisé les fonds versés dans ses caisses, se verrait obligé finalement, pour faire honneur à sa signature, de recourir à l'impôt et de lui demander environ 2 milliards. La balance serait même tout en faveur du contre-projet, pour peu que l'on tînt compte de la perte incalculable de richesses qu'il épargnerait au pays. Valeur négative, dira-t-on; laissons Molière constituer à Mariane une dot de toutes les dépenses qu'elle ne fera point. Valeur très positive, au contraire, et très réelle; car, au lieu d'être paralysés pendant trente ans, les capitaux disponibles, abandonnés à leur libre jeu, trouveraient spontanément leur emploi utile et resteraient une source féconde de prospérité. A frais égaux, le contre-projet conserverait encore une supériorité manifeste : il produirait son plein effet sur-le-champ, tandis qu'avec les combinaisons ministérielles la seule consolation immédiate offerte aux ouvriers est l'acheminement vers un but lointain qu'atteindront peu de quadragénaires et à peine quelques quinquagénaires actuels. En attendant, on commence par prendre au travailleur son argent, ce qui l'étonne.

L'universalité des retraites, sans distinction de fortune, soulèvera de vives critiques. D'aucuns y verront une anomalie entachée d'injustice. Pourquoi cela? Nous avons le suffrage universel et le service militaire universel; nous aurions aussi la retraite universelle. Le principe d'égalité se recommande ici par un cachet fort honnête de progression à rebours. Car le chiffre de la pension étant uniforme pour tous, le secours et le profit relatifs pour chacun se trouve-

(1) Ces chiffres ont été établis d'après la table de mortalité de la caisse nationale des retraites annexée au projet de loi.

raient d'autant plus grands que le retraité serait plus pauvre, et d'autant moindres, inversement, que le retraité serait plus riche. C'est sans déboursé spécial que les ouvriers supportent le poids des contributions indirectes et des impôts de consommation. Les 370 francs de retraite qui en seraient une restitution partielle auraient pour eux l'apparence d'un boni, d'une largesse et d'une bonne aubaine. L'aspect de la question change pour les contribuables payant des impôts directs, des patentes ou des taxes quelconques. Une proportionnalité équitable s'établirait naturellement, selon l'échelle des fortunes privées. A tout Français de cinquante-cinq ans qui verserait au fisc moins de 370 francs chaque année, la retraite apporterait une certaine recette. Avec 370 francs d'impôts directs, il y aurait compensation exacte. Quiconque acquitterait plus de 370 francs de contributions directes ou de patentes y mettrait du sien, et l'écart progressif entre le taux de la retraite et le chiffre des contributions des plus imposés deviendrait tel que pour eux la retraite perçue serait une quantité infinitésimale et négligeable. Le même raisonnement s'applique aux retraites des femmes.

Dans quelle mesure le bienfait de la restitution partielle de l'impôt sous forme de retraites dépasserait-il pour les hommes de cinquante-cinq ans le fardeau additionnel de l'impôt nécessairement augmenté? c'est un calcul délicat qu'il n'y a pas lieu d'entreprendre ici. Le système constituerait une sorte de tontine invisible, fonctionnant sans la création d'aucun capital que personne se crût fondé à réclamer. Tous contribueraient un peu afin que quelques-uns, à cinquante-cinq ans, pussent recevoir de l'État plus qu'ils ne lui auraient payé. La mortalité jouerait son rôle en faveur des survivans, qui toucheraient 370 francs de pension, tandis que l'accroissement des impôts annuels de l'ouvrier équivaudrait à peine au cinquième ou au sixième de cette somme. Enfin, pour les retraités des classes laborieuses, la charge serait latente et le profit palpable. Pour les propriétaires, les commerçans et les riches, l'aggravation serait évidente et onéreuse à des degrés logiques, mais sans lois d'exception et par la seule force des choses; voilà le point important.

Peut-on méconnaître en effet l'inestimable avantage de supprimer les catégories, toujours arbitraires, et d'éviter de cette façon les privilèges et les exclusions injustifiables? Ainsi, d'après les dispositions du projet ministériel, seront seuls admis comme participans « les ouvriers, employés, métayers ou domestiques de l'un et de l'autre sexe, jouissant de la qualité de Français, dont les ressources annuelles sont inférieures à 3,000 francs. » Assurément ce chiffre est très acceptable, puisque les combinaisons adoptées

comportent la nécessité d'en fixer un. Mais, à notre époque et particulièrement chez nous, les conditions et les fortunes changent vite. Tel, dont la situation est au-dessus du besoin, peut tomber dans la gêne ou la misère. N'aura-t-il pas le droit de se plaindre que la caisse des retraites ait refusé ses versemens et fermé pour lui « ce compte ouvert à la prévoyance? »

De même, au moment de réclamer sa pension, le déposant « devra justifier qu'il ne jouit pas d'un revenu supérieur à 600 francs, et jamais cette pension cumulée avec ses autres revenus ne pourra dépasser 600 francs. » Qu'un ouvrier se contente de l'économie, pour ainsi dire inconsciente et passive, du sou prélevé sur son salaire, l'État majore ses versemens et lui parfait une pension qui peut s'élever jusqu'à 600 francs par an. Qu'un travailleur, plus énergique ou plus sobre, ajoute au sou quotidien assez d'épargne active et réfléchie pour se constituer 600 francs de revenu personnel, l'État ne lui accorde rien, puisque la limite du chiffre légal se trouve atteinte (1). Les faveurs officielles semblent donc en raison inverse des efforts et des mérites. Ce n'est peut-être pas le meilleur moyen d'encourager l'épargne privée, ni « d'assurer le progrès social par l'épanouissement des énergies individuelles, » conformément au vœu de la loi.

D'autre part, le bénéfice du projet ministériel est réservé uniquement aux salariés. A côté d'eux pourtant vivent de nombreux citoyens tout aussi dignes d'intérêt, quoique ne touchant pas de salaires bien définis. Dans un pays comme la France, où le morcellement du sol et la division du travail sont poussés très loin, il existe une foule de gagne-petit, cultivateurs, fermiers, propriétaires ruraux, artisans libres, etc., dont le rude labeur fournit péniblement à la famille le pain de chaque jour. Certes, la volonté du législateur ne saurait être de les abandonner lorsqu'au déclin de l'âge les forces leur manquent. Mais comment les secourir? Ils ne rentrent dans aucun cadre déterminé. Et les professions libérales? Ceux qui les exercent, en majorité du moins, n'ont pas un pouvoir d'épargne beaucoup plus grand que celui de l'ouvrier. Eux aussi voudraient avoir le droit de garantir un minimum de sécurité à leur vieillesse. Est-il juste de les oublier? Ne leur laissera-t-on que le triste privilège d'être l'aristocratie de la misère?

Forcément l'intention bienfaisante de la loi gouvernementale se heurte aux inconvéniens des catégories. Le contre-projet y échappe: la retraite universelle devient naturellement obligatoire pour chacun.

(1) Tout revenu possédé devant entrer en décompte de la retraite, dont le maximum est fixé à 600 francs, un ouvrier qui aurait 599 francs de revenu personnel recevrait de l'État une pension annuelle de 1 franc.

L'école économique et libérale repousse, au nom des saines doctrines, tout système de prévoyance involontaire. Sans doute les doctrines ont raison, dirait l'homme pratique qui court au plus pressé; mais l'expérience prouve que la classe ouvrière est foncièrement imprévoyante. L'épargne est-elle possible pour tous? L'imprévoyance ne serait-elle pas pour beaucoup un rideau qu'ils aiment à interposer entre eux et les tristesses de l'avenir? La balance du salaire et de la dépense vitale est souvent si juste, que, dès leurs débuts, la plupart des ouvriers n'ont « plus une faute à commettre. » Et quelle est l'existence honnête, riche ou pauvre, absolument exempte d'une faute ou d'une imprudence à réparer? Les principes resteront saufs, et les libertés individuelles ne seront pas confisquées, parce qu'une proportion minime d'obligation salutaire aura été introduite dans la loi. 5 pour 100 de prévoyance obligatoire et 95 pour 100 de liberté d'imprévoyance suffisent à maintenir très haut l'étendard de la responsabilité personnelle, en l'honneur de laquelle il serait peut-être inopportun de laisser périr ou souffrir tant de gens intéressans, utiles ou indispensables à la société.

Les prévisions administratives les plus optimistes admettent qu'un tiers seulement des ouvriers s'astreindrait aux conditions fixées par le gouvernement dans son projet de retraites. Or cette élite fait déjà des économies et des placemens spontanés. La paix sociale ne gagnerait donc pas grand'chose aux combinaisons proposées par le ministère. Ce ne sont pas les bons travailleurs, économes et rangés, qui constituent un péril pour notre organisation actuelle, ce sont les autres. D'où viennent les grèves, les révoltes, les haines de classes, sinon surtout de cette masse flottante d'ouvriers mauvais ou médiocres, égarés par la détresse et s'agitant au moindre coup de vent d'émeute? Qu'ils soient en partie responsables de leur malheur, nous ne le nions pas. Mais la juste maxime, « à chacun selon ses œuvres, » emprunte aux circonstances un caractère de sévérité par trop rigoureuse. Quand ils mourront de faim, leur refusera-t-on tout secours? Mieux vaut s'y prendre d'avance et les rendre prévoyans malgré eux, afin de mettre leur vieillesse à l'abri de l'indigence. Il en découlerait un vrai bien pour eux-mêmes et pour la société entière.

Quelques voix protesteront dans le monde du travail. Le compagnon Nicaise, délégué des serruriers, disait au congrès de 1876 : « La pensée d'être prévoyant pour ceux qui ne le sont pas est un argument que nous considérons comme attentatoire à la dignité humaine... Point de tutelle ni d'ingérence de la bourgeoisie ni de l'État (1). » Cette délicatesse de sentiment est respectable. Toute-

(1) *Les retraites ouvrières*, par M. Eug. Rochetin. *Journal des Économistes*, août 1891.

fois, un peu d'assurance mutuelle ne doit pas blesser les susceptibilités les plus chatouilleuses. C'est précisément un des beaux côtés du contre-projet réformiste qu'il ne s'y rencontre rien de choquant pour les travailleurs, puisque les riches toucheraient la même retraite qu'eux. Personne ne serait humilié, dès que l'humiliation deviendrait universelle.

Enfin, l'universalité des retraites simplifierait les opérations de trésorerie et les écritures, ce qui n'est pas à dédaigner. Nul besoin de créer à grands frais une administration particulière avec ses rouages compliqués et son nombreux personnel. Il suffirait d'ajouter une branche supplémentaire à la comptabilité des receveurs d'impôts, qui seraient chargés de payer les pensions dans chaque localité. Pas de pièces multiples à produire, pas de formalités gênantes, pas d'enquêtes policières ayant pour but de rechercher si le revenu de tel ou tel est supérieur à 600 francs. Un simple acte de naissance à présenter, et l'ayant droit touche sa rente.

A quelles sources faudrait-il puiser les sommes indispensables au nouveau service? Tout d'abord interviendrait ici la nécessité d'une dérogation fâcheuse à notre excellent système fiscal; l'unité de l'impôt qui en est la base ne pourrait être maintenue. Un accroissement énorme de dépenses budgétaires résulterait, en effet, du paiement annuel des retraites. Pour éviter des confusions regrettables, force serait donc d'y affecter des taxes spéciales et d'en faire un chapitre à part. La comparaison facile à établir, par doit et avoir, entre les avantages et les sacrifices correspondans contribuerait à l'éducation économique du peuple, qui laisse encore à désirer.

Suivant une idée profondément enracinée dans l'esprit des masses, l'État est riche, infiniment riche. L'imagination populaire se le figure volontiers comme le réceptacle immense et inépuisable de la fortune publique. Illusion déplorable, que l'on ne saurait trop s'appliquer à détruire. Non, l'État n'est pas riche; l'État est pauvre. Loin même d'être un pauvre honteux, il est le plus indiscret, le plus dénué, et aussi le plus prodigue des quémandeurs. Il use et abuse de sa force pour prendre dans toutes les bourses, petites ou grandes; il emprunte toujours, sans rembourser jamais. Faute de pouvoir modifier ces conditions pénibles, on s'y résigne; mais la prudence conseille de ne pas les aggraver en confondant le service des retraites dans l'ensemble du budget national. Le peuple sera moins tenté de réclamer sans cesse l'augmentation du chiffre des pensions s'il connaît bien le poids des charges qu'il assume et le prix que ses exigences lui coûteraient. C'est donc le cas ou jamais de lui montrer d'où vient l'argent.

Les ressources affectées aux destinations du contre-projet de loi

seraient principalement les impôts de consommation sur les objets nécessaires à la vie quotidienne, ensuite les taxes douanières sur les produits de même nature; enfin, au besoin, une partie déterminée de l'impôt foncier, qui pèse sur la terre, source initiale de la production, de la nourriture et des matières premières de toute espèce. L'alcoolisme et l'ivrognerie étant le véritable obstacle à l'épargne, comme aux réformes sociales utiles, on chercherait de préférence à surtaxer l'alcool, non pas l'alcool industriel, mais l'alcool transformé en boissons et en liqueurs quelconques. Les cafés, les cabarets et tous les établissemens analogues, qui sont aujourd'hui la grande puissance électorale et politique, en même temps que le fléau des familles de travailleurs, fourniraient une large part des annuités au moyen de droits additionnels sur les patentes, les licences, etc. Par là s'établirait un nouveau genre de rapports et de solidarité entre les débitans de boissons et la clientèle innombrable dont ils sucent aujourd'hui la substance. Nous verrions une sorte de cabarets coopératifs; le buveur, en avalant son petit verre, aurait du moins la consolation ou l'excuse de penser qu'il verse quelque chose à la caisse des retraites.

D'autres impôts, de moindre importance, mais nettement spécifiés aussi, compléteraient les précédens, selon les circonstances, avec la même affectation précise. Naturellement l'État prélèverait un dixième sur la recette brute de ces contributions diverses, afin de couvrir les frais de perception. Les surplus éventuels permettraient d'alléger les surtaxes trop lourdes. L'insuffisance du rendement indiquerait, au contraire, la nécessité de relever les droits dans la mesure du possible. Ainsi, la lecture de simples tableaux mensuels démontrerait aux plus illettrés que, les sources des retraites se trouvant restreintes aux limites mêmes de la production et de la consommation générales, on ne pourrait augmenter arbitrairement le chiffre des pensions sans dépasser les facultés productives et imposables du pays. Cette leçon élémentaire d'économie politique et financière serait profitable à tous.

Quant aux détails d'exécution... Notre député réformateur ne doute de rien; il nous excusera de ne pas le suivre plus loin. Ceux qui, à son exemple, élaborent avec conscience quelque système parfois spécieux de bienfaisance, de réconfort et de sécurité pour les misérables, voient déjà en imagination le bien accompli et la misère soulagée. Cela réchauffe le cœur. Malheureusement, le rabat-joie des chiffres et de la réalité vient refroidir les illusions généreuses. Si séduisant que puisse paraître sous certains aspects ce contre-projet de retraites, fondé sur la restitution partielle de l'impôt, la question décisive se pose toujours: combien coûterait-il? Deux milliards et demi. C'est trop cher. On dira bien qu'un mil-

liard environ rentrerait aussitôt dans les porte-monnaie d'où il sort. On ajoutera sans doute que l'adoption de la loi aurait pour effet immédiat une diminution sensible des frais d'assistance publique ou privée, et une notable économie dans les secours distribués actuellement aux nécessiteux qui ont passé l'âge de cinquante-cinq ans. Nous l'admettons. Le désarmement de l'Europe, si ce n'était pas une utopie d'un autre genre, permettrait-il de risquer quelque tentative dans le sens indiqué? Peut-être. D'autre part, les enquêtes les plus impartiales et les plus sérieuses évaluent à deux milliards au moins les dépenses superflues du cabaret. Cette équivalence approximative laisse-t-elle entrevoir un avenir où tant de ressources, mieux ménagées qu'aujourd'hui, trouveraient à s'utiliser dans des combinaisons d'épargne et de prévoyance? Ne perdons pas espoir. Mais toutes les hypothèses et les espérances ne prévalent pas contre la plus simple des opérations arithmétiques. Notre budget atteint 4 milliards; le service des retraites exigerait 2 milliards environ. Total : 6 milliards que l'impôt devrait fournir annuellement. Qu'en pense le contribuable?

Comme nous l'avons exposé plus haut, le système imaginé par le ministère aboutirait finalement aux mêmes sacrifices, que l'État serait également forcé de demander chaque année à l'impôt. L'appareil illusoire des capitalisations et des versemens ne servirait donc qu'à préparer des mécomptes et à créer des embarras inextricables. Car les capitaux nécessaires seraient si énormes, et leur emploi productif si difficile, qu'on n'aperçoit pas le moyen d'exécuter un projet de ce genre sans absorber la richesse disponible du pays, sans paralyser la production normale et troubler profondément tout le mouvement économique et financier qui nous fait vivre. Faut-il le répéter d'ailleurs? Cette entreprise colossale, réclamant une multiplicité d'efforts inouis et le concours unanime de tant de bonnes volontés, ne produirait ses premiers effets bienfaisans qu'après trente années d'attente, à supposer qu'elle en produisît, et ne serait en pleine activité qu'au bout de soixante-dix-sept ans.

Encore n'aurait-on donné satisfaction qu'à une seule des revendications socialistes. Elle figure, il est vrai, parmi les plus importantes. Comme le dit bien l'exposé des motifs du projet ministériel, « dans l'état de notre civilisation, on ne peut plus se résigner au spectacle d'une vieillesse impuissante et sans ressources. » Certes, celui qui trouverait la vraie formule d'une caisse de retraites mériterait toutes les couronnes de la terre; ceux qui la cherchent méritent les mentions les plus honorables. Mais n'oublions pas que la solution du problème, obtenue par des placemens continus et à long terme, ajournerait indéfiniment toute autre amélioration sociale.

Quel que soit l'intérêt légitime que la vieillesse nous inspire, l'enfance et la question nationale de la natalité qui faiblit ont droit à notre égale sollicitude. Bientôt la France comptera plus de grands-pères que de petits-fils. S'il est difficile de prier les enfans de prendre la peine de naître, il ne l'est pas moins de persuader aux parens de leur en fournir l'occasion. Personne n'a rien proposé de pratique pour remédier à cette carence. Les enfans sont trop chers à élever de nos jours; le premier acte de prévoyance et d'épargne des ménages est de réduire presque à l'unité le nombre des héritiers. Toute proposition de prélèvement nouveau imposé aux familles, même dans le dessein le plus louable, demande à être sérieusement examinée par le législateur. Nous avons une dette sacrée envers le passé que représentent les vieillards, mais aussi un devoir strict envers l'avenir que personnifient les enfans. Il y va de l'existence même de la nation.

On semble donc faire fausse route en se lançant dans une sorte de capitalisme à outrance, comme si tout le monde ou le plus grand nombre pouvait vivre sur le revenu d'un capital placé. Pas plus en France qu'ailleurs les conditions compliquées de la civilisation ne le permettent. La densité de la population exige que la masse subsiste sur le produit brut et que l'exception seule vive sur le produit net de tout l'ensemble des capitaux, du travail et de l'industrie modernes. C'est là, croyons-nous, un des phénomènes économiques qu'il importe le plus de ne pas perdre de vue.

La solution doit-elle être cherchée dans l'accroissement rapide des capitaux? Mais leur formation, qui résulte des profits définitifs de chaque exercice, se trouve forcément restreinte par les limites de la puissance de production et par celles de la faculté de consommation payante. L'abondance et l'excès de production font tomber les prix et les salaires. Comment sortir de ce cercle vicieux? A mesure que les capitaux augmentent, les intérêts diminuent. Nous avons doublé nos capitaux depuis soixante ans, et l'intérêt a baissé presque de moitié. Un million qui pouvait alors rapporter à cinquante personnes 1,000 francs de rente, ne peut plus aujourd'hui fournir que 500 francs de revenu annuel à cinquante personnes, ou 1,000 francs à vingt-cinq personnes seulement. Aucune combinaison ne saurait faire que nous ayons aujourd'hui, avec deux millions, plus de revenu que nous n'en avions, il y a soixante ans, avec un seul. Pour réaliser un véritable bienfait, il faudrait donc obtenir, sans procédés factices, et par un meilleur emploi des ressources existantes, une évolution supplémentaire des capitaux circulans sur lesquels subsiste la presque totalité du pays. Les efforts communs s'appliqueraient plus utilement à la découverte ou au perfectionnement des moyens propres

à développer dans chaque génération les facilités viagères d'existence et de bien-être.

Notre organisation économique et sociale actuelle se prête peut-être mieux qu'on ne le suppose à la réalisation de cet idéal. Quelles que soient encore ses imperfections et ses lacunes, elle a fait ses preuves. Les progrès accomplis depuis cent ans sont un gage de confiance et doivent éclairer la marche vers l'avenir. N'avons-nous pas, dès aujourd'hui, les encourageans exemples de groupes importans où l'ordre et la concorde maintiennent une prospérité durable? Qui nous empêche de généraliser le bien éprouvé dont nous sommes les témoins sympathiques? Ce serait un non-sens que de s'engourdir dans l'immobilité stérile du *statu quo*. Ce serait folie que de faire table rase du présent et d'enlever ainsi aux améliorations futures leur seule base solide et leur point d'appui. En tout état de cause, les qualités morales sont les vraies garanties de succès et portent des fruits immédiats. Rien n'y supplée, pas même les capitalisations de fonds les plus ingénieuses dont le temps reste le facteur indispensable. Le temps c'est de l'argent, comme disent les Américains et les Anglais; ajoutons pour conclure, la moralité c'est de l'or.

III.

Si le projet de loi sur les retraites ouvrières n'offre encore qu'en perspective une alarmante collection d'impossibilités et de périls, la question des syndicats nous met face à face avec des dangers dont la gravité saute aux yeux. L'omnipotence, en principe et en fait, d'une majorité quelconque d'individus réunis à n'importe quel titre ou quelle occasion, dans n'importe quel lieu, et décidant sur n'importe quoi, l'obligation pour les minorités, sous peine de châtiment, d'obéir à ces majorités d'ordre privé, voilà en deux mots ce que contiennent les revendications syndicales. Peut-on les laisser passer sans conteste? Assurément non. Il ne s'agit pas seulement des intérêts du travail et de l'industrie; c'est la liberté individuelle qui se trouve en jeu. Puis comment concilier de pareilles doctrines avec le maintien de l'unité et de la souveraineté nationales?

Que la majorité d'une réunion, d'une association ou d'un syndicat vote la grève ou prenne telle décision qu'elle voudra, c'est son affaire; mais qu'elle puisse imposer ses volontés à la minorité opposante, cela n'est pas tolérable. Chaque ouvrier est libre de ne pas aller à l'atelier; mais chaque ouvrier est libre également d'y aller si cela lui plaît. L'empêcher aussi bien que le forcer de s'y rendre serait empiéter gravement sur la liberté d'autrui, et faire acte d'autorité illégal autant qu'illégitime sur des citoyens

libres. Le droit à l'oppression mutuelle n'existe pas plus pour les ouvriers que pour les autres. Vérités banales, qu'il semble superflu de répéter, tant elles sont l'évidence même. Hérésies néanmoins selon les nombreux adeptes du nouveau dogme syndical; comme si je ne sais quel prestige d'un pouvoir corporatif mystérieux magnétisait les foules enthousiasmées de soumission.

La famille est la corporation, la personne morale collective la plus forte et la plus naturelle que les lois humaines reconnaissent; pourtant la puissance du chef ou du conseil de famille est singulièrement restreinte et bientôt annulée par l'âge des enfans, sauf dans des cas très exceptionnels. Et l'on admettrait qu'un corps de métier constituât une personne morale jouissant d'une autorité supérieure à celle de la famille même, et investie du privilège exorbitant d'exiger l'obéissance passive à ses décrets! Sur quels sophismes s'appuieraient des prétentions aussi abusives, aussi contraires aux simples notions du bon sens et de l'équité?

Précisément, diront quelques-uns, la famille est une corporation naturelle et fermée, dont chacun fait partie par devoir et par droit de naissance; le syndicat est une corporation civile, ouverte à tous ceux qui veulent y entrer. Dès lors, pourquoi parler d'oppression? Chaque ouvrier, en s'affiliant à un syndicat, ne s'engage-t-il pas librement d'avance à se soumettre aveuglément aux décisions de la majorité? A la bonne heure. Mais un semblable engagement est entaché de nullité. Les lois ne permettent à personne d'aliéner son indépendance électorale, ni de vendre son vote, ni de renoncer à sa liberté individuelle, sous quelque prétexte que ce soit. Ces principes s'appliquent parfaitement en matière de syndicats. Il ne saurait être licite à un citoyen, dans ce cas pas plus que dans tout autre, d'abdiquer sa responsabilité comme en servitude volontaire. Un contrat de ce genre serait déclaré caduc par les tribunaux. La faculté de se syndiquer n'implique pas le privilège d'échapper aux prescriptions de la loi commune.

Il ne serait pas mauvais non plus de savoir au juste par qui se trouverait exercée cette sorte de dictature que les doctrines nouvelles tendent à établir. Par les syndicats, les syndicats ouvriers s'entend, le mot répond à tout; mais la chose demanderait à être éclaircie. On ne peut se défendre de quelque méfiance contre la plupart des associations ou réunions analogues qui donnent le mot d'ordre à des milliers de travailleurs, et souvent le reçoivent elles-mêmes on ne sait d'où. Rarement elles sont l'expression exacte et régulière de la majorité réelle du corps d'état qu'elles se targuent de représenter. Les grèves de ces derniers mois en ont fourni de frappans exemples. Un meeting de 4 à 5,000 syndiqués,

appartenant de près ou de loin à l'industrie des chemins de fer, s'efforçait par tous les moyens de dicter la loi aux 250,000 agens des compagnies. En revanche, on cite ce phénomène bizarre d'une assemblée de 3,000 personnes votant des résolutions exécutoires au nom d'une catégorie qui comprenait seulement 2,500 employés. Presque toujours c'est un groupe restreint, mais discipliné, qui endoctrine, dirige et entraîne le grand nombre. Quant aux chefs, à part les convaincus et les enthousiastes, combien l'état-major syndical ne compte-t-il pas d'ouvriers à intermittences, chevaliers de la grève plus que du travail, sans parler des meneurs étrangers à la corporation et parfois même au pays, grévistes honoraires qui se font de jolis appointemens avec le chômage des autres. Comme l'écrit M. Jules Simon, « c'est grande pitié que cette exploitation de la misère par le vice. »

Fussent-elles de bon aloi et sans tache, ces majorités d'ordre privé n'ont aucun titre à requérir la soumission des minorités ni de personne. Allèguera-t-on que dans telles ou telles sociétés particulières, réunions d'actionnaires, etc., les minorités se trouvent fréquemment réduites à subir les votes des majorités ? La situation, de part et d'autre, n'est pas comparable. Les membres d'une compagnie délibèrent sur un sujet circonscrit, sur des questions financières et commerciales nettement déterminées par la loi et les statuts ; l'actionnaire mécontent est toujours maître de retirer son argent et de le placer ailleurs. Les syndicats, qui ordonnent les grèves, veulent bon gré mal gré enlever à l'ouvrier son gagne-pain et rendre le syndicat obligatoire. Naguère encore, la principale cause des diverses campagnes entreprises contre les bureaux de placement était le secret dessein de forcer tous les ouvriers d'un même corps d'état à n'obtenir de travail que par l'entremise et avec l'agrément des chambres syndicales. Du reste, leurs prétentions ne prennent plus la peine de se déguiser. « Tout salarié *doit* faire partie d'un syndicat... Les syndicats seront les seuls intermédiaires chargés de *classer* les travailleurs. » Ainsi l'a déclaré hautement le congrès de Bruxelles (1). C'est un monopole pur et simple. Hors du syndicat, point de travail, point de salut.

La doctrine déjà redoutable de la souveraineté des majorités nationale, électorale, et parlementaire sur le terrain légal et politique est admise. Il faut bien la subir et la défendre ; aucun autre moyen n'apparaît de mettre un terme aux discussions, ni de décider entre les opinions et les choix contraires ; on n'a pas trouvé d'autre

(1) *Plaidoyer en faveur du cinquième État*, par M. Paul Leroy-Beaulieu. *L'Économiste français*, 29 août 1891.

base pour y asseoir solidement l'autorité des pouvoirs représentatifs. Mais quelle faute que de transporter ce principe hors de son domaine propre et d'en étendre l'application! Comme s'il était permis de confondre le vote d'une assemblée politique, représentant les intérêts publics du pays, avec les décisions prises par une réunion quelconque de personnes traitant ensemble d'intérêts privés.

Dans nos sociétés modernes, si compliquées, la liberté individuelle est restreinte par assez d'entraves, politiques, financières, administratives ou pénales. On propose d'y ajouter par surcroît le fardeau et la gêne intolérables de lois minutieuses imposées par les majorités irrégulières de groupes souverains, légiférant sans appel sur toutes les affaires petites ou grandes de la vie quotidienne. Chaque ville ou village, chaque atelier, chaque fabrique, chaque centre industriel, agricole ou commercial aurait ses syndicats spéciaux, dont les volontés et les fantaisies deviendraient également obligatoires; ce serait le régime du bon plaisir syndiqué. Pourquoi pas aussi quelque futur syndicat de la presse où la minorité devrait adopter les vues et les opinions de la majorité, en sorte que tous les écrivains et les publicistes se verraient contraints d'attaquer et de défendre solidairement les mêmes choses, les mêmes idées et les mêmes hommes? Rien à craindre de ce côté. Mais en laissant libre carrière aux empiétemens de la prétendue souveraineté syndicale, on exposerait la souveraineté nationale à des risques graves. Un beau jour, l'inévitable syndicat des syndicats n'aurait plus qu'à dire : « L'État, c'est moi! »

Pour corriger des abus réels et prévenir des dangers probables ou possibles, il faudrait aviser sans retard. Ne demandons pas que les syndicats soient abolis; ils ont le droit d'occuper leur place au soleil démocratique, à la condition toutefois de ne pas mettre le reste du monde à l'ombre. Comme toutes les grandes forces, ils peuvent beaucoup pour le bien et pour le mal. Certaines mesures de préservation semblent urgentes, dans l'intérêt du public, des patrons et principalement des ouvriers, auxquels leurs propres syndicats imposent une protection par trop oppressive.

Jusqu'à quel point la législation actuelle régissant la matière estelle défectueuse? Quelles modifications conviendrait-il d'y apporter? Nous n'avons pas l'ambition de répondre à ces questions délicates. Peut-être le défaut essentiel du texte légal est-il l'interprétation fausse que les ouvriers lui donnent, sans le connaître d'ailleurs. La loi de 1884 a pu conférer aux syndicats des privilèges fort importans, elle n'autorise à aucun titre leurs prétentions subversives. Quelles que fussent les difficultés de concilier sur ce point

l'éternelle querelle entre les droits des collectivités et ceux des individus, il n'entrait assurément pas dans la pensée du législateur que la liberté d'association dût supprimer la liberté individuelle, ni qu'une part quelconque de souveraineté sur les citoyens fût déléguée à des corporations d'un nouveau genre. Mais en France, qui connaît la loi? C'est cette ignorance fâcheuse qu'il importerait d'abord de combattre.

Maintenues ou modifiées dans leurs termes, les prescriptions législatives sur les syndicats devraient être connues et comprises de tous, en réalité, et non pas uniquement d'après une fiction juridique. Que la loi, dérogeant en ce cas à ses habitudes de concision nécessaire, se fasse donc elle-même l'éducatrice de ceux qu'elle a mission de protéger. Qu'une sorte de commentaire en explique la lettre et surtout l'esprit dans une forme claire, sans apprêt, intelligible pour les moins instruits. Pas de glose savante, pas de termes techniques dont le sens échappe, sauf aux initiés. Un exposé simple, familier, presque naïf; quelque chose comme un catéchisme laïque et syndical, ou si l'on préfère, un manuel du parfait syndiqué. Par exemple :

Le pouvoir souverain appartient à la nation seule. Aucun pouvoir sur les personnes n'appartient aux syndicats.

L'obéissance est due aux lois votées par la majorité des assemblées législatives, qui représentent le peuple. Nulle obéissance n'est due à aucune majorité d'aucun syndicat, lequel représente des particuliers.

Le droit de faire grève signifie le droit de ne pas travailler soi-même, mais ne signifie pas le droit d'empêcher ou d'entraver le travail des autres, etc.

Ainsi l'ouvrier apprendrait à mieux connaître ses privilèges. Pourquoi non? Il saurait également que le premier de tous est de ne pas se laisser opprimer, même par les camarades. Quel effet produirait sur les foules ce petit cours de droit populaire? L'expérience n'est pas coûteuse; on peut toujours essayer.

La loi de 1884, qu'un usage abusif transforme en instrument de servitude, offre des armes défensives à la liberté. Un des moyens les plus efficaces d'éviter la tyrannie syndicale serait d'opposer à syndicat syndicat et demi. Les coalitions formées par les minorités dissidentes serviraient de correctif aux excès de pouvoir commis par les majorités oppressives. Cette fondation de syndicats parallèles dans un même corps d'état assurerait la loyauté et la plénitude de la discussion, à l'abri des menaces et des violences que les ouvriers exercent si facilement les uns sur les autres. D'ailleurs, la diversité des groupes se justifierait pleinement par la

différence des intérêts, des besoins et des charges. Rien n'empêcherait que n'importe quel corps de métier comptât à la fois un syndicat de célibataires et un syndicat d'hommes mariés. Si les uns veulent faire des syndicats d'agitation, pourquoi les autres ne constitueraient-ils pas des syndicats d'apaisement? Il est dans l'intérêt même des associations ouvrières que les travailleurs montrent quelque initiative en faveur de l'indépendance individuelle.

Les syndicats, en effet, commencent à fatiguer l'opinion, qui leur était d'abord favorable; les derniers événemens de Toulouse, après tant d'autres, ne sont pas de nature à leur ramener les sympathies publiques. On réclame des sévérités nouvelles, imposant aux syndicats solidairement des responsabilités pécuniaires et à leurs chefs des responsabilités personnelles, en cas de violences ou de dégâts matériels provoqués par eux. Qu'auraient à dire aussi les syndicats ouvriers, qui s'arrogent le privilège exclusif de conférer le droit au travail, si l'on proposait de leur appliquer les prescriptions pénales contre les accapareurs? Dans les couloirs de la chambre on a même parlé un instant de recourir aux lois rigoureuses de la Convention. Plaise plutôt au quatrième État de consentir à rentrer dans le droit commun. Sinon, son omnipotence susciterait bientôt les révoltes d'un cinquième État, qui se plaindrait à son tour de n'être rien et voudrait être tout (1). Ce serait sans cesse à recommencer.

L'association est une excellente chose; mais elle risque d'aboutir, par une pente rapide et glissante, à la confiscation de la liberté individuelle. *Summum jus summa injuria.* Vieux dicton rebattu qui, pour être latin, n'en est pas moins éternel, et partant toujours actuel. L'*Économiste français* reproduisait dernièrement la dépêche suivante, communiquée de Saint-Étienne à l'agence Havas : « On sait que les mécaniciens machinistes des compagnies houillères de tout le bassin se sont mis en grève il y a quatre jours pour faire accepter par les compagnies cette règle, que dorénavant elles ne pourraient prendre comme apprentis mécaniciens que des jeunes gens fils de mécaniciens syndiqués ou agréés par le syndicat des mécaniciens. » Les syndicats ouvriers ne se refusent rien

(1) Comme symptôme, ne voyons-nous pas déjà, en Angleterre, surgir les revendications d'une sorte de cinquième État, sous la rubrique d'*Unskilled Labor*, catégorie flottante du travail inférieur n'exigeant point l'habileté de main des ouvriers et des artisans professionnels? Ces nombreux hommes de peine et manouvriers protestent non-seulement contre la modicité relative et l'incertitude de leurs salaires, mais encore contre la supériorité dédaigneuse des travailleurs bien classés qu'ils accusent de ne pas fraterniser avec eux, et d'être « les bourgeois de l'avenir. » On est toujours le bourgeois de quelqu'un.

et veulent être héréditaires. Ce ne serait ni plus ni moins excessif et ridicule de fonder un syndicat analogue pour imposer au ministre de la guerre l'obligation de ne choisir les maréchaux, amiraux, généraux ou colonels, que parmi les fils et les descendans de ces hauts gradés. Pourquoi l'hérédité des étoiles, des bâtons, des épaulettes et des graines d'épinards syndiqués aurait-elle moins d'importance et de droits que celle des syndicats de mécaniciens? En revanche, ces syndicats consentiraient-ils à payer les frais et indemnités, conséquences des catastrophes douloureuses attribuées à l'imprudence de quelques-uns de leurs membres ?

Une louable impulsion est donnée ou acceptée de toutes parts en vue d'améliorer la situation, souvent très dure, des plus mal partagés de ce monde; une émulation généreuse en leur faveur se manifeste aux quatre points cardinaux de l'horizon social et politique. Nous sommes tous socialistes, c'est entendu, ou presque tous, avec des nuances. Mais jusqu'ici le socialisme, que nul n'a su ni définir, ni capter, ni mettre en pratique, est resté ce qu'il y a de plus périlleux dans son obscure et vaporeuse intuition. Verrons-nous le miracle de sa conversion encore imprévue en quelque formule positive et discutable? Nous en avons vu bien d'autres. Quoi de plus insaisissable jadis, de plus impuissant et de plus vain que la vapeur? Et pourtant quels services n'a-t-elle pas rendus à la civilisation moderne? Seulement, c'est nous qui nous sommes emparés de la vapeur pour la transformer en travail utile; ce n'est pas elle qui s'est emparée de nous. De même est-ce peut-être en devenant une force maniable que le socialisme, à son tour, contribuera aux progrès du présent et de l'avenir.

Aussi bien, il se rencontre des symptômes favorables parmi les divers essais préparatoires du soulèvement ouvrier qui nous est promis. Tout n'est pas à regretter dans la récente grève des chemins de fer. A côté d'exemples fâcheux, venus de catégories plutôt secondaires, on en relève beaucoup qui sont à l'honneur des vrais et loyaux travailleurs professionnels. Nous n'en sommes qu'aux menaces et aux escarmouches, la grande guerre n'est pas déclarée. On pourrait encore s'entendre pour une génération ou deux; c'est le cas de créer le syndicat libéral de la cordialité, du savoir-faire et du bon sens.

DUC DE NOAILLES.

LE

MARÉCHAL MACDONALD

PREMIÈRE PARTIE.

Au mois de mai 1825, le maréchal Macdonald, sexagénaire, veuf pour la troisième fois, était abîmé au plus profond de la douleur. De ses précédentes unions il n'avait eu que des filles; la dernière, formée depuis quatre ans à peine et soudainement brisée, lui laissait un fils, un héritier de son nom. C'est pour lui, pour cet enfant au berceau que, loin de Paris, loin des consolations banales et des condoléances de cour, le maréchal entreprit, non pas de distraire, mais d'occuper l'isolement de son chagrin à noter les étapes de sa longue et glorieuse carrière. Ce ne sont pas des Mémoires qu'il se proposait d'écrire; ce sont de simples souvenirs destinés à l'enfant qui devait seul en prendre connaissance un jour. Il y a soixante-cinq ans qu'ils ont été recueillis; il y a plus de cinquante ans que le maréchal est mort; ses descendans ont pensé que dans l'intérêt et pour le grand profit de l'histoire, autant que dans l'intérêt et pour la bonne renommée de leur ancêtre, l'heure était venue de soulever le voile qui jusqu'à présent a couvert ces *Souvenirs*, et c'est à moi qu'ils ont confié le soin de les révéler au public. C'est un grand honneur dont je leur suis reconnaissant. Je n'ai pu toucher, sans une respectueuse émotion, ces pages imprégnées de franchise et d'où le vrai s'exhale comme un parfum vivifiant. Jamais, ni pour

personne, Macdonald n'a ménagé l'expression de sa pensée, même avec les plus grands, avec Napoléon comme avec Louis XVIII ; c'est un Alceste soldat.

Demandez-lui la vérité : il vous la présentera toute nue, ni fardée ni attifée ; ne lui demandez pas la parure du style. Il s'est plusieurs fois et très franchement confessé à cet égard. « A la lecture de ce rapide récit, a-t-il dit au début même de ses *Souvenirs*, aux phrases décousues, à la répétition des mots, au désordre de l'orthographe et de la ponctuation, vous vous apercevrez facilement, mon fils, combien je suis absorbé dans l'idée prédominante de notre malheur, et vous jugerez de la situation de mon esprit mieux que je ne pourrais la peindre. D'ailleurs, je ne relis jamais, même mes lettres ; mais il en est autrement de la correspondance officielle, projets, rapports, instructions, opinions ; vous serez frappé d'une différence de style très remarquable ; le mien est ordinairement précis, concis, positif, lorsque les matières ne demandent pas de développemens, car ils en gâtent toute l'énergie. » Ailleurs encore : « Je n'ai pas le loisir de relire ce que j'ai déjà écrit, par la mauvaise habitude que j'ai depuis longtemps adoptée, parce que, écrivant beaucoup et fort rapidement, j'apercevrais aisément des fautes ; mais, pour les corriger, il faudrait barbouiller ou recommencer, et le temps me manque toujours, quoique je sois fort matinal ; c'est que j'en connais l'emploi et que je sais le mettre à profit. Cependant ne m'imitez point en ce qui touche à mes mauvaises habitudes ; écrivez moins et plus correctement. D'ailleurs ces notes historiques ne sont que pour vous seul, et vous serez indulgent pour votre père. » Le lecteur ne le sera pas moins, je m'assure, car ici le fond est cent fois plus intéressant que la forme.

Dans ce manuscrit de 472 pages in-folio tracées d'une main rapide, il n'y a pas une seule rature ; il s'y trouve donc un certain nombre de phrases décousues ou amphibologiques dont il a fallu nécessairement rétablir l'équilibre ou le sens ; ceci à part et aussi quelques détails intimes, d'un précieux intérêt pour la famille, mais qui n'en peuvent avoir que pour elle, le texte a été respecté comme il méritait de l'être. Cela dit, je demande au lecteur, avant qu'il aborde ces importans *Souvenirs*, la permission d'en résumer l'ensemble, en y ajoutant parfois certains éclaircissemens que j'ai trouvés dans les Archives du ministère de la guerre.

I.

Neel Macdonald, père du maréchal, était né, dans les derniers jours de l'année 1719, à Boubry ou Coubry, en South Wist, l'une des Hébrides. Élevé en France, à Douai, au collège des

Écossais, il était rentré dans son île, quand l'apparition du prétendant Charles-Édouard vint mettre l'Écosse en feu et la dynastie hanovrienne en péril. Jacobite ardent, Neel Macdonald fut des premiers à joindre le prétendant et demeura le dernier de ses fidèles, lorsque la mauvaise fortune les eut contraints l'un et l'autre de repasser en France. Le jacobite proscrit fut, à la fin de 1747, pourvu d'une lieutenance dans le régiment écossais d'Albany, puis dans celui d'Ogilvy ; mais, à la paix de 1763, la plupart des régimens étrangers, au service de la France, ayant été licenciés, Neel Macdonald eut grand'peine à obtenir une maigre pension de trois cents livres. C'est à Sedan, où il s'était retiré d'abord, que naquit, le 17 novembre 1765, son fils, Jacques-Étienne-Joseph-Alexandre, le futur maréchal. De Sedan, la famille alla bientôt après s'établir à Sancerre.

Quand le jeune Macdonald fut en âge de faire des études sérieuses, on le fit partir pour Paris, à l'adresse d'un compatriote, le chevalier Pawlet, qui tenait une maison d'éducation mi-partie civile, mi-partie militaire, une sorte d'académie pour les jeunes gentilshommes. Le novice y entrait, selon les idées de la famille, comme devant être un jour d'église, avec le rêve caressé d'un canonicat à Cambrai ; mais l'instinct militaire prévalut « surtout, dit le maréchal, après la lecture d'Homère qui m'avait porté le feu à la tête; je me croyais un Achille. » Il eut d'abord un mécompte; un médiocre examen de mathématiques l'empêcha d'être admis, comme ingénieur, à l'école d'application de l'artillerie et du génie. Il se désespérait lorsqu'une chance fortuite vint lui ouvrir l'accès de l'armée, par une porte dérobée, il est vrai.

C'était en 1784 ; les Hollandais avaient, au sujet de la navigation de l'Escaut, maille à partir avec leur puissant voisin, l'empereur Joseph II, souverain du pays belge ; ils n'avaient qu'une faible armée, tout à fait insuffisante; il leur fallait des généraux, des officiers et des soldats. Un gentilhomme français, le comte de Maillebois, plus ou moins autorisé par le gouvernement, levait pour eux une légion composée de toutes armes; grâce à la recommandation de quelques gens bien placés, le jeune Macdonald y fut incorporé comme lieutenant d'infanterie. Peu s'en fallut que la tête ne lui tournât ; à l'institution Pawlet, il se croyait un Achille; pour cette fois, il se complaisait modestement à l'idée de devenir un Turenne. Il partit pour la Hollande et s'employa pendant plusieurs mois avec ardeur à l'instruction de sa compagnie ; mais, cruel déboire, au moment d'entrer en campagne, la paix se fit, la paix avec ses suites, c'est-à-dire le licenciement de la légion. Les Hollandais, bons calculateurs et ménagers de leurs finances, avaient stipulé, pour ce cas d'ailleurs prévu, soit une pension viagère, mais ré-

duite à la moitié de la solde mensuelle et sous la condition expresse qu'elle fût dépensée dans le pays, soit une indemnité, une fois pour toutes, de quatre années de ladite pension; à quoi il convient d'ajouter que l'année militaire en Hollande n'était que de huit mois, chaque mois comptant pour quarante-cinq jours. Le jeune Macdonald pouvait-il accepter le premier terme de l'alternative, au risque de végéter, pauvre pensionnaire des Provinces-Unies? Il préféra toucher l'indemnité et s'en revenir.

Il n'était plus rien, puisque la légion de Maillebois n'avait jamais eu d'existence officielle en France; il se trouva trop heureux de reprendre, comme si de rien n'était, l'échelle militaire par le premier échelon, non pas même avec une sous-lieutenance, mais comme cadet-gentilhomme, c'est-à-dire un peu moins qu'officier; ce fut ainsi qu'il entra au régiment irlandais de Dillon. Au bout de six mois il fut nommé sous-lieutenant de remplacement; après six autres mois, titulaire. Dès lors il roula de garnison en garnison, toujours attentif au métier; il se trouvait à Calais quand son père mourut, en 1788, à Sancerre. Au mois d'octobre 1791, il fut promu lieutenant, toujours au régiment de Dillon; il venait de se marier. On était en pleine révolution, et bientôt survint la guerre.

Le général Beurnonville, qui le connaissait et l'appréciait, le fit nommer capitaine et le prit pour aide de camp; mais il ne put le garder que deux mois, parce que Dumouriez, général en chef de l'armée du Nord, voulut l'avoir avec lui au même titre; Beurnonville, dans l'intérêt de son protégé, l'engagea vivement à répondre à l'appel du général en chef. Ce fut un bon conseil, car en moins de cinq mois, Macdonald devint lieutenant-colonel; c'était le prix de sa belle conduite à la bataille de Jemmapes. Au commencement de l'hiver de 1793, il se trouvait en congé à Paris lorsque Beurnonville, devenu ministre de la guerre, le nomma colonel du régiment de Picardie; colonel à vingt-huit ans, et colonel de Picardie, le premier des quatre *vieux* corps, la tête de l'infanterie française! Il y avait, a-t-il dit lui-même, de quoi satisfaire l'ambition la plus effrénée; mais la fortune allait lui devenir tout à coup moins souriante, et son sort, comme il a dit encore, ne tint, pendant un moment, qu'à un fil. Dumouriez, battu à Nerwinde, Dumouriez devenu suspect faillit l'entraîner dans sa chute, en même temps qu'il perdait l'appui de Beurnonville, livré aux Autrichiens par Dumouriez. Ce ne fut qu'un éclair; mais l'orage ne cessa pas de gronder sur sa tête avec des lueurs menaçantes. Des commissaires de la Convention se succédaient à Lille, tous avec des préventions contre le colonel de Picardie, tous excités par des dénonciations, des accusations, des animosités jalouses. Cependant il continuait son service, avec le même zèle, le même entrain et le même succès. Vint

ce qu'il appela lui-même le coup de foudre; le croirait-on? Ce fut sa promotion au grade de général de brigade, promotion faite par le général en chef Houchard et confirmée, le 26 août 1793, par les représentans du peuple Levasseur et Bentabole. « Ce fut, a-t-il dit, un coup de foudre, quoique depuis plusieurs mois j'en eusse rempli les fonctions, mais au moins je n'avais pas la responsabilité du grade; je représentai ma jeunesse, mon inexpérience; rien ne fut écouté; il fallut subir mon sort, sous peine d'être traité comme suspect et arrêté. »

Le voici donc général, c'est-à-dire plus en vue, plus responsable, partant plus exposé. Il eut de nouveaux succès, partant plus d'ennemis, de jaloux et d'envieux. De nouveaux représentans survinrent avec les pouvoirs les plus étendus; leur premier acte devait être la destitution de Macdonald, son arrestation et son envoi au tribunal révolutionnaire d'Arras. Heureusement pour lui, les commissaires reçurent de la Convention l'ordre de se transporter sans retard à Dunkerque. En attendant leur retour, le général Souham, qui commandait à Lille, et qui avait de l'amitié pour Macdonald, lui conseilla de passer la frontière; il s'y refusa. Un des précédens commissaires lui avait témoigné publiquement quelque sympathie : « Lui! dit Souham; j'ai réclamé son témoignage pour toi, devant les autres; il a gardé le silence. — N'importe, répondit Macdonald, il a peut-être été intimidé par ses supérieurs, je serai bien aise de l'éprouver. — Fais-en donc l'essai; tu reviendras ensuite chez moi. » Il s'en alla chez le prudent commissaire. « Eh bien! vous savez que je suis en prévention, et je viens réclamer vos bons offices. — Oh! ma foi, dit l'autre, veux-tu que je te parle franchement? Tiens, tu n'es pas républicain, et je ne peux ni ne veux me mêler de toi. — Cependant je n'ai pas changé, ce me semble, depuis que nous nous sommes vus sur la frontière; vous m'assurâtes alors publiquement... — Je sais ce que tu veux dire, mais les temps sont bien changés. » Et il lui tourna le dos. Malgré les nouvelles instances de Souham, Macdonald refusa de fuir, et bien lui en prit; les commissaires extraordinaires furent inopinément rappelés de Dunkerque à Paris, sans repasser par Lille, et pour cette fois encore il fut sauvé.

Nouveaux commissaires, nouvelle alerte; un décret de la Convention bannissait à trente lieues des frontières, des armées et de Paris tous les ci-devant nobles. Pichegru venait de prendre le commandement de l'armée du Nord; il savait que Macdonald était un excellent officier; il demanda qu'il fût excepté personnellement de la mesure. Les commissaires tournèrent la difficulté en le mettant en réquisition. Macdonald réclama d'eux une réquisition écrite; autrement, disait-il, en cas de revers, on ne manquerait pas de

l'accuser de mauvais desseins, de trahison même, pour être resté à l'armée, au mépris du décret d'expulsion. On lui refusa la réquisition écrite. « Eh bien! s'écria-t-il, je vais me retirer. — Si tu quittes, nous te faisons arrêter et mettre en jugement. » Il resta donc entre deux menaces de mort. Il avait sans s'en douter un protecteur à Paris; c'était le représentant Isoré, qui l'avait vu à l'œuvre sur la frontière : Macdonald était un nom étranger ; il n'était pas précédé de l'odieuse particule; donc, celui qui le portait ne pouvait être compris ni compromis parmi les ci-devant nobles; telle fut l'argumentation d'Isoré, qui lui écrivit : « Ta naissance ne m'est pas suspecte ; tu es venu dans le bon temps; il n'y a pas d'âge plus révolutionnaire que le nôtre et les preuves sont pour toi. J'ai vu le ministre de la guerre et j'ai détourné l'orage qui grondait sur toi. Sois tranquille, travaille comme à l'ordinaire; si on te tracasse, je serai ton défenseur. Emploie tes talens, perfectionne tes connaissances militaires, et continue à frotter les esclaves ; jamais tu n'auras à craindre de destitution. » Ce fut contre Macdonald le dernier effort de l'acharnement révolutionnaire.

Il prit, sous Pichegru, une part active à la conquête de la Belgique et de la Hollande ; ce fut en ce temps-là qu'il fit la connaissance de Moreau. Vers la fin de novembre 1794, il était en quartier près de Nimègue, lorsqu'il reçut, sans y avoir pensé, le brevet de général de division ; il venait d'avoir vingt-neuf ans; trois années plus tôt, il n'était qu'un simple lieutenant d'infanterie. Ce fut par un coup d'éclat qu'il inaugura son nouveau grade. Le Wahal était gelé ; sur la rive droite s'étendait la ligne des Anglo-Hanovriens; un matin, Macdonald crut voir chez l'ennemi des indices de retraite ; trois divisions étaient momentanément sous ses ordres, il leur fit passer le fleuve sur la glace; mais le mouvement rétrograde qu'il avait remarqué n'était que l'effet d'un malentendu; un rude combat s'ensuivit, et l'ennemi, qui n'avait pas eu l'intention de se retirer, y fut contraint, en dépit de sa résistance. Ce qui est encore plus à l'honneur de Macdonald, c'est qu'il ne s'en fit pas accroire; les réflexions que lui suggéra son succès sont utiles à connaître, parce qu'elles sont une preuve de son bon esprit en même temps qu'un avis profitable aux hommes du métier. « Je rentrai, dit-il, à Nimègue pour faire mon rapport. Le général en chef et les commissaires accoururent; j'étais presque honteux de leurs félicitations, attendu que le hasard avait eu plus de part au résultat de cette journée que mes combinaisons qui, de bonne foi, n'étaient fondées que sur l'apparente retraite des forces opposées qui n'y songeaient point. Cet événement prouve que, dans beaucoup d'occasions comme celle-ci, il faut à la guerre donner quelquefois au hasard; car, dans cette circonstance, j'ai dit alors ce

que je répète aujourd'hui, que j'ai été plus heureux que sage, quoique les succès se mettent ordinairement sur le compte des plans, calculs et dispositions; or, dans celle-ci, l'évacuation de Thiel me paraissait le résultat évident d'une opération rétrograde, tandis que ce mouvement était l'effet d'un malentendu. »

Quoi qu'il en soit, ce passage du Wahal, exécuté de vive force, eut d'énormes conséquences; les Hollandais, séparés de leurs alliés, abandonnés par eux, s'abandonnaient eux-mêmes. Naarden, le chef-d'œuvre de Coehorn, l'émule de Vauban, Naarden, qui avait arrêté Louis XIV triomphant, s'était rendu sans coup férir à Macdonald; tout fier, il courut en porter la capitulation à Pichegru : « Bah! lui dit en riant celui-ci, je ne reçois plus que des capitulations de provinces! » La température s'était radoucie; Macdonald put encore traverser l'Yssel sur la glace craquante, mais par-delà il fallut marcher dans la boue, et bientôt l'inondation couvrit tout, chemins et champs. Il arriva ainsi jusqu'à l'Ems, de l'autre côté duquel il aperçut des Prussiens; mais ils venaient simplement lui annoncer que la paix avait été signée à Bâle entre la France et la Prusse. Il paya les fatigues de cette rude campagne d'une fièvre qui faillit l'emporter, et dont les médecins ne purent triompher qu'au bout d'un an.

Au mois de septembre 1796, il fut envoyé sur le Rhin pour couvrir la retraite de l'armée de Sambre-et-Meuse; il y marchait de nouveau l'année suivante, lorsque la paix de Campo-Formio vint arrêter les progrès des armées françaises en Allemagne. Alors on vit arriver à Cologne le général Augereau, couvert des lauriers du 18 fructidor par-dessus les palmes de Castiglione. Le nouveau général en chef était éblouissant d'or; il en avait jusque sur ses bottes courtes. Rempli de dédain pour cette misérable armée de Hollande, famélique et mal vêtue, il vantait les troupes d'Italie, leur bien-être, leurs exploits, les siens propres, sans nommer une seule fois le général Bonaparte; là, disait-il devant de pauvres soldats en guenilles, il n'y en avait pas un, si mauvais sujet fût-il, qui n'eût dans sa poche dix louis et une montre d'or : « C'était, remarque Macdonald, un avis pour les nôtres. » Augereau avait pour acolyte le général Lefebvre; on verra dans les *Souvenirs* les excentricités grossières de ce brave homme; il suffira d'en rapporter ici un trait, le plus convenable. Le général en chef avait demandé au directeur du théâtre une pièce bien révolutionnaire; on lui donna une tragédie de Voltaire, *Brutus* ou peut-être *la Mort de César;* le bon Lefebvre, qui croyait de bonne foi que c'était une pièce de circonstance, applaudissait de ses grosses mains, tout en bourrant du coude le flanc de son voisin, qu'il interpellait à chaque

instant : « Dis donc, dis donc, quel est le b... qui a fait ça? Est-il ici? » Le voisin était Macdonald.

II.

Au printemps de 1798, il fut mis à la disposition du général Brune, commandant en chef de l'armée d'Italie. Celui-ci l'envoya prendre à Rome, alors en république, le commandement d'une division, à la place du général Gouvion-Saint-Cyr. L'Italie était en fermentation, les Napolitains menaçans; sur la demande expresse du roi de Naples, et surtout de la reine Caroline, ennemie acharnée de la France et des républicains, le gouvernement autrichien avait envoyé le général Mack, un tacticien fameux. Macdonald ne disposait que de 12,000 hommes, dont plus de la moitié se trouvaient répartis le long de la frontière napolitaine; il avertit le Directoire, demandant du renfort. On lui répondit en créant une armée de Rome, distincte de l'armée d'Italie, avec un général en chef qui fut Championnet. Il faut remarquer ici que cette nomination fut déplaisante à Macdonald; ce n'est pas qu'il ne rendît justice au caractère de Championnet, mais avec des réserves, sinon peu justes, tout au moins sévères, et non sans amertume. « C'était, dit-il, un fort brave homme, mais de peu de capacité; il avait acquis une sorte de réputation militaire à l'armée de Sambre-et-Meuse, en commandant une division qui avait eu des succès; une coterie l'avait fait nommer général en chef. Il avait un caractère fort doux, très facile, mais un entourage à prétentions, ambitieux, envieux. » A peine arrivé, Championnet apprit que, sans déclaration de guerre, l'armée napolitaine avait franchi sur plusieurs points la frontière et marchait sur Rome en plusieurs colonnes; elle était cinq ou six fois plus nombreuse que l'armée française. Ne se sentant point en mesure de défendre efficacement la ville, et craignant d'y être enfermé, le général en chef négocia avec Mack une convention d'évacuation dont il laissa tout l'embarras à Macdonald, et partit.

Aussitôt une insurrection éclata; tous les Français surpris isolément, militaires ou civils, furent massacrés. La petite division de Macdonald était au dehors, surveillant l'approche des Napolitains; il n'avait qu'une poignée d'hommes avec lui dans la ville; néanmoins il fit tête à l'orage, chargeant dans les rues qui aboutissent à la place *del Popolo,* faisant tirer aux fenêtres; enfin il vint à bout de l'émeute, mais il ne voulut pas évacuer Rome pendant la nuit, il attendit le grand jour. L'évacuation se fit avec dignité, sans précipitation. Quoi qu'il en pût être, c'était un mauvais début; il fallait une répa-

ration par les armes. Tandis que Championnet allait rallier ses autres divisions, Macdonald s'établit à Civita-Castellana; il avait au plus 5 ou 6,000 hommes; Mack vint l'attaquer avec 40,000. La position était bonne pour la défense; les Napolitains échouèrent et s'enfuirent jusqu'à Rome, laissant leur camp tout tendu. Ce fut le commencement d'une série de succès : à Otricoli, où l'on trouva, rempli de cadavres odieusement mutilés, le dépôt des malades et des blessés français; à Calvi, où 2,000 hommes en firent capituler 7,000. Cela fait par lui tout seul, Macdonald rejoignit le général en chef; il le trouva singulièrement aigri. Dans sa correspondance, en rendant compte de ses opérations, si brillantes et heureuses qu'elles eussent été, au lieu d'emboucher la trompette, il avait pris plutôt le ton plaisant, « sans autre intention, disait-il, que de faire voir qu'il y avait bien peu de gloire à recueillir contre des ennemis si lâches et si vains quelques jours auparavant. » Or les jaloux avaient persuadé à Championnet que son lieutenant avait voulu se moquer de lui, et le dialogue s'engagea sous cette fausse impression : « Vous voulez me faire passer pour une f... bête. — Sur quelles preuves? Comment ose-t-on m'imputer un manque d'égards et de respect à mon chef? — Voici votre correspondance. » — « Je la lui expliquai, ajoute Macdonald; il s'adoucit; le général Éblé, commandant l'artillerie, avec lequel j'étais lié, entra, intervint, et nous fûmes raccommodés en apparence. »

On rentra victorieux à Rome dix-sept jours après en être sorti. Le soir même, un parlementaire napolitain fut amené à Macdonald; il demandait le passage pour une colonne attardée qui venait de Viterbe. « Est-ce sérieusement, lui dit le général, que vous faites une telle proposition? — Mais on m'a parlé d'un armistice. — On vous a trompé; mettez bas les armes, c'est ce que vous avez de mieux à faire. — Comment! mettre bas les armes! Nous nous défendrons, nous sommes en force. — Eh bien! on va vous reconduire et donner au commandant de Ponte-Molle l'ordre de sabrer ces messieurs; je vais me coucher. — Est-ce votre dernier mot? — Certainement. — En ce cas, je me rends. » C'était le chef de la colonne. La scène est jolie, une vraie pantalonnade italienne. Le lendemain parut un ordre du jour félicitant l'armée de ses succès; la division Macdonald y était mentionnée à peine, et tous les avancemens, toutes les récompenses furent pour le quartier-général. De Rome on marcha sur Capoue, qui capitula; puis, au lieu de marcher résolument sur Naples, Championnet consentit à l'octroi d'un armistice indéfini. Cette résolution, prise contre l'avis formel de Macdonald, eut du moins un résultat immédiat et décisif; après une vive et dernière explication avec le général en chef, il lui offrit sa démission, qui fut aussitôt acceptée.

Quelque temps après, l'armistice fut violé; les lazzaroni désarmèrent la garnison de Naples, s'organisèrent pour la défense de la ville, et Mack, démissionnaire comme Macdonald, fut trop heureux de se tirer sain et sauf des griffes d'une foule qui voulait l'écharper. L'armée française marcha sur Naples et s'en empara, malgré la résistance des lazzaroni. Macdonald s'y rendit en curieux, y passa huit jours et s'en alla à Rome attendre sa destination future. Un jour qu'il faisait la sieste, un courrier l'éveilla; il était nommé, par un décret du 25 pluviôse an VII (13 février 1799), général en chef de l'armée de Naples, en remplacement de Championnet, tombé en disgrâce. Les deux généraux se croisèrent près d'Aversa, sans s'arrêter ni se parler.

Macdonald arriva de nuit à Naples, afin d'éviter la brillante réception qu'on voulait lui faire. Son commandement comprenait non-seulement le royaume, devenu république parthénopéenne, mais encore la république romaine et la Toscane. C'était beaucoup de terrain, d'autant plus que les communications n'étaient pas faciles, non pas même au plus près, entre Salerne et Naples. Tout était à faire en matière de gouvernement, d'administration et de finances; Macdonald eut la bonne fortune de trouver un excellent collaborateur, le commissaire du Directoire, Abrial. Se déchargeant sur lui de la besogne administrative, il se livra tout entier aux soins qu'exigeait la situation militaire. L'insurrection était partout; elle vint jusqu'aux portes de Naples, à Torre dell' Annunziata, pendant qu'une trahison livrait aux Anglais, débarqués de leur escadre, la tour de Castellamare. Les insurgés furent battus, poursuivis jusqu'à Salerne, et la tour fut reconquise. Dans Naples même, la tranquillité était maintenue par une garde nationale, et, qui mieux est, par les lazzaroni, transformés en défenseurs de l'ordre depuis que leur chef avait été affublé d'un habit de colonel chargé d'or, surtout dans les poches.

C'était beaucoup, ce n'était pas assez; l'orage grondait sur toute l'Italie, des Alpes au golfe de Tarente. L'Autriche avait repris les armes, et la Russie envoyait son mystique et fougueux général, Souvarof, joindre le feld-maréchal Melas, qui descendait sur l'Adige. Le Directoire avait donné le commandement de l'armée d'Italie au général Scherer. Prévoyant un appel qu'il jugeait plus que probable, inévitable, Macdonald concentrait ses forces; il proposait à son gouvernement l'évacuation de l'état de Naples et de l'état romain, en n'y conservant que les forteresses bien munies; « mais, dit-il, c'était un principe de tout garder et de ne pas céder un pouce de terrain. » Il n'en continua pas moins ses apprêts; la plus grande partie de ses troupes était cantonnée en avant de Caserte; les forts de Naples, Capoue, Gaëte, le fort Saint-Ange à Rome,

Civita-Vecchia, Civita-Castellana, Ancone, furent approvisionnés. Les gros bagages, les *impedimenta* de toute sorte, prirent le chemin de Rome et de la Toscane, y compris les objets d'art que le gouvernement français avait fait enlever des palais royaux et des musées. Après un premier choix, et comme une dîme prélevée afin d'enrichir les collections du Louvre, le Directoire avait décidé que le surplus serait partagé entre les généraux et officiers supérieurs de l'armée de Naples, au prorata des grades; la part attribuée au général en chef ne valait pas moins, à dire d'expert, de 800,000 francs; à quoi il convient d'ajouter ce que Macdonald avait acquis de ses propres deniers ou reçu en présent à Naples, à Rome, à Florence. C'était la plus belle collection dont un particulier pût se faire honneur.

Tout d'un coup il reçut, avec la nouvelle de la défaite de Scherer à Magnano et de la retraite de l'armée d'Italie, l'ordre prévu de se mettre en marche sans aucun retard, en laissant les forteresses occupées. Il venait d'obtenir un grand succès napolitain, le miracle de saint Janvier, mais les chefs de la république parthénopéenne n'en furent pas moins atterrés lorsqu'il leur notifia brusquement son départ et l'invitation de rester à leur poste. Les colonnes mobiles rappelées, l'armée se mit en mouvement; derrière elle, autour d'elle, en avant même, les insurrections éclataient. A Rome, parmi les partisans de la république, la désolation et la terreur n'étaient pas moindres qu'à Naples. En dépit de tout, il fallait marcher, marcher vite, essayer de donner la main à l'armée d'Italie, refoulée en Piémont, et dont le général Moreau avait pris le commandement, à la place de Scherer.

Arrivé en Toscane, à Pistoïa, Macdonald se hâta de faire occuper les débouchés de l'Apennin dans la vallée du Pô et de se mettre en communication avec Moreau, qui, après avoir essayé de tenir sur la Bormida, s'était replié en Ligurie. Le général Dessole, son chef d'état-major, vint conférer avec Macdonald; ils se mirent d'accord: tandis que l'armée de Naples, descendant de l'Apennin, tomberait sur le flanc gauche des Austro-Russes, l'armée d'Italie, débouchant de Gênes, les attaquerait de front, et la jonction des deux armées se ferait entre Parme et Plaisance; mais, pour le succès de cette combinaison, la plus grande exactitude dans les opérations respectives était indispensable; des dates précises furent indiquées. Deux divisions, séparées par les événemens du gros de l'armée d'Italie, la division Montrichard, à Bologne, la division Victor, à Pontremoli, furent mises provisoirement à la disposition de Macdonald. Affaiblie par les garnisons qu'elle avait dû laisser dans les forteresses et par les fatigues d'une marche forcée, l'armée de Naples, même avec cette adjonction, ne pouvait guère mettre en ligne plus de 25

à 30,000 combattans. Une observation d'un autre ordre, une observation morale doit ici trouver sa place; par un fâcheux esprit de corps, les diverses armées se jalousaient et se dénigraient mutuellement; on connaît les rivalités des unes et des autres, depuis les généraux en chef jusqu'aux simples soldats. Ce mauvais esprit animait l'armée d'Italie contre l'armée de Naples, en sorte que les deux divisions de la première, annexées momentanément à la seconde, en étaient infectées. « Le général Montrichard était à Bologne, dit Macdonald; je ne le connaissais pas, mais je devais lui supposer des talens, de la résolution, parce qu'il me semblait qu'il avait eu sur les bords du Rhin une sorte de réputation, sans doute usurpée, comme j'en fis la triste expérience. Je lui donnais des éloges, ne sachant pas encore qu'il avait été la principale cause de la perte du général en chef Scherer sur l'Adige. »

Convaincu que Moreau devait exécuter pour sa part le plan convenu, Macdonald descendit de l'Apennin sur Modène avec une partie de ses forces que devait appuyer Montrichard venant de Bologne. Un premier engagement eut lieu, le 12 juin 1799; un corps autrichien fut mis en déroute et Modène occupé. Après le combat, Macdonald se tenait sur la route de Bologne, attendant Montrichard dont on n'avait pas de nouvelles, quand un détachement de cavalerie autrichienne, égaré, poursuivi, serré de près, déboucha tout à coup d'un chemin de traverse. Pris entre cette troupe et un bataillon français qui sortait de Modène, le général en chef n'eut pas même le temps de mettre le sabre à la main; renversé, blessé grièvement à la tête, foulé aux pieds des chevaux, il demeura gisant, sans connaissance. Il ne revint à lui qu'au bout de trois heures; parmi les généraux qui l'entouraient, le premier qu'il aperçut fut enfin Montrichard. « Voilà votre ouvrage, lui dit-il; si vos troupes avaient pris part à l'action, cet accident ne me serait pas arrivé. » Montrichard donna pour excuse que, le régiment en tête de colonne n'ayant point de cartouches, il avait fallu attendre, pour l'approvisionner, le parc d'artillerie qui marchait en queue. « Comment! s'écria Macdonald, des régimens en campagne sans cartouches! et vous ne vous en êtes pas assuré! Tous étaient-ils aussi sans cartouches? — Non, celui de tête seulement. — Mais comment ne l'avez-vous pas jeté de côté pour faire avancer les autres? Peu s'en est fallu que nous ayons été repoussés par votre faute. » Il baissa les yeux et ne répondit pas. « J'aurais très sagement fait alors, a dit Macdonald, de lui retirer son commandement; nous nous serions épargné bien des événemens fâcheux dont il fut cause; mais il était de l'armée d'Italie. »

Voilà donc le général en chef meurtri, brisé; il voulut remettre le commandement à l'un de ses lieutenans; tous se récusèrent; ils

dirent que, la jonction des deux armées devant bientôt se faire, Moreau le prendrait tout naturellement. On marcha vers les points de rendez-vous, Parme ou Plaisance; ce fut là qu'on fut joint par le général Victor. Il remit à Macdonald une lettre de Moreau, toute pleine d'hésitation et d'incertitude; déboucherait-il par Castelnuovo comme venait de faire Victor? ou par Bobbio? ou enfin par la Bocchetta? Il n'en savait rien encore, mais il annonçait son mouvement pour le 20 ou le 21 prairial; or on était au 26; il devait donc être en marche et déjà très avancé, peut-être en action même.

Deux rivières, ou plus exactement deux ruisseaux torrentueux, le Tidone et la Trebbia, courent parallèlement du sud au nord, de l'Apennin vers le Pô, en amont de Plaisance; c'est entre les deux que l'armée prit position, le 29 prairial (17 juin). L'ennemi était en vue; quelques coups de canon furent échangés, les premiers de cette bataille de la Trebbia qui devait durer trois jours. Retenu à Plaisance, Macdonald entendait le feu; qu'est-ce que son avant-garde pouvait avoir devant elle? Un détachement, tout au plus un corps d'observation; car, si l'ennemi s'était retourné pour lui faire face, Moreau avait dû nécessairement l'arrêter en menaçant son flanc droit ou ses derrières. Cependant le feu augmentait; une division qui avait voulu franchir le Tidone avait été refoulée sur les autres. Le soir venu, on se mit en ligne sur la Trebbia. Les incidens de la journée avaient amené l'ennemi à déployer ses forces; plus de doute, on avait devant soi Souvarof et Melas, l'armée austro-russe tout entière. Fallait-il donc se retirer? C'eût été le plus sage; mais si l'on se retirait et que Moreau survenant, ne trouvant plus l'armée de Naples, fût écrasé par l'ennemi, ne crierait-on pas à la trahison? Après une nuit d'angoisse physique et morale, Macdonald se fit porter auprès de ses troupes; tout paraissait calme, lorsque vers midi cinq longues colonnes d'infanterie flanquées d'une cavalerie nombreuse apparurent et se jetèrent en hurlant sur la ligne française; en dépit de leurs efforts qu'elles renouvelèrent plusieurs fois, il ne leur fut pas possible de la forcer. Le soir vint; on prêtait l'oreille; le canon de Moreau ferait peut-être entendre ses détonations lointaines; rien. Malgré l'infériorité de ses forces, Macdonald avait résolu de prendre l'offensive; l'armée la désirait. L'attaque devait commencer le 1er messidor (19 juin), à neuf heures du matin; elle ne put commencer qu'à midi, parce que la division Montrichard mit trois heures à prendre sa place au centre de la ligne; la droite et la gauche avancèrent, faisant reculer l'ennemi; tout à coup le centre plia; une trouée se fit et les ailes victorieuses durent rétrograder. Il fallut, comme la veille, reprendre la défensive, et la défensive fut, comme la veille, inébranlable; l'ennemi se heurta contre une muraille d'acier. Sauf

la défaillance momentanée du centre, l'armée s'était admirablement conduite ; mais elle avait fait des pertes énormes ; presque tous les généraux et officiers supérieurs étaient plus ou moins grièvement blessés. Si la bataille de la Trebbia n'était pas une victoire, elle n'était pas davantage une défaite ; pour tous ceux qui y avaient eu part, elle restait glorieuse.

Fallait-il tenter une quatrième épreuve? Oui, s'il survenait quelque nouvelle de Moreau ; il n'en vint aucune. Sur l'avis unanime de ses généraux, Macdonald ordonna pour minuit la retraite, les feux de bivouac restant allumés, les grand'gardes à leurs postes. Par un malencontreux retard, analogue à celui de Montrichard la veille, le général Victor ne mit en mouvement sa division qu'à six heures du matin, tout à la vue de l'ennemi qui commença la poursuite ; il fallut que les premières troupes qui avaient une avance de six heures fissent demi-tour pour le contenir, dégager Victor et ramener son artillerie abandonnée. Arrivé le soir à Borgo-San-Donino, sans avoir été inquiété davantage, Macdonald fit appeler le général Victor ; celui-ci, qui ne se souciait pas d'une explication pénible, répondit qu'accablé de fatigue, il s'était couché. « Tranquillisez-vous sur votre artillerie, lui fit dire le général en chef ; le détachement que j'envoyai à votre secours, lorsque vous en fîtes la demande, et qui, sur le point où vous deviez être, ne trouva ni amis ni ennemis, l'a ramenée sans opposition ; je vous la ferai remettre à la première rencontre. » L'observation n'était que juste ; Victor la trouva ironique ; devenu plus tard maréchal de France, duc de Bellune, ministre de la guerre, il ne l'avait pas encore pardonnée à Macdonald ; elle lui était restée sur le cœur.

Le 2 messidor, le jour même où l'armée de Naples quittait les rives sanglantes de la Trebbia, Moreau s'était décidé seulement à déboucher de Gênes par la Bocchetta ; après s'être heurté au corps autrichien du général Bellegarde, il était rentré dans la montagne. Exécutée cinq ou six jours plus tôt, cette simple démonstration, en retenant ou rappelant en arrière la moitié des forces ennemies, aurait peut-être donné la victoire à l'armée de Naples. « Jamais, dit Macdonald, le général Moreau n'a expliqué sa conduite, quoique je l'en aie souvent pressé, verbalement, par écrit, officiellement, sommé publiquement. Pourquoi ces délais? Certes, il n'y avait pas de mauvaise intention de sa part, mais bien de l'hésitation qui était de sa nature. Quant à ses conseillers, c'est autre chose ; parmi eux, il y en avait un surtout, — Gouvion-Saint-Cyr, — qui, avec plus d'influence et une injuste animosité contre moi, a le plus puissamment contribué, comme on me l'a dit depuis, à augmenter cette hésitation naturelle. Peu importent les résultats pour la chose publique, pourvu que l'on satisfasse ses passions ! »

L'armée de Naples continuait sa retraite; elle eut, pour se procurer des vivres, avant de repasser l'Apennin, quelques petits combats sans importance. Macdonald reprit à Pistoïa son ancien quartier-général. C'est de là qu'il adressa au Directoire, en même temps que son rapport officiel, une demande de congé. « J'ignore, écrivait-il au ministre de la guerre, quelle sera l'opinion du gouvernement et la vôtre. Quant à moi, je n'ai aucun reproche à me faire; j'en atteste l'armée qu'on peut interroger. Il est une chose essentielle que je dois mettre sous les yeux du Directoire, ce sont les différentes dénominations et dispositions d'esprit des armées; on s'est aperçu que l'esprit de l'armée d'Italie dominait sur le nôtre, même parmi les généraux; j'avais sous mes ordres Victor et Montrichard. Empressez-vous, citoyen ministre, de faire supprimer l'armée de Naples pour la réunir à l'armée d'Italie. »

Quelque temps après, Abrial, devenu commissaire du gouvernement au tribunal de cassation, écrivait au ministre de la guerre: « Je viens de lire dans les papiers publics que le général Macdonald était rappelé, sans qu'il soit fait mention qu'il soit employé d'aucune autre manière. Je ne sais quelle tournure on a donnée auprès de vous à l'affaire de la Trebbia, mais moi, qui, dans ce moment, n'étais qu'à huit lieues du champ de bataille, qui ai recueilli des blessés, des officiers, moi qui me suis trouvé ensuite à Gênes avec mille témoins oculaires, je puis vous attester qu'il n'y a qu'une voix sur la sagesse de ses dispositions dans cette affaire. J'ignore ce que le général Victor a pu dire à Paris; ce que je sais, c'est que le général Moreau à Gênes, sur la demande précise que je lui en ai faite, a disculpé pleinement Macdonald du reproche d'avoir précipitamment livré la bataille sans attendre la jonction, et cette déclaration a été faite en présence même du général Victor et du commissaire ordonnateur de la marine de Naples; nous n'étions que nous quatre. Ce que je sais, c'est que je viens de recevoir à Paris une lettre du général Macdonald à moi adressée à Gênes, dans laquelle il se plaint gravement du général Victor. Excusez-moi si j'entre dans tous ces détails, mais je pense qu'il est de mon devoir de rendre témoignage à un général dont je crois les talens précieux pour la république. »

Macdonald avait reçu à Gênes l'autorisation de rentrer en France; il y avait trouvé d'abord une surprise désagréable : cette belle collection d'objets d'art qui aurait dû y être depuis longtemps arrivée, personne n'en avait eu de nouvelles; informations prises, il sut que les voituriers, effrayés par les insurrections de la Toscane, l'avaient délaissée à Pise et qu'elle avait été pillée, sous couleur de patriotisme italien, par d'honnêtes gens qui en avaient fait leur profit; ce fut une grosse perte et une déception amère.

III.

De retour à Paris, il fut plus que froidement reçu par le Directoire, mais les derniers jours de ce gouvernement étaient comptés. Bonaparte venait d'apparaître inopinément; de toutes parts on courait à lui, et lui, de son côté, ne négligeait pas de faire à bon escient des avances; il en fit notamment à Macdonald. Il voulut un jour l'avoir à dîner avec Moreau; nécessairement on parla des affaires d'Italie et, dit Macdonald, « l'opinion du général amphitryon fut dès lors fixée en ma faveur. » Survint le 18 brumaire; Macdonald y prit part en allant occuper militairement Versailles; comme souvenir de l'événement, il reçut un sabre que le premier consul, était-il dit dans une lettre officielle de Berthier, ministre de la guerre, lui avait destiné en reconnaissance des services par lui rendus dans la journée du 18 brumaire an VIII. C'était un premier témoignage de gratitude; il y en eut un second plus sérieux quand Bonaparte distribua les commandemens. Il devait y avoir deux armées du Rhin, l'une destinée à Moreau, l'autre à Macdonald; mais celui-là s'arrangea si bien au détriment de celui-ci qu'il se fit attribuer les deux ensemble. Macdonald indigné ne manqua pas de se plaindre au premier consul qui, étonné, répondit qu'il avait cru, d'après le dire de Moreau, l'affaire convenue entre eux, Moreau devant commander en chef et Macdonald sous lui. « Comment cela serait-il possible, se récria celui-ci, après ce qui s'est passé entre nous en Italie et les explications qui ont eu lieu devant vous à votre table? — C'est vrai, reprit Bonaparte, eh bien! votre santé n'est pas encore bien remise; soignez-vous, et plus tard je remplirai ma promesse. »

On sait ce que fut la première armée de réserve, l'armée du Saint-Bernard et de Marengo; il y en eut plus tard une seconde qui prit bientôt le nom plus significatif d'armée des Grisons; Macdonald en eut le commandement. Elle devait opérer dans les Alpes entre les armées du Rhin et d'Italie, donnant la main droite à celle-ci, la main gauche à celle-là. Moreau, qui tenait à se réconcilier avec Macdonald, lui envoya ses félicitations : « Je te fais mon compliment bien sincère sur le choix du premier consul, et pour toi et pour nos relations. J'ai su que Bonaparte, nous croyant brouillés, craignait de nous mettre si voisins; j'avais un officier à Paris qui lui a assuré que nous étions très bons amis, et il le savait; mais j'aurais désiré que, moins instruit, le premier consul t'eût donné le commandement de l'armée d'Italie; quoiqu'en relation moins directe avec toi, cela t'eût convenu davantage. » Plus tard, après la victoire de Hohenlinden, il lui écrivait encore : « J'ignorais

où tu étais, mon cher général, quand nous avons eu la bataille de Hohenlinden ; je me serais fait un plaisir de t'instruire de cet événement. J'avais prévu une partie des obstacles que tu éprouverais, mais je ne les aurais pas crus si considérables, et je présumais que tu aurais pu gagner la vallée de l'Adige, ce qui nous aurait été d'un grand avantage. Si tu étais resté dans nos eaux, l'armée du Rhin eût été facilement à Vienne; il m'aurait suffi de te renforcer de tout ce que j'ai laissé derrière moi pour boucher les trous du Tyrol, et tu aurais pu marcher avec facilité dans la vallée de la Drave où tu aurais couvert ma droite et fait la campagne d'Italie. On en a décidé autrement et je crois qu'on a mal fait. Nous avons fait un mal affreux à l'ennemi ; il en est actuellement à cent vingt pièces de canon, cinq généraux, trois ou quatre cents officiers, et environ dix-huit mille prisonniers; son armée est dans un état de désorganisation complète. Le prince Charles vient d'en prendre le commandement; je crois qu'il se retirera derrière Saint-Pölten, à dix-huit lieues de poste de Vienne; sa gauche sera à Bruck. Si l'armée d'Italie va bien, je pourrai aller où on voudra; mais si elle n'a pas de succès, il faudra que je m'arrête pour assurer ma droite. Adieu, je t'embrasse et suis ton ami. »

Les obstacles que Moreau avait prévus pour Macdonald, sans les croire aussi considérables, étaient venus moins de l'opposition de l'ennemi que de la résistance de la nature. L'armée des Grisons avait eu à franchir le massif des Alpes Rhétiennes dans sa plus grande épaisseur, à travers les neiges, par-dessus les glaciers, sous la menace des avalanches; un escadron de dragons avait été ainsi entraîné, englouti tout entier dans l'abîme ; beaucoup d'isolés avaient disparu ; mais il y avait tout autant de péril, sinon davantage, à reculer qu'à marcher en avant ; on marchait donc, Macdonald donnant l'exemple, en tête de la colonne. Enfin on atteignit le sommet du Splugen, on contourna le Tonal, puis on descendit par l'autre versant, jusque dans la vallée de l'Adige. Devant cette marche audacieuse, incroyable, l'ennemi avait évacué le Vorarlberg et le Tyrol.

Après la conclusion de la paix à Lunéville, entre l'Autriche et la France, Macdonald, qui avait hiverné à Trente, ramenait son armée par la haute Italie, lorsque, chemin faisant, il reçut une nouvelle absolument inattendue ; il était nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Copenhague! Certes, si quelqu'un était le moins fait pour la diplomatie, c'était lui assurément; une franchise souvent désespérante, un manque absolu de souplesse, aucun art de sourire et de feindre agréablement, en un mot le caractère le plus antidiplomatique. C'était au mois de mars 1801.

Il arrive se récriant; on lui dit que la mission est plus militaire qu'autre chose; le Danemark, violenté moralement par l'Angleterre en attendant qu'il le soit matériellement, a fait demander un général français pour diriger sa défense. Sous ce point de vue, la désignation était flatteuse; mais, avant qu'il fût même arrivé à Paris, le malheur était fait, Copenhague bombardé, le Danemark éperdu. N'importe; le premier consul voulut que Macdonald partît; il n'était pas impossible que l'alliance défensive de la Russie, de la Suède et de la Prusse ne se renouât en faveur de l'intéressant petit royaume. Il partit donc; en passant à Berlin, il apprit que la Russie avait fait son entente avec l'Angleterre; n'importe, il reçut l'ordre de poursuivre; à Copenhague, on était en armistice, on négociait; il n'y avait plus pour lui rien à faire; n'importe, on le retint dans cette sorte d'exil cinq mois encore; il avait fort à se louer des Danois; mais leur bon accueil ne lui faisait pas oublier la France. Quand le traité d'Amiens eut rétabli une apparence d'accord avec l'Angleterre, il se crut au bout de sa peine; point, voici qu'on lui offre l'ambassade de Russie; énergiquement il refuse, et finit par obtenir son rappel.

« Je soupçonnais vaguement, a-t-il dit, que M. de Talleyrand avait des raisons que je ne pouvais pénétrer de me tenir éloigné. Je lui en avais écrit vertement; toutefois comme on pouvait m'avoir prévenu contre lui ou l'avoir indisposé contre moi, je lui rendis visite. Sa réception fut froidement polie; je lui en fis vivement sentir l'inconvenance devant sa femme et quelques personnes; je sortis brusquement, et depuis lors j'ai cessé toute relation avec ce personnage qui, par la suite, a dégradé de plus en plus son nom, son existence et sa position. Il a bien fait de temps à autre quelques tentatives de rapprochement, mais inutilement; j'avais jugé la sécheresse de ses affections. Cependant, à la cour impériale comme à celle des Bourbons, son esprit souple, ses insinuations, ses intrigues avaient plus d'une fois satisfait l'ardeur de son ambition; mais enfin mieux connu et apprécié, tous les partis se sont comme entendus pour le jeter de côté et le laisser jouir d'une charge à peu près insignifiante par ses fonctions (1) et vivre de regrets, si ce n'est de remords. Je m'étends trop longuement, je le sens, sur ce personnage, mais c'est parce que j'ai la conviction qu'il m'a beaucoup nui dans l'esprit du premier consul, en lui donnant des préventions et en insinuant que j'étais l'ennemi de son pouvoir. »

En effet, Macdonald fut, dès 1801, dans une sorte de disgrâce et, trois ans après, plus qu'en disgrâce, puisqu'on essaya de l'impli-

(1) La charge de grand chambellan.

quer dans le procès de Moreau; « mais, dit-il, on reconnut apparemment que j'avais la conscience trop nette là-dessus, et on se borna à me surveiller, à épier toutes mes actions; du reste, on me laissa tranquille. » L'empire fait et proclamé, des maréchaux furent créés; naturellement il ne fut pas du nombre. « Il fallut, dit-il, me contenter de croire et de penser que j'avais mérité de figurer sur la liste; avec la fierté naturelle à mon caractère, jointe au sentiment que j'étais l'objet d'une injustice, je ne fis aucune démarche pour détruire de fausses préventions; je m'en suis applaudi plus tard, les circonstances m'ayant assez favorisé pour arracher le bâton de maréchal à la pointe de mon épée, à la bataille de Wagram. » Cependant, lorsque fut instituée la Légion d'honneur, il fut, à sa grande surprise, nommé grand-officier : « Dans la position préventive où je me trouvais, dit-il, c'était en quelque sorte une faveur. »

Il venait d'acheter la terre de Courcelles; il y vivait en campagnard, épris d'agriculture, suivant, en imagination, non sans regret, la course victorieuse des armées françaises, mais convaincu que la carrière des armes ne se rouvrirait plus jamais pour lui. Un certain jour du mois de mars 1807, il reçut tout à coup du ministre de la guerre l'avis qu'il était autorisé à se rendre à Naples pour y être à la disposition du roi Joseph. Autorisé? Comment? il n'avait jamais demandé cette autorisation, ni aucune autre. Des amis bien intentionnés sans doute, mais maladroits, l'avaient demandée ou fait demander, à son insu, par le roi de Naples; en effet, il avait commandé par là, il pouvait donc y rendre de véritables services; assurément, mais à quel titre? Non point comme général appelé à commander des troupes françaises, mais comme fonctionnaire ou général napolitain. « Mon sang frémit encore d'indignation, a-t-il écrit dans ses *Souvenirs*, et toutes mes facultés se soulèvent pendant que je trace ces lignes, en songeant à l'abaissement où je serais tombé, à la condition de commander des soldats napolitains! Moi qui les combattis, les pulvérisai à Civita-Castellana, à Otricoli, et leur donnai le coup de grâce à Calvi, quoique, dans ces affaires, nous fussions moins d'un contre douze ou quinze! moi qui fus témoin de leur lâcheté, de leur déroute et de leur fuite! moi qui envahis leur territoire! je m'arrête... »

Deux ans après, au mois d'avril 1809, ce fut une autre dépêche, et s'il s'était senti justement offensé, une grande, une éclatante réparation, l'ordre de se rendre à l'armée d'Italie, à la disposition du prince Eugène, vice-roi et commandant en chef. Il courut à Paris; sans lui donner d'autre explication, le ministre lui montra le billet laconique de l'empereur : « Monsieur le duc de Feltre, donnez l'ordre au général Macdonald de se rendre en Italie où il

recevra de nouveaux ordres du vice-roi; je lui saurai gré des services qu'il rendra. »

« Le grand besoin qu'on avait de généraux et d'officiers, par suite de guerres continues, a dit M. Thiers, obligeait de revenir à beaucoup de ceux qu'on avait négligés. Napoléon s'était prêté à ce qu'on envoyât au prince Eugène, pour lui servir de guide et de soutien, le général Macdonald, l'un des hommes les plus intrépides qui aient paru dans nos armées, expérimenté, manœuvrier, froid, sachant se faire obéir. » Ainsi, après cinq années d'inaction et de disgrâce, Macdonald voyait se rouvrir inopinément devant lui une carrière qu'il avait crue irrévocablement fermée.

IV.

Dès son arrivée en Italie, à Milan, Macdonald ne trouva que de mauvaises nouvelles; la campagne était à peine ouverte, et déjà le prince Eugène s'était laissé battre à Sacile; l'archiduc Jean, le vaincu de Hohenlinden, venait de prendre contre lui sa revanche. De Milan à Vérone, Macdonald ne rencontra que gens affolés, incapables de lui donner quelque information précise. A Vérone, « tout était en confusion; les blessés arrivaient en grand nombre; des fuyards, des chevaux démontés, des charrettes, des fourgons, des équipages, se croisant, s'embarrassant dans les rues, encombrant les places, enfin le hideux spectacle d'une déroute. » Le vice-roi était encore à Vicence; il accueillit Macdonald avec effusion; celui-ci le réconforta, lui conseilla de convoquer immédiatement les généraux dans lesquels il avait le plus de confiance : « Je les connais d'avance, répondit le prince; tenez, voyez, regardez; en voilà un qui se retire avec sa division; il n'a pas pris part à l'action, et c'est l'un des plus pressés et qui tient le plus de mauvais propos. » C'était le général Lamarque. La réunion eut lieu, fâcheuse, désolante; Macdonald eut beau dire pour relever les cœurs, il fallut rétrograder jusqu'à l'Adige. Cependant l'archiduc ne profitait pas de sa victoire; sa marche lente, presque timide, donna du répit à l'armée française qui se refaisait, se réorganisait, réparait ses pertes.

Il y avait encore dans ses rangs beaucoup de soldats de l'ancienne armée de Naples; ils avaient vu avec satisfaction l'arrivée de Macdonald, et la confiance qu'ils témoignaient gagna les camarades; mais à quel titre était-il dans cette armée? A vrai dire, il aurait dû y être le chef d'état-major général; mais la fonction était occupée par le général Vignolle, un bon officier à qui le vice-roi aurait été désolé de faire de la peine. Le prince Eugène était bon, intelligent, très brave, mais sans expérience, effrayé de sa respon-

sabilité et ployant sous le faix du commandement, il avait besoin d'un mentor; il le sentait; l'empereur lui en donnait un ; il l'accepta sans dépit, sans arrière-pensée, avec reconnaissance. Le mentor était franc jusqu'à la rudesse; mais la franchise était aussi une des bonnes qualités du prince. Pour faire à Macdonald une situation digne de lui, il lui donna le commandement d'un corps formé de deux divisions d'infanterie et d'une division de dragons. En toute occasion il prenait ses conseils, sans les suivre toujours, au moins jusqu'au bout; Macdonald l'exhortait, le poussait à entreprendre; mais lui, hanté par le mauvais souvenir de Sacile, commençait bien, puis hésitait, devenait craintif et s'arrêtait. L'ennemi, de son côté, n'était guère moins hésitant; de part et d'autre on attendait avec anxiété les nouvelles d'Allemagne; c'était là que se jouait la grosse partie, celle qui devait être décisive; en Italie, le jeu, qui avait bien son intérêt, n'était pas d'une aussi grande importance.

Un jour, dans une reconnaissance, Macdonald aperçut à l'horizon, en arrière des lignes autrichiennes, un grand mouvement de chariots et de bagages. « Nous sommes victorieux en Allemagne, dit-il au vice-roi, l'ennemi se retire. » Il voyait juste : c'était le contre-coup d'Eckmuhl et de Ratisbonne. On reprit l'offensive; le passage de la Piave fut exécuté de vive force; il s'ensuivit un grand combat à la fin duquel Macdonald courut au prince et lui dit : « Voyez-vous l'aile droite de l'ennemi qui se retire précipitamment? je vais lui couper la retraite, et ce soir je vous fais présent de dix mille prisonniers. Portez-vous à notre gauche, faites un simulacre d'attaque, pendant que je fais avancer la droite. » Nous nous séparâmes, ajoute Macdonald, plus satisfaits l'un de l'autre, ce qui pourtant ne dura guère; à peine eut-il fait commencer le mouvement de la gauche que quelques coups de canon l'arrêtèrent, et il donna l'ordre d'en faire autant au centre et à la droite; nous manquâmes ainsi notre opération. Il me dit que l'ennemi paraissait vouloir se défendre et qu'il ne voulait pas compromettre l'armée; j'eus beau lui représenter que ces coups de canon n'avaient eu d'autre objet que de couvrir la retraite précipitée de l'aile droite; il n'en tint pas compte. « En ce cas, lui dis-je, je ne me mêle plus de rien; vous commandez, donnez des ordres, je les exécuterai. » Le lendemain, j'accompagnai le prince jusqu'à la ville de Conegliano; l'un des principaux fonctionnaires lui dit: « Ah! monseigneur, si vous aviez seulement poussé hier deux escadrons, vous eussiez coupé toute l'aile droite des Autrichiens; elle fuyait pêle-mêle dans le plus grand désordre, et cette fuite a duré toute la nuit. » Le prince me regarda tristement; un sourire fut ma seule réponse. »

A partir d'Udine, l'armée fut divisée ; le gros, sous le commandement du vice-roi, devait suivre en Carinthie les traces de l'archiduc Jean ; Macdonald, détaché avec son corps, eut pour mission particulière d'opérer dans l'Istrie, la Carniole et la Styrie, de prendre Goritz et Trieste, et de favoriser la marche du général Marmont qui amenait de Raguse l'armée de Dalmatie ; il avait toute liberté d'action, et comme on dit, carte blanche. Ses opérations ne furent qu'une suite de succès. A Laybach, la fortune lui réservait une de ses plus insignes faveurs ; il y avait là un fort et un camp retranché dont il lui était impossible d'avoir raison, n'ayant pas l'artillerie suffisante ; il s'était donc borné à des démonstrations plus ou moins menaçantes et se disposait à tourner de nuit l'obstacle insurmonté, lorsqu'à dix heures du soir, un parlementaire lui apporta la capitulation de la place : « Vous faites bien, dit-il avec un grand sérieux, j'allais donner l'assaut! » Quelques jours après, il rejoignit à Gratz le prince Eugène et le gros de l'armée d'Italie. Il avait pris plus de dix mille hommes, cent pièces de canon, des drapeaux, des armes, des munitions, des magasins immenses. L'empereur lui en fit témoigner par le vice-roi sa grande satisfaction.

Les seules difficultés graves qu'il eût rencontrées dans cette course lui étaient venues, beaucoup moins de la résistance de l'ennemi ou de l'âpreté du terrain que du mauvais vouloir de quelques-uns de ses généraux. Dès les premières attaques, il s'était aperçu qu'elles étaient mollement faites ; il se décida dès lors à les diriger en personne et à surveiller de près la stricte exécution de ses ordres. Le chef de la cabale était le premier de ses divisionnaires, le général Lamarque ; le second, le général Broussier, était un homme honnête, mais assez faible d'esprit et de conception pour se laisser influencer par l'autre ; Lamarque lui avait persuadé que l'empereur n'avait rappelé Macdonald à l'activité que pour achever de le perdre et que ceux qui servaient sous lui seraient, sinon tout à fait entraînés dans sa disgrâce, au moins exclus de toute récompense et de toute faveur. Il fallut couper court à ces essais d'insubordination ; deux jours avant la capitulation de Laybach, Macdonald fit une vive et publique algarade à Lamarque, avec menace de faire arrêter et conduire à l'empereur quiconque n'obéirait pas sur-le-champ ; « dès lors, a-t-il dit, ces messieurs se bornèrent à caqueter, mais je ne m'en inquiétai pas. »

Un peu avant d'arriver à Gratz, Macdonald avait connu les douloureux résultats des deux journées d'Essling ; mais il avait appris en même temps que l'empereur ne se décourageait pas. L'ordre lui vint de laisser un détachement en observation devant le fort de Gratz et de suivre avec la majeure partie de son corps le prince Eu-

gène en Hongrie. Il était en réserve à Papa, lorsque, mis en éveil par des détonations lointaines, il prit sur lui de marcher immédiatement au canon, et ce fut bien fait, car aux tiers du chemin il vit arriver à bride abattue un officier du vice-roi qui l'appelait au plus vite sur le champ de bataille de Raab. Ses troupes, même en forçant de marche, pourraient-elles arriver à temps? Il prit le galop : « Ah! s'écria le prince en le voyant paraître, j'ai eu bien tort de vous laisser à Papa; vous nous seriez bien utile dans la situation critique où je me trouve. — Rassurez-vous, voici mon corps d'armée. » Malgré les inquiétudes du prince, la bataille était gagnée aux trois quarts; la vue de ce renfort qui survenait acheva de décourager l'ennemi; dans la nuit, il se retira vers Komorn. On le suivit, mais on n'avait pas les moyens indispensables pour attaquer cette forte place et tout ce qu'on essaya pour détruire le pont qu'elle couvrait sur le Danube demeura inutile. Enfin l'ordre vint à l'armée d'Italie de rallier sous Vienne l'énorme rassemblement de forces qu'y avaient fait converger la persévérance et le génie de l'empereur. Après une marche de soixante lieues en trois jours, elle arrivait, le 4 juillet, à neuf heures du soir, au grand quartier-général d'Ebersdorf; pendant la tempête historique de cette nuit fameuse, elle passa dans l'île de Lobau.

Le 5 juillet, à six heures du matin, les troupes, réchauffées par un soleil radieux, se déployaient comme un large éventail sur la rive gauche du Danube. L'armée d'Italie était d'abord en seconde ligne; l'empereur passa devant elle, saluant de la main, sans adresser la parole à personne. Le prince Eugène, qui était en arrière, accourut : « Eh bien! dit-il joyeusement à Macdonald, vous avez été satisfait, j'espère : il vous a confirmé ce que je vous ai écrit de sa part. — Il ne m'a pas dit un mot. — Comment! — Pas un mot; seulement un signe de tête, comme voulant dire : Je te connais, beau masque. » Le pauvre prince était tout contristé. La journée se passa en marches, en déploiemens, en combats d'avant-garde; dans l'après-midi, l'armée d'Italie fut appelée en première ligne, en face de Wagram et de Baumersdorf; un ruisseau encaissé, le Russbach, la séparait des positions ennemies. La canonnade allait son train quand l'empereur apparaissant dit au vice-roi : « Donnez ordre au général Macdonald d'attaquer et d'enlever le plateau; l'ennemi se retire; il faut faire des prisonniers. » Puis il s'éloigna. Macdonald avait entendu : « L'empereur est dans l'erreur, dit-il au prince; l'ennemi ne s'en va point, il se retire seulement dans la position retranchée qu'il a choisie pour recevoir la bataille. Lorsqu'on veut tenter une pareille entreprise, quoique nous n'ayons pas plus d'une heure de jour, ce n'est pas trop de

faire donner l'armée tout à la fois. Allez ou faites faire ces observations à l'empereur. — Ma foi non! il a donné l'ordre d'attaquer; attaquons! — Eh bien! attaquons! mais vous allez voir comme nous serons battus. » On attaqua, on eut d'abord quelque succès; mais quand on eut gravi les pentes du plateau, on trouva un tel déploiement de forces qu'il fallut redescendre; la nuit était venue, la retraite tourna en déroute; heureusement l'ennemi ne suivit pas. Ainsi finit cette échauffourée.

Le lendemain, dès l'aube, la canonnade commença. L'armée d'Italie était placée comme la veille, entre le corps saxon de Bernadotte, à gauche, et le corps français de Davout, à droite. Celui-ci fut le premier engagé. L'empereur survint, et s'adressant directement cette fois à Macdonald, il lui dit : « Vous avez enlevé hier soir le plateau de Wagram, vous en connaissez les abords, enlevez-le de nouveau; Marmont attaquera en même temps le village de Baumersdorf; vous vous entendez, ce me semble; je vais vous l'envoyer. » Marmont arriva; tous deux se concertèrent; mais tandis qu'ils préparaient leur attaque simultanée, l'empereur avait déjà changé la destination de Macdonald. L'affaire allait mal à l'extrême gauche, le long du Danube, où Masséna, n'ayant que quatre divisions, avait à soutenir l'effort de soixante mille Autrichiens qui manœuvraient pour atteindre les ponts de l'île de Lobau; s'ils y parvenaient, l'armée française, acculée au fleuve, sans retraite possible, pouvait être prise, cernée, enveloppée dans la plaine de Marchfeld. Averti de ce dangereux mouvement, l'empereur s'était hâté de dégarnir le centre pour renforcer la gauche, et pour regarnir le centre, il appelait Macdonald. A toute minute des officiers d'ordonnance accouraient pour hâter sa marche. L'empereur était sur un monticule; tout à coup, on l'en vit descendre de toute la vitesse de son cheval; Macdonald y courut, et du premier coup d'œil il comprit le motif de sa retraite précipitée. Les Autrichiens arrivaient en masses profondes, n'ayant plus rien devant eux; quelques centaines de pas encore, ils coupaient en deux l'armée française.

Macdonald lança d'abord quatre bataillons au pas de course, puis quatre autres; il les déploya sur deux lignes, puis, pour appuyer ce fronton, il forma, en guise de piliers, le reste de ses divisions en deux solides colonnes; en arrière, et comme sur le seuil, il disposa une partie des escadrons de Nansouty, mis depuis le matin sous ses ordres. Pendant ce temps, à sa gauche, cent bouches à feu, de la garde, des siennes et du corps bavarois, s'alignaient au commandement du général Drouot et ouvraient sur l'ennemi un feu terrible; cependant l'ennemi avançait toujours, répondant de son

artillerie, appelant sa nombreuse cavalerie à la charge. Macdonald n'eut que le temps de commander à la seconde ligne de sa tête de serrer sur la première; aux colonnes de droite et de gauche de former les carrés, et sur trois faces de l'imposant rectangle le feu de deux rangs commença. Les Autrichiens chargeaient à fond jusque sur la pointe des baïonnettes; partout ils s'y brisèrent; le feu cessa et la marche en avant fut reprise. Pour achever, pour confirmer le succès, il aurait fallu sans tarder une grande poussée de la cavalerie française; Nansouty fut trop lent dans ses formations; d'autres escadrons qu'on apercevait plus loin, en arrière, ne bougèrent pas. Macdonald se désespérait; il voyait à peu de distance des pièces abandonnées que leurs conducteurs, ramenés à coups de plat de sabre par les cavaliers autrichiens, rattelaient à la hâte. Nansouty parut enfin, trop tard. N'importe, la superbe manœuvre de Macdonald avait porté coup, et c'était maintenant l'archiduc Charles qui voyait son centre rompu, brisé, refoulé en désordre.

Pendant que Nansouty s'efforçait de regagner le temps perdu, Macdonald avait fait halte pour faire serrer les files un peu décousues, en attendant du renfort. Un général qu'il ne connaissait pas, et qui ne le connaissait pas davantage, vint à lui pour lui témoigner son admiration; ils se nommèrent l'un à l'autre. C'était le général Walther, de la garde. « Est-ce vous, lui demanda Macdonald, qui commandez cette belle et nombreuse cavalerie que je vois en arrière? — Moi-même. — Eh! pourquoi donc n'avez-vous pas chargé l'ennemi au moment décisif? L'empereur devra être et sera très mécontent de l'inaction de sa cavalerie. — Dans la garde, répondit l'autre, il nous faut des ordres directs de l'empereur ou de notre chef, le maréchal Bessières; or, comme le maréchal était blessé, il n'y avait plus que l'empereur, et il ne nous a rien fait dire. » « J'appris plus tard, ajoute Macdonald, que l'empereur avait fort maltraité ce général ainsi que d'autres de sa garde; mais le premier tort était à lui-même; il n'aurait pas dû oublier la restriction qu'il avait imposée. »

Le renfort était arrivé; c'était la division bavaroise du général de Wrède et la cavalerie légère de la garde. Macdonald reprit son mouvement à la poursuite des Autrichiens; au village de Sussenbrünn, il parvint à couper l'arrière-garde et à faire une bonne capture, cinq ou six mille hommes et dix pièces de canon; mais une forte réserve, postée sur une hauteur, lui opposa une vive résistance. La nuit s'était faite; ce feu soutenu et l'incendie du village qui éclairait l'horizon étonnèrent l'empereur; il envoya aux nouvelles. Toute l'armée, dès cinq heures du soir, avait reçu l'ordre d'établir ses bivouacs; on avait oublié d'en donner avis à Mac-

donald. Ses troupes passèrent la nuit sous les armes; quant à lui, atteint pendant la journée d'un coup de pied de cheval, il s'était couché sur une botte de paille dans une maison à moitié détruite.

Il était encore étendu, le lendemain matin, sur ce lit de campagne lorsqu'il vit entrer un officier d'ordonnance qui venait le chercher de la part de l'empereur. Il ne pouvait marcher et n'avait plus de monture, son cheval étant blessé; l'officier d'ordonnance lui offrit le sien. L'empereur, suivi d'un nombreux état-major, était au milieu des soldats qu'il félicitait et qui l'acclamaient. En voyant Macdonald, il vint à lui, l'embrassa cordialement, et tout plein de son Corneille : « Soyons amis! » Auguste avait parlé : « A la vie! à la mort, » répondit Macdonald, qui n'avait jamais été Cinna. « Vous vous êtes vaillamment conduit, reprit l'empereur, et m'avez rendu les plus grands services comme dans toute cette campagne; c'est sur le champ de bataille de votre gloire, où je vous dois une grande partie de cette journée d'hier, que je vous fais maréchal de France; il y a longtemps que vous le méritiez. — Sire, puisque vous êtes satisfait de nous, que les récompenses soient étendues à mon corps, à commencer par les généraux Lamarque et Broussier. — Tout ce que vous voudrez, je n'ai rien à vous refuser. » Ce fut ainsi que Macdonald se vengea du général Lamarque, lequel n'en continua pas moins de clabauder et d'intriguer, mais dont il réussit à se débarrasser peu après. A peine l'empereur eut-il tourné bride que sa suite dorée s'empressa autour du nouveau maréchal; ce furent des accolades, des serremens de mains à n'en plus finir. Sans cette marque insigne de faveur, ils eussent bien vite passé leur chemin; telle fut la réflexion du triomphateur philosophe. Sa première visite et son premier remercîment furent pour le prince Eugène; ils se jetèrent avec une joie sincère dans les bras l'un de l'autre.

Quelques jours après, un armistice ayant été conclu, Macdonald reçut l'ordre de retourner en Styrie et d'établir son quartier-général à Gratz. Il alla en passant rendre ses devoirs à l'empereur. « Je trouvai, dit-il, à Schœnbrunn, un pays et un personnel tout nouveaux pour moi, je veux dire cette cour impériale qui me salua froidement. » C'est que l'empereur, préoccupé ce matin-là sans doute, l'avait froidement accueilli; cependant il le retint à déjeuner avec Berthier et Marmont qui venait d'être fait aussi maréchal en même temps qu'Oudinot. Pendant qu'on était à table, on remit à l'empereur une dépêche de Vandamme. Celui-ci, commandant le corps wurtembergeois, avait été dirigé sur Gratz dont il devait prendre possession, en attendant l'arrivée de Macdonald; il mandait qu'en route il avait rencontré un corps autrichien qui, appartenant à l'ar-

mée de l'archiduc Jean, prétendait ne pas reconnaître l'armistice; sur quoi une suspension d'armes avait été provisoirement convenue, en attendant de nouveaux ordres. Après le déjeuner, l'empereur avait fait entrer un grand nombre d'officiers généraux et autres qui étaient venus faire leur cour. « Où est votre corps? dit-il très haut à Macdonald; pressez sa marche, partez de votre personne; je mets Vandamme sous vos ordres; prenez la direction de tout, marchez sur cette armée et écrasez-la! » Cependant, ajoute le maréchal, comme je prenais congé, il me dit tout bas à l'oreille: « Soyez prudent, tâchez de ne pas réengager les hostilités; nous avons besoin de repos pour nous refaire. »

Vandamme n'était pas content; après qu'il eut remis le commandement à Macdonald, il se mit à déblatérer violemment contre les nouveaux maréchaux Oudinot et Marmont: « Il voulut bien convenir, dit ironiquement Macdonald, que pour moi c'était juste; » puis il s'en prit à l'empereur lui-même qui, à l'entendre, lui avait promis, au début de la campagne, de le faire avant trois mois maréchal et duc: « C'est un lâche, disait-il, un faussaire, un menteur; et sans moi, Vandamme, il garderait encore les cochons dans l'île de Corse! » Et cela devant une trentaine de généraux et d'officiers supérieurs; et c'étaient, pour la plupart, des Wurtembergeois, des étrangers! On eut beaucoup de peine à le calmer et à le faire taire.

Il fallait cependant en finir avec ce corps autrichien qui barrait la route. Quoique l'archiduc Charles portât le titre de généralissime, l'archiduc Jean, son frère, refusait de reconnaître son autorité suprême et prétendait se soustraire à l'exécution de l'armistice général. Macdonald se montra ferme, alla jusqu'à la menace, mais ne fut pas obligé d'aller plus loin, car les Autrichiens intimidés se retirèrent en Croatie et lui-même rentra sans coup férir à Gratz. L'archiduc Jean en fut pour ses velléités d'indépendance; il lui fallut, bon gré mal gré, reconnaître pour lui-même la validité de l'armistice. Enfin, après plusieurs mois de négociations pénibles, la paix définitive fut conclue à Presbourg.

Après l'échange des ratifications, l'empereur s'en revint à Paris, et le prince Eugène à Milan. Macdonald prit le commandement de l'armée d'Italie; au 15 août, il avait reçu le grand cordon de la Légion d'honneur, le titre de duc de Tarente, et une dotation de 60,000 francs. Les généraux Lamarque et Broussier étaient nommés grands-officiers de la Légion, et de nombreuses récompenses accordées à l'ancien corps du maréchal.

CAMILLE ROUSSET.

DEUX MISSIONS FRANÇAISES

DANS

LA BOUCLE DU NIGER

Le 16 avril 1890, M. le colonel Archinard, commandant supérieur du Soudan français, envoyait le capitaine Quiquandon dans le Kénédougou auprès du roi Tiéba, notre allié naturel contre le remuant et artificieux Samory. Rien n'est plus propre à cimenter une amitié que la communauté des intérêts et des rancunes. Le capitaine devait étudier, sonder ce roi noir, scruter ses intentions, l'enchaîner à notre politique. Il devait étudier aussi son pays et les pays voisins, nous y faire prendre pied, aviser aux moyens de nous rendre maîtres des marchés et des routes commerciales, préparer l'installation d'un résident dans quelque ville importante de la boucle du Niger. Il a pleinement réussi dans sa mission. Dès les premiers jours il sut se gagner les sympathies et la confiance de Tiéba. Avant de faire la guerre à Samory, Tiéba désirait assurer ses derrières en réglant ses comptes avec les deux petits États de Loutana et de Kinian, dont il avait à se plaindre et dont il redoutait les complots. Grâce aux conseils et à l'assistance du capitaine français, il a mené à bonne fin sa double entreprise, et il s'est plu à reconnaître les obligations qu'il lui avait. Le jour où M. Quiquandon prit congé, l'un des frères du roi lui dit : « Votre présence ici a été pour nous une occasion de constante bonne fortune. »

Le capitaine, à son tour, avait confié à un médecin de la marine, M. Crozat, une mission dans le Mossi, dont la capitale est située à 500 kilomètres à l'est de celle du Kénédougou. M. Crozat était chargé de se rendre auprès du roi ou naba du pays pour tâcher d'obtenir de

lui un traité écrit le plaçant sous notre protectorat. Il devait en outre, autant que les circonstances le lui permettraient, s'appliquer à établir ou à consolider notre influence auprès des chefs des divers districts qu'il traverserait et recueillir, en cheminant dans ces régions peu connues, tous les renseignemens, toutes les informations utiles. Le docteur Crozat se mit en route le 1er août 1890. Après quelques incidens fâcheux, il atteignit la capitale du Mossi, Ouaggadougou; il réussit à se faire recevoir par le naba, et, le 20 novembre, il était de retour à Sikasso.

Plus on explore l'Afrique, plus on découvre que l'homme y est aussi divers qu'en Asie ou en Europe, que de lieu en lieu les mœurs, les coutumes varient comme le tempérament, le caractère et le costume. Pour ne parler que de la boucle du Niger, on y trouve des races qui ont le génie de la conquête, de la domination, et d'autres qui sont faites pour obéir à un conquérant dont elles reçoivent la loi, tout en maudissant en secret leur servitude et en gardant au fond de leur cœur la haine de l'étranger : « Les génies du pays, disent les Sénophos du Kénédougou, se sont retirés au fond de certaines mares. Malheur à l'imprudent qui, en passant près de ces mares, se permettrait de parler la langue bambara! Le pays est sénopho, et les génies ne veulent entendre parler que le sénopho. » Telle peuplade a le goût des entreprises, l'amour des aventures; telle autre semble condamnée à une éternelle torpeur, à toutes les misères du corps et de l'âme, et selon le mot du poète italien, « l'étroitesse du vivre ne permet pas à ses pensées de courir. »

. . . . Strettezza
Del viver, che i pensier non lascia ir vaghi.

Ici on méprise le commerce et on se défie des marchands, des étrangers, des diulas; ailleurs on dit : « Ce sont les étrangers qui font la grandeur des rois en portant leur nom chez les peuples lointains, et les commerçans sont la fortune d'un pays. » A quelques pas d'un village où les arts mécaniques sont inconnus, vous en verrez d'autres qui vous étonneront par la perfection relative de leurs industries. Le capitaine Quiquandon a trouvé, dans les marchés de Sikasso, des poêles à frire d'une seule pièce et des marmites forgées en deux parties très bien ajustées. Il acheta, pour 3,500 cauris, un cadenas imité des nôtres et qui les valait. Il constata que les forgerons de l'endroit étaient d'une adresse peu commune, qu'ils refaisaient des pièces d'arme, et que l'arme fonctionnait.

Il a constaté aussi, une fois de plus, que si beaucoup d'Africains sont d'incorrigibles trembleurs, de vrais lièvres, il en est qui poussent le courage jusqu'à la témérité. Au siège de Kinian, quand un obus

avait fait brèche, on voyait des sofas résolus à mourir ou à vendre chèrement leur vie, passer leur tête par le trou, agiter une queue de vache, en criant : « *Kalo! kalo!* Ce n'est pas vrai! ce n'est pas vrai! » puis décharger leur arme sans manquer leur homme. Un de ces sofas ouvrit l'une des portes du tata, s'avança d'une vingtaine de mètres, tira, et, au milieu d'une grêle de balles, s'éloigna tranquillement et referma la porte derrière lui. Un obus la brisa sans la jeter bas. Il la rouvrit, s'avança de nouveau et se mit à danser en agitant son chasse-mouches d'une main, son fusil de l'autre.

M. Crozat, de son côté, a trouvé au Mossi des populations qui ont toutes leur morale particulière, leur code des bienséances, et qui entendent d'une façon fort différente l'honneur et la justice. Il y a des Bobos qui sont de vrais brigands, pour qui tout passant est une proie. D'autres ont des scrupules, ils n'attaquent jamais un voyageur séjournant dans leur village; ils attendent jusqu'au lendemain et vont le guetter sur la route. D'autres encore sont d'ingénieux casuistes, et ils inventent mille règlemens vexatoires pour se procurer des prétextes à pillage. Un beau jour, tel sentier est déclaré interdit aux étrangers; malheur à l'imprudent qui s'y aventure! Tout voyageur qui monte sur la terrasse d'une maison sans avoir pris la précaution d'enlever ses sandales, tout porteur qui, en traversant un village, soulève, comme font les noirs dans leurs momens de lassitude, son fardeau au-dessus de sa tête, ou qui, l'ayant posé à terre, ne s'assoit pas dessus, est mis incontinent à l'amende. Si un âne laisse tomber sa charge ou tombe lui-même, la charge et l'âne sont confisqués, et, pour s'assurer que l'âne tombera, on pose des poutres en travers des chemins et on y pratique des fondrières artificielles. Ce sont de singulières gens que ces Bobos. Ils croiraient se déshonorer en mangeant du couscous préparé par une ménagère vêtue d'un pagne, et ils exigent que leurs femmes n'aient pas d'autre costume qu'une simple touffe de feuilles, fraîchement cueillies, attachées par une ficelle qui fait le tour des reins. « Femme qui s'habille, disent-ils, a quelque chose à cacher, et ce qu'on veut cacher n'est jamais beau. » Le docteur n'est pas éloigné d'approuver leurs maximes et leur usage. « Il n'est pas rare, écrivait-il dans son rapport, de rencontrer chez les Bobos des jeunes filles aux formes admirables, et la simplicité de leur costume est loin d'être déplaisante. »

Comme leurs mœurs, les institutions politiques des Africains varient selon les lieux et les circonstances. Le royaume du Kénédougou où le capitaine Quiquandon a fait un séjour de dix mois ne ressemble guère à cet autre royaume musulman du Mossi qu'a parcouru le docteur Crozat. Le premier est une vraie monarchie militaire, qui a pour capitale un grand village de plus de quatre kilomètres de tour, enfermé dans une enceinte fortifiée ou tata en forme de crémaillère. Ce tata et

ses bastions ont fait leurs preuves; Samory n'a pu les prendre; après un long siège, il a dû s'en retourner avec sa courte honte. Le roi ou fama qui réside dans cette capitale peut dire comme Louis XIV dans ses instructions au dauphin : « Les rois sont seigneurs absolus et ont naturellement la disposition pleine et entière de tous les biens qui sont possédés par les gens d'église comme par les séculiers, pour en user en tout temps comme de sages économes. » La plus grande partie du Kénédougou est sa propriété personnelle, où tout lui appartient, choses et gens, hommes et bêtes.

Le royaume de Tiéba est comme un vaste domaine obéissant à un puissant chef de case, et tous ses sujets sont ses captifs. Les uns sont cultivateurs, d'autres sont commerçans ou diulas, d'autres presque uniquement guerriers. Les diulas vont chercher des kolas où l'on en trouve, du sel à Djenné, des étoffes européennes et des armes à Médine ou à Kayes. Ils sont au service exclusif et à la solde du souverain; c'est lui qui leur fournit les objets d'échange, c'est à lui seul qu'ils rapportent leurs marchandises. Les cultivateurs sont astreints à des résidences déterminées. Tel village important au point de vue stratégique a été créé de toutes pièces par l'ordre du maître; tel autre, détruit jadis, a été relevé et repeuplé par les colons qu'il a fait venir de quelque province éloignée. A la tête de ces villages il met un de ses sofas, et un captif devient chef de captifs. En principe, les récoltes appartiennent intégralement au fama; d'habitude, il se contente des produits d'un domaine ou *lougan* ensemencé et cultivé pour son compte par le village tout entier.

Toutefois, si puissant que soit un conquérant africain, il est tenu de compter avec les traditions des populations conquises, et au Kénédougou comme ailleurs, le régime patriarcal est le seul que comprennent les populations autochtones. Dans chaque village, le vrai roi est l'aïeul, l'ancien; celui qui règne à Sikasso est un dieu dont on entend souvent parler, mais qu'on ne voit jamais, et avec lequel on ne communique que par l'intermédiaire de ses saints. Le pouvoir de Tiéba est un despotisme tempéré par l'esprit de famille et par l'autorité des barbes grises; mais il a une armée, des capitaines choisis par lui, des soldats qui ne jurent que par son nom et dont il dispose à son gré, et dans les grandes circonstances, aussi loin que s'étendent ses états, il est presque sûr d'être obéi.

Tout autre est le système de gouvernement que le docteur Crozat a pu étudier dans le bassin du Volta. Le Mossi est une immense terrasse, creusée de dépressions peu marquées, où l'eau croupit, hérissée de nombreux mamelons ferrugineux et surmontée çà et là de quelques pics granitiques isolés. La capitale n'est pas comme Sikasso un lieu fortifié. « Qu'on se représente, dit le docteur, un large plateau dénudé que l'on aperçoit en venant du nord d'une distance de quatre ou cinq

kilomètres, une vaste étendue de terrain avec d'immenses lougans, une ligne de mares, des lambeaux de terres incultes où l'on devine la roche ferrugineuse sous les herbes folles, quelques bouquets de grands arbres et par endroits à demi couchés dans les mils, des groupes de cases malinkés, tel est Ouaggadougou. N'était le déboisement des environs, rien ne révélerait au voyageur que c'est là un grand centre et la demeure d'un souverain. »

Cette capitale, qui n'est qu'une agglomération confuse de hameaux de culture, offre une fidèle image du royaume tout entier; il est fait de pièces et de morceaux, et ces pièces sont mal ajustées. La légende rapporte que le premier naba du Mossi eut 333 fils, qui à sa mort se partagèrent son héritage et, devenus nabas, transmirent leur pouvoir à leur descendance directe. Aujourd'hui encore, le pays se divise, dit-on, en 333 provinces, qui ont chacune leur chef héréditaire, et le naba d'Ouaggadougou a la prétention de régner sur 333 rois. « Au fils aîné du premier roi de Mossi était échue la province d'Ouaggadougou et avec elle l'autorité sur ses frères. Cette autorité s'est conservée à sa descendance, mais le temps et les circonstances l'ont considérablement amoindrie. Le naba d'Ouaggadougou n'est considéré par les autres nabas que comme le premier d'entre eux et le chef de leur famille. Il y a une hiérarchie parmi ces nabas. L'apanage primitif de chacun des fils du conquérant a dû être morcelé à diverses époques; de telle sorte qu'il n'y a guère aujourd'hui de petit village qui n'ait son naba et que chacun de ces nabas est à la fois suzerain et vassal. Il y a aussi des préséances, et quatre de ces chefs jouissent du curieux privilège de ne pas avoir à tendre la main lorsqu'un grand marabout, par exemple, vient les saluer. »

Comme tous les pays soumis au régime féodal, le Mossi est perpétuellement troublé par les zizanies domestiques et les guerres civiles, et le pouvoir central n'y fait guère sentir son action. Le roi de 333 rois n'exerce sur ses nombreux vassaux qu'un pouvoir purement nominal. Ses richesses si vantées par les noirs sont chimériques; son palais tombe en ruines. Il vit entouré de quelques serviteurs choisis. Il a dix chevaux au plus; en revanche, il a une centaine d'eunuques, et ses eunuques sont la consolation de son orgueil.

Mais il n'a pas d'armée, et qu'est-ce qu'un souverain sans soldats? Il n'intervient dans les guerres civiles que pour prêcher la modération aux belligérans. Quand il a parlé, les petits nabas obéissent quelquefois; le plus souvent, ils n'en font qu'à leur tête, et sa seule vengeance est de les bouder quelque temps. A la vérité, il prélève quelques impôts, mais ils ne lui sont donnés qu'à titre de présens volontaires. Triste sort que celui de ce roi des rois. Il a des prétentions sans limites, et tout lui en démontre la vanité; il se regarde comme un très grand personnage, et tout lui fait sentir sa faiblesse. En réalité, il ne gou-

verne que sa capitale. Il y a quelques années, un petit naba des environs est venu piller en plein jour un de ses marchés ; cet audacieux roitelet n'a pas été encore puni. Une anarchie tempérée par les conseils d'un souverain qui n'a pas d'autre droit que celui d'en donner, c'est ainsi qu'on entend la politique dans le Mossi. Les pillards s'en trouvent bien ; les pillés se consolent en guettant l'occasion de piller à leur tour.

Ce n'est pas seulement par l'étendue de leur pouvoir que le fama du Kénédougou et Bocary, grand naba du Mossi, diffèrent l'un de l'autre ; visage, caractère, humeur, croyances, habitudes, ils ne se ressemblent en rien. Le capitaine Quiquandon prit tout de suite en goût le roi Tiéba ; dès le premier jour, il se sentit attiré par cet homme de quarante-cinq ans, grand, fort, vigoureux, dont la figure exprime une sorte de bonté goguenarde et un peu narquoise. Le regard est franc, l'œil très clair, le nez droit, un peu fort, la bouche bien dessinée, le menton allongé et orné d'une petite barbiche de marabout. Vêtu avec quelque recherche et une certaine coquetterie, portant un ample et long boubou en tissu européen, et un pantalon à plis nombreux, qui dépasse à peine le genou, chaussé de sandales ou de bottes ouvragées, coiffé du petit bonnet rond des Toucouleurs, que surmonte quelquefois un chapeau pointu aux larges ailes, Tiéba méprise les amulettes. Il n'a sur lui ni têtes d'oiseaux, ni cornes de biche enveloppées de drap rouge, ni gourdes de pèlerins, ni queues de vaches, ni gris-gris. Tout au plus, les jours de combat, revêt-il un petit boubou à talismans, souvenir de sa première jeunesse.

Autant que les amulettes, il méprise les vanités chères à la morgue africaine, et il ne met pas sa gloire à se rendre invisible. Il sort souvent de chez lui à cheval, sans aucune escorte. Sa petite cour se compose de quelques vieux conseillers, de ses compagnons d'armes, de ses musiciens ou griots, et une vingtaine de jeunes gens suffisent à le garder. Sa famille est nombreuse ; après chaque expédition, il enrichit son harem de nouvelles femmes choisies parmi les favorites ou les filles du chef vaincu. Pendant les cinq mois qu'a duré le siège de Kinian, vingt et un enfants lui sont nés.

Tiéba semble être fort supérieur à la moyenne des souverains noirs. Il n'est pas l'héritier de la fortune de ses pères ; fils de ses œuvres, il a conquis lui-même son royaume et il commande à des frères plus âgés que lui. A la mort de son père Daoula, toutes les provinces se révoltèrent ; il les remit l'une après l'autre sous le joug, et il a consacré son droit de conquête en prenant, le premier de sa famille, le titre de roi ou de fama. Il n'en témoigne pas moins à ses aînés une grande déférence. Dans les partages de butin, il les autorise à se faire leur part ; il les appelle souvent dans ses conseils, leur prodigue les

marques de respect, et c'est à eux qu'il confie l'éducation de ses nombreux enfans. De leur côté, ils s'effacent devant lui et le considèrent comme le vrai chef de leur maison. Il s'est réservé au nord-ouest de Sikasso un vaste *lougan*, dont les produits sont affectés à son usage particulier. Chaque année, au moment des semailles, tous les membres de la famille des Taraoulé sortent de Sikasso et, en signe de vasselage, vont travailler ensemble au lougan de Tiéba. Il assiste à cette cérémonie, et pour que leur condescendance leur coûte moins, il donne lui-même quelques coups de bêche.

Les derniers Taraoulé furent des conquérans, les premiers avaient été des voyageurs, des commerçans, des diulas. Tiéba paraît tenir des uns et des autres. En vrai diula, il a les mains prenantes, un orgueil de propriétaire, et il est aussi fier de montrer ses fermes qu'un paysan parvenu. « Tu verras mon pays, disait-il au capitaine. Il y a des montagnes, des bois, des ruisseaux dont l'eau est limpide toute l'année, et tout le temps j'ai des pistaches fraîches et du maïs nouveau. » Mais s'il est âpre au gain, s'il a la passion de s'arrondir, la gloire l'attire autant que le butin. Un jour que M. Quiquandon lui prêchait la clémence et lui représentait que l'oubli des injures est la plus royale des vertus : « Tes conseils seront toujours suivis, répondit-il, car si j'ai demandé au colonel de m'envoyer des blancs, c'est pour apprendre d'eux à être vraiment un grand roi. »

Malheureusement, comme tous les grands rois, il aime trop la guerre; rien ne lui plaît tant que de tenir la campagne, et à peine revenu d'une expédition, il en commence une autre. Soldat, fils de soldat, il est d'une grande bravoure personnelle; il a été blessé dix-huit fois, et il s'en souvient volontiers. Mais il n'est pas, comme la plupart des conquérans noirs, un de ces massacreurs, un de ces brûleurs de villages qui détruisent et tuent à la seule fin de se procurer des sensations délectables. Il n'est pas non plus de la race des convertisseurs farouches. « Samory, disait-il un jour, veut obliger tout le monde à faire salam; il coupe la tête à tous ceux qui refusent. Chacun doit être libre. Chez moi, quiconque veut faire salam fait salam, quiconque veut boire du dolo boit du dolo; je n'en bois pas, mais mon frère Khassa en boit et nos pères en buvaient. »

On peut courir longtemps le monde avant d'y rencontrer un musulman exempt de tout fanatisme. Un Dieu unique, qu'il s'appelle Allah ou Iahveh, est toujours un Dieu jaloux; lisez l'Ancien Testament du commencement à la fin, et vous verrez que la tolérance est le seul crime qui ne trouva jamais grâce devant l'Éternel. Mais ce qui est plus rare encore dans l'Afrique musulmane, c'est un souverain qui n'est pas l'esclave de ses préjugés et de ses soupçons, un souverain capable de placer à propos sa confiance. Malgré les représentations, les remontrances de ses conseillers, à peine eut-il connu M. Qui-

quandon, le roi Tiéba crut à sa bonne foi, à sa loyauté, et entretint avec lui les relations les plus cordiales. Il se montra accessible, prévenant; il mit de côté toutes les formalités de l'étiquette noire. Le capitaine pouvait pénétrer librement dans la case royale à toute heure du jour et de la nuit; le roi venait souvent lui-même le voir, accompagné d'un de ses frères ou de son griot favori. Chose plus étonnante, lorsqu'il fut blessé à Loutana, il se laissa panser par le docteur Crozat, qui n'était pas encore parti pour le Mossi; jusque-là il s'était toujours soigné lui-même, ne permettant à qui que ce fût de toucher à ses blessures. Plus tard, étant malade, il recourut aux soins du docteur, accepta gracieusement de sa main les potions les moins agréables et les plus suspectes, sans lui demander de les goûter avant lui. Sans doute il en coûta moins à Alexandre de vider la coupe que lui présentait le médecin Philippe : il croyait à la vertu, on n'y croit guère en Afrique.

« Autant qu'on peut le juger après dix mois passés auprès de lui, dit en se résumant le capitaine Quiquandon, Tiéba nous a paru un homme foncièrement bon, un chef habile et brave. » Tel il paraît être aujourd'hui ; que sera-t-il demain ? Jusqu'à ce jour il a passé son temps à réduire des rebelles et à se défendre contre les entreprises d'un voisin brouillon et malfaisant. Sa renommée date surtout de sa lutte contre Samory ; elle s'est accrue encore par la chute de Loutana et de Kinian. « Son père, Massa Daoula, était un grand chef, dit-on jusque dans le Mossi, et nous ne pensions pas que les Taraoulé pussent grandir encore ; mais le nom de Tiéba brille aujourd'hui jusqu'à éclipser celui de son père. » Saura-t-il modérer son ambition? Il a affirmé plus d'une fois que son seul désir était d'asseoir sa domination sur tous les villages qui font partie de son patrimoine. Le capitaine est porté à croire qu'il ne songe point à imiter les funestes prouesses d'un El-Hadj-Omar et ses promenades sanglantes à travers l'Afrique, que l'instinct du propriétaire désireux de faire valoir son bien le retiendra chez lui, que, redevable à la France de ses derniers succès, il sera docile à nos conseils, qu'il s'occupera de mettre un peu d'ordre dans sa maison, d'organiser ses états, qu'après avoir conquis, il apprendra à posséder. Mais se souviendra-t-il toujours des obligations qu'il nous a ? Ne cèdera-t-il jamais aux suggestions de son entourage, qui nous veut peu de bien ? « Vous avez tort de vous fier à Tiéba, disait-on au docteur Crozat; il vous fait bon visage parce qu'il a besoin de vous. Prenez garde, le jour où il se sentira assez fort, il vous chassera de chez lui et vous fermera sa porte. » Le capitaine Quiquandon augure mieux de l'avenir. Il pense que nous aurions grand tort d'en user trop cavalièrement avec ce conquérant heureux, que Tiéba n'est pas de ces hommes qu'on peut réduire au rôle de roi fainéant; mais il pense aussi que ses sympathies pour la France sont sincères, que le fama du

Kénédougou nous fera par gratitude autant que par intérêt toutes les concessions compatibles avec sa dignité. Dieu est grand et le cœur africain est aussi changeant qu'obscur. Puissions-nous avoir toujours Tiéba pour ami! Ce serait un ennemi fort incommode.

Le souverain auquel M. Crozat eut affaire dans la personne de Bocary, grand naba du Mossi, est d'un tout autre caractère et de moindre envergure. Il n'a pas, comme Tiéba, conquis sa couronne. Enfant gâté de la fortune, après avoir vécu longtemps dans l'exil, il a succédé contre toute attente à son frère, qui n'avait point laissé d'enfans mâles. Infatué de son bonheur inespéré, attentif à se prémunir contre tout accident fâcheux, il s'enferme dans son palais avec ses serviteurs et ses femmes, sort rarement, emploie ses journées à consulter les marabouts qui le tiennent en tutelle, dépense le plus clair de ses revenus à se procurer les gris-gris aussi étranges que coûteux qui rendent les princes invulnérables. Vanité, avarice, incurable défiance, voilà les passions maîtresses d'un roi noir qui n'est pas un Tiéba. Bocary est aussi vain que cupide, et en dépit de ses gris-gris, craignant sans cesse qu'on ne le détrône ou ne l'assassine, il passe sa vie à se mourir de peur.

M. Crozat n'eut pourtant pas à se plaindre de l'accueil que lui fit le naba. Avant lui, deux blancs avaient paru pour la première fois dans la capitale du Mossi. Le capitaine Binger avait été invité à déguerpir au plus vite; peu après, un mystérieux Allemand, qui se faisait nommer Moussa, avait séjourné quelque temps à Ouaggadougou; mais il y avait essuyé plus d'une avanie : on lui reprochait de faire argent de tout, de vendre les bœufs porteurs qu'on lui donnait. Le docteur fut traité avec beaucoup plus d'égards. A peine arrivé, il fut admis à rendre ses devoirs au naba dans la cour du palais. Il se trouva en présence d'un homme d'une cinquantaine d'années, au regard inquiet, à la physionomie cauteleuse et mobile, vêtu fort simplement, et dont la coiffure, couverte de talismans, ressemblait à une toque d'avocat. Le naba s'accroupit à l'extrémité d'un couloir, dans l'embrasure d'une porte; à demi caché, il allongeait de temps à autre sa tête de renard ou de fouine. Tout à coup, comme le docteur se disposait à lui offrir dix pièces de calicot, un manteau, trois colliers, un couteau, un rasoir et 50 francs en argent, Bocary se leva brusquement et disparut. On expliqua à M. Crozat que ce grand roi aurait cru déroger en recevant des présens sous les yeux indiscrets d'une nombreuse assistance, qu'il était rentré pour réfléchir. Après avoir réfléchi, il se ravisa, reparut, consentit à recevoir et à prendre et daigna remercier.

Les cadeaux avaient plu; l'argent avait été envoyé incontinent chez le forgeron pour être transformé en bijoux; Bocary n'avait pas quitté son manteau de la journée. A quelque temps de là, seconde audience, où le docteur fut autorisé à parler d'affaires : « Je ne suis pas venu,

dit-il en substance, pour vendre ou pour acheter. Je suis un chef envoyé pour te saluer au nom des blancs qui sont dans l'ouest et qui te demandent d'être notre ami. Notre chef serait heureux de se lier d'amitié avec un grand roi tel que toi. Nos diulas vous apporteraient de l'argent et des étoffes, vous nous donneriez en retour ce que vous avez de trop. Nous t'enverrions souvent des cadeaux, et nous deviendrions plus grands et plus forts les uns par les autres. » Le docteur convient lui-même que sa harangue fut trop longue, et, qu'au moment d'aborder la question du traité à signer, ayant fait une pause, il eut le chagrin de voir le naba se lever précipitamment et rentrer chez lui, en disant : « C'est bien, j'ai compris. » Le naba d'Ouaggadougou est le plus disparaissant des hommes.

Le docteur attendit longtemps sa troisième audience. Bocary lui prodiguait les attentions gracieuses, lui envoyait des œufs, du lait, faisait prendre des nouvelles de sa santé. Il avait autorisé une de ses filles, nommée Baouré, à faire au Français de fréquentes visites, et il lui disait quelquefois : « Comment va ton blanc ? Que dit-il de nouveau ? » Baouré aime beaucoup le dolo et le dolo la rend expansive. Elle engageait le docteur à ne pas se décourager. Elle lui représentait que la patience est au Mossi la première et la plus utile des vertus, que la précipitation gâte les affaires ; que se hâter, c'est vouloir tout perdre. Elle lui représentait aussi que les blancs passent pour jeter des sorts. On avait remarqué que, depuis l'arrivée de la mission, il n'y avait point eu de tornade dans la province d'Ouaggadougou ; que les champs étaient secs et les moissons en danger de périr. « Si tu peux faire pleuvoir, ajoutait Baouré, donne-nous la pluie. » Elle insinuait que ce serait un coup de maître.

Grâce à ses longs et instructifs entretiens avec cette aimable femme, dont la seule faiblesse est d'aimer trop à boire, M. Crozat savait presque jour par jour tout ce qui se passait dans la case royale. Le naba ne demandait pas mieux que de devenir par écrit l'ami d'un grand chef blanc dont il se promettait de recevoir beaucoup de cadeaux. Son rêve était de posséder un bonnet rouge et un grand sabre. « Signons, pensait-il, il en coûte peu, et j'aurai mon bonnet. » Mais ses conseillers, ses confidens, ses ministres multipliaient les objections, les difficultés. Ils sentaient bien que le jour où le chef blanc prendrait pied dans le Mossi et se mêlerait de donner des conseils à leur roi, leur règne serait fini. Le naba avait d'interminables discussions avec ses marabouts. Ils lui disaient : « Si tu signes, c'en est fait de toi, ta mort est proche. Si ton nom va au pays des blancs, ils te jetteront un sort, et il ne tiendra qu'à eux de te tuer quand ils voudront. »

Les nabas proposent et les marabouts disposent. « Leur fromage est bon, dit le docteur ; ils tiennent à le conserver, et ils le défendent. » Ces marabouts du Mossi sont, paraît-il, aussi ignorans et aussi

sots que fourbes et rapaces. L'un d'eux éprouva un vif étonnement en découvrant que le docteur n'avait pas, comme le commun des blancs, la paupière fendue de haut en bas. Ils n'ont d'autres livres qu'une copie altérée, tronquée du Coran, qu'ils lisent et relisent sans y rien comprendre. Leur principale fonction, très lucrative, est de fabriquer des amulettes, de confectionner d'invincibles gris-gris; on vient leur en demander de très loin, et ils ne font le voyage de La Mecque que dans l'espérance d'en rapporter des recettes de magie. Aucune affaire ne se conclut au Mossi sans qu'ils y interviennent; ces augures ont un droit de veto. Pour mieux tenir le naba, pour le soustraire à toute autre influence que la leur, ils lui ont persuadé qu'il ne saurait recevoir aucun étranger dans l'intérieur de sa maison sans faire perdre toute leur vertu aux innombrables talismans dont elle est garnie. Nous avons tous nos chagrins. Ce qui chagrine les marabouts du Mossi, c'est que, malgré toutes leurs recherches, ils n'ont pas réussi à découvrir le nom de la mère de Moïse. Ce nom est pour eux l'universel talisman. « Les blancs, disent-ils, le connaissent et le cachent avec soin; c'est ce nom qui les rend forts. »

Les marabouts avaient décidé dans leur profonde et égoïste sagesse que leur souverain ne signerait aucun traité. Bocary fit dire au docteur Crozat que, quoique roi du Mossi, il ne pouvait engager toutes les provinces de son royaume sans les consulter, que ses prédécesseurs n'avaient jamais signé aucun papier, qu'il avait pris l'avis de quatre vieillards d'Ouaggadougou, dont le plus jeune avait plus de cent cinquante ans, et que tous les quatre l'avaient détourné d'une démarche qu'ils traitaient d'innovation téméraire et dangereuse, qu'au surplus les écritures sont de vaines formalités, que la parole d'un chef est texte écrit, que le grand naba Bocary déclarait octroyer au chef des Français son amitié pleine et entière, que c'était une affaire en règle. Notre envoyé tâcha de lui démontrer que ses ministres étaient de mauvais conseillers et qu'il comprenait mal ses intérêts; il ne voulut entendre à rien, et le docteur reprit mélancoliquement la route de Sikasso, escorté par la consolante Baouré, qui le reconduisit jusqu'à sa première étape. En le quittant, elle eut soin de lui rappeler que son père aimait beaucoup les bonnets rouges et encore plus l'argent.

Si le docteur Crozat n'a pas rapporté de son voyage un de ces petits papiers auxquels on attribue aujourd'hui une importance peut-être exagérée, il n'a pas perdu son temps. Il a recueilli, tout le long de sa route, de curieux renseignemens, d'utiles informations, et c'est grâce à lui que nous connaissons le Mossi. Dans toutes les contrées du monde, la vérité est difficile à découvrir, elle habite le fond des puits; mais il semble que nulle part les puits ne soient si profonds que dans le continent noir. L'Afrique est restée le pays du mensonge, la *bugiarda Africa* de l'Arioste. Accorder quelque créance aux récits des indi-

gènes, c'est se condamner aux méprises, et les méprises ont souvent de fâcheuses conséquences. Tel noir ment par intérêt, tel autre par déréglement d'imagination ; une fois que la légende a pris corps, elle passe de bouche en bouche, se répand de l'est à l'ouest, et honnis soient les incrédules ! Le capitaine Quiquandon raconte qu'on lui avait souvent parlé d'une sœur du roi Tiéba, nommée Momo ; on la lui peignait comme une incomparable héroïne qui avait fait campagne contre Samory. Elle exprima le désir de voir le capitaine. Il s'attendait à se trouver en présence d'une Penthésilée, d'une belle et vigoureuse amazone capable d'entraîner à sa suite tout un escadron de cavalerie. Grande fut sa surprise en apercevant une femme de quarante-cinq ans, à l'œil petit, à demi éteint, à la bouche tordue, aux mains et aux pieds rongés par la lèpre et dont l'affreuse figure avait été ravagée par la petite vérole. Un robuste écuyer met cette princesse en selle, l'en descend; elle est incapable de manier un sabre ; à peine lui reste-t-il deux doigts mutilés pour tenir la bride de son cheval.

Il en est des nabas comme de Momo ; il faut les avoir vus pour savoir à peu près ce qu'ils valent. D'après les descriptions pompeuses qu'on lui en avait faites, le docteur Crozat s'était représenté Bocary comme un de ces grands rois dont on n'oserait contempler en face l'éblouissante majesté : « Ses richesses, lui avait-on dit, sont innombrables, sa splendeur est merveilleuse. Il n'est vêtu que d'admirables étoffes; mille chevaux magnifiques stationnent devant sa porte et il a plus de mille femmes dans sa maison. Commandant à 333 rois, quand il leur parle, c'est comme si Dieu lui-même leur parlait, et tout le monde s'incline. Il n'est pas sous le ciel de plus grand monarque ; on ne peut l'aborder que le front dans la poussière, et on ne doit même pas prononcer son nom. Il est éléphant, l'éléphant roi, éléphant en haut, éléphant en bas, éléphant partout. » Le docteur a découvert que ce roi sans pareil, ce divin éléphant, est le prisonnier de ses marabouts, de ses superstitions, de ses frayeurs et de ses gris-gris, que ses finances sont fort courtes et qu'il n'a pas même le droit de sortir de chez lui quand il lui plaît. Il a constaté aussi que, dans le bassin du Volta comme ailleurs, nos amis naturels sont les autochtones, les vaincus, les humbles, les petits, que nous en avons peu dans les cours. Ce sont là assurément des vérités utiles à recueillir.

Dans la grande lutte de tous les peuples de l'Europe pour s'ouvrir l'Afrique et se la partager, l'avantage restera aux plus sages, aux plus avisés et surtout aux mieux informés. Quoi qu'en disent les marabouts du Mossi, ni le capitaine Quiquandon, ni le docteur Crozat n'ont découvert encore le nom de la mère de Moïse. Mais ils ont l'un et l'autre de bons yeux, d'excellentes oreilles, et c'est après tout le meilleur des talismans.

G. VALBERT.

REVUE LITTÉRAIRE

VICTOR HUGO APRÈS 1830.

Victor Hugo après 1830, par M. Edmond Biré. Paris, 1891; Perrin.

On a si vivement reproché à M. Edmond Biré d'avoir, dans ses deux volumes sur *Victor Hugo après* 1830, manqué de respect à une illustre mémoire, qu'il me prend envie de le défendre un peu, — pour commencer.

Ses deux volumes abondent, j'en conviens, en anecdotes qui nous montrent un très petit homme dans un très grand poète. Mais puisqu'elles sont véridiques, ne serait-il pas assez plaisant que l'on s'en prît à M. Biré? La faute en est à Hugo, d'abord, et ensuite à l'indiscrétion ou à l'intempérance de quelques-uns de ses admirateurs.

> Il va sortir de vous un livre ce mois-ci,

lui disait un jour M. Vacquerie.

> Une nature encor dans votre tête est née
> Et le printemps aura son jumeau cette année.
> *Ici-bas et là-haut vous serez deux Seigneurs...*

Le bon sens français ne s'accoutume point aisément à ce genre d'hyperboles; il cherche l'homme sous le dieu; et quand il l'y trouve, je

ne dirai pas qu'il s'en réjouit, mais pourquoi ne l'y signalerait-il pas? C'est ce que M. Biré n'a pas cru qu'il lui fût interdit de faire.

Encore, si Hugo se fût contenté, comme Vigny, comme Musset, d'être poète et romancier! Nous ne trouverions pas mauvais, en ce cas même, ou plutôt nous trouverions bon, utile et nécessaire que l'on cherchât dans l'histoire de sa vie le commentaire ou l'explication de son œuvre. Mais nous savons assez qu'il a voulu jouer son rôle dans l'histoire politique de son siècle; — et il l'a joué. Refusera-t-on à M. Biré le droit d'apprécier ce rôle? de juger l'acteur et la pièce? d'avoir au besoin, sur la question romaine ou sur la liberté d'enseignement, une opinion qui diffère de celle de l'auteur du *Pape;* — et de l'exprimer? Mettons d'ailleurs, si l'on le veut, qu'au lieu de se tenir dédaigneusement enfermé dans sa « tour d'ivoire, » ce soit l'honneur d'Hugo que de s'être mêlé de sa personne aux luttes de son temps.

Honte à qui peut chanter, tandis que Rome brûle!

Mais aussi, cet honneur se paie. Le poète rentre alors sous la loi commune. Il redevient l'un de nous. Et nous, si nous estimons qu'il a mal servi nos intérêts, *la Prière pour tous* ou *la Tristesse d'Olympio, Booz endormi* ni *la Rose de l'infante* ne sauraient nous empêcher de lui en demander compte. De beaux vers sont de beaux vers, mais ils ne font pas que de mauvais votes ne soient de mauvais votes.

Et des injures sont aussi des injures, en vers comme en prose; et si personne, dans ce siècle, à l'exception de Louis Veuillot peut-être, n'en a vomi de plus grossières que Victor Hugo, disputera-t-on à ceux qu'il a si copieusement insultés le droit de s'en plaindre, ou de s'en venger? Il n'y a pas de représailles que l'auteur des *Châtimens* n'ait autorisées par l'outrageuse violence de ses invectives; et puisqu'il n'y a pas un de ses adversaires politiques, ou seulement de ses ennemis littéraires, qu'il n'ait traité « d'âne » et de « cuistre, » de « coquin » et de flibustier, » de « voleur » et « d'assassin, » il n'y en a pas un qu'il n'ait libéré vis-à-vis de lui de toute obligation, — je ne dis pas de courtoisie, — mais de politesse même ou d'indulgence. *Patere legem quam ipse fecisti.* Au mépris de sa propre dignité, s'il a fait parler à sa muse le langage du cabaret et du bouge, il ne pourrait pas s'étonner, et bien moins s'indigner qu'on lui répondît du même style.

Ai-je besoin de dire ici que M. Biré s'en est bien gardé? Tout le monde n'a pas la fécondité du maître dans l'insulte, ni surtout n'en voudrait user, quand il l'aurait, s'il essayait. Mais, aussi souvent que l'occasion s'en présentait, si M. Biré a cherché la première origine des haines du poète, et s'il l'a généralement trouvée dans les griefs les plus mesquins, pourquoi ne l'aurait-il pas dit? « Tout ce qui lui est

cher, » à lui, Biré, si Victor Hugo, pendant plus de trente ans, ne l'a pas seulement combattu, mais outragé, qui lui reprochera d'avoir essayé de le défendre? et quel est ce nouveau privilège que l'on réclame ici pour l'homme qui, dans sa longue existence, n'a jamais rien oublié, ni pardonné, ni su taire... que le bien qu'on lui avait fait et les services qu'on lui avait rendus?

Nous avions assez d'apologies d'Hugo, sans compter celle qu'il a dictée lui-même dans son *Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie*. Avant que la légende se formât, il était enfin temps, grand temps même, que l'on essayât de fixer la vérité de l'histoire. M. Biré a pris pour lui cette tâche difficile et ingrate. Bien loin de lui en vouloir, quiconque a plus de souci de connaître la vérité des choses que « d'admirer comme une brute, » l'en remerciera donc. Et cela ne signifie pas que nous approuvions toutes ses opinions, ni que nous souscrivions à tous ses jugemens; mais, nous l'avons dit jadis et nous le répétons, quand on n'y trouverait qu'à contredire, nul n'écrira sur Victor Hugo sans être obligé de recourir au livre de M. Biré.

J'aurais d'ailleurs voulu que l'esprit de parti s'y montrât moins, en moins d'endroits, et moins ouvertement.

Par exemple, déjà, dans son premier volume, au chapitre d'*Hernani*, M. Biré n'avait pas oublié de noter que l'*Henri III* de Dumas et l'*Othello* de Vigny avaient précédé le drame de Victor Hugo. Mais ce qu'il avait négligé de dire, et ce qui change pourtant un peu les choses, c'est que *Marion Delorme* était écrite avant *Hernani*, d'une part, et, de l'autre, que *Cromwell* avait également précédé *Henri III* et la traduction d'*Othello*. Dans son *Victor Hugo après* 1830, il revient à la charge. Il croit avoir retrouvé le sujet ou l'idée de *Ruy Blas* dans un mauvais mélodrame de Bulwer : *la Dame de Lyon*, joué à Londres, nous dit-il, « cinq mois avant le jour où Victor Hugo écrivit le premier vers de *Ruy Blas;* » et il n'ose pas affirmer que Victor Hugo ait « démarqué » le drame de Bulwer, il l'insinue seulement. Et il ajoute : » Mais tandis que Bulwer avait compris que pour rendre vraisemblable la transformation si soudaine et l'interversion si complète du rang social de son héros, il fallait placer la scène dans un pays où toutes les situations venaient d'être bouleversées, » c'est-à-dire dans la France du Directoire, Hugo, lui, « a transporté son action dans le pays, à l'époque les moins appropriés, les plus contraires même au développement de son sujet, au caractère de son héros. » Que ne dit-il en propres termes qu'Hugo, l'ayant pillé d'abord, a ensuite gâté le drame de Bulwer?

Pourquoi faut-il cependant que, ce qu'il y a dans *Ruy Blas* de plus heureusement inventé ou trouvé, ce soit précisément le choix du pays et de l'époque. « Transformations soudaines, » ou « interversion des

rangs sociaux, » rappellerai-je à M. Biré que l'histoire du XVII[e] siècle en est pleine, et qu'un Alberoni, qu'un Dubois, qu'un Mazarin en sont peut-être des exemples assez fameux? Qu'il relise là-dessus son *Gil Blas*, ou ses *Lettres persanes :* « Le corps des laquais est plus respectable en France qu'ailleurs; c'est un séminaire de grands seigneurs; il remplit le vide des autres états... » Voilà pour « l'époque. » Mais, pour en venir maintenant au « pays, » le Ruy Blas d'Hugo n'est-il pas le Fernand Valenzuela de l'histoire? Picaro devenu grand d'Espagne, élevé des bas emplois de la domesticité du palais, par la faveur ou le caprice d'une femme, au premier rang de la monarchie, si Valenzuela n'a pas été l'amant de la reine Marie-Anne d'Autriche, mère de Charles II, le bruit en a couru. Hugo en a retrouvé l'écho,— et aussi bien presque tous les traits dont il a composé la physionomie de son personnage, - dans les *Mémoires sur la cour d'Espagne*, de M[me] d'Aulnoy, lesquels ne sont point du tout une source qu'on doive mépriser. La valeur de *Ruy Blas* comme drame historique est donc tout à fait analogue, — je ne dis pas égale, — à celle du *don Sanche d'Aragon* ou du *Cid* même de Corneille, et le poète n'a pas pris avec l'histoire plus de libertés que son devancier. Supposé qu'il ait emprunté à Bulwer le sujet de son drame, le coup de génie a été justement de le dépayser ou de le transposer. Et M. Biré l'aurait bien vu s'il ne s'était pas fait une étrange illusion sur le mélodrame de Bulwer, mais surtout s'il n'avait pas cru beaucoup rabaisser Hugo en l'accusant de plagiat.

Quand en finira-t-on de cette accusation ridicule? et quand mettra-t-on l'invention où elle est, je veux dire partout ailleurs que dans l'imagination des faits qui servent de support au drame et au roman? M. Biré compare encore le sujet de *Ruy Blas* à celui des *Précieuses ridicules :* il trouve dans *Lucrèce Borgia* des réminiscences du *Richard III* de Shakspeare et de la *Duchesse d'Amalfi*, de Webster, — que Victor Hugo n'avait sans doute jamais lue. Quand il en trouverait d'autres encore, et quand *Hernani* lui rappellerait *Cinna*, — ou *Ruy Blas*, comme à J.-J. Weiss, *le Jeu de l'amour et du hasard*,— s'ensuivrait-il que les idées d'Hugo se fussent associées comme les siennes? Pour parler de plagiat, ce n'est pas assez que de pouvoir signaler des ressemblances, même indiscutables; il faut encore établir la réalité de la contrefaçon. Et quand on l'a établie, qu'en résulte-t-il enfin, si, comme tout le monde le sait, il n'y a presque pas une pièce de Molière ou de Shakspeare même, dont le sujet leur appartienne en propre? Véritablement, je regrette cette concession de M. Biré à l'un des préjugés les plus répandus, je le sais, mais aussi l'un des plus vulgaires et des plus faux qu'il y ait au monde.

Je regrette encore qu'il se soit servi de certains argumens qui ne sont pas d'assez bonne guerre, comme quand il reproche à Victor

Hugo, d'avoir, en 1842, « le premier en France, — le premier après Voltaire, — désiré et célébré l'agrandissement de la Prusse. » Car, enfin, avant Hugo, et avant Voltaire, il y en a d'autres aussi qui ont désiré l'agrandissement de « la Prusse » ou qui même y ont travaillé, le roi Louis XV, par exemple. Mais si cela prouve que Louis XV, Voltaire, et Hugo ont manqué de sens ou de perspicacité politique, M. Biré n'insinue-t-il pas ici quelque chose de plus, et de trop? Il nous rappelle un peu plus loin qu'en 1845 le poète, par l'intermédiaire d'Humboldt, fit parvenir au roi de Prusse un exemplaire de *Notre-Dame de Paris*, avec son *Discours* en réponse au *Discours de réception* de Sainte-Beuve. Quel besoin d'ajouter : « Tout le monde, du reste, dans la maison de Victor Hugo, aimait, célébrait le roi de Prusse? » M. Biré, par hasard, a-t-il craint que nous n'eussions pas entendu sa première insinuation? Mais il sait bien qu'en 1845 ou en 1842 nous n'étions pas en 1891, et s'il le sait, pourquoi écrit-il comme s'il ne le savait pas?

Aussi bien touchons-nous ici le grand défaut du livre de M. Biré. D'une manière générale, il a donné trop d'importance au personnage politique du poète. Il a pris trop au sérieux des prétentions dont en vingt endroits il plaisante lui-même, qui semblent avoir été sans portée, puisqu'elles ont été sans grandes conséquences; et, avec sa grande connaissance de l'histoire contemporaine, avec l'intérêt passionné qu'il prend aux choses de la politique, il s'est trop complaisamment étendu sur les discours ou sur les votes du pair de France et du membre des grandes assemblées de la seconde république. C'est là, dans cette complaisance même, bien plus que dans ses jugemens, que l'on sent percer l'esprit de parti. Pour ne rien vouloir nous laisser ignorer des défaillances ou des palinodies de l'homme politique, M. Biré a vraiment trop oublié le poète, et ainsi, une biographie qui devait surtout être littéraire se termine en brochure ou plutôt en pamphlet. Si j'ai dit que c'était le droit de M. Biré, je ne m'en dédis certes point, mais j'aurais souhaité qu'il en usât avec plus de discrétion, et j'ose l'assurer que son livre n'y eût rien perdu de son intérêt ou de son autorité.

Ce que du moins il a très bien vu, si d'ailleurs il ne l'a pas assez dit, c'est que l'œuvre d'Hugo ne se sépare pas aisément de sa personne, et que les défauts de l'homme sont en lui, pour ainsi parler, la rançon même des qualités ou du génie du poète. Rien n'est plus triste à dire, et rien pourtant ne semble plus vrai! Oui, s'il avait été plus capable de s'aliéner de lui-même, si son égoïsme, si son orgueil avait été moins naïf à la fois et moins démesuré, s'il n'avait pas été soixante ans la dupe et quelquefois la victime de son imagination grossissante, de ce que Sainte-Beuve appelait « son fastueux et son pomposo, » je doute qu'il eût été le poète qu'il fut. Eût-il écrit *les Châ-*

timens s'il avait eu des rancunes moins tenaces? Et si seulement enfin il avait été moins avide de popularité, moins soucieux d'être toujours du « côté du succès, » de ne jamais perdre en aucun temps le contact de l'opinion, sans doute, il aurait changé moins souvent de partis et de brigues, et on ne l'aurait pas vu légitimiste, orléaniste, bonapartiste, républicain tour à tour, mais il n'aurait pas été non plus le poète des « idées communes » de son siècle; et, son œuvre, moins banale, ou si l'on veut moins accessible à tous, ne serait pas assurée contre l'injure du temps justement par ce qu'elle contient d'éloquentes ou de splendides banalités.

A la place de M. Biré, c'est sur cette complaisance d'Hugo pour les « idées communes » que j'aurais d'abord insisté, comme étant l'un des traits à la fois de son caractère et de son génie poétique. Nul moins qu'Hugo n'a eu l'horreur de penser ou plutôt de sentir comme tout le monde, avec les masses, pour ainsi parler; et, en prose comme en vers, nul n'a fait de plus belles variations sur des thèmes apparemment plus usés. Relisez *la Prière pour tous*, ou *la Tristesse d'Olympio*, ou *les Mages :* je vous défie bien d'y trouver un sentiment ou une idée qui ne soient pas la banalité même :

Que peu de temps suffit pour changer toutes choses;
Nature au front serein, comme vous oubliez!
Et comme vous brisez, dans vos métamorphoses
Les fils mystérieux où nos cœurs sont liés...

ou encore :

Quoi donc, c'est vainement qu'ici nous nous aimâmes,
Nous y sommes venus, d'autres y vont venir,
Et le songe qu'avaient ébauché nos deux âmes,
Ils le continueront sans pouvoir le finir!

Il n'y a là d'Hugo, comme aussi bien dans la pièce entière, que l'accent, le mouvement, les images; mais les sentimens ou les idées nous appartiennent à tous, pour les avoir tous éprouvés, et c'est ce qui en prolonge la résonance comme à l'infini dans nos cœurs. Avec une voix plus puissante et une plus longue haleine, le poète ici chante à l'unisson de tout le monde, et il sait bien qu'avec le triomphe de son art là est le secret de sa force.

Mais ne voyez-vous pas aussi que là est la condition de son succès? Malheur à lui s'il voulait penser ou sentir seul! Pour qu'il nous enchante ou qu'il nous étonne, il faut que nous le soutenions, et lui, pour que nous le soutenions, il faut qu'il nous caresse et qu'il nous flatte. Ainsi fait-il : et, de là, son souci de l'opinion; de là, dans son œuvre, tant de pièces de « circonstance, » — l'événement du jour

transposé sur le mode lyrique; — de là, aussi, dans sa vie, tant de défaillances et de palinodies. Il suit son siècle, comme autrefois Voltaire, ou plutôt, il va où l'entraîne la foule. Ses opinions politiques, religieuses, philosophiques ont quelque chose de l'inconstance des opinions populaires, irraisonnées, presque instinctives, extrêmes surtout comme elles. Et à cet égard j'ose dire que, si quelqu'un, dans notre langue, a donné le modèle d'une poésie démocratique et révolutionnaire, c'est lui. N'est-ce pas quelque chose, que l'on peut bien ne pas aimer, j'y consens, mais pourtant quelque chose, et quelque chose même d'assez neuf, d'assez audacieux, d'assez grand?

Comment cependant a-t-il pu se défendre de la vulgarité? Car c'était là l'écueil; et s'il ne s'en est pas toujours défendu, — je veux dire s'il y a bien de la grossièreté, bien du rabâchage aussi dans son œuvre, — il n'en demeure pas moins l'un des plus grands poètes que le monde ait connus, et l'un des plus originaux. Il le doit à la qualité de son imagination visionnaire, à la fécondité de son invention verbale, à l'ampleur encore de sa rhétorique, aux ressources infinies de sa virtuosité. Si tous les sujets lui sont bons, jusqu'à lui être indifférens, c'est qu'il n'y en a pas de si banal dont il ne sache tirer des effets qui ne sont qu'à lui... Mais la vraie raison, je crois la voir surtout dans ce que l'on appelle à bon droit son égoïsme ou son orgueil, ou, si l'on veut, dans l'excès même de sa personnalité.

Nous l'avons dit plus d'une fois ici même : il semble qu'en vérité l'excès de l'individualisme ou l'hypertrophie de la personnalité soient l'une au moins des sources ou des conditions du lyrisme; et n'est-ce pas pour cela que, dans le siècle où nous sommes, drame ou roman, histoire ou critique même, le lyrisme a tout renouvelé d'abord, tout envahi, et tout dénaturé? Prenez Goethe, prenez Byron, prenez Rousseau : si différens qu'ils soient les uns des autres, ils ont ce trait de commun entre eux qu'ils n'ont aimé, qu'ils n'ont connu, qu'ils n'ont vu qu'eux-mêmes au monde; et qu'en eux-mêmes, sous les noms de Saint-Preux, de don Juan, de Werther, ils n'ont pris d'intérêt qu'aux aventures de leur sensibilité. Ainsi d'Hugo. « Lui toujours, lui partout; » et si peut-être jamais le Moi ne s'est plus largement ni plus splendidement étalé que dans son œuvre, — jusque dans les parties épiques ou dramatiques de son œuvre, dans *Ruy Blas* ou dans *Hernani*, comme dans *les Misérables* et dans *la Légende des siècles*, — c'est par là, et pour cela qu'il est sinon le plus grand, mais le moins intermittent et le plus continu de nos lyriques.

Ce que l'on lui donne donc, ou ce qu'il emprunte, ou ce qu'il tire du patrimoine et du trésor commun, il se l'approprie, il se le convertit en sang et en nourriture, sans en avoir à personne d'obligation ni de reconnaissance, puisqu'à vrai dire il ne se souvient plus de

l'avoir pris, emprunté, ou reçu. Par un autre effet de la même cause, tout ce que les suggestions des sens, ce que son intérêt, ce que sa colère ou les fumées de son amour-propre lui dictent, il le dit, il le laisse échapper, sans plus d'égards aux convenances qu'aux règles, à sa propre dignité qu'au bon sens, à la vérité même qu'à la logique. Il y va pour lui d'être ou de ne pas être; et critiquer un drame où il a comme engagé sa propre conception de l'amour, de l'honneur, de la justice, lui refuser ou lui marchander ce qu'il a décidé qui lui convenait, c'est en quelque sorte l'atteindre ou le blesser aux sources de la vie, attenter aux droits de son Moi, outrager enfin le Dieu qu'il s'en est fait. Mais c'est aussi le frapper aux sources de l'inspiration et les faire jaillir :

O drapeaux du passé, si beaux dans nos histoires,
Drapeaux de tous nos preux et de toutes nos gloires
Redoutés du fuyard,
Percés, troués, criblés, sans peur et sans reproche,
Vous qui dans vos lambeaux mêlez le sang de Hoche
Et le sang de Bayard.

S'il a suffi qu'on ne lui donnât pas un portefeuille de ministre, et ainsi qu'on irritât la plaie vive de sa vanité pour qu'il trouvât ces vers, son génie a donc la même origine que son égoïsme ou que son orgueil; ce qu'il y a de plus beau dans son œuvre est donc solidaire de ce qu'il y a de plus puéril et de plus insupportable à la fois dans son caractère; et, assurément, nous ne devons pas excuser ceci sur cela, mais nous devons pourtant subordonner l'histoire de sa vie au commentaire de son œuvre.

Je me contente ici d'indiquer le thème : un autre le développera, l'élargira. Il montrera sans peine que, si Victor Hugo avait eu l'âme plus haute, et en quelque manière plus dégagée des sens, moins esclave des réalités, son vers, le vers des *Orientales*, celui des *Contemplations* et de *la Légende des siècles* n'aurait sans doute pas les qualités extraordinaires de relief, et de précision jusque dans l'obscur, qui le distinguent du vers philosophique et laborieux de Vigny, du vers souvent si éloquent, mais si peu plastique de Musset, du vers ondoyant et amorphe de Lamartine. Qui donc encore a dit des *Chansons des rues et des bois* qu'elles étaient « le plus bel animal de la langue française? » mais le seraient-elles si la pensée d'Hugo s'était habituellement nourrie de préoccupations plus pures? Ou bien encore entre tous nos grands poètes, croyez-vous qu'il fût celui qui peut-être a le plus éloquemment exprimé la terreur, et l'horreur, et la peur de la mort, s'il avait moins aimé la vie, et de la vie ce qu'elle avait de plus matériel ?

C'est ce que j'aurais voulu que M. Biré nous montrât surtout dans son livre, dont il n'eût eu, comme on le voit peut-être maintenant, sans en presque rien retrancher, qu'à changer ou à intervertir la disposition. Tel qu'il l'a conçu, je ne dis pas d'ailleurs qu'il en soit moins piquant, ni même moins utile. Les anecdotes caractéristiques y abondent : sur Hugo lui-même, sur les circonstances de la publication de ses œuvres, sur ses familiers, sur ses contemporains, sur ses rivaux de gloire et de popularité. On ne connaît pas mieux que M. Biré l'histoire secrète du romantisme ; on n'est pas plus curieux de l'information précise et du document authentique ; on n'est pas plus heureux en trouvailles. M. Adolphe Jullien, dont nous attendons impatiemment l'ouvrage sur *le Romantisme et l'éditeur Renduel*, lui a communiqué les « traités » de Victor Hugo, et M. Biré en a tiré des renseignemens du plus vif intérêt. Une famille d'Angers, la famille Pavie, dont les lecteurs de cette *Revue* ont des raisons particulières de connaître le nom, lui a permis de puiser librement dans ses « cartons, » tous pleins de lettres d'Hugo, de Mme Hugo, de Sainte-Beuve, de David d'Angers... qui encore ? Et de tous ces documens, choisis et présentés avec son industrie habituelle, contrôlés par la rigueur de sa méthode, commentés enfin avec son ordinaire malice, M. Biré a formé les deux volumes les plus amusans,.. si l'on n'éprouvait toujours quelque tristesse de ne pouvoir estimer ni aimer un grand poète autant qu'on l'admire. Qu'il nous pardonne après cela si nous avons trouvé que la littérature n'y tenait pas assez de place, et qu'au contraire de ce que nous attendions, les œuvres n'y servaient que de prétexte à raconter l'histoire de la vie d'Hugo !

Il est entre autres une petite question que j'aurais bien aimé qu'il effleurât au moins : c'est celle de la correction de la langue et de « l'impeccabilité » du style de Victor Hugo. Dans ses plus grands excès, Victor Hugo passe pour avoir toujours respecté la langue, et tandis que l'on se complaît à relever chez Lamartine des négligences ou des incorrections qui n'en sont point souvent, il est admis qu'on en chercherait vainement dans l'œuvre entière d'Hugo. Qu'en pense M. Biré ?

Que pense-t-il de cette phrase, qu'il a lui-même citée pour en faire la conclusion de son livre : « Il est, — dit Hugo dans la préface de l'édition définitive de ses *Œuvres*, — il est un don suprême qui se fait souvent seul, qui n'en exige aucun autre, qui quelquefois reste caché, et qui a d'autant plus de force qu'il est plus renfermé. Ce don, c'est l'estime. » Oserai-je avouer que je n'entends pas bien ce que c'est que ce don, « qui se fait souvent seul, » et qui, tout « suprême » qu'il soit, cependant « n'en exige aucun autre. » Mais pourquoi a-t-il « d'autant plus de force » qu'il est « plus renfermé ? » c'est ce que j'entends

encore moins. On dira que le poète était bien vieux alors! Prenons-le donc dans sa jeunesse et lisons *les Deux îles :*

Il est deux îles dont un monde
Sépare les deux océans.

Cela veut-il dire qu'il y aurait quelque part deux îles séparées des deux océans par un monde? On est tenté de le croire d'abord. Mais comme il s'agit de la Corse et de Sainte-Hélène, il faut entendre que les deux îles, avec les deux océans qui les baignent, sont séparées l'une de l'autre par le continent africain. C'est une amphibologie bien caractérisée.

L'air était plein d'encens, et les prés de verdures
Quand il revit ces lieux où, par tant de blessures,
Son cœur s'*est* répandu :

il faudrait, si je ne me trompe :

Où son cœur s'*était* répandu;

comme l'on dit : « Il faisait beau quand je revis les lieux où s'*était* écoulée ma jeunesse. » Hugo lui-même, nous le savons, aimait à « éplucher » ainsi Corneille et surtout Racine; Racine dont il a presque aussi mal parlé que M. Vacquerie! Mais aimez-vous encore beaucoup ces vers, et pourriez-vous me les expliquer :

Quand notre âme, en rêvant, descend dans nos entrailles,
Comptant dans notre cœur, qu'enfin la glace atteint,
. . . .
Chaque douleur tombée et chaque songe éteint?

Musset, à qui l'on reproche aigrement l'incohérence de ses métaphores, n'en a pas au moins de plus bizarre que celle de cette âme qui descend dans les entrailles et qui, je ne sais comment, y rencontre le cœur; et voilà bien des affaires pour dire : « Quand nous repassons en mémoire les jours que nous avons vécus... »

En tout cas, puisque je n'ai pas rougi de proposer la question, je voudrais qu'on prît la peine de l'étudier quelque jour d'un peu près. Il y a des *Lexiques* de la langue de Molière : n'en pourrait-on pas dresser un de la langue d'Hugo? On ne négligerait pas aussi, par la même occasion, d'étudier ses rimes, que peut-être on ne trouverait pas aussi riches ni aussi neuves que l'a prétendu Théodore de Banville dans un petit traité de versification, qui est un chef-d'œuvre d'*humour* en même temps que de flatterie à l'adresse du maître. Et peut-être qu'après

tout cela ne serait pas moins intéressant que de rechercher ce que Victor Hugo n'a pas répondu, le 21 mai 1850, à une voix de droite qui l'interrompait. Il apprenait ses discours par cœur.

Que si maintenant quelqu'un nous reprochait qu'au lieu de prendre le livre de M. Biré tel qu'il est et pour ce qu'il est, nous lui offrons, en en rendant compte, un moyen de le refaire, la réponse est facile. Il y a, comme on disait jadis, une « constitution » des sujets, et par suite, il y a une manière de les traiter qui est telle, que toute autre est moins bonne, comme étant moins conforme à cette « constitution. » En fait, si quelques-uns de nous s'intéressent encore au personnage politique de Victor Hugo, nous sommes les derniers, il faut bien le savoir; et déjà les jeunes gens ne voient plus en lui que le poète. Ils ont raison; car ni l'histoire ne serait possible, ni la vie même ne serait tenable, si les générations nouvelles héritaient fidèlement des moindres rancunes de celles qui les ont précédées. Mais, au contraire, puisque aussi longtemps que durera la langue française, on continuera de lire et d'étudier l'œuvre de Victor Hugo, il ne nous faut dès à présent retenir de sa vie que ce qui importe à l'intelligence de son œuvre, et n'y rien chercher de plus que les raisons de ce qui nous choque ou de ce que nous admirons dans son œuvre. Pour justifier un jour l'un des hommes qui sans doute ont le plus insolemment foulé aux pieds tous les droits de l'humanité, mais dont les intérêts anglais ne perdront pas de sitôt la mémoire, Clive ou Warren Hastings peut-être, Macaulay a quelque part écrit que les « hommes extraordinaires, qui ont accompli des choses extraordinaires, ont droit à une mesure d'indulgence extraordinaire. » Je ne voudrais pas aller jusque-là. Quelques devoirs sont les mêmes pour tous les hommes; et surtout si l'on considère combien la différence est petite, souvent, d'un homme « extraordinaire » à celui qui l'est moins. Pouvons-nous cependant parler d'Hugo ou de Lamartine comme on ferait d'un membre quelconque de nos assemblées délibérantes, de ceux qui n'ont vécu que par et pour la politique, et ne devons-nous pas, en dépit de nous-mêmes, essayer de prévenir et de préparer sur eux le jugement de la postérité? C'est le scrupule qu'en terminant je soumets à M. Biré; et j'espère qu'il ne le trouvera pas contradictoire au souci que j'ai eu, en commençant, de revendiquer pour lui le droit d'être un peu partial?

F. Brunetière.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

30 septembre.

Avant qu'il soit longtemps maintenant, la trêve des vacances de la politique aura pris fin. Les chambres françaises ne vont plus tarder à rentrer; nous reviendrons toujours assez tôt aux combats de parole, aux manèges des partis, aux interpellations qu'on nous promet, peut-être aux coups de théâtre parlementaires. Les plus beaux jours sont passés dans le silence de la tribune; ils n'auront pas cette fois passé en vain pour l'honneur et le profit de la France.

Cet automne de 1891, en effet, pourrait avoir sa place dans l'histoire. Il aura été marqué et par les scènes de Cronstadt, de Portsmouth, et par les manœuvres de l'Est, et par le calme universel des esprits, et par le mouvement de pacification intérieure qui est dans l'instinct public, qui se manifeste sous mille formes. Tout cela marche ensemble et s'accorde merveilleusement. Les fêtes de Cronstadt et de Portsmouth restent ce qu'elles sont, avec les suites encore inconnues que la prévoyance des hommes saura leur donner. Les manœuvres de Champagne, ces manœuvres qui viennent de s'achever, qui apparaissent désormais comme une expérience aussi brillante que décisive, auront eu le mérite d'offrir le rassurant spectacle de notre armée nouvelle, de montrer une France digne de la position qui lui est faite dans l'estime du monde. Elles ont été sans doute une grande et instructive épreuve militaire; elles ont été aussi une grande expérience morale. Elles ont eu de plus cette heureuse fortune de garder jusqu'au bout leur sérieux et viril caractère, de n'être dénaturées ni par des manifestations frivoles, ni par les discours qui en ont été le commentaire et le couronnement. M. le président de la république, soit dans ses rencontres avec nos généraux, soit dans ses réceptions de toutes les autorités, du clergé lui-même, accouru sur son passage, a parlé avec la

mesure et la dignité d'un chef d'État qui se sent écouté. M. le président du conseil, en se retrouvant comme ministre de la guerre au milieu de nos officiers tout chauds des manœuvres, s'est exprimé avec une fierté simple et juste sur l'armée, avec une modération prévoyante sur la politique, sans rien exagérer, sans rien diminuer. M. le ministre de l'intérieur, à son tour, allant célébrer à Carpentras l'anniversaire de la réunion du Comtat Venaissin, a tenu le même langage avec ses pointes humoristiques. On peut dire qu'il y a généralement dans tous les discours de la saison deux choses également sensibles : un sentiment profond et confiant de la puissance renaissante de la France, et un vœu pour « l'union de tous les Français. » C'est le ton et comme le mot d'ordre du jour : c'est l'inspiration qui domine dans l'esprit des chefs de l'église allant porter leurs hommages à M. le président Carnot, dans les réponses sobres et pourtant significatives du chef de l'État comme dans les harangues ministérielles. Tout porte à la conciliation par le patriotisme.

Ce n'est point, il est vrai, que dans cette situation nouvelle il n'y ait des paroles discordantes, des trouble-fêtes qui semblent se réveiller à mesure qu'on approche de la session. Il y a les organisateurs de manifestations, les héros du patriotisme faux et tapageur, qui ne peuvent supporter la représentation d'un opéra allemand, du *Lohengrin*, de Wagner, et vont faire du bruit au risque de provoquer des incidens qui pourraient embarrasser le gouvernement. Il y a aussi les radicaux mécontens et agacés, qui ne peuvent sans frémir entendre parler de la paix religieuse, qui se mettent dans de bizarres colères toutes les fois qu'ils voient un évêque approcher de M. le président de la république et qui menacent le chef de l'État de leurs foudres, les ministres de leurs interpellations à la session prochaine. Un ancien ministre, toujours à la recherche d'un rôle, M. Goblet, a saisi l'autre jour l'occasion de se remettre en scène par un discours d'avocat acariâtre et brouillon contre la politique du moment. Il est certain que les choses marchaient autrement, qu'elles avaient un autre éclat à l'époque où l'ancien président du conseil, ministre des affaires étrangères, avait à dévorer les injures de M. Crispi et envoyait ses gendarmes faire le coup de feu contre des femmes et des enfans rassemblés dans une chapelle ! Voilà qui était une politique ! Aussi M. Goblet n'est-il pas content et traite-t-il du haut de ses succès « certains personnages politiques, » qui rêvent « l'union de tous les citoyens sur le terrain de la république. » Quoi donc ? on parle d'apaisement ! on parle de rallier les dissidens ! on a la singulière idée d'attacher quelque importance à la modération de l'Église, d'avoir des égards pour les croyances et les sentimens d'une grande partie de la France ! « Que signifie ce langage ? » M. Goblet ne l'entend pas ainsi et ne cache pas sa mauvaise

humeur. Il tient à rester un de ces « pointus » du radicalisme dont l'idéal est la guerre dans le pays : c'est tout ce qu'il a appris! mais il est heureusement bien clair que toute cette politique de division, d'exclusion va contre le courant universel, et les derniers efforts de l'esprit de secte n'ont d'autre résultat que de rendre plus sensible un fait qui domine tout à l'heure qu'il est, qui résume pour ainsi dire la moralité d'une situation nouvelle. Ce fait, c'est l'intime solidarité entre la politique extérieure qui vient de se dégager avec éclat et ce mouvement de pacification intérieure qui se dessine de plus en plus.

Au fond, tout est là aujourd'hui. On aurait beau se démener, faire de la politique de parti ou de coterie, de passion ou d'intrigue, pour essayer d'embarrasser les ministres qui voudront se laisser embarrasser : la réalité reste ce qu'elle est. Il y a un lien intime entre la position que la France a reconquise, qu'elle veut sans doute garder, et l'administration du pays, entre les desseins qu'on veut poursuivre à l'extérieur et ce qu'on fera à l'intérieur. Tout se tient dans les affaires humaines, tout a sa secrète et irrésistible logique. Il est évident que, si la république, qui a ses vingt ans de durée, qui est restée longtemps isolée, a fini par réussir à retrouver des alliés, à relever la France dans les conseils du monde, ce n'est pas par les souvenirs qu'elle réveille, par les guerres intestines qu'elle rappelle, par les traditions orageuses qui sont partout dans son histoire : ce n'est pas non plus par des excès de politique qui l'ont un instant compromise il y a deux ans et qui pèsent encore sur elle. Non, sûrement ce n'est pas pour le bon plaisir des radicaux, de M. le pasteur Dide, de M. Goblet et de M. Pochon que l'empereur de Russie et la reine Victoria ont donné droit de cité à *la Marseillaise* dans leurs banquets! Si la république a réussi, c'est parce que, malgré tout, sur deux ou trois points essentiels, elle a su se plier aux conditions d'un régime régulier et aux obligations que lui créaient les malheurs du pays, être, en un mot, la république nouvelle de 1871-1891, non la république de 1793. Elle s'est défendue des propagandes qui lui auraient certainement fermé l'Europe et n'a cessé d'être prudente dans sa diplomatie. Elle a su, pardessus tout, réaliser le premier des desseins, celui de reconstituer cette armée dont les dernières manœuvres ont offert le généreux spectacle, que M. le président de la république a pu justement appeler « une école d'abnégation, de dévoûment et de discipline nationale. » Elle a, somme toute, fini par inspirer cette idée qu'à travers les mobilités ministérielles, les contradictions des partis, et même les turbulences de sectes, il y avait toujours une France sur laquelle on pouvait compter. Et, qu'on le remarque bien, les derniers, les plus éclatans témoignages de la confiance rendue à notre nation ont précisément coïncidé avec les progrès de cette pacification intérieure qui est dans les discours, si elle n'est pas encore toujours dans les faits.

Aujourd'hui c'est fait, et la position que la république a reprise a sûrement sa signification et son importance ; mais il est bien évident aussi que ce qu'on a gagné par un certain esprit de conduite, on ne peut le garder qu'en s'inspirant plus que jamais de cet esprit, en alliant la sagesse à la force, comme l'a dit M. le président du conseil, et que l'intérêt extérieur réagit ici sur la direction de nos affaires intérieures. Est-ce qu'on croit que, si on se remettait à subir les pressions de secte, à raviver les persécutions et les dissensions, à répondre par la guerre à l'esprit de conciliation qui se manifeste partout, on irait bien loin sans péril ? On ne tarderait pas à perdre l'autorité et le crédit qu'on a reconquis. C'est là toute la question qui va s'agiter à la session prochaine, entre le gouvernement et ceux qui paraissent si pressés de l'interpeller. On se trouve par le fait entre deux politiques : l'une poursuivant la réhabilitation morale, diplomatique et militaire de la France en Europe par la modération prévoyante à l'intérieur, — l'autre remettant tout en doute par les agitations, les divisions et les exclusions. La France, par ses acclamations devant les scènes de Cronstadt, par l'émotion patriotique avec laquelle elle a suivi les manœuvres de son armée, par ses vœux d'apaisement, la France a prouvé qu'elle avait fait son choix, pour son honneur et pour son avantage !

Il fallait bien s'y attendre. Des événemens comme ceux qui se sont succédé en Europe depuis quelques mois, coups de théâtre de la politique, rapprochemens de puissans états, déplacemens des influences et des rapports des peuples, démonstrations internationales, tous ces événemens ne s'accomplissent pas sans laisser un certain ébranlement dans l'opinion.

Si au premier moment, au lendemain de l'apparition de l'escadre française à Cronstadt, il y a eu de l'incertitude, une vague impression de surprise, si on a même affecté de ne point s'émouvoir, on n'a pas tardé à se dédommager ; on s'est bientôt livré à tous les mouvemens d'une curiosité inquiète ou irritée. On s'est remis plus que jamais à recommencer l'inévitable campagne des faux bruits, des commentaires soupçonneux et des polémiques acerbes. Portsmouth n'a pas corrigé Cronstadt même en Angleterre, au moins au camp du vieux torysme, où les ressentimens et les ombrages ont survécu aux démonstrations de cordialité dont la reine elle-même avait donné le signal. Bref, les agités et les irascibles de tous les pays, les nouvellistes et les polémistes qui ont la prétention de régenter l'opinion, n'ont rien négligé pour raviver les défiances, pour ramener le continent à une de ces situations où tout devient prétexte à émotion. Les zélateurs, les défenseurs attitrés ou intéressés de la triple alliance ont eu beau s'en défendre, ils se sont sentis troublés et ils ont poussé le cri d'alarme avec une sorte de naïveté. Tant que la triple alliance existait seule, et seule prétendait être l'arbitre du monde, oh ! tout était pour le

mieux, l'Europe pouvait dormir en paix! Depuis que de récens événemens ont révélé qu'il pouvait y avoir une autre alliance opposant à tout un contrepoids de diplomatie et de force, rétablissant et garantissant l'équilibre universel, c'est bien clair, tout est au plus mal. La France et la Russie ne se sont évidemment rapprochées qu'avec de mauvais desseins et ne peuvent que préméditer de dangereuses entreprises! Ce qu'elles ont fait simplement pour se défendre, pour maintenir leur position et leur autorité de grandes puissances dans les affaires du monde est aussitôt transformé en menace d'agressions! On n'est pas embarrassé. Les moindres incidens sont systématiquement grossis; s'ils n'existent pas, on les invente, en les accompagnant d'interprétations perfides, des commentaires les mieux faits pour aigrir tous les rapports. Les faux bruits courent partout et à propos de tout, souvent propagés et exploités par les spéculateurs de tous les pays qui jouent avec la paix de l'Europe. Tactique des bourses, tactique des journaux impatiens d'offrir du nouveau ou des indiscrétions au public, le résultat est le même: c'est l'opinion tenue sans cesse en alarme, aiguillonnée, fatiguée et inquiétée à tout propos.

On n'a que le choix de l'incident, des fausses nouvelles et des polémiques excitantes depuis quelques jours. Y a-t-il, non pas même l'apparence d'un différend, mais quelques explications des plus simples entre le représentant du tsar à Constantinople et le cabinet ottoman, au sujet du passage de deux navires russes dans les Dardanelles? Il n'en faut pas plus pour mettre les esprits en campagne. C'est bien évident, les conventions de 1841, de 1856 qui règlent le régime des Dardanelles, qui forment le droit public de l'Europe sur le Bosphore, ces conventions sont audacieusement méconnues et violées! La Russie a saisi l'occasion de peser sur le divan, de reprendre, par ses pressions ou ses séductions, son ascendant à Constantinople! La Russie, dans une prévision de guerre, a voulu ménager subrepticement à ses navires un passage de la Mer-Noire dans la Méditerranée, — et naturellement elle avait concerté son coup avec la France, qui a été sa complice auprès du divan! Heureusement les gardiens de l'ordre public et de la paix veillaient pour préserver l'Europe d'un danger imaginaire!

A peine cependant cette petite affaire du passage des navires russes s'est-elle trouvée réduite à sa plus simple expression, est survenu un autre faux bruit, d'une nature assez différente. Tout d'un coup, on a répandu la nouvelle que les Anglais, qui ont déjà l'île de Chypre, venaient de débarquer à Sigri, dans l'île de Mitylène, pour avoir une position de plus dans les mers d'Orient. Le fait est que personne n'en savait rien ni à Constantinople, ni même à Londres, ni à Saint-Pétersbourg, ni à Paris, et que tout ce qu'il y a eu paraît s'être réduit à un débarquement assez inoffensif de quelques hommes d'équipage d'un navire anglais descendus à terre pour des exercices. Ce n'était qu'un

incident insignifiant; n'importe, les nouvellistes et les polémistes n'ont pas voulu se tenir pour battus. Ils ont encore épilogué et il s'est trouvé d'ingénieux théoriciens du droit des gens pour démontrer que, si l'occupation de Mitylène n'était pas vraie, elle aurait pu être vraie, que ce serait une réponse aux envahissemens moscovites, que l'Angleterre, après tout, n'aurait pu mieux faire que de s'emparer d'une île si bien placée, à proximité des Dardanelles, pour arrêter les navires russes. Heureusement le cabinet de la reine Victoria est étranger à ces théories de haute piraterie imaginées sur la foi d'une fausse nouvelle. On n'est pas au bout. Un jour on a découvert une entente secrète que la Russie et la France auraient négociée pour contraindre les Anglais à quitter l'Egypte ou même pour aller opérer en commun jusque dans l'extrême Orient, jusqu'en Chine. Un autre jour on imagine un incident de mer qui se serait passé dans la baie de Salonique, entre un navire italien et un navire marchand français, incident qui aurait montré sous un jour singulier les rapports des deux pays et qui n'est pas plus vrai que tout ce qu'on invente aujourd'hui.

Ainsi les bruits succèdent aux bruits dans ce bienheureux temps, et ce qu'il y a de plus frappant, c'est qu'ils sont le plus souvent imaginés et propagés par ceux qui se représentent eux-mêmes comme les plus zélés champions de la paix, comme les défenseurs d'une alliance créée pour la paix. Ils passeront sans doute comme bien d'autres choses et n'auraient qu'une médiocre importance s'ils ne révélaient un étrange état d'esprit dans certains camps politiques, s'il ne se mêlait aussi parfois à ces effervescences assez factices des manifestations qui pourraient donner à toute cette agitation un caractère plus inquiétant si elles se renouvelaient. Lorsque ce sont des journaux qui s'occupent à souffler le feu, à réveiller les défiances par les fausses nouvelles ou les polémiques irritantes, ils poursuivent une œuvre qui peut n'être pas absolument inoffensive, qui reste néanmoins impuissante devant le sang-froid des gouvernemens; lorsque des souverains eux-mêmes se mettent à exhaler leur mauvaise humeur en discours passionnés et retentissans, on se demande ce que cela signifie, on ne sait plus trop où l'on va.

L'empereur Guillaume est décidément le prince aux surprises. Depuis quelque temps, soit qu'il fût encore sous l'influence des indispositions qui ont suivi son voyage à Londres, soit qu'il sentît la nécessité de se contenir, il semblait garder une certaine réserve. Il a eu il y a peu de temps son entrevue avec l'empereur François-Joseph à Schwarzenau, et s'il a confié ses impressions intimes à son allié de Vienne, il ne les a pas mises dans un discours, il a tout au plus célébré dans un toast les vertus militaires de l'armée allemande et de l'armée autrichienne. Il a prononcé récemment quelques allocutions à Munich, à Cassel, et il n'a rien dit d'extraordinaire. L'impétueux souverain pa-

raissait être dans une phase de modération et de calme, — lorsque tout à coup, à Erfurt, à l'occasion des manœuvres du 4e corps saxon, il a éclaté! Guillaume II a cru devoir remuer tous les souvenirs des guerres d'autrefois, de la bataille d'Iéna, de la revanche de 1813, faire appel aux passions belliqueuses des enfans de la Thuringe. Il y aurait certainement de la puérilité à ne pas voir que toute cette âpre véhémence est dirigée contre « l'ennemi commun : » il y aurait aussi quelque simplicité à trop s'émouvoir de ces boutades patriotiques et guerrières du banquet d'Erfurt. Oh! le singulier discours, qui pourrait prêter à une étude psychologique, si l'on n'était dans une situation où tout a sa gravité, où un Italien, naïvement féroce, appelait ces jours derniers l'étincelle qui devait mettre le feu au monde. Pour un souverain qui dispose de millions d'hommes et de la paix universelle, Guillaume II, en vérité, se laisse aller trop facilement à parler comme on parle dans une réunion publique, où l'on ne dispose heureusement de rien. Pour un jeune homme, le chef couronné de l'Allemagne nouvelle est un peu suranné et rétrograde. Il en est encore à 1814! Il a le langage des polémistes de la grande coalition et de l'émigration française! Pour éviter de prononcer le nom de Napoléon, il se serait évertué à l'appeler le « parvenu corse, » le « conquérant corse. » Encore un peu, il l'eût appelé « l'ogre de Corse, » et il a cru voir partir d'Erfurt « le foudre vengeur qui l'a mis en pièces. » Qu'on ait cru nécessaire d'atténuer ce langage pour le public, soit; l'âpreté de la passion et du ressentiment reste toujours. Or c'est là justement la question : que signifient en ce moment, en pleine paix, ces violentes sorties qui n'ont d'autre excuse que d'être une improvisation et qu'on croit devoir corriger après coup?

Est-ce sous une pression d'instinct national que l'empereur Guillaume s'est laissé aller à ces emportemens de langage qui auraient pu ressembler à des défis, qui ont surpris l'Europe? L'Allemagne est sans doute facilement accessible aux excitations et prompte à s'émouvoir du moindre incident qui touche son orgueil et ses ambitions; elle ne se fait faute en toute occasion de témoigner son hostilité, ses défiances jalouses à l'égard de la France. Pour l'instant, l'Allemagne a d'autres affaires au moins aussi pressantes qui l'occupent, — et les mésaventures de sa politique coloniale en Afrique, et les agitations socialistes qui lui préparent peut-être une redoutable crise intérieure et le souci de son alimentation compromise par les sévères mesures douanières que le gouvernement russe a cru devoir adopter pour préserver sa propre population de la famine. Ce n'est pas le moment pour l'Allemagne de souhaiter et d'appeler la guerre. Est-ce pour répondre à des provocations venues de France que Guillaume II aurait essayé de remuer les passions belliqueuses et eu l'air de mettre la main sur son épée? Mais il est au contraire un fait avéré, c'est la stricte et par-

faite correction de la politique française depuis quelque temps. Dans les discours qu'ils ont récemment prononcés à la suite des manœuvres de l'Est, M. le président de la République, M. le président du conseil, bien qu'entourés de tous nos chefs d'armée et d'un certain appareil militaire qui échauffe toujours les esprits, n'ont pas dit un mot qui pût ressembler à une provocation ou à une jactance. On s'est même généralement abstenu en France, par un sentiment de mesure assez caractéristique, d'attacher trop d'importance à des paroles impériales qui auraient pu paraître blessantes. Si dans un grand pays libre, dans une ville comme Paris, il y a toujours des trouble-fêtes, des agitateurs subalternes, disposés à manifester à propos de tout, fût-ce à l'occasion de la représentation de *Lohengrin*, le gouvernement a prouvé qu'il n'entendait pas laisser la politique du pays à la merci des brouillons.

La France, pour sa part, n'a donné ni motif ni prétexte : il y a donc autre chose ! Le plus vraisemblable est que le jeune empereur déçu de ses rêves de suprématie, irrité sans l'avouer des scènes de Cronstadt, aura saisi l'occasion de se dédommager par un éclat d'impatience et de mauvaise humeur. Ni Guillaume II avec ses toasts d'Erfurt, ni les défenseurs de la triple alliance, avec leur système de fausses nouvelles, ne croient certainement qu'il y ait à Paris ou à Saint-Pétersbourg une volonté délibérée de guerre : c'est le fait même de l'existence du rapprochement franco-russe qui les irrite en déconcertant leurs calculs, et c'est une raison de plus pour ne pas laisser dénaturer ce qu'on a justement appelé « une situation nouvelle, » pour se surveiller dans tout ce qu'on dit et ce qu'on fait. Le jeune et bouillant empereur s'apaisera, on doit le croire ; il est même déjà à demi apaisé ou il tient à le paraître, puisque, par l'adoucissement du régime des passeports, il vient de mettre fin à cette sorte d'interdiction qui pesait depuis quelques années sur l'Alsace. C'est un acte bienvenu de conciliation après les déclamations contre « l'ennemi commun » et les vieilleries haineuses sur le « parvenu corse. » Le second mouvement vaut certes mieux ici que le premier. N'importe, il ne faudrait peut-être pas trop s'y fier ; nous vivons, il faut l'avouer, dans un singulier état, où l'Europe, passant d'un jour à l'autre par toutes les contradictions, par toutes les phases de l'imprévu, est toujours réduite à se demander si elle va se réveiller sous le régime de la politique qui adoucit la condition de l'Alsace ou sous le régime de la politique du discours d'Erfurt.

Les affaires des peuples sont étrangement compliquées aujourd'hui. Elles ne sont pas seulement en Europe, où les gouvernemens ont pourtant assez de peine à se reconnaître et à se conduire ; elles sont dans toutes les régions du globe, dans l'extrême Orient comme en Afrique, partout où les nations du vieux monde sont engagées par leur politique, par leurs ambitions, tantôt divisées par les conflits d'in-

fluences, tantôt rapprochées par des intérêts communs. C'est l'univers entier qui est désormais livré à l'action des gouvernemens, à l'invasion des hardis explorateurs qui pénètrent dans les régions où nul n'avait pénétré jusqu'ici, et vont planter sur des terres inconnues le drapeau de leur pays, préparer des protectorats européens. Ce qui résultera de ce vaste travail est le secret de l'avenir. Dans tous les cas cette œuvre de conquête et de colonisation que nous, occidentaux, nous appelons une œuvre de civilisation, ne s'accomplira pas sans peine. Le moindre établissement dans ces contrées mystérieuses coûtera bien des vies humaines; chaque campagne de découverte dans l'Afrique équatoriale fera bien des victimes, comme ce jeune Français Crampel, qui vient de périr dans un de ses voyages. L'Allemagne, qui en est à ses débuts dans les entreprises lointaines, qui n'est du moins entrée que depuis quelques années dans cette voie des conquêtes coloniales, l'Allemagne elle-même en fait la dure expérience: elle commence à s'apercevoir qu'il ne suffit pas de partager idéalement avec l'Angleterre d'immenses espaces ou de signer des traités de protectorat avec le sultan de Zanzibar, que la domination réelle est plus difficile à fonder, et ce n'est pas sans émotion qu'elle vient de recevoir la nouvelle des échecs sanglans de quelques-uns de ses chefs ou de ses explorateurs.

La dernière de ces mésaventures meurtrières est celle de M. Zelewski qui, à la tête d'une expédition allemande, s'était mis en marche vers le lac Victoria-Nyanza, pour reconnaître et occuper ces vastes territoires. Il est bien parti, en effet, avec des forces composées d'Allemands et d'auxiliaires, même avec quelques canons; mais il n'a pas tardé à se heurter contre des tribus en armes, qui l'ont assailli sur son chemin, et en fin de compte, les forces de M. Zelewski paraissent avoir été presque détruites. C'est un véritable massacre. D'un autre côté, sur un point différent, M. Péters, qui est un vieil Africain, semblerait avoir rencontré les mêmes difficultés, les mêmes résistances. En un mot, tout indique qu'il y aurait une violente fermentation parmi les masses indigènes qui se soulèvent contre la domination allemande, qui se vengent peut-être des rigueurs impitoyables déployées par le major Wismann au début de la conquête. Ce n'est point là, sans doute, un incident fait pour arrêter l'Allemagne: c'est du moins un signe des difficultés que doivent rencontrer toutes ces entreprises sur un continent inconnu, et tandis que le sang coule en Afrique pour étendre la suprématie européenne, bien d'autres questions qui intéressent aussi toutes les nations occidentales s'élèvent aux extrémités de l'Orient, jusqu'en Chine. Il ne s'agit pour l'Europe de rien moins que de préserver de toute insulte ou de tous périls, son influence, ses intérêts, ses établissemens, la vie et le bien de ses nationaux.

Ce n'est point, à vrai dire, une petite affaire que d'entrer en contestation avec un empire populeux qui a ses traditions séculaires, ses mœurs, sa civilisation, qui a été si longtemps fermé aux influences étrangères et dont le gouvernement est impuissant à réprimer les passions nationales quand il ne les partage pas. La force de ce pouvoir qui s'appelle le Tsung-li-yamen est dans sa diplomatie captieuse, dans son inertie et dans l'immensité de l'empire. Il ne repousse pas les réclamations, il les écoute, il a l'air de prendre quelques mesures et laisse le mal s'accomplir.

Lorsqu'il y a trente ans, la France et l'Angleterre se décidaient à engager une campagne contre la Chine et allaient jusqu'à Pékin pour obtenir la réparation de griefs accumulés, elles ont réussi sans doute en apparence. Elles ont imposé des traités, des garanties nouvelles, des conditions plus libérales pour les Européens ; elles n'ont pu changer ni les mœurs, ni les sentimens populaires, ni l'antipathie chinoise contre tout ce qui est étranger. Elles n'avaient conquis qu'une sécurité passagère, et par degrés l'instinct de race a reparu, pour se manifester bientôt avec un redoublement d'intensité. Il y a dix ans déjà, ceux qui ont longtemps pratiqué la Chine par l'apostolat démêlaient tous les signes d'une explosion, qui commencerait sans doute par des révoltes locales. L'amiral Courbet lui-même, qui se trouvait, il est vrai, en face des surexcitations causées par l'occupation française du Tonkin, l'amiral Courbet prévoyait et disait qu'on serait nécessairement conduit à une action plus énergique, plus décisive contre le Céleste-Empire. Ce qu'on prévoyait, c'est justement ce qui arrive. Depuis quelque temps en effet, les soulèvemens populaires se multiplient particulièrement dans la vallée du Yang-tsé, et dans tous ces mouvemens d'une nature peut-être assez compliquée, assez difficile à définir, la haine de l'étranger est visiblement le premier mobile ou le prétexte. Les missionnaires chrétiens, sans distinction de nationalité, missionnaires français, allemands, anglais ou belges, sont attaqués dans leurs résidences, pillés et massacrés. Il n'est pas jusqu'aux États-Unis, qui n'aient vu récemment une de leurs missions saccagée et détruite par la populace. Les commerçans étrangers, les voyageurs comme les missionnaires, sont l'objet de mille violences dans l'empire. Les attentats ne se commettent pas généralement sur le littoral, où ils n'échapperaient pas à la répression des marines étrangères; ils sont commis dans l'intérieur, où ils ne pourraient être atteints que par la justice locale, qui ne s'en occupe guère. Le Tsung-li-yamen, du haut de sa grandeur, ordonne sans doute de temps à autre quelques châtimens, et il vient même de soumettre à l'empereur un rapport plein de bonnes intentions, accompagné d'un édit sur la répression des désordres. Malheureusement, s'il est sincère, il est impuissant pour

garantir la sécurité des étrangers; et la question pour les puissances de l'Occident est de savoir si elles ne doivent pas se charger elles-mêmes de la protection de leurs nationaux, comment elles peuvent assurer cette protection. C'est depuis quelques jours, à ce qu'il semble, un objet de délibération entre les cabinets de l'Europe.

A quelques nuances près, la nécessité pour toutes les puissances est la même; l'intérêt de sécurité est le même, la difficulté est d'aborder la question « de s'entendre sur des résolutions et une action communes. » Elle est d'autant plus délicate qu'on ne sait comment saisir cette situation, qu'en employant la coercition contre le gouvernement chinois, on risque de le livrer affaibli à des passions révolutionnaires qui le menacent peut-être lui-même, et qu'en voulant atténuer les dangers que courent les Européens, on peut s'exposer à les aggraver, au moins dans le premier moment. Le pire de tout, en effet, serait de provoquer par une intervention occidentale de nouveaux massacres, des déchaînemens instantanés de fureurs populaires, dont les étrangers seraient les victimes avant qu'on eût le temps de les secourir. On est intéressé à faire sentir au gouvernement chinois le poids de la puissance européenne pour la sauvegarde de nos nationaux; on n'est pas intéressé à précipiter le travail d'anarchie qui le menace, à prêter des armes aux sociétés secrètes qui pullulent dans l'empire. Cet état intérieur de la Chine est sans nul doute un des élémens du problème que les gouvernemens de l'Occident ont à résoudre; mais il y a une autre difficulté qui n'est pas moins grave, c'est celle de s'entendre, de combiner toutes les volontés dans une action diplomatique et militaire concertée pour un intérêt commun. Dans quelle mesure les puissances européennes seraient-elles appelées à concourir à la démonstration ou à l'intervention qui pourrait être décidée, à laquelle les États-Unis eux-mêmes paraissent disposés à s'associer? Se bornerait-on à employer les marines étrangères ou bien irait-on jusqu'à un débarquement de forces militaires, et, dans ce cas, à quelle limite s'arrêterait-on? Comment seraient réglées la direction et la marche de cette campagne? Les questions délicates ne manquent pas.

Ce serait assurément dans tous les cas la plus dangereuse des tactiques de transporter sur le fleuve Jaune les rivalités, les défiances, les jalousies qui se retrouvent trop souvent dans la politique du vieux continent. On l'a essayé déjà. C'est le meilleur moyen de se préparer des mécomptes et peut-être d'aggraver encore la position des étrangers en Chine. Si l'on veut agir avec autorité, avec efficacité, il n'y a évidemment qu'une entente sérieuse et loyale qui puisse sauvegarder le prestige et les intérêts de l'Europe, faire en un mot œuvre de civilisation ou de préservation dans ces contrées de l'extrême Orient.

CH. DE MAZADE.

LE MOUVEMENT FINANCIER DE LA QUINZAINE.

La rente française 3 pour 100, qui avait déjà monté d'une demi-unité dans la première quinzaine de septembre, a regagné dans la seconde partie du mois le coupon trimestriel détaché le 16. Le 15, on cotait 96.30 ; peu de jours avant la liquidation, le 3 pour 100 a été porté à 96.35 ex-coupon, et la réaction que ces hauts cours si promptement conquis devaient provoquer n'avait encore fait perdre le 29 que 25 centimes sur le niveau le plus élevé. L'emprunt et l'amortissable ont suivi la rente ancienne 3 pour 100 dans sa marche ascensionnelle et dans son mouvement de retour. Les trois fonds gagnent respectivement, sur les cours du 15, le 3 pour 100, 55 centimes, l'emprunt 50, l'amortissable 85. Le 4 1/2 a été plutôt délaissé et perd même quelques centimes à 105.65. Les porteurs ne doivent pas oublier que ce fonds n'est plus protégé contre la conversion que pour moins de deux années, et que dès l'an prochain cette opération devra être prévue dans la loi de finances pour 1893.

Ce brillant enlèvement de la rente 3 pour 100 est dû aux considérations politiques se rattachant aux résultats de la visite de nos marins à Cronstadt et à Portsmouth, à l'éclat de nos grandes manœuvres dans l'Est, aux discours officiels prononcés à cette occasion, et à l'abolition de la formalité des passeports pour l'entrée en Alsace-Lorraine, à partir du 1er octobre. Il est dû aussi et surtout à l'imminence de deux grandes opérations financières, l'emprunt du Crédit foncier, un million d'obligations communales, et l'emprunt russe, cinq cents millions de francs en capital nominal. La première émission a lieu le 6 octobre, la date de la seconde sera probablement fixée au 20 octobre.

Cependant toute hausse a une limite, et la rente française est arrivée à des cours qu'il ne lui est plus possible de dépasser sans que des intervalles plus ou moins prolongés séparent les étapes qui lui restent à franchir vers le pair. De plus, nous entrons dans la période où les grandes banques de l'Europe occidentale vont avoir de fortes quantités d'or à envoyer à New-York pour le paiement des achats de céréales. Depuis quelques semaines, l'encaisse métallique or de la Banque de France présente de légères diminutions. A Londres, le dernier bilan de la Banque d'Angleterre montre l'encaisse métallique réduite de 700,000 livres sterling, et les directeurs n'ont pas cru devoir retarder plus longtemps l'élévation du taux de l'escompte de 2 1/2 à

3 pour 100. Des avis d'Amérique signalent comme déjà parvenues à New-York ou en cours de transport des expéditions d'or s'élevant à un total de près de 60 millions de francs. La spéculation a donc de bonnes raisons pour appréhender un mouvement de tension dans les taux de loyer des capitaux pour les mois qui vont suivre. La hausse de l'escompte restera d'ailleurs modérée à cause des importans achats de titres de chemins de fer des États-Unis effectués à Londres par des Américains, achats dont la liquidation compensera jusqu'à due concurrence les remises à faire pour envois de céréales.

Un retour du marché au calme qui régnait il y a un mois est donc plus probable que la continuation immédiate de la hausse. Les capitaux disponibles vont avoir au surplus à s'employer, puisque le Crédit foncier et le gouvernement russe font appel à l'épargne publique pour une somme totale effective de 700 millions environ, payable, il est vrai, en de nombreux versemens largement espacés.

Les fonds d'Etats étrangers qui avaient, à la suite de la rente, obtenu une certaine avance de cours, l'ont déjà reperdue. Ainsi l'Extérieure est revenue à 72 1/8 après avoir atteint 72 1/2; l'Italien ne garde plus qu'une avance de 0 fr. 20 à 0 fr. 25, l'emprunt d'Orient a même reculé de près d'une demi-unité. Les fonds russes or sont, il est vrai, restés très fermes, et le Hongrois 4 pour 100 a été porté par un courant actif d'achats de 90 1/8 à 90 7/8. Les valeurs turques se sont aussi améliorées dans une certaine mesure; le 1 pour 100 a dépassé un moment le cours de 18 francs et finit à 17.97, l'obligation Douane a repris 2.50 à 445, la Privilégiée est sans changement à 405, la Banque ottomane a été portée de 555 à 560 et finit à 557.50.

Le Portugais s'alourdit de plus en plus et perd un point et demi à 36 1/2. La prime de l'or ne se détend pas, et, de plus, le crédit de l'Etat souffre de la dépréciation chaque jour plus forte que subissent les valeurs de la Compagnie des chemins de fer portugais, actions et obligations. Ces dernières ne sont plus cotées que 155 francs les 3 pour 100 et 215 les 4 pour 100; c'est une baisse de 30 et 20 francs pour la dernière quinzaine. L'action se tient péniblement à 120 francs. On n'a pas de bonnes nouvelles de l'enquête entreprise par la Banque de Paris sur la situation financière de la compagnie. Les charges seraient plus lourdes encore qu'on ne l'avait supposé, et les obligataires devraient s'attendre à la nécessité de pénibles sacrifices.

La guerre civile est terminée au Chili, mais l'ordre ne se rétablit pas promptement en ce pays naguère si prospère. Quant à la situation de la république argentine, elle semble empirer chaque jour, loin de s'améliorer encore. La monnaie de papier se déprécie de plus en plus, les affaires sont languissantes, et les ressorts de l'autorité se relâchent à l'excès dans les provinces. Au Brésil, une certaine prospérité se

maintient, les cours du 4 1/2 et du 4 pour 100 restent assez fermes, 76 et 71, mais la faiblesse du change indique une situation économique troublée par de longs excès de spéculation. Dans les États-Unis de l'Amérique du Nord, la spéculation fait monter les valeurs de chemins de fer en prévision des bénéfices que doivent donner les transports de céréales. Un groupe puissant à la baisse a tenté d'entraver ce mouvement; il en est résulté une lutte assez vive entre financiers de grand renom, comme Gould et Morgan, lutte dont les péripéties ont donné de l'animation ces jours derniers aux places de New-York et de Londres.

Les sociétés de crédit n'ont pris que peu de part à la hausse. La Banque de France, toutefois, a monté de 25 francs, l'époque où pourra être discuté le projet de loi sur le renouvellement du privilège ne paraissant plus éloignée. La Banque de Paris a été portée de 777.50 à 795, mais est revenue déjà à 787.50. Le Crédit foncier a reculé de 1,286.25 à 1,277.50. Le Crédit lyonnais a détaché un coupon de 17.50 dont il a regagné presque la moitié. L'ancien Comptoir d'escompte s'est élevé de 273.75 à 278.75, le Comptoir national et la Banque d'escompte ont été immobiles à 545 et 447.50.

Le Lyon a gagné 5 francs à 1,510, le Nord a baissé de 10 à 1,835. Le Gaz est en hausse de 7.50 à 1,455, le Suez de 40 francs à 2,887.50, après 2,905. Le Rio-Tinto, après une pointe de 540 à 560, a été ramené à 537.50.

L'émission de l'emprunt russe aura lieu, ainsi qu'il a été dit ci-dessus, vers le 20 octobre; elle sera effectuée par un groupe financier dont fait partie le Crédit foncier. Le fonds créé est un 3 pour 100 qui sera offert à 80 francs environ.

Le Crédit foncier, avant d'aborder cette opération, s'occupe de son émission propre, annoncée pour le 6 octobre, et qui porte sur un million d'obligations communales de 400 francs 3 pour 100 avec lots.

Le prix d'émission est fixé à 380 francs, payables en versemens échelonnés jusqu'en mars 1895. Les titres sont remboursables au pair, au plus tard en 75 ans. Ils sont munis de coupons semestriels de 6 francs chacun, aux échéances des 1er avril et 1er octobre. Ils participent en outre à six tirages de lots par an, chaque tirage comportant une obligation remboursée à 100,000 francs.

Un droit de préférence est accordé, pour la souscription, aux porteurs des 177,000 obligations communales de 500 francs 4 pour 100 faisant partie de l'emprunt de 1875 et restant en circulation. Ces titres seront reçus en paiement pour 505 francs.

Le directeur-gérant : CH. BULOZ.

nes,
ono-
Unis
che-
ans-
aver
iers
ont
t de

La
urra
pa-
7.50
de
7.50
pte
'es-

35.
50,
ené

ci-
ier
qui

son
ail-

ens
ir,
de
rti-
int

or-
00
es